This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600107696Z

Collection Historique.

Historia testis temporum, lux veritatis.
Cicéron.

La Persécution Religieuse en Angleterre sous Elisabeth et les premiers Stuarts,

par l'abbé C.-J. Destombes,
vicaire-général de Cambrai. — 2e ÉDITION.

Tome IIIe.

Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront,
et Dieu écoutera les gémissements de ses saints.
Bossuet, Hist. des Variations, lib. dit.

Société de Saint-Augustin,
Desclée, De Brouwer et Cie,
Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille. 1883.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH ET LES PREMIERS STUARTS

Collection Historique.

Historia testis temporum, lux veritatis.
Cicéron.

La Persécution Religieuse en Angleterre sous Elisabeth et les premiers Stuarts,

par l'abbé A.-J. Destombes,
vicaire-général de Cambrai. — 2e ÉDITION.

Tome IIIe.

Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront,
et Dieu écoutera les gémissements de ses saints.
Bossuet, Hist. des Variations, lib. dix.

Société de Saint-Augustin,
Desclée, De Brouwer et Cie,
Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille. 1883.

110 92 155.

BODLEIAN LIBRARY
1 SEP 83
OXFORD.

La Persécution Religieuse en Angleterre sous Elisabeth et les premiers Stuarts. — Tome III.

CHAPITRE PREMIER. — Dernier martyr du règne de Jacques I. — Projet de mariage entre Charles, prince de Galles, et l'infante d'Espagne. — Hostilités du parlement contre les catholiques. — Adresse au roi contre eux. — Réponse de Jacques I. — Conduite du clergé catholique et de la cour romaine dans la question du traité de mariage. — Conduite du roi, de ses ministres et des différents sectaires. — Lettre de Jacques Ier au pape Grégoire XV. — Voyage du prince de Galles en Espagne. — Lettre que lui adresse le souverain Pontife. — Réponse de Charles. — Agitation et mécontentement en Angleterre à la nouvelle du voyage du prince de Galles. — Acceptation du traité. — Conduite peu sincère de Jacques I. — Lettres d'Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, à Jacques I et à son fils Charles. — Manque de loyauté de la part de Jacques Ier. — Rupture du traité. — Deux pétitions des chambres adressées au roi. — Réponse du roi. — Nouveau projet de mariage avec Henriette de France. — Mort de Jacques Ier. — Réflexions de saint François de Sales sur ce prince et sur l'Angleterre.

LE 30 avril 1618, le bourreau mettait en quartiers à Newcastle Guillaume Southerne, la dernière victime du règne de Jacques Ier, et l'un des plus saints prêtres sortis du collège anglais de Douai. Pendant six jours son supplice avait été différé ; nul ne voulait accepter les fonctions d'exécuteur. Enfin un misérable se présenta pour répandre, au nom de la loi,

le sang innocent de ce *père des pauvres* du comté de Stafford, dont la tête vénérable parut bientôt, fixée au bout d'une pique, à l'une des portes de la ville. Trois mois plus tard des négociations étaient entamées entre les cours de Londres et de Madrid. Il s'agissait d'un projet d'union entre Charles, héritier de la couronne d'Angleterre, et l'Infante d'Espagne, fille du roi Philippe III (1). Les premières ouvertures de ce traité remontent à l'année 1611 ; mais ce ne fut qu'en 1617 que Digby, à son retour de Madrid, apporta une série d'articles présentés par l'Escurial au monarque anglais. Les conférences continuèrent encore trois ans, jusqu'à ce que, le 27 avril 1620, Jacques annonça dans une lettre à Philippe III son acceptation des vingt articles. Après avoir rappelé la réponse donnée antérieurement en son nom par son ambassadeur, le roi aborde la question religieuse où se révèle tout entier son caractère aussi complaisant que peu sincère. « Le comte Gondomar, écrit-il, pourra vous dire combien nous nous montrons favorable aux vœux des catholiques romains. Il vous représentera comment, vu les circonstances, nous avons agi avec retenue et modération. Mais quand, Dieu le permettant, une alliance conforme à nos désirs aura été établie entre nos enfants, il me paraît juste qu'alors, à cause de la différence de religion qui existe entre eux, il soit permis à l'Infante et à toute sa maison de remplir librement les exercices de leur religion dans le palais du prince. Et autant que la chose pourra être prévue, je ne souffrirai pas que, pour le motif de religion, elle ait à souffrir la plus légère contradiction ou le moindre obstacle. D'ailleurs nous promettons qu'aucun catholique ou

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. V, p. 115.

prêtre romain ne sera désormais condamné à mort, à cause de sa religion ou de sa qualité de prêtre ; que personne ne sera non plus forcé de prêter, sur des choses religieuses, des serments auxquels les catholiques pourraient être contraints au péril de leur vie. Que si par des attentats inouïs, préparés et cachés sous les apparences du zèle religieux, des hommes égarés dans leurs conseils nous ont poussé à des mesures qui répugnent à notre bonté et à notre clémence naturelle, il a toujours été néanmoins loin de notre caractère et de nos habitudes d'user de cette rigueur et de cette sévérité, surtout pour des questions religieuses, comme tout le reste de notre vie, comme nos écrits livrés à l'impression l'attestent suffisamment. Quant à nos autres lois, qui condamnent les catholiques romains non à la mort, mais à une amende, Votre Majesté verra que si, par notre seule autorité, elles ne peuvent être abolies ou révoquées, du moins, quand l'occasion s'en présentera, elles seront adoucies. Tellement que les cœurs de tous les catholiques, gagnés par notre mansuétude et notre douceur, non seulement seront tenus de nous rester fidèles et attachés, mais de rivaliser de zèle, d'amour et de dévouement avec nos sujets pour notre personne. J'ajouterai enfin, et cette clause m'est personnelle, que s'il plaît à Dieu infiniment bon et infiniment puissant, de me donner pour bru votre toute jeune fille, en l'accordant pour épouse à mon fils, elle ne trouvera pas en moi un beau-père difficile, et que je serai disposé à recevoir toujours avec bienveillance ce qu'elle jugerait convenable de me demander en faveur des siens (1). » Dans la dernière partie de sa lettre, le roi d'Angleterre témoigne

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. V, p. 115.

le plus vif désir de voir se réaliser promptement cette alliance qui comblera le bonheur des contractants, unira par les liens d'une amitié fraternelle les deux monarques et donnera à l'Angleterre et à l'Espagne les assurances d'une paix et d'une union perpétuelles.

Quelque secrètes que fussent ces relations, elles ne pouvaient l'être assez pour échapper au regard inquiet et scrutateur des principaux sectaires. Leur susceptibilité à cette époque était trop éveillée et leurs intérêts trop engagés pour que le seul soupçon d'une alliance avec l'Espagne n'en poussât pas quelques-uns à la plus fanatique opposition. Jacques Ier le comprenait,et sentant le haut clergé anglican déjà disposé à donner le signal des hostilités, il chercha à les détourner par son adresse, si l'on peut appeler ainsi les supercheries misérables auxquelles il eut recours. L'ouverture du parlement (29 janvier 1621) lui parut une occasion favorable pour exposer aux chambres réunies ses intentions et leur donner en même temps ce qu'il croyait une leçon sur leur origine et leurs attributions. Cette première partie de son discours, à une époque où l'esprit puritain se développait sensiblement, était une maladresse plus propre à irriter l'opposition qu'à la calmer. Quant à la question religieuse qu'il aborde ensuite, le monarque commence par déclarer qu'assez de lois ont été faites sur ce sujet. Après quoi il développe une sorte de thèse sur la persuasion et la violence dans de semblables matières. « Les hommes doivent persuader, dit-il, mais c'est à Dieu de donner la bénédiction. Les jésuites, les prêtres, les puritains et les sectaires, tous dans l'erreur d'une manière ou d'une autre, se montrent ardents pour persuader les autres et leur faire partager leurs sentiments. Ainsi devez-vous faire,vous, évêques,

par votre conduite et vos discours ; mais contraindre à obéir, c'est enchaîner la conscience. » Après ce paragraphe si souvent démenti par ses actes, Jacques Ier arrive à un autre point sur lequel il s'étudie manifestement à être très bref et très obscur tout à la fois. C'est celui qui traite du mariage du prince de Galles avec l'Infante. La pensée du monarque, s'il en eut une autre que celle d'imposer silence aux murmures des mécontents, serait difficile à exprimer. « On parle, dit-il, d'un contrat de mariage avec l'Espagne ; mais si cet acte ne contribue pas à l'avancement de la religion, je ne suis pas digne d'être votre roi. Je n'agirai jamais que pour procurer la gloire de Dieu et le contentement de mes sujets (1). » Et cet étrange discours s'achève par un jeu de mots peu flatteur à l'adresse des hommes que Jacques appelle des *entrepreneurs (undertakers)*, lesquels semblent s'être donné la mission de mener à leur gré le parlement tout entier et le roi lui-même. « Mais ces tentatives seront vaines et ne pourraient après tout qu'attirer un châtiment exemplaire sur leurs auteurs.»

Ces idées un peu vagues de tolérance que le roi avait comme essayé d'insinuer avec une cauteleuse réserve, les chambres étaient loin de les partager. Six jours à peine s'étaient écoulés depuis cette première séance du parlement, que déjà on y discutait sur les dangers sérieux que présentait, pour la tranquillité et le salut du royaume, le concours des papistes à Londres. Dix jours plus tard (14 février 1621), les deux chambres, dans une adresse collective, priaient le roi de bannir à une distance de dix milles (3 lieues) tous les catholiques résidant dans la capitale ; de les empêcher d'assister à la messe dans leurs propres maisons ou dans celles des

1. *Dodd's Church History of England*, édit Tierney, t. v, p. 117. App. CCLXXXVI.

ambassadeurs, et de mettre immédiatement à exécution tous les statuts portés contre les jésuites, les prêtres et les autres catholiques. Et afin de contrarier plus sûrement les intentions de la cour, la chambre des communes exigea que le prince de Galles lui-même prît part à ces actes de violence. Jacques ne donna à cette pièce aucune publicité ; les négociations entre les deux cours continuèrent, et le parlement fut prorogé jusqu'à la mi-novembre.

A la première séance qui suivit cette prorogation (20 novembre 1621), les communes reprirent la question religieuse. Toutes les oppositions s'étaient réunies sur ce terrain commun, et sacrifiaient pour un temps, à leur haine des catholiques, des différends politiques non moins graves et près d'éclater. Après quelques courts débats pleins d'aigreur, un comité particulier élabore à la hâte une seconde pétition, où sont vivement exprimés les sentiments des communes, et qui, d'après leurs ordres, sera présentée immédiatement au roi. On discutait encore cette pétition dans la chambre basse, quand une copie en fut présentée secrètement à Jacques, alors malade au palais de Newmarket. La lecture de ce document l'irrita à tel point, que sur-le-champ il adressa à l'orateur (le président), sir Thomas Richardson, une lettre de mécontentement et de menace. Cette pièce ne sera pas un des moindres griefs que les presbytériens, les indépendants et les autres ennemis de la royauté, jetteront un jour à la face du fils de Jacques Ier (1). Le roi s'y élève énergiquement contre ces hommes altiers et amateurs de la popularité, qui profitent de son éloignement et de sa mauvaise santé pour s'immiscer dans des

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 158.

questions au-dessus d'eux et pénétrer dans les secrets d'État ; qui parlent du mariage de son fils et touchent à l'honneur du roi d'Espagne, son ami et son allié. Il déclare sans hésiter, qu'il est disposé à punir l'insolence des membres du parlement qui tiendraient à l'avenir une semblable conduite.

La chambre des communes regarda cette lettre comme une violation de ses privilèges ; toutefois elle sut dissimuler, et, pour donner au roi une explication favorable de sa conduite, elle lui envoya presque aussitôt une adresse conçue en ces termes :

« Nous, les très humbles et très fidèles sujets de Votre Majesté, chevaliers, citoyens et bourgeois, maintenant assemblés en parlement, qui représentons les communes de votre royaume, sincèrement affligés d'être privés de la consolation de voir votre personne royale, et surtout de ce que cette absence a pour cause le mauvais état de sa santé, ce dont nous sommes profondément affectés ; rappelons à votre esprit, en toute humilité, votre gracieuse réponse à notre précédente pétition concernant la religion. Malgré les intentions pieuses et royales de Votre Majesté, cette pétition n'a pas produit le bon effet que le danger des temps présents nous paraît exiger. Nous avons vu combien la bonté de Votre Majesté a été mal récompensée par les princes d'une autre religion, lesquels, même pendant les négociations du traité, ont cherché l'occasion favorable de faire avancer leurs desseins particuliers, tendant à la subversion de la religion, au désavantage de vos affaires et de la position de vos enfants. Aussi, vos sujets malintentionnés de ce royaume, les papistes récusants, se sont enhardis beaucoup trop, et ont augmenté en nombre et en insolence d'une manière si dan-

gereuse, que nous ne pouvons y être insensibles. C'est pourquoi, nous vous représentons humblement ce que nous croyons être les causes de maux si grands et si croissants, et quels en sont les remèdes. »

Ces causes qui mettent en grand péril l'*Église établie par la loi* sont nombreuses : les pétitionnaires n'en comptent pas moins de quatorze, « qu'ils présentent d'une manière adoucie, pour ne point exciter une seconde fois le mécontentement du roi et sa colère. » En voici l'énumération textuelle (1) :

1° « La vigilance et l'ambition du pape de Rome et de son très cher fils (le roi d'Espagne) ; celui-ci recherchant une monarchie temporelle aussi vaste que la suprématie spirituelle recherchée par celui-là.

2° « Les principes diaboliques et les doctrines sur lesquels le papisme est établi et enseigné avec autorité à ses partisans, pour l'avancement de leurs fins temporelles.

3° « L'état de détresse et de misère où se trouvent dans les États étrangers, ceux qui professent la véritable religion (la Réforme).

4° « Les calamités désastreuses arrivées aux enfants de Votre Majesté hors de ce même royaume, lesquelles ont été accompagnées de réjouissances et de marques de mépris pour leurs personnes (2).

5° « La confédération étrange des princes de la religion papiste entre eux, ayant pour but unique leur propre avancement et la subversion des nôtres, en prenant, dans toutes les occasions, les moyens qui conduisent à cette fin.

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, p. CCLXXXIX.
2. Les pétitionnaires font allusion aux défaites éprouvées par les troupes du comte palatin, gendre de Jacques I, qui aspirait à la couronne de Bohême, durant la guerre de Trente Ans.

6° « Les grandes et nombreuses armées levées et maintenues à la charge du roi d'Espagne, le chef de cette ligue.

7° « L'attente des papistes récusants après le mariage conclu avec l'Espagne, et les grandes espérances qu'ils nourrissent en eux-mêmes sur les conséquences qui doivent suivre.

8° « L'intervention des princes étrangers et de leurs agents en faveur des papistes récusants, pour les aider et les favoriser.

9° « Leur entrée libre et habituelle dans les maisons, et, ce qui est pire, dans les chapelles des ambassadeurs étrangers.

10° « Leur concours plus habituel dans la cité, leurs réunions et leurs conférences plus fréquentes dans ce lieu.

11° « L'éducation de leurs enfants dans un si grand nombre de séminaires et de maisons de leur religion, situés en pays étrangers et disposés pour recevoir les Anglais fugitifs.

12° « La remise d'amendes justement infligées aux récusants. Votre Majesté, les leur accorde comme une récompense de service ; mais il arrive, contre l'intention de Votre Majesté, que ces récompenses leur sont faites par voie de composition à un prix qui équivaut à une tolérance.

13° « L'impression et la propagation en toute liberté de livres papistes et séditieux, même pendant la tenue du parlement.

14° « Le grand nombre de prêtres et de jésuites, ces communs incendiaires de la chrétienté, dispersés dans toutes les parties de votre royaume..... »

« Or, de ces causes toutes véritables à nos yeux, nous

craignons que des effets très dangereux ne suivent nécessairement, soit pour l'Église, soit pour l'État, ainsi que nous le représentons humblement à Votre Majesté. Car,

1° « La religion des papistes est incompatible avec la nôtre, à cause de ses principes.

2° « Elle entraîne avec elle une dépendance inévitable de princes étrangers.

3° « Elle présente une ouverture trop large à la popularité, pour quiconque pourrait s'attirer un trop grand parti.

4° « Elle a un esprit qui porte les papistes à s'efforcer de gagner du terrain par ces diverses gradations. Qu'ils obtiennent d'abord quelque connivence, et ils insisteront pour avoir la tolérance : quand ils auront obtenu la tolérance, ils voudront marcher sur un pied d'égalité avec les anglicans ; puis ils aspireront à la supériorité et ne garderont aucun repos jusqu'à ce qu'ils aient entièrement renversé la vraie religion. »

« Les remèdes que nous présentons en toute humilité à Votre très excellente Majesté, contre ces maux qui nous menacent, sont ceux-ci :

1° « Voyant cette inévitable nécessité dans laquelle est placée Votre Majesté, et considérant que ni la sagesse ni la prudence d'un roi pacifique et pieux ne peuvent l'éviter, Votre Majesté ne laissera point passer cette occasion de prendre l'épée en main promptement et efficacement.

2° « Ayant commencé la guerre pour une cause si honorable et si juste, que Votre Majesté prenne la résolution de poursuivre, et d'avouer avec plus de publicité, son intention d'aider ceux de notre religion dans les pays étrangers ; ce qui servira à réunir les princes

et les états de l'*Union*, que les derniers désastres ont découragés et divisés.

3° « Que Votre Majesté se propose, pour un plus grand avantage, de conduire cette guerre par une diversion quelconque, ou de toute autre manière, selon que votre jugement si profond le croira convenable, pour ne point fixer la guerre dans ces contrées d'Allemagne ; ce qui consumerait votre trésor et décourage-rait votre peuple.

4° « Que le poids de cette guerre et la pointe de votre épée soient dirigés vers ce prince (quelque réputation de puissance qu'il puisse avoir), dont les armées et les trésors ont, dès le principe et depuis, maintenu la guerre dans le Palatinat.

5° « Que pour assurer la paix dans le royaume, Votre Majesté veuille bien examiner de nouveau les articles de la pétition que nous lui avons récemment présentée, et mettre à exécution, par le moyen de commissaires spécialement choisis et désignés pour cet office, les lois déjà faites, dans le but de se tenir en garde contre les dangers que présentent les catholiques récusants et leurs subterfuges ordinaires.

6° « Que, pour frustrer leurs espérances dans les temps à venir, notre très noble prince (Charles) soit promptement et heureusement marié à quelque personne de notre religion.

7° « Que les enfants des nobles et des gentilshommes de ce royaume et d'autres personnes malintentionnées, ou suspectées à cause de la religion, lesquelles sont au delà des mers, puissent être immédiatement rappelés dans le royaume par vos ordres, à la charge de leurs parents et gouverneurs.

8° « Que les enfants des papistes récusants, ou de

ceux dont les femmes sont papistes récusantes, soient confiés pendant leur minorité à des précepteurs protestants, qui puissent déposer dans leurs cœurs, pendant leurs jeunes années, des semences de vraie religion.

9° « Qu'il plaise à Votre Majesté de révoquer promptement toutes les anciennes permissions accordées à des enfants ou à des jeunes gens d'aller par delà les mers ; et qu'elle n'en accorde plus de semblables à l'avenir.

10° « Que le sage conseil de Votre Majesté puisse recevoir de Votre Altesse l'ordre d'examiner soigneusement les anciennes concessions de terres des récusants et les éviter si cela peut se faire légitimement ; et que Votre Majesté ne fasse plus à l'avenir de semblables concessions. »

Jacques répondit à cette seconde pétition. Il déclare d'abord qu'en ce qui concerne la religion, le parlement peut se rassurer : jamais il ne se lassera de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour sa propagation et pour la répression du papisme. « Mais, continue-t-il, quant à la manière et aux moyens, vous devez vous en remettre à notre sollicitude et à notre prudence, qui peuvent mieux considérer les temps et les moments. Vous-mêmes, au reste, pouvez juger combien il serait téméraire et dangereux de soulever tout d'un coup une guerre publique de religion dans le monde entier. Cette circonstance nous remet en pensée comment, l'année dernière, chacun se plaignait de l'abondance du blé, et Dieu nous a envoyé cette année une disette comme pour tempérer, par une sorte de rafraîchissement, cette fièvre brûlante ; aussi nous prions Dieu que ce désir d'allumer partout la guerre qui est en vous, et qui montre de votre part une lassitude de la paix et

de l'abondance, ne porte point le Seigneur à vous faire tomber dans les misères de la guerre et de la disette. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, notre soin de la religion doit avoir sa règle. D'une part, nous ne devons pas, en persécutant avec rigueur les catholiques récusants dans le royaume, irriter les princes étrangers qui professent la même religion, et leur apprendre par là le moyen de tourmenter dans leurs domaines les protestants, en faveur desquels nous intercédons chaque jour et surtout en ce moment. D'un autre côté, nous n'avons jamais eu l'intention de soustraire à de légitimes et sévères châtiments aucun papiste, qui se montrerait insolent sous un gouvernement aussi doux que le nôtre. Vous pouvez être également assurés que nous ne négligerons aucun soin, tant pour donner dans le royaume une bonne éducation à la jeunesse, et principalement aux enfants des papistes, que pour empêcher à l'avenir ceux qui sont ou qui iront dans les pays étrangers, d'être élevés dans des maisons dangereuses et empoisonnées, dans des séminaires de papistes. Au reste, sur ce point de la bonne éducation de la jeunesse papiste dans le royaume, nous avons déjà donné d'excellentes preuves de notre sollicitude dans l'Angleterre et dans l'Irlande ; et il nous sera agréable de porter, soit maintenant, soit dans la suite, quelques bonnes lois sur ce sujet. » Ces assurances de Jacques Ier ne rendirent pas les communes plus soumises. Elles continuèrent leurs récriminations contre le pouvoir et rédigèrent même une protestation d'indépendance, qui fut transcrite dans leur journal. Le roi indigné la fit déchirer et prononça immédiatement la dissolution du parlement. La mort du roi d'Espagne étant arrivée sur ces entrefaites, Jacques

et son fils se hâtèrent d'écrire à Philippe IV, frère de l'Infante, pour l'engager à continuer les négociations commencées sous le feu roi, son père. La réponse fut favorable, et on songea à demander aussitôt à Rome la dispense nécessaire pour le mariage.

Déjà, dès le 30 septembre 1621, Jean Bennet et Guillaume Farrar, prêtres catholiques anglais, y étaient allés négocier cette affaire. Ils en avaient reçu la mission de Jacques lui-même et devaient rencontrer auprès du saint-siège lord Gage, catholique anglais, que le même dessein y avait conduit au mois de novembre de l'année précédente. Du côté de l'Espagne, il n'y eut pas non plus de retard, et des instructions expédiées au duc d'Albuquerque, lui enjoignirent d'agir de concert avec les envoyés de Londres. Dans sa première audience avec Grégoire XV, le Dr Bennet exposa longuement les grandes espérances que fondaient sur ce mariage tant les catholiques du royaume que ceux des pays étrangers qui en étaient instruits. Le clergé surtout attendait sa conclusion avec une impatience bien légitime, comme l'atteste le mémoire déposé en son nom aux pieds du souverain pontife (1). Après avoir rappelé au père commun des fidèles comment, près de soixante années, cette faible barque de l'Église d'Angleterre a été ballotée par les tempêtes les plus furieuses, et combien, le jour et la nuit, elle a eu à souffrir des incursions, vexations, persécutions, rapines et cruautés des hérétiques, les membres du clergé catholique anglais rendent grâces au Dieu immortel qui, du haut du ciel, tend la main pour protéger cette fragile embarcation et la faire échapper au naufrage. Aujourd'hui surtout, en voyant se poursuivre les né-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, app. p. CCXC.

gociations pour un traité de mariage entre le sérénissime prince de Galles, unique fils et héritier du roi, et l'Infante Marie d'Espagne, ils conçoivent une grande espérance que Dieu, écoutant les prières et les gémissements de ses serviteurs persécutés, leur donnera une liberté si longtemps désirée. « Le progrès de la religion catholique dans ce royaume paraît tellement dépendre de l'accomplissement de ce mariage, qu'avec le secours de Dieu on ne peut guère douter qu'avant peu de temps, une partie considérable de l'Angleterre ne coure se jeter, sans contrainte et avec amour, dans le sein de sa sainte mère l'Église catholique. Car les flots des persécutions étant apaisés, c'est-à-dire, ces lois très sévères qui ont été portées contre les prêtres et contre tous ceux qui professent la religion catholique, étant révoquées, nécessairement une voie très large sera ouverte dans le royaume à la foi catholique. Elle s'y propagera beaucoup plus qu'auparavant, et l'hérésie, qui bien qu'appuyée sur les puissances de l'enfer, craint déjà pour elle-même, sera peu à peu attaquée et renversée. » Les membres du clergé catholique d'Angleterre expriment ensuite quelle intention les porte à envoyer vers le saint-siège le docte, pieux et respectable prêtre Jean Bennet, afin que, de concert avec le vénérable Didace de la Fuente, qui travaille à Rome pour le même objet, au nom du comte Gondomar, ambassadeur espagnol à Londres, il puisse concourir au succès de cette négociation. « C'est pourquoi, disent-ils en finissant, prosternés, en la personne de notre procurateur, aux pieds de Votre Béatitude, ensemble avec nous tout le clergé anglais et, en un mot, tous les catholiques de notre religion, nous supplions Votre Sainteté, avec autant d'humilité que d'instance et

d'ardeur, que, dans la vue du bien et de la religion, elle daigne, dans la plénitude de sa très grande puissance, accorder la dispense nécessaire aux princes susmentionnés, qui doivent être unis par un mariage solennel. »

Le souverain Pontife accueillit la supplique avec faveur. Il répondit qu'il ne pouvait dispenser des règles canoniques que pour l'avantage de l'Église ; que, dans les raisons entendues, il y en avait incontestablement de très capables de recommander sinon de justifier la démarche ; mais que la religion devait avoir la garantie des promesses du roi d'Angleterre et de la disposition où il était d'accorder la tolérance aux catholiques (1). » Bennet rédigea sur-le-champ un mémoire où il exposait les actes les plus récents du monarque, et, peu de jours après, une congrégation de cardinaux, présidée par le cardinal Bandini, fut désignée pour discuter cette importante affaire.

Jacques, toujours plus désireux de conclure le mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne, ne craignit pas, pour atteindre ce but, de s'exposer de nouveau aux plaintes du clergé anglican, en restreignant à cette époque le pouvoir des poursuivants et en cherchant à adoucir la sévérité des lois pénales. C'était, dans sa pensée, comme autant de garanties de la conduite qu'il tiendrait dans la suite envers les catholiques. Un acte plus significatif encore réjouit peu de temps après le monde chrétien : il porte la date du 16 juillet 1622, et est adressé aux juges des assises. Jacques leur ordonne de mettre en liberté les catholiques incarcérés soit pour affaires religieuses, soit pour refus de prêter le serment de suprématie. Quelques jours plus tard (2 août), le

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, p. 121.

garde des sceaux écrivait aux juges du royaume que « le roi son maître, pour des raisons d'État et dans l'espoir que les princes étrangers accorderaient les mêmes avantages à ceux de sa religion, avait fait grâce aux papistes renfermés dans les prisons du royaume pour toute cause purement religieuse, comme refus de prêter le serment d'allégeance, possession ou propagation de livres papistes, assistance à la messe ou autres choses de cette nature, pour lesquelles ils auraient été déclarés récusants (1) ». Plus de soixante prêtres, tombés aux mains des persécuteurs, et quelques uns dont le jugement devait avoir lieu aux assises prochaines, sortirent alors des prisons de Londres, York, Lancastre, Herefort et autres villes importantes. Le roi leur faisait grâce de la vie et les condamnait à un bannissement perpétuel. Parmi ces prisonniers, les uns comptaient vingt-six ans de captivité, d'autres trente-huit ; plusieurs étaient tout cassés de vieillesse et d'infirmités. La plupart, après avoir franchi le détroit et séjourné quelque temps dans l'un des séminaires anglais du continent, retournèrent en Angleterre pour y continuer leur apostolat. Nous aurons à raconter le supplice que la plupart d'entre eux souffrirent dans la suite pour la foi.

Il était impossible que cet acte de clémence ou plutôt de simple justice, passât inaperçu et n'excitât point un orage dans les chambres à la prochaine session du parlement. Déjà, sur de faibles indices, les exaltés du parti anglican et les puritains soulevaient toutes sortes de réclamations. Ce fut pour les arrêter et pour justifier la conduite du gouvernement, que le chancelier écrivit à lord Annan une lettre très adroite, dans

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, app. p. CCXCV.

laquelle il lui donne, avec les règles de conduite à suivre dans la circonstance, des explications sur les mesures que le roi venait de prendre. « Ces mesures, y est-il dit, ne devaient pas paraître aussi redoutables que se l'imaginaient des anglicans trop craintifs. Les princes étrangers, ainsi que l'a observé le monarque, ayant été offensés de la sévérité des lois pénales portées contre les catholiques d'Angleterre, se préparaient à exercer des représailles sur les protestants de leurs royaumes et à les soumettre à un semblable code de lois. Après tout, qu'est-ce qui a été fait? Nul grand criminel n'a été relâché; nul acte regardé comme trahison par la loi n'a été pardonné. Ceux mêmes qui ont obtenu leur liberté portent toujours en quelque sorte leurs chaînes au cou; et si leur conduite le mérite ou si un ordre royal le commande, ils retourneront aussitôt et sans conteste à leur précédent état. Au reste, continue toujours le garde des sceaux, que cette faveur accordée par le roi soit équivalente à la tolérance, c'est une erreur insensée et même diabolique. Une tolérance regarde le temps à venir, cette faveur au contraire ne s'applique qu'aux délits passés. Si quelque papiste, maintenant mis en liberté, offense de nouveau les lois, les juges peuvent et doivent même le réincarcérer et laisser la faveur et la clémence au roi, à qui seul elles appartiennent proprement. Que ces deux écrits, adressés aux juges, soient donc examinés aussi diligemment par leurs téméraires censeurs, qu'ils l'ont été par les hommes graves et instruits, à qui Sa Majesté en a confié la rédaction. Ils trouveront que les papistes n'ont fait que sortir de la prison, mais qu'ils portent encore leurs fers à leurs pieds: ce sont là des garanties suffisantes et des gages personnels incontestables pour les représen-

ter aux prochaines assises. Comme ce Lacédémonien qui autrefois s'adressait à l'oracle d'Apollon, pour lui demander si l'oiseau qu'il tenait dans la main était vivant ou mort ; ainsi est-ce une chose douteuse et indécise de savoir si ces papistes, tenus et serrés dans les mains de la loi, sont encore en prison ou en liberté? Leur conduite personnelle et le succès des négociations de Sa Majesté sont les oracles qui doivent décider cette question. Si les papistes laïques croissent en insolence par cet acte de clémence, insultent les protestants et attribuent à leur religion cette faveur qui n'est faite qu'à leur personne, je suis très persuadé que Sa Majesté les renverra à leur condition première et ne renouvellera plus cet acte de clémence. Mais s'ils usent de ces grâces d'une manière modeste, s'ils entrent en conférence avec de doctes prédicants, se comportent avec eux d'une manière convenable et paisible, prient pour la prospérité du roi et le succès de ses pieuses entreprises ; si (ce qu'ils sont capables de faire aussi bien que les autres sujets), ils viennent généreusement à son aide, dans le cas où il serait contraint de tirer l'épée, alors on ne pourra nier que notre maître ne soit un prince qui, comme quelqu'un l'a dit, a presque plus de l'humanité que de l'homme, *(plus humanitatis penè quam hominis,)* et qu'il ne cessera d'être clément que quand il cessera d'être lui-même. »

Toutes ces explications si péniblement contournées n'avaient qu'un but ; c'était de montrer aux hommes dont le dernier acte du roi avait blessé l'intolérance, qu'après tout il n'était pas de nature à leur inspirer des appréhensions. « De cette faveur accordée par le roi aux papistes anglais on a conclu, continue l'auteur de la lettre, que le prince était lui-même favorable à leur

religion ! Soupçon aussi insensé et malicieux que peu mérité par le gracieux souverain, qui, dans ses discours et ses écrits, et dans l'accomplissement de ses exercices religieux, dans les actes de son parlement et dans les avertissements donnés récemment touchant les catéchismes et prédications, et enfin dans tout ce qu'il a dit et fait, s'est montré lui-même protestant si ferme dans sa croyance. Que Dieu par son Esprit ouvre les yeux du peuple, afin que ces vaines fictions d'opinions mal fondées se dissipent, et qu'il puisse discerner clairement et voir comment, par la bonté de Dieu et la sagesse du roi, cette île est, entre toutes les contrées de l'Europe, la seule retraite de la paix et de la vraie religion, et comment ses habitants ne sont malheureux qu'en ce qu'ils ne lèvent jamais les yeux vers le ciel pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. »

Si cette déclaration put dissiper un instant la crainte qu'avaient les sectaires de voir échapper leurs victimes, l'acte royal n'en fut pas moins reçu des catholiques avec joie et sans arrière-pensée. Ils persistaient encore à croire à la sincérité du monarque. Prêtres et laïques se reposèrent sur les promesses du *warrant* et ils s'indignaient quand quelqu'un des leurs exprimait des inquiétudes sur son exécution. A Rome surtout, la confiance fut entière quand arriva une lettre du roi confirmant tout ce qui avait été dit de ses dispositions à l'égard des catholiques. Jacques Ier y parlait en ces termes : « Très saint père, Votre Sainteté s'étonnera peut-être que nous qui sommes séparé de vous dans les choses de la religion, nous soyons le premier à vous solliciter par nos lettres. Mais telle est l'inquiétude de notre esprit, à cause des désordres, des calamités et des massacres qui, ces dernières années, ont déchiré

d'une manière si lamentable le monde chrétien ; tel est le soin, la sollicitude qui nous presse chaque jour d'apporter à temps un remède à ces maux autant qu'il est en nous, que nous n'avons pu nous abstenir plus longtemps de rompre le silence pour demander instamment et au nom de l'humanité à Votre Sainteté, qu'elle daigne nous prêter la main dans une affaire si pieuse et si digne d'un prince chrétien. Tous, en effet, nous adorons de la même manière la très sainte Trinité, et nous n'espérons le salut que du sang et des mérites du seul Seigneur et Sauveur JÉSUS-CHRIST. Il est certainement très désirable que ce mal ne s'étende pas davantage et il faut par-dessus tout s'efforcer d'y parvenir. Bien plus, il faut que ces tempêtes étant enfin apaisées et les haines qui les suscitaient étant éloignées, les cœurs des princes, intéressés de quelque manière en cette affaire, s'unissent de nouveau par une amitié ferme et immuable. Et même, autant qu'il est possible, qu'ils soient unis entre eux par des liens encore plus étroits qu'auparavant. Cette union a toujours été l'objet de nos désirs et, pour qu'elle fût opérée, nous avons jusqu'ici travaillé beaucoup et avec zèle, ne doutant pas que Votre Sainteté, vu sa piété singulière et l'autorité dont elle jouit auprès de tous, ne puisse et ne veuille y contribuer puissamment. Il ne serait pas possible à qui que ce soit de mériter davantage de la république chrétienne. Que si pendant votre pontificat et sous vos auspices elle obtient ce résultat désirable, Votre Sainteté méritera la gloire et la récompense bien légitimement acquises pour une œuvre si importante. Quant à ce qu'il nous reste à dire touchant cette affaire, le noble envoyé, Georges Gage, vous l'exposera plus longuement. Que Votre Sainteté daigne lui

accorder en toutes choses une pleine confiance ; nous l'en prions en même temps que nous demandons pour elle au Dieu très bon et très grand la santé et tous les autres biens (1).

« Donné en notre palais d'Hampton, la veille des calendes d'octobre (30 septembre) 1622.

« Cette lettre est écrite par notre commandement exprès :

JACQUES. R.
CHARLES. P.
G. BUCKINGHAM.

Tout concourait donc à hâter la conclusion de l'alliance du prince Charlesavec l'Infante d'Espagne; mais le cabinet espagnol, avec cette invariable lenteur qui le caractérise, laissait les mois s'écouler sans que les négociations parussent avancer vers leur terme. Tout à coup, et au moment où la dispense était déjà sollicitée en cour de Rome, le prince de Galles quitte secrètement l'Angleterre, accompagné du duc de Buckingham, de sir Francis Cottington, d'Endymion Porter et de sir Richard Graham; il traverse incognito la France et arrive, le 7 mars 1623, vers la chute du jour, à l'hôtel du comte de Bristol, ambassadeur anglais à Madrid. Ce voyage étrange ne pouvant se faire sans l'assentiment du roi, devenait un témoignage péremptoire de ses intentions. Aussi Jacques prit-il ses mesures pour répondre aux adresses que le parlement ne manquerait point de lui envoyer à ce sujet. Pour cela il traça scrupuleusement à son fils les règles de conduite qu'il aurait à observer dans ce pays éminemment catholique. Charles y était à peine de dix jours, que son père lui

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, p. 129.

dépêcha deux de ses chapelains, Mawe et Wren, avec tous les objets nécessaires à l'exercice du culte. Les recommandations minutieuses qu'il ajouta alors montrent jusqu'à quel point Jacques poussait la manie pédantesque de s'immiscer dans les choses religieuses. Ce document donne aussi la preuve de sa versatilité tant reprochée, qui le portait à incliner tantôt vers une opinion, tantôt vers une autre, selon les intérêts du moment. Après avoir annoncé à son fils le départ des deux chapelains: « Je les ai parfaitement instruits, dit-il, de sorte que, comme je l'espère, leur conduite et leur ministère seront décents et conformes à la pureté de l'Église primitive, et même aussi conformes à la pratique de l'Église romaine que la chose peut se faire légitimement. Car cela a toujours été ma pensée d'aller avec l'Église de Rome jusqu'à l'autel, *usque ad aras.* » Jacques rapporte ensuite les instructions par lui données aux deux chapelains :

1° Ils doivent avoir pour les prières une chambre convenable et destinée uniquement à cet usage.

2° Cette chambre sera ornée décemment comme une chapelle, avec un autel, des fonts (bénitiers), des rideaux, des couvertures de lin, de petits tapis, quatre surplis, des chandeliers, des bougies, des calices, des patènes, un essuie-mains fin pour le prince, d'autres essuie-mains pour les gens de sa maison, une fontaine *(a traverse of waters)* pour la communion, un bassin avec deux burettes, deux chapes.

3° Les prières doivent y être récitées régulièrement deux fois par jour; chaque membre présent s'y comportera en toute révérence, sera découvert, fera la génuflexion aux temps marqués, se tiendra debout

pendant la lecture du Credo (1) et de l'Évangile, et inclinera la tête au nom de JÉSUS.

4° La communion sera célébrée en la forme prescrite avec une oblation de chaque communiant et en mêlant l'eau dans le vin. La communion se fera aussi souvent que le prince l'ordonnera ; on ne s'y servira que d'hosties *unies*.

5° Dans les discours il n'y aura point de polémique pour invectiver ou réfuter; mais seulement on confirmera les doctrines de l'Église d'Angleterre par toutes sortes d'arguments positifs, soit sur les points fondamentaux, soit sur des points de morale. Les deux chapelains s'appliqueront spécialement eux-mêmes, dans des leçons morales, à prêcher le CHRIST crucifié.

6° Ils n'occasionneront ni n'entretiendront témérairement aucune conférence ou dispute, dans la crainte de quelque confusion pour le prince, si, pour offense reçue, il était obligé de renvoyer quelqu'un des gens de sa maison. Mais si le lord ambassadeur ou le secrétaire désirent qu'ils prêtent l'oreille à quelqu'un qui sollicite des informations, dans ce cas ils pourront le faire en toute sûreté.

7° Ils porteront un grand nombre de copies des articles de notre religion et d'exemplaires du livre de commune prière, en plusieurs langues ; de plus une grande quantité de livres à l'usage de l'Église d'Angleterre, ainsi que les propres ouvrages de Sa Majesté en anglais et en latin (2).

Le monarque dut se féliciter de sa prévoyance, lorsque, quelques jours après l'expédition de cette lettre, il reçut un message du prince de Galles annon-

1. Le *Credo*, c'est-à-dire le Symbole des Apôtres et celui de Nicée.
2. Collier, *Hist. of Reformation*, t. II, p. 726.

çant son heureuse arrivée à Madrid (16 mars). Cette lettre contenait, en effet, certains passages capables d'effaroucher les susceptibilités de Jacques, ou du moins son désir de ne point se compromettre devant les défenseurs de *l'Église établie par la loi.* On y lisait, entre autres choses, cette demande que faisaient conjointement Charles et Buckingham: « Si le pape ne veut pas accorder la dispense, nous serions bien aises d'avoir vos instructions pour savoir jusqu'à quel point nous pouvons nous engager à reconnaître l'autorité spéciale du pape; car nous pensons que si vous consentiez à le reconnaître comme chef de l'Église de Jésus-Christ, le mariage se ferait sans lui. » Si cette pièce, dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, ne confirme pas les bruits alors répandus, que le prince Charles inclinait à revenir au catholicisme, elle montre du moins une disposition à s'en rapprocher par le point même qui avait été l'origine de l'hérésie en Angleterre. Quant à Buckingham, malgré l'immoralité de sa conduite, il pouvait avoir puisé auprès de sa mère catholique un sentiment secret d'attachement pour cette religion.

La réponse que Jacques adressa sur-le-champ à son fils, trahit tout son embarras et ses perplexités. « Il ne comprend pas, dit-il, ce qu'ils entendent par reconnaître la suprématie spirituelle du pape. Cette reconnaissance lui paraît être un renoncement à sa religion et assurément eux-mêmes ne le voudraient pas pour le monde entier. Que si leur demande a trait à ces passages de son livre dans lesquels il déclare que si le pape abandonnait son droit divin et son autorité sur les rois, il le reconnaîtrait pour le premier évêque, auquel devraient être reportées en dernier ressort toutes les causes

ecclésiastiques, il persévérait toujours dans cette opinion, mais que c'était tout ce que sa conscience lui permettait (1). »

Pendant que les deux illustres voyageurs entretenaient cette correspondance avec le roi, la nouvelle de l'arrivée du prince de Galles à Madrid était portée à Rome, où elle causa autant de surprise que de joie. Il semblait que la Providence eût elle-même conduit l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre dans ce pays, pour lui rendre plus facile son retour à la foi de ses ancêtres, et préparer la conversion des trois royaumes dont il serait un jour le souverain. Le vénérable Grégoire XV, le cœur plein de cette douce espérance, écrivit sur-le-champ au petit-fils de Marie Stuart cette lettre où respirent tous les sentiments de la foi et de l'affection paternelle :

« Très noble prince, santé et lumière de la grâce divine. — La Grande-Bretagne, riche en hommes dignes et fertile en vertus, tellement que la terre entière est remplie du bruit de sa renommée, a maintes fois attiré les pensées du Pasteur suprême sur ses titres à la louange. Heureuse nation que, dès le berceau de l'Église, le Roi des rois daigna aimer d'une telle prédilection, qu'il semble presque que les étendards de la croix y sont entrés en même temps que les aigles des Romains. Et depuis lors, combien de ces rois, instruits dans la véritable science du salut, ont donné aux autres nations l'exemple de la piété chrétienne, et qui, dans la suite de leur vie, préférant la croix au sceptre et la défense de la religion au désir de commander, ont mérité au ciel la couronne de l'éternelle félicité comme ils

1. Dr Lingard. *Règne de Jacques I*, ch. VII, d'après les *Mémoires de Hardwicke*, t. II, p. 401-411.

avaient mérité sur la terre la gloire et l'honneur dus à la sainteté. Mais, hélas ! dans les temps actuels, combien a été altéré cet éclat de l'Église et de la Grande-Bretagne ! A la vérité, nous voyons aujourd'hui la cour d'Angleterre protégée et gardée par des vertus morales, et ce serait un motif suffisant pour nous porter à aimer cette nation *(car ce n'est pas là un médiocre ornement du nom chrétien)*, si elle était pareillement une lice de défense et un sanctuaire pour les vertus catholiques. C'est pourquoi, plus la gloire de votre sérénissime père nous réjouit, plus aussi nous désirons avec ardeur que les portes du ciel s'ouvrent sur vous et que vous acquerriez l'universel amour de l'Église. Car si l'évêque Grégoire-le-Grand, de très pieuse mémoire, a répandu au milieu du peuple anglais et enseigné à ses rois l'Évangile et le respect pour l'autorité apostolique ; il est juste que nous, bien inférieur à lui en vertu et en sainteté, mais son égal pour le nom et l'élévation de la dignité, nous marchions sur ses traces sacrées et que nous procurions le salut de ces royaumes, surtout en ce temps, sérénissime prince, où nous concevons ce grand espoir que votre détermination aura un succès très salutaire. C'est pourquoi, connaissant votre voyage en Espagne, à la cour du roi catholique, et votre désir de contracter une alliance avec la maison d'Autriche, il nous a paru convenable de favoriser vos intentions de tout notre cœur, et de vous donner un témoignage manifeste que, dans les temps actuels, votre personne est l'objet principal de la sollicitude de l'Église. En effet, en voyant que vous voulez épouser une princesse catholique, on peut facilement présumer que l'ancienne semence de piété chrétienne, qui a si heureusement fleuri dans l'esprit des rois d'Angleterre, pourra, avec

la grâce de Dieu, revivre dans votre âme. Car il n'est pas probable que celui qui désire une épouse catholique, voudrait abhorrer la religion catholique et se réjouir de la subversion du saint siège de Rome. Dans ce dessein, nous avons ordonné que l'on fît de continuelles prières et que l'on adressât au Père des lumières des oraisons plus ferventes pour vous, fleur du monde chrétien et seule espérance de la Grande-Bretagne, afin qu'il vous amène à la possession de ce très noble héritage que vos ancêtres ont acquis en défendant l'autorité apostolique et en détruisant les monstres des hérésies. Rappelez à votre mémoire les temps anciens ; interrogez vos aïeux, et ils vous montreront la voie qui conduit au ciel, et c'est en persévérant dans cette voie que les princes de la terre passent au royaume céleste. Que les portes du ciel s'ouvrent à vos yeux ; et voyez ces saints rois d'Angleterre qui vinrent à Rome, accompagnés par les anges, pour vénérer très pieusement le Seigneur des seigneurs, et le prince des apôtres sur son siège. Leurs œuvres et leurs exemples sont autant de bouches par lesquelles Dieu vous parle et vous avertit d'imiter leurs œuvres et leur conduite, comme vous devez leur succéder dans le gouvernement de leurs royaumes. Pouvez-vous souffrir qu'on appelle hérétiques et qu'on condamne comme des hommes pervers ceux qui règnent dans le ciel avec le Christ, ainsi que le témoigne la foi de l'Église, et qui sont exaltés par-dessus tous les princes de la terre ? Ah ! contemplez-les en ce moment où ils vous tendent les mains du haut de ce séjour bienheureux. Ils vous ont conduit sain et sauf à la cour du roi catholique et ils désirent vous voir rentrer dans le sein de l'Église romaine, laquelle supplie très humblement et avec des

soupirs inénarrables, le Dieu de miséricorde pour votre salut ; de cette Église qui vous ouvre les bras de son apostolique charité pour embrasser avec tendresse un fils si souvent désiré et lui montrer en quelque sorte de la main les bienheureuses espérances du ciel. Et en vérité, nous ne pourrions faire un acte plus consolant pour toutes les nations de la chrétienté que de rendre toutes ces très nobles îles au prince des apôtres, dont l'autorité, pendant tant de siècles, fut regardée en Angleterre comme la forteresse du royaume et un oracle de Dieu : et cela ne sera pas difficile si vous ouvrez votre cœur, de qui dépend la prospérité du royaume, au Dieu qui frappe à sa porte en ce moment. Et nous avons un si grand désir de l'honneur et de l'exaltation de votre nom royal, que nous désirons vous voir appelé, dans le monde entier, ainsi que votre sérénissime père, le libérateur de la Grande-Bretagne et le restaurateur de son ancienne religion. Or nous ne renoncerons point à toute espérance, nous confiant en Celui qui tient dans ses mains les cœurs des rois et qui gouverne toutes les nations du monde ; et, aidé par sa grâce, nous travaillerons avec toute la diligence possible à l'accomplissement de cette œuvre. Et vous, sans doute, vous ne pourrez vous empêcher de reconnaître dans ces paroles la sollicitude de notre apostolique charité à procurer votre bonheur, et nous ne nous repentirons jamais d'avoir écrit cette lettre, si sa lecture jette au moins quelques étincelles de la religion catholique dans le cœur d'un si grand prince, pour qui nous formons ce vœu, qu'il puisse jouir des éternelles consolations et fleurir par la gloire de toutes les vertus (1). »

Charles fut sensible à ces témoignages d'affection du

1. *Dodd's Church History of England.* t. V, p. 130.

souverain pontife. Son cœur, ouvert à toutes les impressions généreuses, lui faisait comprendre qu'il n'y avait que bienveillance à attendre de cet évêque de Rome dont l'autorité était aussi calomniée que méconnue dans l'Angleterre. Le spectacle d'ailleurs qu'il avait sous les yeux au milieu du peuple espagnol et dans cette cour, où éclataient avec une parfaite harmonie le dévouement respectueux pour le saint siège et le sentiment de l'indépendance nationale, tout contribuait à diminuer en lui des préjugés que l'éducation ou l'ignorance pouvaient y avoir entretenus jusqu'alors. Il serait difficile de dire jusqu'où ces sentiments pénétrèrent dans son âme ; mais la réponse qu'il envoya au saint père, avant de quitter l'Espagne, montre suffisamment que ce prince était loin d'être hostile à la religion catholique.

« J'ai reçu, Très Saint Père, écrit-il, la lettre de Votre Sainteté avec reconnaissance et respect, comme le méritent l'affection et la piété avec lesquelles Votre Sainteté l'a écrite : il m'a été surtout agréable d'y voir rappeler les exemples, jamais assez loués, de mes ancêtres, que Votre Sainteté propose à mon imitation. Ils ont, à la vérité, souvent mis en danger leurs États et leur vie pour nulle autre raison que la propagation de la foi chrétienne ; néanmoins, leur courage, en combattant généreusement les ennemis de la croix du Christ, n'a pas été plus grand que ne le sera ma sollicitude pour que la paix et l'unité, si longtemps bannies de la république chrétienne, y soient ramenées par l'établissement d'une véritable concorde. Car, de même que l'ennemi commun de la paix, le père de la discorde, a travaillé en semant la haine et la division parmi les princes chrétiens, ainsi me semble-t-il que ce sera travailler à la gloire du Christ que de procurer leur union.

Au reste, je ne regarde pas comme un plus grand honneur d'être un descendant de ces princes si renommés, que d'être leur émule en imitant les œuvres saintes et religieuses qu'ils ont pratiquées pendant leur vie. Et la connaissance que j'ai du bon plaisir du roi, mon seigneur et mon père, et de son désir très ardent d'avancer cette pacification, m'aide beaucoup moi-même ; car je sais qu'il ressent une amère douleur en considérant les grandes et cruelles infortunes, et les désastres qui ont suivi la discorde entre les princes chrétiens.

« Le sentiment que ressent Votre Sainteté et le jugement qu'elle porte sur mon désir d'un traité d'alliance avec le roi catholique, par le moyen d'un mariage avec sa sœur, est très conforme à la charité et à la grande sagesse de Votre Sainteté ; car il est certain que jamais je ne chercherais si vivement à m'engager dans les étroits liens du mariage avec une personne dont je ne pourrais supporter la religion. C'est pourquoi, je désire que Votre Sainteté soit bien persuadée que mon esprit est et sera toujours éloigné de former quelque dessein contraire à la religion catholique romaine. Au contraire, je chercherai même en toute occasion à bannir de l'esprit de tous les hommes les soupçons qu'ils pourraient avoir de moi. Et comme tous nous reconnaissons un Dieu dans la Trinité et l'Unité, et un Christ crucifié ; je veux aussi que nous puissions tous professer une foi unique et semblable. Or, pour l'obtenir, je ne refuserai aucun travail, dussé-je exposer par là ma vie et mes royaumes.

« Il ne me reste plus qu'à reconnaître comme un très insigne bienfait la lettre que Votre Sainteté a daigné m'envoyer, et à prier Dieu de protéger Votre

Sainteté et de lui donner en cette vie un heureux succès et dans l'autre la félicité que je désire. »

« CHARLES STUART. »

A Londres, cependant, et dans toute l'Angleterre, avait éclaté le plus vif mécontentement au premier bruit du départ du prince de Galles pour la cour d'Espagne. La liberté rendue à un grand nombre de catholiques augmentait encore les murmures. De toutes parts étaient lancées de mordantes satires contre ce projet de mariage, et contre ceux qu'on supposait l'avoir conseillé ou favorisé. Un prédicant, appelé Scot, ne craignit même pas de publier un audacieux pamphlet qu'il intitula : *La Voix du Peuple.* A peine connu, le livre fut condamné par ordre du roi et supprimé. L'archevêque de Cantorbéry, Georges Abbot, prit la plume à son tour pour adresser au monarque les plus graves remontrances. « J'ai gardé le silence trop longtemps, écrit-il à Jacques, et j'en suis affligé. J'ai négligé le devoir de la charge qu'il a plu à Dieu de me destiner et à Votre Majesté de me confier. Mais maintenant je sollicite humblement la permission de pouvoir décharger ma conscience devant Dieu et remplir mon devoir devant Votre Majesté. Donnez-moi donc, Sire, je vous prie, la permission de m'exprimer en toute liberté, et que Votre Majesté agisse ensuite avec moi comme elle voudra. Votre Majesté a proposé une tolérance de la religion : considérez, je vous en conjure, Sire, considérez attentivement ce que c'est que cet acte et quelle en serait la conséquence. Par cet acte vous travaillez à relever cette doctrine très blâmable et hérétique de l'Église de Rome, la prostituée de Babylone. Qu'il serait donc abominable aux yeux du Seigneur et affli-

geant pour vos bons sujets, les vrais croyants de l'Évangile, de voir Votre Majesté, qui a souvent discuté et écrit savamment contre les criminelles hérésies, se montrer maintenant elle-même le patron des doctrines qu'elle a déjà dénoncées au monde, et que votre conscience vous dit à vous-même être superstitieuses, idolâtriques et détestables ! Ajoutez à cela ce que vous avez fait en envoyant le prince en Espagne sans le consentement de votre conseil, sans avoir averti votre peuple et reçu son approbation. Or, si grand que soit l'intérêt que vous portez au prince, comme fils de votre sang, le peuple lui porte un intérêt plus grand encore, puisqu'il est le fils du royaume et celui sur lequel (après Votre Majesté) ses yeux sont fixés et de qui son bien-être dépend. Et ce voyage inspire de si vives appréhensions que, quand même il reviendrait sain et sauf, croyez-le, Sire, ceux qui l'ont entraîné à ce projet, si dangereux pour lui-même et si téméraire pour le royaume, ne reparaîtront pas sans rendre compte de leur conduite et sans en recevoir le châtiment. D'ailleurs, cette tolérance que vous essayez d'établir par votre proclamation, ne peut être donnée sans un accord avec le parlement, à moins que Votre Majesté ne veuille montrer à ses sujets qu'elle prend d'elle-même la liberté de renverser les lois du royaume selon son bon plaisir. Quelles effrayantes conséquences, Sire, ces choses peuvent entraîner après elles ! Je prie Votre Majesté de le considérer, de peur que, par cette tolérance, par cette froideur envers la véritable profession de l'Évangile pour laquelle Dieu nous a bénis et qui a rendu ce royaume florissant depuis tant d'années, Votre Majesté n'attire sur le royaume en général et sur elle-même en particulier le courroux de Dieu et son

indignation. C'est pour accomplir mon devoir envers Dieu, envers Votre Majesté et envers ma dignité, que j'ai pris l'humble hardiesse de soulager ma conscience. Et maintenant, Sire, faites de moi ce que vous voulez. »

Jacques ne répondit au métropolitain que par le silence ; nouveau témoignage du déplaisir que lui causait sa conduite. Les relations de Georges Abbot avec les puritains, sa négligence à surveiller leurs intrigues, la facilité avec laquelle il laissait se répandre les livres contraires aux cérémonies et à la discipline de *l'église établie par le roi*, avaient depuis longtemps indisposé le monarque contre lui. Jacques I, d'ailleurs, ne pouvait oublier qu'il avait dû, quelque temps auparavant, usant de la plénitude de son pouvoir spirituel, permettre à huit évêques de l'Église anglicane d'absoudre ce même métropolitain de l'irrégularité qu'il avait encourue pour un homicide commis à la chasse. Mais ce mécontentement commun du roi et du prélat ne fut pas de longue durée. Jacques eut bientôt à féliciter Abbot pour l'empressement avec lequel sa main signera les articles du mariage contre lequel il s'était élevé avec tant de hauteur.

En effet, après des conférences et des démarches multipliées, deux traités, l'un public, l'autre secret, furent conclus, le 26 juillet 1623, et expédiés en Angleterre pour recevoir l'approbation de Jacques I. Après un préambule dans lequel le monarque déclara son intention et son vif désir de resserrer les liens de parenté et d'affinité entre les familles royales d'Espagne et d'Angleterre, d'augmenter la bienveillance entre les deux couronnes et la commune prospérité des deux peuples, suivent vingt-cinq articles réglant toutes

les clauses et conditions adoptées de part et d'autre. La main sur les Évangiles, en présence des ambassadeurs du roi catholique, de l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque de Lincoln, gardien du grand sceau, et d'un nombre considérable de seigneurs et d'officiers du royaume, dans le palais de Westminster, Jacques I approuve, reconnaît, confirme et ratifie pour lui-même, ses héritiers et successeurs, et s'engage à tenir, observer, remplir inviolablement, fermement et fidèlement, à faire tenir, observer et remplir effectivement, en bonne foi et sur sa parole, le traité susdit, toutes les clauses en général et chacune en particulier.

Le même jour, et dans le même lieu, quatre articles ajoutés au traité sont encore approuvés et ratifiés sous la foi du serment par le roi d'Angleterre, en présence des ambassadeurs de Sa Majesté catholique, de Georges Calvert, d'Edouard Courway et de Francis Cottington, secrétaire, et de François de Carondelet, protonotaire apostolique et archidiacre de Cambrai. L'engagement que prenait le roi envers les catholiques et la crainte qu'il ne devînt au parlement l'occasion de nouvelles attaques, avaient déterminé à en faire la matière d'un traité secret. Il importe d'en rappeler ici la teneur.

Article 1er. Aucune loi particulière portée contre les catholiques romains et à laquelle les autres sujets de la couronne ne seraient pas soumis ; pareillement les lois générales, auxquelles tous sont également tenus, si elles sont en opposition avec la religion catholique romaine, ne seront mises à exécution en aucun temps, en aucune manière ni dans aucun cas, directement ou indirectement, contre lesdits catholiques romains. Le roi tiendra à ce que ses conseillers prêtent le même

serment en ce qui les concerne par rapport à l'exécution de ces lois.....

ARTICLE 2e. A l'avenir nulles autres lois ne seront portées contre lesdits catholiques romains ; mais la tolérance perpétuelle de l'exercice de la religion catholique romaine dans les maisons privées, dans tous les royaumes et domaines (tant d'Écosse et d'Irlande que d'Angleterre), leur sera accordée de la manière et en la forme stipulées, déclarées et acceptées dans les articles du traité de mariage.

ARTICLE 3e. Ni le roi, ni aucune autre personne interposée, directement ou indirectement, en particulier ou en public, ne traitera avec la sérénissime Infante, Dona Marie, d'aucune affaire qui soit contraire à la religion catholique romaine : jamais, en aucune manière, le roi ne lui persuadera ou d'y renoncer ou de l'abandonner, dans la substance ou dans la forme, ou de faire quelque chose qui soit contraire à aucun des articles du traité de mariage.

ARTICLE 4e. Le roi interposera son autorité et fera tout ce qui est en lui pour que le parlement approuve, confirme et ratifie tous ces articles et chacun en particulier, lesquels ont été stipulés entre les sérénissimes rois en faveur des catholiques romains ; et aussi, afin que ledit parlement révoque et abroge les lois particulières, portées contre lesdits catholiques romains, et à l'observation desquelles ne sont pas obligés les autres sujets... De plus, à l'avenir, le roi ne consentira point à ce que ledit parlement, en aucun temps, sanctionne ou porte de nouvelles lois contre les catholiques romains (1). »

La lecture de ces quatre articles jeta Jacques I dans

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney. app. p. CCCXXXIII.

une grande inquiétude. Promettre l'abrogation des lois portées contre les catholiques lui paraissait préparer ou plutôt provoquer la plus vive opposition : s'engager lui-même pour les actes futurs de son parlement pouvait devenir très préjudiciable à son pouvoir. Après plusieurs jours, pendant lesquels il resta livré aux plus pénibles réflexions et à toutes sortes de perplexités, il appela ses principaux conseillers et demanda leur avis. La réponse fut, que s'étant obligé à ratifier les engagements du prince, il était tenu sur l'honneur de souscrire les articles du traité. Le monarque hésitait encore. « On exigeait de lui, disait-il, ce qu'il était dans l'impossibilité d'accomplir. » Cette idée l'emporta même dans son esprit sur l'avis unanime de son conseil, et comme pour satisfaire tout à la fois à sa promesse et à cette prétendue impossibilité, il écrivit et signa une protestation secrète afin d'éluder l'effet de sa parole. Cette protestation rappelle d'abord les dispositions les plus importantes des articles publics ou secrets du traité de mariage ; après quoi on lit : « Que Sa Majesté a l'intention d'accomplir réellement et efficacement ce qu'elle a promis en ce qui concerne la suspension des lois pénales portées contre ses sujets catholiques romains, à la condition toutefois que, s'ils abusaient avec insolence de cette grâce insigne et de cette faveur de Sa Majesté, au risque de troubler l'état du gouvernement, le salut public serait dans ce cas la loi suprême, *suprema lex*, et que Sa Majesté devrait alors, nonobstant le serment qu'elle a prêté, procéder contre les transgresseurs... » Cette clause, on le voit, donnait au roi Jacques la facile ressource du parjure sans contrôle et en toutes circonstances. Elle réduisait à néant toutes les stipulations du traité, aussitôt qu'il serait de

son intérêt d'imaginer chez les catholiques une opposition quelconque à son gouvernement.

« Quant à la promesse faite avec serment d'user de tout son pouvoir pour obtenir de son parlement l'approbation, la confirmation et la ratification des articles du traité en faveur des catholiques romains..., Sa Majesté a toujours protesté et proteste encore que ce qu'on exige d'elle est une chose impossible, qu'elle ne peut le jurer en sûreté et pleine volonté, parce qu'elle est persuadée que jamais la chose ne pourra se réaliser. » On a vu si Henri VIII et Élisabeth eurent ces scrupules pour demander au parlement, qui toujours s'empressa de les accorder, les mesures les plus iniques et les plus oppressives.

Une troisième et dernière clause de la protestation royale fait connaître que le roi ne prétend se lier par un serment « qu'autant que le mariage de son fils avec l'Infante sera conclu ». Dans le cas contraire, il se croirait entièrement libre d'agir avec ses sujets catholiques romains selon sa douceur naturelle et la clémence de son caractère, et comme le mériteraient leur loyauté et la fidélité de leur conduite envers Sa Majesté.

Cette protestation achevée, Jacques I donna ses ordres pour la conclusion du fameux traité en négociation depuis onze ans (1612 à 1623). Les représentants de la couronne d'Espagne prirent place dans l'église de Westminster avec le métropolitain et les autres membres du conseil royal. Puis la lecture du traité étant achevée, l'archevêque de Cantorbéry prononça, le premier selon son rang, la formule du serment conçue en ces termes : « Moi, Georges Abbot, je jure d'observer, consciencieusement et pleinement en ce qui me

concerne, tous et chacun des articles contenus dans le traité de mariage entre le sérénissime Charles, prince de Galles, et la sérénissime Dona Maria, infante des Espagnes. Je jure également que ni par moi, ni par aucun ministre inférieur à mon service, je n'exécuterai ni ne ferai exécuter aucune loi portée contre quelque catholique romain, ni ne ferai subir aucune peine portée par quelqu'une de ces lois ; mais qu'en tout ce qui me concerne, j'observerai fidèlement les ordres de Sa Majesté sur ce sujet. » Tous les membres du conseil, après le prélat, prononcèrent la même formule (20 juillet 1623).

Le 4 août suivant, une semblable cérémonie eut lieu à Madrid en présence des Grands de la nation. Le prince de Galles et le roi d'Espagne signèrent ensemble ce même traité. Dans le paragraphe relatif aux promesses et garanties propres aux parties contractantes, le fils du roi d'Angleterre s'exprime en ces termes : « J'engage en outre ma parole, moi, Charles, prince de Galles (et je promets que le sérénissime roi de la Grande-Bretagne, mon père et seigneur très révéré, s'y engagera de même verbalement et par écrit), que toutes ces choses contenues dans les précédents articles et concernant tant la suspension que l'abrogation de toutes les lois portées contre les catholiques romains, obtiendront infailliblement leur effet dans les trois années prochaines au plus tôt, si cela est possible. Sur notre conscience et notre honneur royal nous voulons y travailler. » Le prince s'engage encore à agir auprès de son père, afin que, conformément aux pressants désirs du pape, l'article 22e du traité portât à douze ans, au lieu de dix, l'âge pendant lequel l'éducation des enfants serait confiée à la sérénissime

Infante. Il promet encore et jure de se rendre lui-même à cette demande, s'il arrive qu'il ait liberté entière de régler cette affaire. « De plus, ajoute-t-il, sur la foi donnée, moi, prince de Galles, je m'engagerai envers le roi catholique à prêter l'oreille en particulier, aussi souvent qu'il plaira à la sérénissime Infante, aux théologiens et autres personnes, touchant les matières de la religion catholique romaine, et, toute excuse omise, je les écouterai volontiers et sans difficulté. » Finalement, Charles promet, sur sa parole de prince royal, que tout ce qui a été stipulé concernant la religion obtiendra son effet dans les royaumes d'Écosse et d'Irlande aussi bien que dans l'Angleterre ; puis il approuve d'une manière générale tout ce qui a été conclu dans le traité.

Pendant que ces actes s'accomplissaient à Londres et à Madrid, le pape Grégoire XV remettait son âme à Dieu et était remplacé sur le saint siège par Urbain VIII. Ce nouveau pape, l'un des cardinaux de la commission nommée pour la cause matrimoniale, et favorable entre tous les autres à la conclusion du traité, s'empressa d'expédier les ordres nécessaires pour la célébration du mariage. D'un autre côté, on statuait à Madrid, dans le conseil royal, que la cérémonie des épousailles aurait lieu dix jours après la réponse de Rome, et que le roi Philippe et son frère, don Carlos, représenteraient le prince. Une procuration donnant plein pouvoir à cet effet fut déposée par Charles entre les mains de l'ambassadeur anglais pour être remise au roi d'Espagne aussitôt après l'arrivée de la dispense. De part et d'autre on se promit l'observation fidèle des conditions stipulées, puis l'Infante, avec l'approbation de son frère, prit le titre de princesse d'Angleterre, et

commença à recevoir les honneurs dus à son rang et à sa nouvelle qualité.

Quelques jours plus tard, le prince de Galles et le duc de Buckingham prenaient congé du roi d'Espagne pour retourner en Angleterre. Les adieux se firent avec tous les témoignages de la plus cordiale affection, et d'un avis unanime il fut décidé qu'on érigerait une colonne au lieu où les deux princes se sépareraient, afin de rappeler à la postérité le voyage de Charles Stuart dans la péninsule. Deux lettres d'Urbain VIII, adressées au roi d'Angleterre et à son fils, suivirent de près ce départ. « Le royaume d'Écosse, qui a donné des rois illustres à la terre, et au ciel des citoyens d'une remarquable sainteté, nous offrait, écrit le souverain pontife à Jacques I, une source abondante de joie et de tristesse tout à la fois, alors que le titre de notre cardinalat nous instituait son patron particulier. Nous tressaillions d'allégresse à la pensée que dans ce pays, où les armées romaines n'avaient pu pénétrer, la foi de l'Église romaine avait triomphé avec douceur, et que durant une longue suite de siècles, pas un seul roi en Écosse ne s'était montré opposé à l'autorité pontificale... » Hélas ! les intrigues du père des discordes ont fait oublier le père qui a élevé, et la mère qui a nourri de son lait. Aussi le siège apostolique, qui a engendré ces peuples à Jésus-Christ, est accablé de douleur en voyant qu'un si bel héritage est passé à des mains étrangères, et il mesure la grandeur de sa perte sur la renommée des rois de la Bretagne et la gloire de ses provinces. Et ce qui surtout doit être déploré, c'est que le roi Jacques, le descendant des rois catholiques et le fils d'une sainte mère, soit séparé du pontife suprême et de ses ancêtres dans les choses de la

religion. Son esprit cultivé par l'étude, s'il était uni au Père des lumières, deviendrait pour toute la république chrétienne une source de concorde publique et un moyen de réunion entre des nations et des états séparés par les gorges des montagnes ou par les abîmes des mers. Il semble, en effet, que Dieu l'a établi maître de tant de contrées afin qu'elles reçoivent plus facilement et plus promptement, de celui à qui elles obéissent, la guérison et le salut. « Jamais cette heureuse espérance, comme un soleil à son aurore, ne brilla à nos yeux comme lorsque nous avons su que vous recherchiez l'alliance de la maison d'Autriche et que vous désiriez voir naître d'une mère catholique ceux qui doivent obtenir votre héritage et gouverner ces peuples. Aussi, nous serait-il difficile d'exprimer quelle consolation nous procura le pontife de très sainte mémoire, Grégoire XV, notre prédécesseur, lorsqu'il nous admit dans le conseil des cardinaux chargés de connaître la cause du mariage d'Angleterre. Au moment où nous traitions cette importante affaire, nous ressentions une affection toute particulière pour Votre Majesté, aux louanges de laquelle nous nous associons cordialement et dont nous désirons avancer le bonheur. Mais maintenant que par les suffrages du collège apostolique nous sommes arrivé à ce poste où nous avons à veiller sur tous les royaumes du monde, nous ne saurions exprimer quelle sollicitude et quelle affection nous ressentons pour la Grande-Bretagne et quelle haute idée nous avons de la dignité d'un si grand roi. Or, il semble que la Providence elle-même a permis que les premières lettres qui nous ont été remises, après notre élévation au siège du bienheureux Pierre, aient été celles que le très noble Charles, prince de Galles,

écrivit à notre prédécesseur, et qui témoignent de ses sentiments envers les pontifes romains. Et maintenant, dans notre désir de voir accompli, avec la bénédiction du Seigneur, ce mariage si souhaitable, nous avons résolu de nous adresser à vous, sans attendre les lettres de Votre Majesté; car la charité est la gloire de l'autorité pontificale. Et bien que sur cette chaire nous nous voyions environné des respects des plus grands rois, néanmoins, sous l'inspiration de la charité, nous regardons comme une chose digne, de descendre à d'humbles prières pourvu que nous gagnions des âmes à Jésus-Christ. »

Urbain VIII continue : Que le roi d'Angleterre soit pleinement convaincu qu'il n'est point de prince dans l'univers entier, de qui il puisse attendre plus de témoignages de bienveillance paternelle que du souverain pontife, qui désire le serrer dans ses bras, lui, le fils très désiré de sa charité apostolique. Les lettres à lui adressées par Grégoire XV pour l'exciter à acquérir une si grande gloire, il les connaît : et maintenant qu'il occupe sa place, il imitera cette bienveillance pour le roi et la surpassera même. Bientôt, il l'espère, des envoyés viendront de la Bretagne, qui rendront témoignage des dispositions favorables de Sa Majesté pour la cause catholique et pour les catholiques de son royaume, afin qu'appelés par le père des miséricordes à la liberté des enfants de Dieu, ils soient désormais délivrés de la crainte des châtiments et qu'ils jouissent de la protection royale. Celui qui est riche en miséricordes, récompensera par quelque prospérité illustre l'accomplissement d'un semblable conseil. La terre louera Sa Majesté et le ciel combattra pour elle. Les pervers grinceront des dents et les impies feront des

menaces, pendant que l'Europe sera ravie de voir le roi Jacques, triomphant dans l'Église romaine, ajouter encore par de nouveaux exemples de piété aux exemples de ses aïeux... « Que la splendeur donc d'une si grande gloire qui se présente à vous du haut du ciel et vous attire, frappe vos regards et les attache. C'est elle qui par vous doit introduire les rois de la Bretagne dans le sanctuaire de Dieu sous la conduite des anges et aux applaudissements des hommes. Autrefois la religion chrétienne, défigurée par les calamités, gisait sur la surface de la terre et redoutait les menaces des tyrans. Non seulement il l'a fait sortir des lieux où elle se cachait, mais encore il l'a appelée à régner avec cet empereur que nous devons à la Grande-Bretagne, Constantin le Grand, le défenseur de l'autorité pontificale et le protecteur de la foi romaine. Voilà un modèle digne de l'imitation de Votre Majesté royale, et bien différent de ces rois qui ont failli en foulant aux pieds le pacte éternel. De ce lieu d'où nous contemplons toute la terre, nous vous appelons à partager cette gloire, fils très désiré. Ajoutez, aux années écoulées, un jour que toutes les générations futures célébreront avec reconnaissance. Placez sur votre tête la mître de l'éternel honneur afin que, sous votre règne, nous puissions dire avec le saint Apôtre : *J'ai vu* (dans la Bretagne) *un ciel nouveau et une ville nouvelle descendant du ciel, et sur ses murs la milice des anges.* Que cela arrive et nous penserons que les années de notre pontificat auront été heureuses pour le genre humain. Au reste, nous avons la confiance que cette sollicitude pour votre personne vous sera agréable, et nous espérons qu'aussitôt après la réception de cette lettre, vous augmenterez encore les avantages des catholiques qui habitent

votre royaume. Si vous le faites, vous nous aurez enchaîné à vous d'une admirable manière, et pour payer la dette d'un si grand bienfait, nous déléguerons vers Votre Majesté le Roi des rois lui-même, qui, en même temps qu'il favorisera votre maison royale par quelque félicité illustre, accomplira les vœux de l'Église romaine et comblera de joie les pontifes sacrés (1). »

La lettre d'Urbain VIII au fils de Jacques Ier exprime les mêmes sentiments de paternel dévouement à la nation anglaise et à la famille des Stuart. Le pape rappelle d'abord, comme il l'a fait plus haut, que les premières lettres qui lui ont été présentées après son élévation au siège apostolique sont celles que le prince envoya d'Espagne à son prédécesseur Grégoire XV de très sainte mémoire. « Les mains levées vers le ciel, il a rendu grâce au Père des miséricordes en voyant, au début de son pontificat, le prince de Bretagne commencer à entretenir de semblables rapports avec le pontife romain. » Favorable depuis longtemps, par une disposition particulière de son cœur, à la cause de l'Angleterre, le nouveau pape, auparavant cardinal protecteur des Écossais dans cette Rome, la patrie des nations, a toujours vivement désiré que Dieu offrît à Jacques Ier, son auguste père, une occasion remarquable de bien mériter du genre humain et d'acquérir l'héritage céleste. « Or, continue Urbain VIII, en vous voyant, vous le fils de si grandes espérances, présenter maintenant à un père très puissant le chemin à une si grande gloire, nous croyons que le temps est arrivé où il nous sera donné de voir nos vœux se réaliser. Nous avons, en effet, cette pensée et nous sommes dans cette persuasion, que le désir si vif que vous avez de

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, app. p. CCCXXXIIJ.

contracter un mariage catholique est comme une voix de Dieu qui vous appelle et qui dispose toutes choses avec suavité. Car le Tout-Puissant n'a pas besoin de faire toujours retentir la grande voix de son tonnerre..... » Si le prince, comme il le déclare, se glorifie plus d'une imitation fidèle de la religion de ses aïeux que de leur sang royal qui coule dans ses veines, il est facile de prévoir quelle joie promettent à l'Église romaine et quelle félicité aux royaumes de Bretagne ces paroles écrites au livre de vie. Ces bienfaits, tous les rois de la vieille Écosse les demandent, les attendent de lui. Les rois catholiques de l'Europe ne les sollicitent pas moins vivement. D'ailleurs, « l'Église romaine, que l'Angleterre a si longtemps vénérée comme la maîtresse de la vérité, et dont vous avouez que la foi ne vous est pas contraire, désire vous ouvrir le plus tôt possible les portes de ce royaume céleste et vous ramener dans la possession de vos ancêtres... Prenez garde que les conseils de ceux qui donnent aux choses de la terre la préférence sur celles du ciel, n'endurcissent votre cœur, très noble prince... Avec l'aide des anges et aux applaudissements des hommes, revenez, fils désiré, aux embrassements de l'Église qui soupire après vous, afin que nous puissions, pleins de joie, chanter ces paroles au jour de votre mariage : *Le Seigneur a régné et il s'est revêtu de splendeur.* Et certainement vous qui souhaitez si ardemment épouser une vierge catholique, vous devez aussi choisir pour vous cette épouse céleste aux charmes de laquelle Salomon, le plus sage des rois, se glorifiait d'avoir été pris. Elle est, en effet, cette sagesse par laquelle règnent les rois, et dont la possession apporte la splendeur de la gloire et l'éternelle principauté. Or, cette sagesse éloignée de

la contagion des choses de la terre et qui repose dans le sein de Dieu, c'est dans l'Église romaine que vos ancêtres l'ont cherchée. Nous qui vous adressons ces exhortations et vous donnons ces témoignages de la bienveillance pontificale, nous désirons que votre nom soit rappelé dans les monuments impérissables de l'histoire et qu'il soit placé entre les princes qui, ayant pendant leur vie bien mérité du royaume céleste, deviennent pour la postérité un modèle de vertus. Nous prions le Père des lumières que cette bienheureuse espérance, que promet, l'Esprit-Saint le dirigeant, le retour d'un si grand prince, porte aujourd'hui ses fruits et qu'elle donne le salut à la Grande-Bretagne et la joie à tout l'univers chrétien. »

Ces lettres où le cœur des pontifes romains se révèle dans toute sa noble et touchante simplicité, attesteront aux siècles futurs que jamais la mère commune de toutes les Églises du monde ne faillit dans l'accomplissement de ses devoirs envers les nations chrétiennes égarées par l'hérésie. Cette affection et ce dévouement échouèrent, hélas ! encore une fois devant la pusillanimité de princes trop faibles pour réparer les fautes de leurs devanciers, et devant l'opiniâtre aveuglement des peuples plus facilement dévoyés par la violence et la ruse que ramenés dans la voie droite par les avertissements de la sagesse. De toutes ces négociations, en effet, échangées entre les deux cours de Londres et de Madrid, il ne devait résulter bientôt que des récriminations et plus tard une guerre aussi injuste que futile dans ses motifs. Charles et Buckingham, après avoir joué l'un et l'autre en Espagne un rôle peu honorable et donné des témoignages multipliés de leur frivolité, rentrèrent en Angleterre pour remplir le parlement de

leurs plaintes et de leurs accusations mensongères. Jacques Ier lui-même y prononça alors d'étranges paroles, qui confirment le sévère jugement de l'histoire sur son peu de loyauté. Le monarque déclare entre autres choses que, « dans les traités publics et particuliers, il avait toujours posé ses réserves touchant la religion. Quelquefois, à la vérité, il n'a pas jugé convenable de faire exécuter les lois pénales dans toute leur rigueur ; mais jamais il n'a rien défendu ou changé en ce qui concerne la religion. » Après la lecture des documents qui précèdent, cette déclaration étonne : mais que dire de l'affirmation si positive par laquelle le roi achève ce paragraphe: « Jamais je n'ai rien promis ni rien concédé ; jamais je n'en ai parlé. » Or, quand Jacques Ier tenait ce langage au parlement, sept mois à peine s'étaient écoulés depuis le serment du 20 juillet, par lequel il protestait que nulle loi particulière portée contre les catholiques romains, nulle des lois générales sous lesquelles tous sont également compris et qui répugneraient à la religion catholique romaine, ne seront en aucun temps, ni en aucune cause ou manière, directement ou indirectement, mises à exécution à l'égard desdits catholiques romains (1).

Ainsi, à la fin comme au début de son règne, Jacques Ier, entraîné tantôt par sa pusillanimité, tantôt par son égoïsme, accorde ou refuse, renie ou avoue les faveurs, les injustices et les actes de toute nature de son bizarre gouvernement. Ce n'est pas même un des traits les moins significatifs de son règne que cette guerre avec l'Espagne, qui suivit immédiatement un traité de mariage négocié pendant quinze ans, et dont la rupture était le fait unique du roi d'Angleterre et de

1. Lingard. *Histoire d'Angleterre. Jacques I*, ch. VII.

son fils. Cette prise d'armes était comme une satisfaction jugée nécessaire, et dont les chambres profitèrent avec empressement pour donner un libre cours à leurs animosités, un moment contenues, contre les catholiques.

Dans une pétition préparée à la hâte (3 avril 1624), on témoigne au roi la vive satisfaction que cause la dissolution du traité de mariage avec une Infante d'Espagne et la disposition où est le parlement de soutenir la guerre dans le Palatinat. Puis viennent les invectives contre les séditieux, les traîtres, les incendiaires de Rome et les espions de l'Espagne, contre les prêtres et les jésuites. Leur nombre augmente et en même temps leur audace. Ils ont saisi déjà beaucoup de sujets du roi pour les mettre sous la dépendance de Rome et de l'Espagne. Dans Londres même et aux environs de la capitale, les catholiques récusants se multiplient, et on les voit assister à la messe et aux autres exercices de leur culte dans les chapelles des ambassadeurs étrangers, à la bien amère douleur et offense des bons sujets du roi. D'ailleurs, de grands préparatifs de guerre se font en Espagne, et il est probable que c'est pour une invasion sur quelques points du royaume. Quel découragement pour les bons et fidèles sujets du roi lorsqu'ils verront qu'ils ont plus à craindre de leurs faux et perfides compatriotes en Angleterre, que de leurs ennemis déclarés sur le continent !

1° « Que tous les jésuites donc et les prêtres des séminaires, que tous les autres qui ont reçu l'ordination par une autorité quelconque dérivant du siège de Rome, puissent, par une proclamation de Votre Majesté, recevoir l'ordre de quitter votre royaume et toutes

les autres possessions de Votre Altesse, et qu'ils ne puissent, ni eux ni quelque autre, retourner dans ces lieux, y rester, sous peine d'encourir toute la sévérité des lois maintenant en vigueur contre eux. Que tous les sujets de Votre Majesté soient et puissent par là être avertis de ne recevoir, ni entretenir, ni aider, ni cacher quelqu'un de cette race de vipères, sans s'exposer aux peines et amendes qui peuvent leur être imposées par les lois.

2° « Qu'il plaise à Votre Majesté d'ordonner immédiatement et sans délai aux juges de paix, dans toutes les parties de ce royaume, que (conformément aux lois faites à cet effet et aux ordres portés par le conseil privé de Votre Majesté pour la police de l'État) ils enlèvent à tous les papistes récusants, légalement convaincus et justement suspectés, toute armure, ou munitions de guerre de quelque espèce, que plusieurs d'entre eux ont entre leurs mains ou dans les mains de quelqu'un pour leur usage.

3° « Qu'il plaise à Votre Majesté de commander que tous les papistes récusants et autres, à qui par quelque loi ou statut il est interdit de venir à la cour, se retirent incontinent eux-mêmes, sous peine d'encourir votre grand déplaisir et la sévère exécution de vos lois contre eux. Qu'ils se retirent eux, leurs épouses et leurs familles, de Londres ou des environs, dans les différentes demeures ou places désignées par vos lois ; et qu'ils demeurent là confinés à cinq milles de leurs habitations, conformément à la loi de ce royaume. Pour ce dessein, soient retirées toutes les permissions qu'on leur avait accordées jusqu'ici; et qu'ils ne présument, en aucun temps à l'avenir, de reparaître à Londres ou à dix milles de Londres, à la cour

du roi ou à celle du prince, en quelque lieu qu'elle se trouve.

4° « Que Votre Majesté réprime l'affluence et le concours de vos sujets qui vont entendre la messe ou assistent à d'autres exercices de la religion catholique, dans les maisons des ambassadeurs étrangers ou autres agents... qui résident ici pour le service de leurs princes et de leurs états.

5° « Comme depuis peu de temps, en plusieurs comtés de ce royaume, on a confié des places de lords lieutenants, députés lieutenants, commissaires chargés d'entendre et terminer les causes, juges de paix et capitaines en leur propre pays, à des hommes qui sont papistes récusants, ou qui n'ont point communié dans le courant de l'année, ou qui ne se rendent pas habituellement au temple pour le service divin et ne peuvent prouver qu'ils y assistent; qu'il plaise à Votre Majesté de leur ôter ces places de confiance qui leur donnent, dans le pays où ils vivent, un pouvoir qu'il ne convient pas de mettre dans les mains de personnes semblables.

6° « Qu'il plaise à Votre Majesté de mettre généralement en toute exécution les lois portées contre les papistes récusants ; et que tous vos juges, juges de paix et autres ministres de la justice, à qui le soin de ces choses est confié, puissent, par une proclamation de Votre Majesté, recevoir l'ordre de remplir leur devoir sur ce point.

7° « En voyant que nous sommes ainsi heureusement délivrés de ce danger qu'allaient certainement amener sur nous les traités maintenant dissous et dont des sujets mal affectionnés tiraient déjà parti ; et dans la crainte que quelque chose de semblable ne puisse arriver à l'avenir, ce qui inévitablement attirerait les mêmes

périls sur les royaumes de Votre Majesté, nous demandons humblement à Votre gracieuse Majesté de rassurer les cœurs de vos bons sujets par cet engagement de votre royale parole, que, pour nulle occasion de mariage ou de traité, ou nulle sollicitation particulière de quelque prince ou état étranger que ce soit, vous n'omettrez rien ni ne relâcherez rien de l'exécution de vos lois contre les papistes récusants.

« Nous prions humblement Votre Majesté de donner une réponse généreuse à ces modestes demandes, inspirées par nos très loyales et légitimes affections pour Votre Majesté, par notre sollicitude pour le bien de notre patrie, et avec la ferme persuasion qu'elles serviront beaucoup à la gloire du Dieu tout-puissant, à l'éternel honneur de Votre Majesté, à la sécurité de vos royaumes et à l'encouragement de tous vos bons sujets. »

Une seconde pétition suivit de près la première et reproduisit presque tous les mêmes griefs. Jacques y répondit par un discours, dernier témoignage public de sa duplicité et de sa faiblesse. Cette royauté anglaise qui avait usurpé l'encensoir, ne savait même plus tenir le sceptre avec dignité. « Bien que je ne puisse que louer le zèle qui vous porte à me présenter cette pétition, dit Jacques Ier aux chambres réunies, néanmoins, je dois me regarder comme bien malheureux si l'on pense que j'ai besoin d'être aiguillonné pour faire ce que ma conscience et mon devoir m'imposent. Mes livres disent assez quelle est ma religion ; mes déclarations et ma conduite le montrent ; et j'espère que je ne vivrai jamais d'une manière qui permette de penser autrement. Or, je suis assuré de ne jamais mériter ce reproche, et pour ce qui me concerne, je désire que

cette déclaration soit écrite sur le marbre et reste à la postérité comme un témoignage contre moi, si je venais à m'écarter de ma religion. Car celui qui est infidèle à Dieu, ne peut mériter la confiance des hommes.

« Milords, je proteste devant vous que, pour ma part, mon cœur a saigné quand j'ai entendu parler des progrès du papisme. Dieu est mon juge, et il voit que cette parole a été pour moi aussi douloureuse que si j'avais eu des épines dans les yeux ou des lances dans les côtés, tant j'ai été éloigné, tant je serai toujours éloigné de prendre une autre voie. Et vous tous, milords et gentilshommes, vous êtes mes témoins que, si je connaissais un meilleur moyen d'empêcher l'accroissement du papisme, je l'eusse employé. Car, connaissant ce que je connais, et étant persuadé comme je le suis, je ne serais pas un homme honnête si j'agissais autrement. Et ici, je puis ajouter que, si je ne suis pas un martyr, assurément je suis un confesseur. En un sens même je puis être appelé martyr, par une ressemblance avec Isaac, lequel, comme le rapporte l'Écriture, était persécuté par les paroles de moquerie d'Ismaël. Jamais roi, en effet, n'a souffert comme moi des langues méchantes, et j'en suis persuadé, pour nulle autre cause. Cependant j'ai toujours été éloigné de la persécution ; car j'ai toujours pensé que rien ne donne plus d'accroissement à la religion que la persécution, selon cette parole: *Sanguis martyrum semen Ecclesiæ*, le sang des martyrs est la semence de l'Église. Maintenant, milords et gentilshommes, je vous accorderai non seulement la substance de ce que vous me demandez, mais j'ajouterai encore quelque chose de moi-même ; car les deux traités étant déjà annulés, comme je l'ai déclaré, ce que vous désirez s'ensuit naturellement. Il

n'est plus nécessaire, sinon que je déclare par une proclamation (ce que je suis disposé à faire), que les jésuites et les prêtres partiront au jour fixé. Mais une proclamation ne peut pas, comme vous le désirez, les atteindre hors de mes domaines: une proclamation ne s'étend qu'au royaume. Je ferai cela et plus encore : je commanderai à tous mes juges, quand ils parcourront les lieux de leur juridiction, de prendre, pour mettre à exécution toutes les lois contre les récusants, les mesures qu'ils étaient autorisés à employer avant les traités ; car les lois sont toujours en vigueur. Jamais il n'a été accordé d'en être dispensé par mon autorité ; et (Dieu est mon juge !) jamais je n'eus cette intention ; mais, ainsi que je vous l'ai dit au commencement de cette session, vous devez me laisser la faculté qu'a un bon cavalier de se servir quelquefois des rênes, et pas toujours de l'éperon, tellement qu'à cette heure ma déclaration seule peut être nécessaire. Quand au désarmement, c'est une affaire déjà réglée par la loi, et elle sera faite comme vous le désirez. De plus, je donnerai des ordres pour prévenir ce honteux désordre d'un concours si nombreux de mes sujets aux maisons des ambassadeurs étrangers; et, sur ce point, je conférerai avec mon conseil sur le moyen le plus convenable de le réformer. Les maisons des ambassadeurs sont, il est vrai, des places privilégiées; mais, s'ils ne peuvent arracher les catholiques de ces maisons, le lord-maire cependant et le recorder de Londres peuvent les saisir lorsqu'ils en sortent et faire un exemple sur quelques-uns d'entre eux. J'ajouterai un autre point touchant l'éducation des enfants des récusants, question à laquelle je porte un intérêt particulier, ainsi que monseigneur de Cantorbéry, l'évêque de Winchester et d'autres sei-

gneurs du conseil, et même tout mon conseil avec lequel, je puis en rendre témoignage, j'ai conféré sur ce sujet. Car, en vérité, c'est une honte que leurs enfants soient élevés dans ce royaume comme ils le seraient à Madrid ou à Rome.

« Je vous accorde donc tout ce que vous désirez et plus encore: seulement je suis triste de n'être pas ici le premier moteur. Si vous ne m'aviez pas représenté ces choses, je vous les eusse représentées moi-même.

« Maintenant, pour la dernière partie de votre pétition, vous m'y avez donné le meilleur avis qui soit au monde ; car il est contre les règles de la sagesse qu'un roi souffre que quelqu'un de ses sujets se soumette à un prince étranger et dépende de lui. Et qu'a donc à faire un roi quelconque avec les lois et les sujets d'un autre royaume? C'est pourquoi soyez assurés que, avec la grâce de Dieu, je serai très attentif pour que nulle semblable condition ne soit admise à l'avenir, dans quelque autre traité que ce soit ; car il est convenable que mes sujets soient ou ne soient pas *(stand or fall)* à leur propre souverain (1). »

La déclaration royale, cette fois encore, était formelle sinon sincère ; et comme si elle eût été insuffisante pour calmer les frayeurs calculées du parlement, Charles lui-même y ajouta le serment : « Que s'il plaisait à Dieu de lui donner pour épouse une papiste, elle n'aurait de liberté religieuse que dans sa famille et ne pourrait être d'aucune utilité aux réfractaires en Angleterre. » Pour assurer l'effet de ces promesses, Jacques demanda et obtint des rois de Suède, de Danemark et de quelques princes d'Allemagne, l'adoption d'un plan de croisade protestante contre la maison d'Autriche.

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, app. p. CCCXLVI.

Cette union, connue sous le nom de Sainte-Alliance, parvint à entraîner, grâce à des jalousies politiques et a des intérêts d'amour-propre national, quelques-unes mêmes des puissances catholiques, la France, la Savoie et la république de Venise.

Ce fut au moment où éclataient ces démonstrations hostiles, que commença à transpirer dans Londres le bruit d'un projet de mariage entre le prince de Galles et la princesse Henriette de France, sœur du roi Louis XIII. L'intolérance hérétique, plus irritée que jamais, resta néanmoins presque muette à cette nouvelle, mais pour éclater impétueuse et terrible sous le règne suivant.

Si Jacques I ne vit point l'accomplissement de ce traité, qui répondait à son vif désir d'allier son fils à une puissante famille royale, du moins il n'omit rien pour en assurer la conclusion. Il alla même jusqu'à promettre dans les nouvelles négociations, soit à la princesse et à sa maison, soit aux catholiques en général, des avantages plus considérables que ceux qui avaient été stipulés dans le traité de Madrid. Cet acte fut pour ainsi dire le dernier de son règne. Le 26 décembre 1624, Jacques lui-même écrivait au lord-chancelier une lettre lui enjoignant « d'expédier des ordres aux juges et autres officiers à qui il appartiendrait, pour mettre en liberté les prêtres, jésuites, religieux et autres catholiques romains, clercs ou laïques, emprisonnés pour cause de trahison, félonie ou autres offenses commises sous son règne ou celui de sa chère sœur, la reine Élisabeth. » Un semblable message était expédié le même jour à l'archevêque d'York, pour lui ordonner de faire cesser toutes les poursuites dirigées contre les catholiques dans la cour de haute

commission. Le même acte recommande que désormais, ses sujets catholiques romains ne soient plus molestés, ni forcés de payer l'amende de vingt livres pour chaque fois qu'ils manqueraient le dimanche d'assister au service anglican..... Trois mois plus tard, Jacques Ier expirait à l'âge de cinquante-neuf ans, laissant à la postérité la mémoire d'un prince trop faible pour reconnaître la justice calomniée par l'audace, et trop égoïste pour la défendre aux dépens de son repos ; également méprisé de tous les partis à qui il donna des témoignages multipliés de sa pusillanimité, de sa mauvaise foi et de ses mesquines prétentions au despotisme. Le monarque anglais eût trouvé difficilement dans tout son royaume des sujets plus dévoués que ces catholiques qu'il livrait aux lois atroces portées par la fille de Henri VIII. Leur fidélité à Dieu était la meilleure garantie de leur fidélité au prince, et les efforts qu'ils faisaient pour obtenir la tolérance n'étaient que l'expression du désir de toutes les âmes nobles et généreuses. Eût-il condamné dans le cœur d'un anglais catholique le sentiment qui faisait battre le cœur évangélique de S. François de Sales ? Car c'est ce beau nom qui vient se placer ici sous la plume au moment de clore le règne aussi triste que funeste du fils de Marie Stuart.

A une époque où rien ne pouvait encore faire pressentir la négociation du mariage entre le prince de Galles et Henriette de France, la reine-mère, Marie de Médicis, envoyait comme présent d'étrennes, au roi d'Angleterre, un magnifique volume. C'était un exemplaire de l'*Introduction à la vie dévote*, récemment composée par François de Sales, évêque de Genève. Le monarque lut ce livre, le goûta beaucoup et depuis

ce moment il le portait partout avec lui. Quelques années plus tard, la reine-mère lui offrit un exemplaire du *Traité de l'amour de Dieu*, du même prélat. Jacques le lut pareillement, et, dit un écrivain contemporain, il prononça tout haut, « qu'il avait un très grand désir de voir l'auteur, et qu'il ne se pouvait pas faire que ce ne fût un grand personnage ; et, dit-on, il reprocha à ses évêques qu'il n'y en avait point parmi eux qui eût écrit jusqu'à présent de ces choses qui reflètent purement le ciel et l'esprit angélique, ni même qui osât l'entreprendre (1). » Ce qu'apprenant le saint évêque de Genève, il s'écria : « Eh ! qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai à ce roi, en cette grande île, toute couverte des brouillards de l'erreur ! Belle île, dis-je, que tous les bons appelaient autrefois la patrie des saints ! Oh ! vive Dieu ! si Son Altesse sérénissime (le duc de Savoie) me le permet, je me lèverai et m'en irai à Ninive ; je parlerai à ce roi et lui dirai, au péril de ma vie, le mot du Seigneur et la promesse qu'il a faite à mille générations. » S. François de Sales déplorait la misère d'un si grand roi et d'un si grand royaume, et avait coutume de dire qu'il se sentait porté d'une inclination particulière à son amour et à son salut ; et jamais ne tombait en propos de grands personnages, soit prélats, comme S. Anselme, S. Thomas ; soit princes, comme S. Édouard et d'autres, que comparant ces temps-là avec le misérable état de l'hérésie et du schisme, il ne proférât des paroles causées par sa douleur intérieure, et ne témoignât par soupirs les vœux qu'il faisait pour sa conversion. » Ce sentiment éclatait

1. *Histoire de S. François de Sales*, par Auguste de Sales.... Voir la lettre du saint à son frère, le coadjuteur de Genève, en date du 21 novembre 1620.

surtout dans l'âme du saint évêque, quand, après la défection de quelque catholique, il le voyait, comme il était ordinaire alors, se diriger vers l'Angleterre. « Comment, disait-il parlant d'un jeune seigneur ainsi entraîné par l'hérésie, comment lui, qui ne trouvait pas assez de clarté ès-passages de l'Écriture pour l'autorité de S. Pierre sur tous les chrétiens, s'est-il allé ranger sous l'autorité ecclésiastique d'un roi, duquel l'Écriture n'a jamais autorisé la puissance que pour les choses civiles ? S'il trouvait que le pape excédait les bornes de son pouvoir, entreprenait quelque chose sur le temporel des princes, comment ne trouve-t-il pas que le roi sous lequel il est allé vivre excède les limites de son autorité, entreprenant sur le spirituel ? Est-il possible que ce qui ramena et maintint S. Augustin en l'Église, n'ait pu retenir cet esprit ? Est-il possible que la révérence de l'antiquité et l'abjection de la nouveauté n'aient point eu le pouvoir de l'arrêter ? Est-il possible qu'il ait cru que toute l'Église ait tant erré et que les huguenots ou les Anglais calvinistes aient si heureusement rencontré partout la vérité, et qu'ils n'aient point erré en l'intelligence de l'Écriture ? D'où peut être venue cette si universelle connaissance du sens de l'Écriture dans ces têtes-là ès-matières de nos controverses, que partout ils aient raison, et nous tort partout, en sorte qu'il nous faille quitter pour adhérer à eux ? » Mais si l'esprit du saint évêque était aussi inflexible que juste contre l'erreur, son âme n'en devenait que plus compatissante pour les malheureuses nations qu'elle avait séduites. L'Angleterre surtout avait la grande part dans ses affections : « J'ai, dit-il, une inclination particulière à cette grande île et à son roi, et en recommande incessamment

la conversion à la divine Majesté ; mais avec confiance que je serai exaucé avec tant d'âmes qui soupirent pour cet effet, et désormais encore prierai-je plus ardemment, ce me semble. » Ce peuple, aussi coupable que malheureux, devait bientôt en avoir plus besoin que jamais. Ses fautes accumulées étaient devenues comme autant de nuages précurseurs de la foudre. Les princes, selon la parole des Écritures, « avaient semé les vents : ils allaient moissonner les tempêtes. » Le règne de Charles Ier commençait.

Chapitre II.

Avènement de Charles Ier. — État des partis religieux et politiques. — Lettre d'Urbain VIII à Henriette de France. — Mariage de Charles avec cette princesse. — Plaintes au parlement contre les progrès du papisme. — Faiblesse de Charles Ier. — Nouvelles mesures contre les catholiques. — Plaintes du pape et du roi de France. — Intolérance du parlement. — Nouveaux martyrs.

JACQUES Ier, en mourant, laissait à son fils, à peine âgé de vingt-cinq ans, un trône ébranlé et miné de toutes parts par les discordes religieuses et politiques. Les esprits entraînés par l'hérésie aux entreprises les plus hasardeuses, ne s'arrêtent devant aucune barrière, et portent jusqu'au pied du trône cette indépendance hautaine que la réforme a consacrée comme son principe fondamental. Tout annonçait que la royauté en Angleterre se trouverait bientôt face à face avec cet ennemi qu'elle-même avait enfanté. Les droits vagues et mal définis de sa prérogative séculaire, telle est l'arène dans laquelle descendent toutes les passions coalisées, pour donner au monde un grand et mémorable enseignement. Ainsi seront châtiées, par la Providence, et les impiétés brutales de Henri VIII, et les rapines sacrilèges d'Édouard VI, et les cruautés d'Élisabeth, et les faiblesses de Jacques Ier ; ainsi des parlements en révolte feront expier le crime de tant de lois sanguinaires portées par des parlements serviles jusqu'à l'apostasie ; ainsi Dieu livrera aux instincts déréglés de la force ce peuple resté muet sous la main des tyrans qui lui arrachèrent sa foi religieuse.

Charles Ier et Cromwell, le premier sur l'échafaud, le second sur le trône ; telle est la leçon terrible et la sévère expiation que les règnes précédents avaient préparées, et que Dieu réservait à l'Angleterre comme un châtiment de miséricorde plus encore que de justice.

Comme toutes les révolutions, celle qui éclate à cette époque présente aux regards attentifs de l'observateur une réunion d'intérêts et de passions contraires, qui se cachent sous différents masques, et au milieu desquels apparaissent de loin en loin des volontés droites, mais abusées, des convictions sincères, mais outrées jusqu'au fanatisme. Des idées religieuses et politiques en opposition ouverte, des amours-propres froissés,des animosités surexcitées par l'arbitraire du pouvoir, enfin des duplicités et des tromperies, parce que la royauté, d'une part, est poussée à des promesses irréalisables, et que, de l'autre, les factions cherchent à cacher le but réel où tendent leurs efforts ; telles sont les causes multipliées qui aboutiront au terme fatal, que beaucoup ne prévoyaient pas, ne voulaient pas surtout, mais où le doigt de Dieu dirigeait les événements. Toutes ces factions auront leur succès éphémère, pendant que les catholiques, poursuivis par toutes les haines comme par toutes les erreurs, continueront de gémir sous le joug de fer qui les écrase. Que si, durant les premières années de ce règne si agité, le sang sacerdotal ne fut point répandu, on verra quelles circonstances particulières déterminèrent cette modération contrainte, et comment l'hérésie plus tard frappera avec un redoublement de fureur ses victimes un moment épargnées.

Déjà disposées à la résistance par quelques actes du

dernier règne, les communes l'étaient ou feignaient de l'être encore davantage depuis la notification du projet de mariage avec Henriette de France. Les mécontentements soulevés par les négociations du traité avec l'Espagne, se réveillaient subitement avec un nouveau degré d'animosité. Les hommes de parti n'oublient rien et ne pardonnent rien : tous les griefs étaient restés gravés dans leur mémoire. De là leurs emportements quand ils surent que c'était la fille de Henri IV, huguenot converti, et la sœur de Louis XIII, dont les projets contre leurs turbulents coréligionnaires de France étaient connus, qui devait s'asseoir sur le trône d'Angleterre. Il n'en fallait pas tant pour soulever au sein du parlement les plus violentes tempêtes.

Une sorte d'alliance se forma donc alors entre tous les partis les plus exagérés de la réforme, presbytériens, puritains, patriotes, zélateurs, niveleurs même, pour achever d'écraser les papistes, pour renverser les épiscopaux, et, sinon abattre, au moins dominer la royauté. Au milieu de ces débats passionnés, l'Église catholique d'Angleterre continue dans les larmes et dans le sang la longue série de ses épreuves, et chaque rayon qui semble annoncer un jour plus serein ne fait qu'attirer sur elle de nouveaux orages. Comme sous les règnes précédents, ses enfants continuent de combattre, ses vierges de prier, ses missionnaires de travailler ou d'expirer dans les tourments, et Dieu, du haut du ciel, bénit leur courage et leur constance, pendant que son vicaire sur la terre leur crie en son nom d'avoir confiance.

Cette confiance, Urbain VIII l'avait au fond du cœur, et elle se produit d'une manière touchante dans la lettre qu'il écrivit à la future reine. Le pontife voit,

dans cette union d'un roi d'Angleterre avec une princesse de France, l'annonce d'une grande félicité. Ses craintes se changent en espérances et sa sollicitude en joie. Il est persuadé que, comme cette Esther qui a délivré le peuple choisi, comme Clotilde, qui, dans les Gaules, a gagné à la foi son époux triomphant, ou comme Ædilburge, qui apporta à la Bretagne avec ses vertus la connaissance de la religion de JÉSUS-CHRIST, elle aussi sera pour son peuple une pacifique libératrice. « O très chère fille ! continue le pontife, destinée, sur le trône magnifique des reines d'Angleterre, à donner non seulement des enfants au roi, mais la liberté à la foi et aux âmes le salut ! Nous vous envoyons notre bénédiction apostolique et adressons au ciel les plus ferventes prières pour que le Dieu, qui non seulement a réjoui par la majesté de sa divine présence les noces de Cana en Galilée, mais les a illustrées des miracles de sa céleste puissance, rende votre mariage heureux par les fruits de salut qu'il apportera au monde.... Quand la demeure royale retentira d'applaudissements joyeux, de concerts de voix et d'instruments, n'oubliez point les larmes de ceux qui sont dans les dangers, et en donnant à la religion romaine une place dans la couche royale et sur le trône, ne souffrez pas que, dans ces mêmes lieux, cette religion soit flétrie par l'horreur des cachots ou combattue par l'atrocité des supplices. Les vœux des catholiques, les soupirs des Anglais, les prières de l'Église, vous appellent à réaliser cette espérance si grande de félicité : ils vous disent ce que le monde a droit d'attendre de vous (1). » Le souverain pontife acceptait donc les engagements solennels que prenait le roi de France touchant l'exé-

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 168.

cution du traité. Le nonce résidant à Paris accorda la dispense demandée, et Charles Ier, de son côté, ratifia les articles stipulés par son représentant. Le mariage fut célébré par le cardinal de Larochefoucault, sur une estrade élevée en face du portail principal de l'église Notre-Dame, à Paris. Le roi d'Angleterre était représenté par le duc de Cheverus, son parent. Peu de jours après, Buckingham conduisait la princesse à Londres auprès du roi, son époux (8 mai 1625).

Même au milieu des réjouissances et des fêtes qui signalèrent l'arrivée de la jeune reine, on pressentait que les factions trouveraient dans cet événement un nouvel aliment à leurs récriminations contre le roi et ses ministres. « Presque tous les protestants, dit l'historien Échard, avaient pris l'alarme, comme si ce mariage n'avait eu d'autre but que d'introduire la religion catholique romaine (1). » Les esprits ainsi disposés, il fallait s'attendre à voir les plus sages mesures, les intentions les plus droites, même le simple accomplissement des conditions du traité, attaqués avec la plus vive acrimonie. La présence des catholiques de la maison de la reine et de quelques prêtres de l'Oratoire attachés au service de sa chapelle, blessèrent la susceptibilité des anglicans. Les puritains surtout et les patriotes, unis déjà dans leur opposition, se montrèrent, dès ce jour, plus exaspérés que jamais. Un de leurs premiers artifices fut de pousser le roi à un acte, qui était comme la révocation des promesses de tolérance faites aux catholiques.

Le parlement s'était réuni le 18 juin (1625). Dès la

1. Échard. *Hist. of England*, vol. II, p. 14.

première séance, les saints (on appelait déjà de ce nom les patriotes les plus exaltés), témoignèrent leur intention de présenter au roi une *pétition pieuse*. Parmi eux se distingue Elliot, qui se plaint amèrement de ce que, « par l'intercession de la reine, des prêtres papistes ont déjà obtenu leur pardon et évité le supplice des traîtres qu'ils ont mérité. De semblables violations de la loi, ajoute-t-il, ne peuvent se renouveler, et il faut que le sang de ces hommes, assez audacieux pour exercer leur ministère dans le royaume, continue de couler comme par le passé. On l'attend du jeune roi, dont le zèle pour la vraie religion est aussi vif que l'est son horreur des superstitions et de l'idolâtrie des papistes. » La pétition, discutée dans les deux chambres, fut en effet remise à Charles le 8 juillet suivant. C'est une longue plainte sur les progrès toujours croissants du papisme dont on signale les principales causes, savoir : l'inexécution des lois pénales portées contre les récusants sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier ; — l'influence laissée aux princes étrangers et à leurs ambassadeurs, et leur intervention dans les affaires des catholiques ; — la liberté accordée à ceux-ci de venir jusque dans la capitale, où on les voit entrer, sans précautions comme sans crainte, dans les chapelles des ambassadeurs étrangers ; — le manque d'instruction religieuse en plusieurs parties du royaume ; — la publication de livres papistes et l'admission, pour les charges d'autorité et de confiance, de personnes malintentionnées. — Tous donc supplient Sa Majesté de prendre au plus tôt des mesures pour éloigner de semblables abus. De plus, ils demandent qu'une proclamation, publiée dans tout le royaume, ordonne à tous les prêtres papistes de le quitter à un

jour fixe, avec défense à qui que ce soit de les recevoir, de les aider ou de les entretenir (1).

La réponse de Charles Ier ne se fit pas attendre, et elle était de nature à satisfaire même les plus violents de l'assemblée. « Le prince déclare qu'en prenant pour femme la sœur du roi de France, c'est la personne qu'il a épousée et non la religion, et qu'il ne veut suivre que les inspirations de sa conscience et les recommandations que lui a faites le roi, son père, sur son lit de mort. » Les effets ne tardent pas à sanctionner ces paroles. Dès le 14 août, paraît la proclamation ardemment sollicitée. Elle ordonne à tous les parents et tuteurs de rappeler leurs enfants ou pupilles des séminaires et collèges ou autres maisons situées sur le continent ; elle défend à tout évêque, anglais ou étranger, ordonné par l'autorité du siège de Rome, de conférer les ordres aux sujets de la couronne d'Angleterre, ou d'exercer quelque juridiction sur eux. Elle enjoint encore strictement aux juges, magistrats et autres officiers, de mettre à exécution les statuts portés contre tous les jésuites et les prêtres des séminaires qu'on trouverait dans le royaume après le dernier jour de septembre suivant. Cette première proclamation est suivie de plusieurs autres. Ordre est intimé aux catholiques de ne point s'éloigner de plus de cinq milles (une lieue et demie) de leur habitation et de livrer toutes leurs armes. En même temps recommencent dans tout le royaume les visites domiciliaires avec les vexations accoutumées. Charles expédie en outre des lettres aux deux archevêques, à tous les évêques et autres fonctionnaires de l'Église établie par la loi, pour leur recommander d'excommunier et

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. V, p. 161.

de mettre hors la loi dans les cours spirituelles tous les catholiques récusants, et de donner ensuite leurs noms à la cour de la chancellerie. Faiblesse ou infidélité à sa parole, cet acte de Charles Ier ne saurait être justifié, et il laisse sur la mémoire de ce prince, malgré de touchantes infortunes, une tache ineffaçable. C'est à peine si, sous le règne même d'Élisabeth, il se rencontre quelque chose de plus dur que cette lettre d'un prince qui, quelques mois auparavant, jurait de donner la tolérance à ses sujets catholiques. « Et afin, dit-il lui-même en finissant, que ses bien-aimés sujets aient une preuve nouvelle et plus sensible de sa sollicitude pour l'avancement de la vraie religion et la suppression de la superstition et du papisme, il a jugé convenable d'ordonner à toutes personnes ayant juridiction ecclésiastique sous lui, de ne négliger, en ce qui les concerne, aucun moyen pour découvrir, trouver et arrêter les jésuites, prêtres des séminaires et autres individus, qui séduisent le peuple et l'entraînent dans la religion romaine, ou pour réprimer par l'excommunication ou autres censures les catholiques récusants et délinquants, sans omettre les autres moyens légitimes de les traduire publiquement en justice. Et comme notre bon plaisir est que l'on use de mesures sévères contre ceux qui sont papistes reconnus et déclarés, et auxquels s'appliqueront plus facilement nos lois temporelles, ainsi nous recommandons à votre soin vigilant, et à celui des autres membres de notre clergé, de réprimer également ceux qui, étant mal affectionnés à l'égard de la véritable religion ici établie, conservent plus cachée et plus secrète cette mauvaise et dangereuse disposition, et par leurs exemples comme par leurs secrètes intrigues et moyens

détournés, encouragent et favorisent cet accroissement du papisme et de la superstition en différentes parties du royaume. En conséquence, nous requérons non seulement qu'aucun d'entre eux ne puisse avoir abri, protection, faveur ou secours de vous ou de tout autre qui, comme vous, affectionne notre royal commandement ; mais encore que toute la diligence possible soit employée pour démasquer les fausses raisons et prétextes des obstinés, et pour gagner les autres par de bonnes manières et les engager à se conformer. » Charles veut encore que l'on sache bien qu'il ne saurait avoir une opinion avantageuse de quiconque, ayant charge ou autorité dans l'Église établie, laisserait passer impunies de semblables personnes. Encore moins si on leur accordait quelque faveur qui les enhardirait, eux et leurs partisans. « Et parce que nous avons compris que le nombre des récusants a augmenté beaucoup plus dans certains diocèses, nous en attribuons la cause à la négligence des évêques, lesquels jouissent de la même autorité et ont à leur disposition les mêmes moyens ; à moins qu'ils ne puissent nous indiquer quelque raison particulière qui explique comment cette contagion est devenue plus grande chez eux que dans les autres contrées, et qu'ils montrent qu'il n'y a en cela rien de leur faute..... » Cette lettre était une violation flagrante du traité conclu avec le roi de France : aussi Louis XIII s'empressa-t-il d'exprimer par son ambassadeur la douloureuse surprise qu'elle lui causait. Charles, pour toute réponse, se borna à dire que les promesses d'indulgence envers les catholiques n'avaient pas été regardées comme obligatoires, et que tout ce qu'il pouvait faire en ce moment, c'était de mitiger, selon son pouvoir, ces lois

pénales en adoucissant la rigueur de leur exécution.

A ces époques d'agitation fébrile, qui précèdent et préparent les révolutions, tout devient significatif et mérite de fixer l'attention. On a vu avec quelle bassesse le parlement avait toujours courbé la tête devant les volontés despotiques de Henri VIII et d'Élisabeth. Enhardi aujourd'hui par les faiblesses de la royauté, il la relève fièrement pour revendiquer à son profit une suprématie spirituelle aussi illégitime entre ses mains que dans celles des princes qui la lui ont demandée. De son autorité donc, et sans reconnaître aucun pouvoir pour contrôler ses actes, le parlement condamne les œuvres théologiques du Dr Montague, l'un des chapelains du roi, comme contraires « aux articles et aux homélies ». En vain le théologien en appelle à César des attaques de ses adversaires : leur infaillibilité doctrinale ne reconnaît point à César ce droit de les juger. Une accusation est portée à la chambre des communes contre le malheureux docteur, coupable d'avoir semblé reconnaître que l'Église de Rome et l'Église d'Angleterre ne différaient qu'en quelques points de peu d'importance. La dissolution du parlement et des événements plus graves purent seuls lui épargner alors une condamnation qui l'atteindra plus tard.

On sait qu'un des articles signés par les représentants de Jacques Ier, à Paris, portait que le roi, « en considération de son très cher fils et de madame, sœur du roi très chrétien, permettrait à tous ses sujets catholiques romains de jouir de plus de liberté et franchise en ce qui regarde leur religion qu'ils n'eussent fait en vertu d'articles quelconques accordés par le traité de

mariage fait avec l'Espagne ; ne voulant pour cet effet que ses sujets catholiques puissent être inquiétés en leurs personnes et biens pour faire profession de ladite religion et vivre en catholiques, pourvu toutefois qu'ils en usent modestement et rendent l'obéissance que de bons et vrais sujets doivent à leur roi, qui par sa bonté, ne les astreindra à aucun serment contraire à leur religion (1). » Cet article du traité devait rester secret, et il le fut quelque temps ; mais malgré toutes les précautions de la politique, il était difficile qu'il n'en transpirât bientôt quelque chose. D'une part, les patriotes avaient sous les yeux les déclarations par lesquelles le monarque s'engage à mettre à exécution toutes les lois pénales portées contre les papistes et prêtres catholiques ; de l'autre, ils étaient témoins d'actes de clémence qui en éludaient les effets. Un événement récent excitait surtout leur animosité : c'était la grâce accordée à sept missionnaires condamnés à mort. « On a rendu la religion vénale, s'écriait Robert Philips dans la chambre des communes, et les papistes, au moyen de taxes funestes annuellement payées, ont obtenu la dispense pour pratiquer leur idolâtrie sans aucune crainte des lois, et se moquer des parlements, des statuts et de tout. » Afin de lui arracher une nouvelle concession, les chambres adressent au roi, pour la seconde fois, une « humble prière », demandant l'exécution rigoureuse des lois pénales portées contre les catholiques réfractaires. Surtout que les prêtres bannis, qui sont rentrés dans le royaume, soient condamnés au supplice, et qu'il n'y ait plus à l'avenir, avec les récusants, de ces compositions pécuniaires, qui

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 167.

leur permettent, moyennant une rétribution mensuelle, de pratiquer leur culte idolâtrique. « Ce mystère d'iniquité, qui n'est qu'une tolérance cachée, disent les pétitionnaires, doit être aboli à jamais. » Et afin que le papisme soit promptement et radicalement extirpé du royaume, qu'il soit ordonné « que les enfants des catholiques réfractaires seront instruits dans les principes du protestantisme, afin d'élever une génération sainte (1). »

Charles, comme tous les princes qui ont des intérêts opposés à ménager et des sollicitations contraires à accueillir, voulut expliquer sa conduite. Il le fit d'une manière évasive et sans trop se compromettre. Puis, afin d'accorder quelque chose à l'esprit intolérant du parlement, il déclara qu'il ajouterait encore lui-même aux rigueurs sollicitées contre les catholiques.

De nouvelles dispositions furent adoptées en effet, et elles étaient de nature à satisfaire le monarque, qui avait besoin d'argent, et le parlement, dont elles flattaient les passions. Charles « nomma des commissaires, chargés de connaître des arrérages des sommes dues par les papistes d'après les lois pénales et d'en assurer le paiement exact à l'avenir. Les instructions données à ces commissaires distinguent les réfractaires ordinaires d'avec les plus opulents. Afin de ne pas réduire les premiers à une misère absolue, on leur permettait d'entrer en composition pour leurs amendes. Quant aux autres, les commissaires avaient ordre de saisir les deux tiers de leurs terres, de les donner en bail au plus offrant, et pour cette fois seulement au possesseur lui-même, bien que cette concession fût contraire à la

1. Dr Lingard. *Hist. d'Angleterre*, Charles I, ch. IX.

loi [1]. » Ces mesures n'enlevaient encore aux catholiques que leurs propriétés et leur argent; on en adopta d'autres qui devaient leur enlever la foi. Pour cela il fut décrété que les maîtres d'école des lieux mêmes les plus éloignés seraient appelés pour répondre à divers interrogatoires touchant leurs sentiments religieux et ceux de leurs élèves. Tous les membres de la chambre furent en même temps invités à dénoncer les hommes en charge qui leur paraîtraient suspects, ou dont la femme et les enfants seraient soupçonnés d'avoir un penchant secret pour le papisme.

Quelle que fût la haine des puritains ou des patriotes contre les catholiques, ce n'est pas dans le but unique de leur nuire qu'ils proposaient ces mesures et les faisaient adopter. Les uns et les autres marchaient à la réforme politique ou religieuse par les moyens qui leur paraissaient les plus propres à ce dessein. Leurs déclamations incessantes contre le papisme, en entretenant l'agitation populaire, fortifiaient l'opposition et compromettaient de plus en plus la royauté. Dans un pareil état de choses, il devenait impossible que les prêtres et les serviteurs catholiques, qui composaient la maison de la reine, ne fussent pas l'objet d'une aversion particulière. A défaut de raisons pour les attaquer, on eut recours au mensonge. La reine, disait-on, dirigée par les prêtres de l'Oratoire attachés au service de sa chapelle, avait été prier publiquement à l'endroit où furent exécutés les auteurs de la conspiration des poudres. Ce bruit, rapporté au roi par les membres mêmes de son conseil, n'était qu'une imposture, « à laquelle, dit Bassompierre, ambassadeur de France à Londres, ne croyaient pas ceux mêmes qui l'avaient

1. Dr Lingard, *Histoire d'Angleterre*, Règne de Charles I, ch. IX.

mise en avant. » Cet artifice grossier eut néanmoins tout le succès qu'on en attendait. Il prévalut sur les démentis les plus avérés, et le souvenir odieux qu'il réveillait ne fit qu'échauffer encore davantage tous les esprits. Charles, contraint de céder, sans se l'avouer à lui-même, aux préventions d'une partie de ses sujets, renvoya en France les gens de la maison de la reine, et les remplaça par d'autres dont la présence donnerait moins de prise aux clameurs des patriotes. En même temps, il permit aux poursuivants de reprendre contre les catholiques récusants leurs courses et leurs attaques un moment suspendues.

Malgré la honte que lui inspirait ce rôle de persécuteur, le malheureux roi se vit encore poussé plus loin, et force lui fut de promettre son appui aux protestants français en insurrection contre leur souverain légitime. L'intolérance aveuglait la plupart des membres du parlement et les entraînait aux mesures les plus odieuses. Du reste, cet empressement des puritains et des patriotes à porter secours aux huguenots français était conséquent : leurs projets étaient les mêmes. Les principes révolutionnaires développés dans ces deux royaumes par les doctrines de Calvin, devaient rattacher par d'étroits liens des hommes qui, en religion, voulaient l'abolition de l'autorité, et, en politique, le renversement de la monarchie pour lui substituer la république. La rivalité séculaire des deux nations disparut donc comme par enchantement dans le cœur des factieux en deçà comme au delà de la Manche. Aussi, quand le prince de Rohan, chef des protestants révoltés de France, assura ses coréligionnaires de l'appui de l'Angleterre, ce ne fut dans toute l'*Union* qu'un long cri de joie et d'espérance. Cette entreprise néanmoins, imposée

à Charles par la faction puritaine, n'eut aucun succès, et elle devint elle-même dans la suite un nouveau sujet de récriminations contre le pouvoir.

A Paris cependant, ainsi qu'à Rome, où était parvenue la nouvelle de l'expulsion des serviteurs catholiques de la jeune reine, on s'indignait de cette violation d'un traité solennellement juré peu de temps auparavant. Il semblait que l'Angleterre hérétique se fît un jeu de fouler aux pieds tous les droits les plus sacrés. Le Pape Urbain VIII surtout ne put contenir sa douloureuse émotion. « La reine d'Angleterre, écrit-il à Louis XIII, la sœur de Votre Majesté, est forcée, contre le droit des gens, contre la foi du mariage, contre les lois de l'humanité, de vivre sur le trône plus malheureuse que dans une prison, privée de ses familiers, obsédée par les hérétiques... A la nouvelle d'un si grand crime, nous sommes tombé, les mains étendues, devant l'image du Sauveur crucifié. Et d'abord, le premier vœu formé dans notre prière fut qu'on rejetât au plus tôt cette détermination prise en Angleterre et qu'il parût manifeste que c'était un conseil perfide donné par un autre, et non un décret porté par le roi. Car la charité de Jésus-Christ nous enseigne à aimer nos ennemis et à demander pour eux à Dieu le repentir plutôt que le châtiment. Que si le démon triomphe avec tant d'insolence dans cette cour qu'il se glorifie des traits de sa cruauté comme de témoignages de son pouvoir, nous avons prié et nous prierons toujours le Dieu des vengeances, afin que votre bras soumette au devoir par sa puissance ces princes que ni la voix de l'humanité, ni l'autorité du ciel ne peut retenir (1). » En finissant, le pape rappelle au roi de France, que, dans la célébration du traité, lui-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. v, app.

même, les mains sur les saints Évangiles, avait engagé sa foi envers le Saint-Esprit et le siège apostolique. Mais toutes ces réclamations de la justice furent inutiles. L'iniquité prévalut et la voix du souverain pontife, toujours et partout la protectrice de l'opprimé, du faible et de l'innocent, s'éteignit au milieu des agitations pusillanimes de la peur ou de l'intérêt. Tout se borna de la part de Louis XIII à des plaintes auxquelles Charles répondit par des protestations de regret sur les nécessités de sa position. Harcelé déjà par ses ennemis dispersés dans le royaume, il allait avoir à lutter une fois encore contre les passions des chambres réunies.

Un nouveau parlement s'assemblait en effet le 30 janvier 1620. Beaucoup de choses importantes devaient y être traitées ; mais les *saints* demandèrent que la question religieuse passât avant toute autre, et que « les affaires du roi de la terre fissent place à celles du Roi du ciel. » Les puritains, les premiers, prennent la parole. Ils s'étonnent que depuis plusieurs années le sang des prêtres romains ne coule plus comme autrefois dans les principales villes du royaume. A leurs yeux il y a mollesse dans l'action de la justice, peut-être même connivence avec les papistes ; tout semble le démontrer. Ne sait-on pas, en effet, que dix prêtres catholiques ont été accusés, peu de temps auparavant, d'avoir reçu les ordres par l'autorité du siège de Rome et d'être ensuite revenus, malgré la loi, dans l'Angleterre où on les a arrêtés ? Or, de ces dix criminels, un seul a été condamné et son exécution toujours différée n'a pas encore eu lieu. Ces plaintes entendues, deux comités sont nommés ; le premier, chargé d'examiner les motifs pour lesquels les juges ont refusé d'admettre une partie des preuves apportées au procès ;

l'autre, de demander au procureur-général de quel droit il a délivré certains individus, sous la caution qu'ils reparaîtraient au tribunal si on les y rappelait. On va plus loin encore, et un ordre est intimé à chaque membre de communiquer à la chambre tous les faits qui sont à sa connaissance relativement aux efforts pratiqués ou aux ordres donnés pour arrêter l'exécution des lois contre les prêtres ou les réfractaires de la campagne.

La défiance des puritains et des patriotes augmentait avec leur irritation. Tout devenait pour eux connivence avec les papistes ou préparation au rétablissement de l'ancien culte. Leurs soupçons n'épargnaient pas même le ministre de Charles Ier, Laud, archevêque de Cantorbéry ; et la sévérité du primat à l'égard de quelques factieux ne servit qu'à surexciter encore les animosités. La position du roi était donc tout à la fois fausse, délicate et dangereuse : refus ou concession, tout était retourné contre lui. Il avait cru satisfaire les factieux en remplaçant par des anglais catholiques les serviteurs français qui avaient suivi la reine ; aujourd'hui ce sont ces serviteurs anglais eux-mêmes qu'on le contraint de chasser de Somerset-House. Charles fait plus encore : il promet une récompense de cent livres à quiconque mettra la main sur l'évêque Smith, caché dans le royaume. En même temps, tous les magistrats, les juges et les évêques, reçoivent un ordre formel pour l'exécution des lois et statuts portés contre les jésuites et autres prêtres papistes. Le commandement du roi reçut son application immédiate dans tous les comtés ; toutefois Charles, par respect pour la parole donnée autant que par humanité, s'abstint de signer aucune sentence capitale. Un seul prêtre fut mis à mort par

la précipitation du juge Yvelton : c'était Edmond Arrowsmith. Quelques traits de la vie de ce missionnaire reposeront un instant l'esprit, fatigué de cette lutte acharnée des factions. Ils aideront aussi à comprendre combien de gémissements et de larmes l'hérésie, dans ces temps calamiteux, arracha des yeux et de la poitrine des catholiques jusque dans le secret du foyer domestique (1).

Edmond Arrowsmith était né à peu de distance de la ville de Warrington, au lieu appelé Haddock. On peut dire que le sang des martyrs et des confesseurs de la foi coulait dans ses veines. Thurstan Arrowsmith, son aïeul paternel, après avoir perdu ses biens, subi toutes sortes de mauvais traitements et enduré une longue captivité, était mort dans son cachot. Nicolas Gérard, son aïeul maternel, non moins fidèle à ses croyances catholiques, avait eu la douleur de se voir trahi par un frère apostat, Thomas Gérard. Traîné au temple protestant au moment même où son corps était en proie à des douleurs aiguës, il refusa constamment d'entendre la parole du ministre et ne cessa de chanter des psaumes qu'on ne l'eût conduit hors de ce lieu. Le père et la mère d'Edmond avaient eux-mêmes beaucoup souffert des poursuivants, qui enlevèrent une partie de leurs biens et leur firent endurer toutes sortes de vexations. Un jour entre autres, quelques-uns de ces hommes arrivent à l'improviste, sous prétexte de rechercher les missionnaires cachés dans la demeure catholique. Après avoir visité tous les appartements, et percé avec leurs épées les lits et tout ce qui paraît pouvoir cacher un prêtre papiste, ils attachent deux à deux les membres de la famille, et les

1. Challoner. *Memoirs of miss. priests*, t. II, p. 70-80.

conduisent à la prison de Lancastre. Sans humanité comme sans justice, ces lâches et avides mercenaires ne laissèrent dans cette maison abandonnée que quatre petits enfants arrachés de leur lit et que, malgré la rigueur excessive du froid, ils ne donnèrent pas à leurs parents le temps de vêtir. Edmond était un de ces enfants. Il fallut que quelques personnes compatissantes du voisinage vinssent prendre soin de ces pauvres créatures, que des hommes sans entrailles livraient ainsi aux plus cruelles angoisses et à une mort certaine. L'emprisonnement des parents eut un terme ; mais le chef de cette héroïque famille fut encore arrêté plusieurs fois dans la suite, et ce ne fut qu'après avoir perdu tout ce qu'il possédait et s'être même expatrié quelque temps, qu'il revint enfin mourir saintement au milieu de ses proches.

Malgré son âge peu avancé, Edmond avait su apprécier les souffrances qu'endurait pour la foi son vertueux père. Il fut aussi témoin des douleurs et des tribulations de sa mère, à qui presque tout manquait pour élever sa nombreuse famille. L'enfant fréquenta quelque temps une école assez éloignée de la maison maternelle, et l'on rapporte que, chemin faisant, il récitait avec ses plus jeunes frères l'office de la sainte Vierge. De retour dans la famille, tous ensemble se réunissaient dans un petit oratoire pour offrir à Dieu leurs prières. A cette piété angélique, le jeune Edmond joignait une douceur et une amabilité de caractère qui le faisaient chérir des maîtres protestants eux-mêmes à qui on était quelquefois obligé de le laisser. Heureusement un vénérable prêtre, caché dans la contrée, vint au secours de la pauvre veuve. Il se chargea de l'instruction de son fils jusqu'à l'époque où on put

l'envoyer au collège anglais de Douai (1605). Huit ans plus tard, Edmond Arrowsmith, ordonné prêtre à Arras, retournait dans sa patrie, et commençait les pénibles travaux de son ministère qu'il n'interrompit point jusqu'en 1628. Un jeune homme, que le libertinage avait entraîné dans l'hérésie et qu'il cherchait à ramener à la vertu et à la foi catholique, donna à cette époque des indications qui firent arrêter le missionnaire sur un grand chemin. Au tribunal où on le conduisit, un ministre anglican s'approcha du président Yvelton, et après lui avoir dit quelques mots à l'oreille : « Cet accusé est un séducteur, continua-t-il à haute voix, et si l'on ne prend des mesures contre lui, il rendra papiste la moitié des habitants du comté de Lancastre. » Pour toute réponse, le confesseur de la foi demanda une conférence sur la religion avec le ministre ; mais le juge Yvelton s'y opposa et proposa immédiatement le jugement du prisonnier. La déposition du libertin dénonciateur et celle d'un jeune enfant de douze ans, qui déclara que l'accusé l'avait engagé à se faire catholique, firent conclure qu'il était prêtre papiste, jésuite même et enfin digne de mort.

Le 28 août des gardes venaient le retirer de l'étroit et infect cachot où il était enfermé. Dans la cour du château de Lancastre, le martyr, avant de s'étendre sur la claie, inclina profondément la tête, puis leva les mains vers une des fenêtres de la forteresse. Là, paraissait Southworth, autre prêtre condamné à mort, lequel, à travers les barreaux de sa cellule, venait de donner une dernière absolution à son ami. Au lieu de l'exécution, un ministre protestant s'approche et montrant du doigt au patient un grand feu allumé: « Considérez, lui dit-il, ce qu'on a préparé pour votre sup-

plice. Ne voulez-vous donc point vous conformer au culte établi et jouir de la clémence du roi ? » — « La clémence que j'espère est dans le ciel, répond Edmond Arrowsmith, je l'attends de la mort et de la passion de mon Sauveur Jésus, et je le prie très humblement de m'en rendre digne. » C'étaient ses dernières paroles.

Le lendemain était traînée au gibet une autre victime condamnée pour sa foi plus encore que pour un meurtre dont on l'accuse faussement. Voici ce que rapporte un des mémoires du temps. Richard Herst, honorable fermier du comté de Lancastre, était occupé dans une de ses terres avec un ouvrier et une ouvrière attachés à son service, quand il vit s'avancer vers lui trois hommes. Le premier, Norcross, poursuivant de l'évêque de Chester, venait au nom de son maître, et en vertu du warrant qu'il tenait en main, sommer Richard Herst, comme récusant convaincu, de comparaître au tribunal. Afin d'accomplir plus facilement sa mission, il s'était fait suivre de deux compagnons. L'un d'eux, Dewhurst, était tellement décrié pour ses mœurs, qu'un fonctionnaire public avait reçu l'autorisation de le conduire pour libertinage dans une maison de correction. L'autre, Wilkinson, n'est pas connu; mais l'acte de brutalité auquel il se livra tout d'abord et sans provocation, laisse assez deviner son caractère. Au moment où le poursuivant Norcross communique à Herst les ordres de l'évêque de Chester, Wilkinson lève son bâton et en frappe rudement le catholique inoffensif. A cette vue, la domestique vole vers la ferme et appelle à grands cris du secours pour son maître. Les gens de la maison arrivent aussitôt et échangent quelques coups avec Dewhurst et Wilkinson. Ce dernier blesse deux personnes de la ferme; l'autre

reçoit de la main d'une servante un coup à la tête et se dirige précipitamment vers son compagnon pour réclamer son appui. En courant dans ces terres fraîchement labourées, il tombe et se casse la jambe. Au moment de cette rixe, qui ne dura que quelques secondes, Richard Herst, immobile à l'endroit où le poursuivant l'avait rencontré, paraissait tout préoccupé de la sommation du prélat anglican. Il n'en fut pas moins incarcéré et même accusé de meurtre, lorsque, quelque temps après, Dewhurst mourut des suites de sa chute, ainsi qu'il le reconnut avec serment en présence de deux témoins. Le juge Yvelton lui-même croyait si peu à cette accusation de meurtre, qu'il promit la vie à Richard Herst s'il voulait prêter les serments qu'on demandait de lui. La séduction n'ayant pas réussi, on eut recours à la violence, et un shérif fit traîner par les pieds sur un pavé rocailleux le courageux catholique depuis la prison jusqu'au temple. Tout étant inutile, on décida que la sentence de mort serait exécutée. De retour dans son cachot, Herst écrivit à la hâte au missionnaire dont les conseils avaient longtemps dirigé sa conscience : « J'ai reçu votre lettre avec la nouvelle de ma condamnation à mort, mais cette condamnation ne m'effraie pas beaucoup, grâce à mon Seigneur et Sauveur. Plus mes ennemis sont malicieux, plus est grande ma consolation. Car je ne puis m'empêcher de croire que c'est ma religion qui excite leur malice ; et mon désir le plus ardent est de donner mon sang pour une si bonne cause. Que si ma chair tremble et frémit, mon esprit trouve une grande force en se confiant avec un très ardent amour à mon très doux Sauveur, qui a lui-même tant souffert pour moi. Mon plus vif désir est de souffrir avec lui,

et j'aimerais mieux mourir mille fois que de posséder un royaume et de vivre dans le péché mortel ; car il n'est rien qui me soit plus odieux que le péché, et cela uniquement à cause de l'amour de mon Sauveur. Je suis dans la ferme persuasion que c'est pour me sauver qu'il m'a affligé. » Quelques instants avant d'aller au supplice, il disait encore : « Je vous quitte maintenant pour toujours ; je vais mourir. Ma consolation est en JÉSUS-CHRIST, en sa sainte Mère, en mon bon ange et tous les saints du ciel. Je suis encore extrêmement fortifié par le vaillant et victorieux martyr, qui est mort avant moi, et j'ai grande confiance en ses bonnes prières. Vous apprendrez comment on en a usé à mon égard : vous saurez aussi ce que l'on m'a offert si je voulais prêter le serment. J'espère que mes amis comprendront bien que mon désir le plus ardent est de souffrir la mort. Et que n'ai-je à offrir autant de vies que j'ai commis de péchés ! Souvenez-vous, je vous prie, de mes pauvres enfants et encouragez mes amis. Une dernière fois, adieu ! Je désire mourir afin d'être avec JÉSUS-CHRIST. J'ai la confiance que nous nous reverrons dans le ciel pour notre éternelle consolation. Je vous adresse ce dernier adieu en ce jour de ma mort vers huit heures du matin, et je vous confie à JÉSUS-CHRIST. » Ces dernières lignes venaient d'être achevées, quand l'officier, chargé de l'exécution, entre dans la prison et fait l'appel des condamnés. Par méprise il prononce le nom d'Edmond Arrowsmith. « Vous l'avez déjà envoyé au ciel, s'écrie Richard Herst, et j'espère que je ne serai pas longtemps sans le rejoindre, car j'ai grande confiance dans ses prières. » En prononçant ces paroles, le catholique contemplait à l'un des créneaux de la forteresse la

tête sanglante du missionnaire exécuté la veille. « Que regardez-vous là ? » demande le shérif. — « Je regarde la tête de ce bienheureux martyr que vous avez envoyé au ciel avant nous pour nous préparer le chemin à nous-mêmes ; » il désignait en même temps un malfaiteur converti par Edmond Arrowsmith, et qu'on allait mettre à mort. Arrivé au lieu du supplice, Richard Herst baise le premier degré de l'échelle, fait sa prière et monte sans émotion au commandement du shérif, puis, après avoir adressé quelques paroles aux spectateurs, il répète une dernière fois les noms sacrés de Jésus et de Marie et reste suspendu. Cet homme, que sa foi rendait intrépide jusqu'à l'héroïsme, laissait à la garde de la Providence et des catholiques, ses amis, une épouse enceinte et six enfants en bas âge.

Le sang des prêtres et des catholiques récusants cesse de couler à cette époque. Une dernière victime, le dominicain Irlandais Arthur Mac Geoqhegan, arrêté à son retour d'Espagne, est mis en quartiers dans le courant de l'année 1633. C'est à peine si la grande et bruyante capitale s'aperçut de ce nouveau meurtre légal accompli sur la place de Tyburn. Les esprits n'étaient occupés que des affaires de l'état et de l'antagonisme de plus en plus déclaré entre le roi et les ennemis de son gouvernement. Tout annonçait l'approche des grandes luttes politiques et des sanglantes catastrophes qui en sont la suite ordinaire.

Chapitre III.

Charles Ier gouverne sans parlement. — État des esprits en Angleterre, en Écosse et en Irlande. — Projets des presbytériens, des puritains et des patriotes. — Le *Covenant* écossais. — Commencement du *Long parlement*. — Débats entre le roi et le parlement touchant les prêtres catholiques condamnés à mort. — Affaire du condamné Jean Goodman. — Martyre de Guillaume Ward, prêtre octogénaire, et de Édouard Barlow, religieux bénédictin. — Affaire de sept prêtres condamnés et non exécutés. — Nouveaux martyrs. — Exécution horrible d'un vieux missionnaire de 96 ans. — Commencement de la guerre civile.

ARRITÉ de la résistance de plus en plus déclarée du parlement, Charles Ier résolut de s'en débarrasser. Dans sa pensée, les chambres étaient devenues un obstacle plutôt qu'un appui à son gouvernement : il prononça donc leur dissolution et commença à diriger seul la marche des affaires. Cette nouvelle période de son règne durera douze ans. L'opposition parlementaire y fut réduite au silence ; mais le feu caché sous la cendre se ralluma bientôt pour éclater en un immense incendie, qui portera ses ravages dans les trois royaumes. (10 mars 1629.)

S'il est vrai qu'on peut difficilement justifier la plupart des actes de Charles Ier à cette époque, il est juste d'ajouter que rien alors n'est plus manifeste que le mauvais vouloir des patriotes, des presbytériens et des puritains, dont le nombre croissait chaque jour. Aussi soupçonneux que despotiques, ces hommes passionnés s'effrayaient comme à dessein de tout ce qui ne portait pas le caractère de leur fanatisme. A leurs yeux c'était

pactiser avec les partisans de l'ancien culte que de ne point leur vouer l'animosité farouche dont ils étaient remplis. Avoir dans sa famille quelque membre catholique, c'était faire cause commune avec le papisme. Le chancelier de l'échiquier, Richard Weston, malgré la sévérité qu'il déployait en toute circonstance contre les récusants, ne put échapper aux traits des zélateurs: il leur devint odieux uniquement parce que son épouse et ses filles étaient catholiques. D'autres ministres ou hauts fonctionnaires furent également poursuivis par la clameur publique pour de semblables griefs. Mais celui contre lequel se coalisèrent toutes les haines fut l'archevêque de Cantorbéry, Laud, que ses ennemis ne cessèrent d'attaquer jusqu'à ce que, comme Strafford, autre ministre de Charles, ils le fissent monter sur l'échafaud.

Les révolutionnaires frappaient ainsi, les unes après les autres, toutes les têtes les plus rapprochées de celle du roi, et Charles se voyait enveloppé lui-même dans cette condamnation des hommes de sa confiance. Plus il multiplie ses protestations de dévouement à l'Église établie par la loi et ses rigueurs envers les catholiques, plus les patriotes et les presbytériens le dénoncent comme livré aux volontés des papistes. A les en croire, les ministres du conseil privé sont papistes ; les chefs de l'armée, papistes ; les ambassadeurs auprès des puissances étrangères, papistes ; et quand bientôt, la guerre civile ayant éclaté, la reine débarquera dans le comté d'York avec des troupes hollandaises pour défendre le roi son époux, le parlement lui-même les désignera encore sous le nom d'armée papiste. C'était de la part des rebelles un plan arrêté, et sous cette imposture hypocrite étaient cachés les

desseins qu'ils méditaient depuis longtemps contre la royauté.

Tous ces mensonges avaient été habilement répandus dans l'Écosse avant l'époque où Charles Ier alla se faire couronner à Édimbourg. Ils contribuèrent à augmenter encore le sombre mécontentement de ces montagnards, au milieu desquels le puritanisme trouvait ses plus fougueux adeptes. Ces semences de rébellion portèrent leurs fruits : des scènes de désordre éclatèrent en différents lieux. Ce premier mouvement fut même assez violent, pour donner à l'Angleterre comme un pressentiment de la lutte prochaine à main armée. L'exaltation y croissait de jour en jour. Des libelles virulents circulaient de toutes parts, et le langage le plus altier et le plus irrespectueux était devenu comme le ton général des conversations sur les affaires publiques. Quelques actes de l'archevêque Laud, et sa sévérité, peut-être imprudente, à l'égard de trois des principaux pamphlétaires de l'époque, popularisèrent en quelque sorte une opposition déjà formidable à la cour. Ces trois personnages, Guillaume Prynne, l'avocat Bastwick, et Burton, membre du clergé anglican, furent, par ordre du prélat, condamnés au pilori, à la perte des oreilles et à d'autres peines infamantes. L'exécution de cette sentence fut, pour les trois patients, un véritable triomphe auquel s'associa la populace qu'on avait soulevée en leur faveur. La royauté était vaincue par l'émeute, et l'Église établie par la loi tombait elle-même sous les coups des presbytériens qui employaient, pour la renverser, les moyens dont, à une autre époque, les anglicans s'étaient servis contre l'Église catholique. Les prélats de l'*établissement* entendaient formuler les mêmes reproches ; ils subissaient les mêmes avanies,

et ils auront bientôt à quitter les mêmes sièges. Ce clergé, enfanté par la royauté et ne relevant que de la royauté, ne sut que lui créer des embarras, et son absurde intolérance, après avoir déterminé les commencements de la révolte en Écosse et une fermentation générale dans l'Angleterre, souleva encore l'indignation de la catholique et toujours malheureuse Irlande. Charles, obligé d'augmenter les garnisons de plusieurs places dans cette île, demanda aux Irlandais des subsides pour les entretenir. Leur fidélité ne recula pas devant ce nouveau sacrifice ; seulement ils demandèrent, qu'en retour, on accordât quelque adoucissement aux catholiques, qui formaient les sept huitièmes de la population. L'hérésie s'alarma de cette supplique aussi modérée que légitime. Sur-le-champ un synode est réuni dans Christ-Church, à Dublin, et on y adopte la déclaration suivante, avec prière au vice-roi de la présenter au souverain : « Permettre le libre exercice du culte catholique serait un péché grave pour le roi, parce que non seulement il ferait participer le gouvernement à la superstition, à l'idolâtrie et à l'hérésie de ce culte ; mais encore à la ruine du peuple séduit, qui périrait dans le déluge de l'apostasie catholique. Accorder une semblable tolérance dans le dessein d'obtenir l'argent que devaient donner ces réfractaires, c'était mettre la religion en vente et avec elle les âmes du peuple, que le Christ avait rachetées de son sang. » Le roi et le synode obtinrent l'un et l'autre ce qu'ils sollicitaient : le premier, l'argent des Irlandais, et le second, le maintien des lois pénales. La lâcheté et la tyrannie semblaient rivaliser de bassesse pour écraser ce peuple martyr. Mais tant d'iniquités et d'injustices allaient recevoir leur châtiment. L'Écosse

en donnera le signal, et ce pays, berceau de la race royale, portera les premiers coups aux descendants dégénérés de Marie Stuart.

Au milieu des embarras dont il est circonvenu, Charles Ier songe à opérer dans ce pays certaines réformes religieuses. Elles avaient pour but de réaliser une des volontés de Jacques Ier son père, et d'établir dans les deux royaumes l'uniformité du gouvernement ecclésiastique. Par le fait, c'était imposer l'épiscopat aux presbytériens écossais, au moment où ils se disposaient à l'abolir même dans l'Angleterre. Cette entreprise imprudente échoua complètement chez ce peuple, qui déployait aujourd'hui pour la défense de ses erreurs contre l'anglicanisme une énergie et une constance qui lui avaient fait défaut au jour de sa funeste apostasie. Du nord au midi, toute la nation se leva comme un seul homme pour résister aux prétentions du roi et de l'épiscopat anglican ; et telle fut l'origine de ce célèbre *covenant* ou alliance, qui précipita le dénouement de la grande révolution d'Angleterre. « C'est pour la gloire et l'avancement du règne du Christ, pour l'honneur et la félicité de Sa Majesté le Roi, pour la liberté, la sécurité et la paix publiques ; c'est après s'être rappelé les traîtres et sanguinaires complots, les conspirations et les attentats des ennemis de Dieu depuis la réformation de la religion ; c'est après des supplications, des remontrances, des protestations et des souffrances de toute nature, qu'à l'exemple de ce qui s'est fait dans ces royaumes et ailleurs aux temps anciens, tous, les mains levées vers le ciel, hommes nobles, barons, chevaliers, gentilshommes, citoyens, bourgeois, ministres de l'Évangile et hommes de toute condition, prennent les résolutions suivantes : 1° Réformer la

religion dans les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, pour la doctrine, le culte, la discipline, le gouvernement, selon la parole de Dieu et l'exemple des églises le mieux réformées ; 2° S'efforcer de toutes manières, sans égard pour les personnes, d'extirper le papisme, la prélature, la superstition, l'hérésie, le schisme, la profanation et tout ce qui serait trouvé contraire à la saine doctrine ; 3° S'efforcer encore, avec la même sincérité, vérité et constance, de défendre mutuellement les droits et privilèges des parlements, les vraies libertés des royaumes, l'autorité et la majesté du roi ; 4° Travailler avec la même fidélité à découvrir tous ceux qui pourraient être des instruments d'opposition à cette réformation de la religion, etc. Et nous formons cette alliance, continuent les covenantaires, en présence du Dieu tout-puissant qui sonde les cœurs, avec la sincère intention de l'accomplir, comme nous répondrons au grand jour, quand les secrets de tous les cœurs seront découverts, priant très humblement le Seigneur de nous fortifier à cette fin par son Saint-Esprit... pour la délivrance et la sécurité de son peuple et l'encouragement des autres églises chrétiennes qui gémissent sous le joug tyrannique de l'antéchrist (1)... »

Un point d'appui était maintenant assuré aux puritains d'Angleterre. Le covenant écossais leur permettait d'attendre de ce côté une résistance inébranlable aux projets du roi, et un secours assuré si, dans leurs propres tentatives, ils se trouvaient trop faibles pour lui imposer leurs volontés. Ce fut dans ce but, et afin d'intimider le pouvoir par une agression subite, qu'ils invitèrent les covenantaires à passer les frontières avec une nombreuse armée. Les Écossais se rendent à une

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 394.

demande si conforme à leurs désirs. Ils fondent à l'improviste sur les comtés du nord de l'Angleterre, et commencent à y exercer toutes sortes de rigueurs « contre les papistes idolâtres, dont les biens, comme ceux des Égyptiens endurcis, doivent être enlevés par les fidèles Israélites. » La persécution presbytérienne s'ajoutait ainsi à celle que l'anglicanisme continuait toujours contre les catholiques, en attendant Cromwell et ses indépendants.

C'est au milieu de la surexcitation générale causée par ces événements que le roi, de l'avis de son conseil, convoqua un nouveau parlement pour le 3 novembre 1640. « La réception qu'on lui fit à son retour à Londres, et la joie qu'on témoigna de le voir, lui parut être un préjugé de la bonne disposition où se trouvait le parlement pour concourir avec lui à rétablir la tranquillité dans l'État. Les intrigues des puritains pour le choix des membres de la chambre basse lui donnèrent des soupçons et de la crainte ; mais la confiance qu'il eut dans la droiture de la haute noblesse et la résolution où il était d'acheter la paix par des bienfaits, le rassurèrent et lui firent espérer que les communes se rendraient dociles et auraient de la modération à proportion de sa complaisance. Ce fut l'erreur la plus dangereuse où fût encore tombé ce prince : les puritains, maîtres du parlement, pour la plus grande partie composé de gens de leur secte ou de leur faction, y étaient venus à dessein de profiter de tout leur avantage pour diminuer l'autorité qui les empêchait d'être maîtres, et résolus, tout au contraire de ce que se flattait le roi, de pousser leurs entreprises contre ses droits à proportion de leur pouvoir et de sa facilité (1). » C'est dans cette assem-

1. D'Orléans, *Révolutions d'Angleterre*, liv. IX, p. 270.

blée, si connue sous le nom de *long parlement*, qu'éclatèrent enfin dans toute leur violence les colères amassées depuis longtemps. Comme ceux qui l'ont précédé, ce parlement débute par des récriminations contre les catholiques. On devait s'y attendre, surtout en voyant arriver à Westminster les hommes signalés jusqu'alors par l'exaltation de leurs idées et l'âpreté de leur langage. De toutes parts retentissent des clameurs confuses contre les papistes qui se multiplient, dit-on, dans le royaume d'une manière effrayante, et dont les intrigues jetteront bientôt la nation dans d'effroyables catastrophes. Or, « il est certain, dit le Dr Lingard, qu'aucune crainte n'était plus mal fondée ; mais dans un temps de fermentation générale, la crédulité publique admet aisément des assertions au lieu de preuves et des apparences au lieu de réalités On se plaignait de ce que le roi avait composé avec les réfractaires, qu'il avait acquitté quelques prêtres avant leur jugement et d'autres après leur conviction ; qu'un agent de Rome résidait auprès de la reine ; que les catholiques les plus riches avaient, sur la demande de cette princesse, souscrit pour 10,000 livres afin de faciliter l'expédition du nord ; que les catholiques possédaient des commissions dans l'armée anglaise et qu'ils composaient la force que Strafford avait réunie en Irlande. Charles, fatigué de pétitions et voulant dissiper les erreurs de ses sujets protestants, ordonna que tous les catholiques quittassent la cour et fussent chassés de l'armée, que les maisons des réfractaires fussent visitées pour s'assurer si elles contenaient des armes, et que leurs prêtres fussent bannis du royaume dans les trente jours (1). »

1. Dr Lingard. *Histoire d'Angleterre*, Charles I, ch. XI.

Au nombre des prêtres alors renfermés dans les prisons de Londres, et dont l'exécution toujours différée causait un vif mécontentement, était le missionnaire Jean Goodman. Son histoire se rattache d'une manière spéciale aux premières sessions du long parlement. Né d'une famille protestante dans le pays de Galles, étudiant à l'Université d'Oxford, puis ministre de la religion établie par la loi, il avait renoncé à tout pour embrasser la foi catholique et les dangers de l'apostolat dans sa patrie. C'était la troisième fois déjà qu'il était arrêté quand son nom devint dans les chambres le sujet des discussions les plus passionnées. Le *recorder*, ou greffier de la cité, avait présenté au roi une liste des individus condamnés aux dernières assises et l'indication de leurs crimes. Parmi eux figurait Goodman, que le tribunal avait condamné uniquement pour sa qualité de prêtre papiste, et sans qu'on pût l'accuser d'avoir cherché à pervertir le peuple, selon le langage ordinaire de l'époque. Charles, à qui il répugnait de répandre le sang, manifesta l'intention de faire grâce au prêtre catholique, à la condition qu'il quitterait le royaume ou resterait en prison selon que les lords le jugeraient plus convenable. « Que si, ajoutait le monarque, Jean Goodman après avoir été banni, rentrait en Angleterre, il subirait sur-le-champ la sentence de mort portée contre lui. » A cette déclaration, le roi ajoutait quelques mots pour notifier au parlement son intention d'appliquer aux autres prêtres ou jésuites les mesures que les lords eux-mêmes lui conseilleraient.

Ce message inattendu mécontenta vivement le parlement. On y répondit par une remontrance hautaine, que le chancelier, lord Lithleton, fut chargé de remettre au monarque ; elle était ainsi conçue :

« Que ceci plaise à Votre Majesté !

« Vos loyaux sujets, les lords et les communes, représentent humblement à votre gracieuse considération, que les jésuites et les prêtres, ordonnés par l'autorité du siège de Rome et demeurant dans ce royaume, sont déclarés traîtres et doivent être suppliciés comme traîtres.

« De plus, il a été statué en la première année du roi Jacques, que tous les statuts faits à l'époque d'Élisabeth contre les prêtres et les jésuites seraient mis à exécution. Même, pour plus grande assurance de l'observation complète de ces lois, le statut de la troisième année du roi Jacques invite les citoyens à rechercher les coupables, leur promettant pour récompense une partie considérable des biens qui seraient confisqués au récusant. De sorte que, non seulement les statuts de la reine Élisabeth sont approuvés, mais encore les jugements de plusieurs parlements du temps du roi Jacques, d'heureuse mémoire, déclarent qu'il est convenable, qu'il est nécessaire de les mettre à exécution. Or, l'exécution de ces lois tend non seulement à la conservation et à l'avancement de la véritable religion établie en ce royaume, mais aussi à la sûreté de la personne de Votre Majesté et à la sécurité du gouvernement, causes principales pour lesquelles les dites lois ont été portées contres les prêtres et les jésuites (1). » Le parlement rappelle alors à Sa Majesté que plusieurs prêtres et jésuites ont été mis à mort sous la reine Élisabeth et le roi Jacques ; que le délai apporté à l'exécution du prêtre Jean Goodman a été grandement désapprouvé dans la cité de Londres ; qu'il est reconnu que ledit Goodman a été déjà précédemment arrêté et relâché deux fois ; qu'en persistant à demeurer dans Lon-

1. Challoner. *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 85.

dres ou aux environs, il était dans le cas de mépris formel contre la proclamation de Sa Majesté, et qu'ayant rempli quelque temps la charge de ministre dans l'Église anglicane, ce prêtre catholique était maintenant un apostat. En conséquence ils souhaitent humblement que l'on mette à exécution, sans retard et dans toute leur rigueur, les statuts portés contre les prêtres et les jésuites, et que le prêtre Goodman en particulier soit abandonné à la justice des lois.

Quelques jours après la réception de cette pièce, Charles appela au palais de Whitehall les membres du parlement pour leur communiquer sa réponse verbale à leur remontrance. « Je suis très sensible, leur dit-il, à la sollicitude que vous témoignez pour la vraie religion établie dans ce royaume et de laquelle je ne me départirai jamais. C'est contre ma volonté que le papisme ou la superstition se développent d'une manière quelconque, et je m'y opposerai en faisant mettre les lois à exécution. Je suis résolu à prendre des mesures contre les jésuites et les prêtres, en publiant dans un très bref délai une proclamation pour leur commander de quitter le royaume avant l'espace d'un mois... » C'était comme le thème obligé pour calmer un peu tous ces partisans prétendus de la liberté religieuse. « Enfin, continue le roi, pour ce qui concerne le prêtre Goodman, je vous ferai connaître la raison pour laquelle je lui accorde un sursis. C'est que, comme je l'ai appris, ni la reine Élisabeth, ni mon père n'ont jamais reconnu que sous leur règne quelque prêtre eût été exécuté uniquement pour le fait de la religion : ce qui me paraît être le cas actuel. Toutefois, en voyant que les deux chambres me pressent d'autoriser son exécution, afin d'éviter par là de donner à mon peuple un grand sujet de mécontentement,

comme la chose pourrait arriver si je lui pardonnais, je me décide à remettre la décision de ce cas particulier aux chambres du parlement. Mon désir est cependant qu'elles prennent en considération les fâcheux résultats qui s'ensuivront peut-être pour mes sujets et autres protestants qui sont en pays étrangers ; surtout que cette conduite pourrait être regardée comme d'une grande sévérité par les autres États du continent. Cette représentation faite, je me crois déchargé de toutes les conséquences pernicieuses qui pourraient résulter de l'exécution de ce prêtre. »

Du fond de sa prison de Newgate, le confesseur de la foi eut connaissance des débats soulevés dans le parlement à son sujet, et de l'irritation qu'ils ajoutaient encore aux rapports du roi avec les représentants de la nation. A l'instant, et ne consultant que son cœur, il écrit lui-même une lettre conçue en ces termes :

« A la très excellente Majesté du roi,

« Jean Goodman, condamné, représente humblement par cette pétition, qu'ayant été informé du grand mécontentement de beaucoup de sujets de Sa Majesté à cause du gracieux pardon qu'elle a daigné librement lui accorder, en suspendant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre lui, comme étant prêtre romain, il prie humblement Sa Majesté de remettre le pétitionnaire à leur discrétion plutôt que de lui conserver une vie qui est la cause d'un si vif mécontentement de son peuple contre elle. Car il a plu à Dieu de lui faire cette grâce de désirer avec le prophète que si cette tempête est soulevée à cause de lui, il soit jeté à la mer, afin que les autres puissent éviter le naufrage.

« Telle est, très sacré Souverain, la pétition de celui qui estimera son sang heureusement versé pour cimen-

ter l'union rompue dans cette occasion entre Votre Majesté et ses sujets (1).

« Ainsi j'ai souscrit :

« JEAN GOODMAN. »

Cette lettre du prisonnier de Newgate parvint au roi le lendemain du jour où il donnait sa réponse aux membres du parlement: sur-le-champ il la leur envoya par un officier de sa maison. Tant de générosité et de grandeur d'âme l'avait touché, et il est permis de penser que les chambres elles-mêmes n'y furent pas insensibles. Le nom du vénérable Goodman ne fut plus entendu et son sang ne coula point sur la place de Tyburn. Un martyre plus long lui était réservé dans le cachot où il expira, cinq ans plus tard, au moment où éclatait la guerre civile.

Tout faisait pressentir ce terme fatal des dissensions religieuses et politiques allumées par l'hérésie dans les trois royaumes. Dès l'année 1638, Champney, le doyen du chapitre établi par Richard Smith, évêque de Chalcédoine *in partibus* et premier pasteur des catholiques d'Angleterre, écrivait à tous les missionnaires: « Bien que je ne doute pas que chaque jour vous présentiez vos humbles et instantes prières au Dieu tout-puissant pour Sa Majesté le roi, selon cette recommandation de saint Paul: *Je vous conjure avant toutes choses que l'on fasse des prières pour le roi et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute sorte de piété et d'honnêteté, car cela est bon et agréable à Dieu Notre-Seigneur* (2); cependant, en considérant l'agitation des temps présents, je ne puis m'empêcher de vous exciter à accomplir avec

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 86.
2. I Ep. ad Tim. c. II, 1, 2, 8.

encore plus de ferveur ce devoir envers votre Souverain. Nous voulons aussi que tous, et chacun de vous en particulier, vous exhortiez les catholiques au milieu desquels vous vivez. Exhortez-vous vous-mêmes à avoir plus souvent recours par la prière au Dieu tout-puissant au milieu des troubles qui éclatent dans toute l'Europe, pour la paix et la tranquillité des États de Sa Majesté, pour Sa Majesté elle-même, la reine et leur royale famille. » Le docteur Champney rappelle ensuite à ses frères la prière que faisaient les Juifs pour le bonheur de Nabuchodonosor et de son fils Balthasar, alors que le prophète Baruch disait : « *Que leurs jours soient des jours célestes sur la terre, et qu'à nous le Seigneur nous donne la vertu et qu'il éclaire nos yeux afin que nous vivions sous l'ombre de Nabuchodonosor et de son fils Balthasar, et que nous les servions pendant des jours nombreux* (1) ... Car, ainsi que l'enseigne saint Paul: *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu... Celui donc qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui leur résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes* (2). » Champney déclare alors que des bruits alarmants ont été répandus sur les dispositions d'une partie des sujets Écossais de Sa Majesté. Mais bien qu'il y ait lieu de penser que ces bruits sont exagérés, néanmoins, comme des sujets ne peuvent être trop zélés en tout ce qui concerne le service de Sa Majesté, il exhorte tous ses frères dans le ministère catholique et sacerdotal, à insister fortement auprès des catholiques. « Puisque la religion qu'ils professent leur enseigne à honorer et à servir après Dieu la personne de leur prince, et à mettre leurs vies et leurs biens

1. Baruch. c. I, II.
2. Rom. c. XIII.

aux pieds de Sa Majesté, en témoignage de leur soumission et loyauté envers lui, comme eux-mêmes l'ont toujours professé ; ainsi qu'ils s'efforcent de donner actuellement et spontanément, chacun selon ses moyens, un témoignage effectif et réel de ces mêmes dispositions. Que par là Sa Majesté puisse comprendre que, si elle veut les employer à son service, ils sont prêts en toutes occurrences à la défendre de leurs fortunes et de leurs personnes, selon qu'il plaira à Sa Majesté de leur commander ou d'accepter leur service en cette manière (1). » Les catholiques d'Angleterre sauront mettre en pratique ces principes de loyauté que la religion leur rappelait par la bouche des pasteurs. Bientôt les événements diront par quels sacrifices ces papistes si décriés répondaient aux calomnies qui les dénonçaient comme des traîtres et des rebelles. En attendant qu'ils répandent à flots leur sang pour le roi sur les champs de bataille, celui de leurs prêtres continue de couler sur l'échafaud.

Un saint vieillard paraît vers cette époque au pied de la potence ; c'était Guillaume Webster, plus connu sous le nom de Ward. Ordonné prêtre dans un âge déjà avancé, il avait passé dans les cachots vingt de ses trente-trois années d'apostolat. Arrêté une dernière fois à Londres, chez un de ses neveux, par un poursuivant appelé Mayhew, il est conduit à la prison de Newgate par ce misérable lui-même, qui, quelques jours après, se présente au tribunal comme accusateur. Là il déclare que, « faisant autrefois profession de la religion catholique romaine, il s'était confessé à M. Ward, avait reçu de lui l'absolution, puis la communion à la messe à laquelle il avait assisté. Il y avait dix-neuf ans,

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 145.

ajoutait-il, que ces choses s'étaient passées. » Sur quoi le président demande quels ornements portait alors le prêtre : « Une aube, une étole, un manipule et une chasuble, » répond l'accusateur. Le premier faussaire qu'on eût rencontré dans les rues de la capitale pouvait faire la même déposition ; aussi l'apostat n'ajouta rien de plus dans la crainte de se compromettre. Deux autres dépositions aussi vagues suffirent aux jurés pour déclarer l'accusé coupable et aux juges pour le condamner. Le lendemain, 26 juillet, Guillaume Ward était traîné par quatre chevaux au lieu du supplice. Plusieurs fois, durant le trajet et surtout dans la grande rue Holborn, ses yeux se dirigèrent vers la demeure de certains catholiques, à qui, malgré les entraves qui chargeaient ses bras, il s'efforça de donner une dernière bénédiction. Tout à coup un gentilhomme fend la foule, et la poitrine oppressée par les sanglots, il s'élance vers le martyr. « Pourquoi pleurez-vous, mon fils ? » lui dit le vieillard. — « Je pleure sur vous, » répond le catholique. — « Ne pleurez pas ma mort, car je pourrais encore vivre si je le voulais. Ce qui fait ma joie, c'est la cause pour laquelle je vais mourir, et c'est elle aussi qui doit vous empêcher de pleurer. » Le cortège étant arrivé au lieu de l'exécution, le shérif demande au confesseur de la foi s'il a quelque chose à dire au peuple. « Oui, répond-il, j'ai à faire connaître à tout ce monde rassemblé, que c'est uniquement à cause de ma religion que je vais être mis à mort. De plus, milord, je dirai, à vous-même et à tous ceux qui sont ici présents, que j'ai été condamné à expirer ici comme prêtre catholique romain, quoique cela n'ait jamais été prouvé. Au reste, je le déclarerai maintenant à vous et à tous ceux qui ont pris part à ma condamnation : Oui, je suis prêtre catholique

romain, et que Dieu en soit béni! Je l'ai été quarante ans. Et non seulement je meurs volontiers pour une cause semblable; mais encore je me regarde comme infiniment et grandement honoré, puisque je meurs pour mon Seigneur et maître JÉSUS-CHRIST.... » — « Ce n'est point à cause de votre religion, répond le shérif, mais pour avoir séduit les sujets du roi, que vous allez mourir. » — « Je n'ai jamais séduit personne, reprend le vieillard, mais j'en ai converti plusieurs, ce dont je suis très heureux : je voudrais même avoir converti toute l'Angleterre. » Ces paroles achevées, le martyr fait une dernière prière pour le roi, la reine, la famille royale et toute la nation ; il remet ensuite quarante schillings au shérif avec prière de les distribuer aux pauvres catholiques, deux schillings au bourreau qui va l'exécuter, et autant au charretier qui l'a conduit jusqu'au lieu du supplice. Quelques minutes après il s'écrie: « JÉSUS, JÉSUS, JÉSUS, recevez mon âme ! » et reste suspendu à la potence. Sa tête et ses membres sanglants étaient exposés presque aussitôt sur différents points de la capitale.

Un religieux bénédictin, Édouard Barlow, expirait dans le même temps à Lancastre. Il y avait vingt ans qu'il exerçait son ministère dans les comtés du Nord, quand, en 1641, le jour de Pâques, un ministre anglican, accompagné de quatre cents hommes armés d'épées et de bâtons, vint environner la maison dans laquelle on l'assurait qu'un prêtre papiste était entré. En vain les catholiques réunis dans ce lieu exhortent le père Ambroise (c'était son nom de religion), à se cacher dans quelqu'une de leurs retraites. Il ne peut se résoudre à les laisser eux-mêmes exposés à la fureur de ses ennemis. Les ayant donc exhortés en peu de mots à rester

fidèles à Dieu et à son Église, il fait ouvrir les portes. Les hérétiques se précipitent aussitôt en criant : « Où est Barlow ? Où est Barlow ? C'est l'homme qu'il nous faut. » Le missionnaire les entend et se livre sans résistance. Après quatre mois d'une dure captivité, le prisonnier est amené devant sir Robert Heath. Ce magistrat avait reçu de la capitale, disait-on, des instructions particulières qui lui recommandaient, si quelque prêtre était convaincu à Lancastre, de le faire exécuter selon les lois, afin d'inspirer la terreur aux catholiques encore nombreux dans ce comté. « Que pensez-vous des lois d'après lesquelles les prêtres sont mis à mort ? demande le magistrat à l'accusé. » — « Je pense que toutes les lois, faites contre les catholiques à cause de leur religion, sont injustes et impies. Car quelle loi peut être plus injuste que celle par laquelle des prêtres sont condamnés à souffrir comme traîtres, uniquement parce qu'ils sont prêtres romains, c'est-à-dire véritables prêtres ? Il n'y a point d'autres prêtres, en effet, que les prêtres romains ; et s'ils sont anéantis, que deviendra la loi divine, lorsqu'il ne restera personne pour prêcher la parole de Dieu et administrer les sacrements ? » — « Reconnaissez-vous que je siège ici comme votre juge ? continue sir Robert Heath. » — « Je vous reconnais comme juge, répond le prisonnier, mais seulement dans les affaires temporelles qui concernent la cour et le tribunal. Quant aux choses qui sont du domaine de la conscience, veuillez remarquer que je suis juge moi-même. Aussi, je vous déclare ouvertement que si, d'après cette loi injuste, vous me condamnez à mourir, vous le ferez pour mon salut et pour votre propre condamnation. » La sentence de mort, portée contre le prêtre catholique, était

exécutée le surlendemain à l'une des portes de Lancastre.

Dans les derniers jours de cette année (1641), une affaire, assez analogue à celle du missionnaire Jean Goodman, vint encore augmenter la mésintelligence et l'irritation entre le roi et le parlement. Sept prêtres catholiques avaient été condamnés à mort dans les assises tenues à Old-Bailey, et leur exécution remise à cinq jours. Pendant cet intervalle, l'ambassadeur de France adressa au roi une supplique, bientôt suivie d'un message que Charles envoya au parlement. L'écrit royal passa en peu de temps de la chambre des lords à celle des communes, puis revint à celle des lords où l'on rédigea la formule de réponse. Le parlement demandait le bannissement de trois des prêtres condamnés et l'exécution des quatre autres, savoir Jean Hammon, Jean Rivers, Gautier Coleman et Turner. Peu satisfait de cette résolution, le roi accorda un sursis aux sept condamnés ; mais, dès le lendemain du jour fixé pour le supplice, les chambres firent prier le monarque de révoquer le sursis et de signer le *warrant* pour l'exécution « des sept prêtres catholiques romains ». Après deux jours de réflexion, Charles répondit qu'il prendrait cette affaire en considération. Bientôt, de la ville d'York où il se retire, il envoie, comme réponse à la pétition, un exposé des motifs du sursis apporté à l'exécution. Charles commence par déclarer que, s'il en a agi ainsi à l'égard de ces prêtres papistes, c'est qu'il a reconnu qu'ils avaient été dans l'impossibilité de se conformer à sa première proclamation. Du reste, depuis cette époque, il en a lancé une nouvelle pour ordonner l'exacte exécution des lois contre les papistes, et il a promis très solennellement sur sa parole royale

qu'il ne pardonnerait jamais sans le consentement des chambres à tout prêtre que la loi trouverait coupable. Quant aux six prêtres en question, (le septième venait de mourir dans sa prison), il désire qu'on les bannisse et, dans ce dessein, il a envoyé des ordres pour le cas où, après un nouvel examen, les chambres ne le désapprouveraient pas. « Que si, continue le monarque, vous pensez que l'exécution de ces hommes soit très nécessaire à l'œuvre grande et pieuse de la réformation, nous nous en rapportons entièrement à vous, vous déclarant en même temps que, dans le cas où une semblable résolution serait signifiée de votre part aux ministres de la justice, notre ordre pour le sursis de l'exécution sera retiré et la loi aura son cours (1). » Si l'on en croit Clarendon, dans son *Histoire de la Rébellion*, cette réponse inattendue déconcerta le parlement. C'est toute une intrigue de faction que révèle ici l'écrivain dans ces débats violents qui s'agitaient sur la tête des six missionnaires condamnés. Plusieurs, dans la chambre des communes, auraient vu volontiers répandre leur sang, sauf à rejeter l'odieux d'une semblable barbarie sur le roi lui-même. Ce qui est certain, c'est qu'aucun ne fut exécuté et que tous moururent, les uns après les autres, dans la prison de Newgate où on les tint renfermés jusqu'à la fin de leur vie.

A l'heure où s'accomplissent ces jeux cruels d'une politique artificieuse et sans entrailles ; pendant que les plus mauvaises passions fermentent dans les âmes, les chambres se réunissent bruyamment à la voix de Pym pour faire une protestation. Tous s'engagent à défendre la religion contre le papisme, la liberté contre le despotisme, et le roi contre les ennemis de la nation.

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 184.

Telle est la marche invariable des révolutionnaires. Du parlement où Pym avait soufflé le feu de la discorde, l'agitation se répand parmi le peuple, qui entend retentir dans toutes les chaires des invectives et des menaces contre les catholiques. C'est au milieu de cette effervescence générale que Charles, par une faiblesse qu'il se reprocha jusqu'au dernier soupir, accorda à ses implacables adversaires la tête de son ministre Strafford. C'était peu encore : la reine elle-même ne parut bientôt plus en sûreté dans le royaume devant l'animosité toujours croissante des factions.

Tout à coup on apprend que les Irlandais sont en armes et disposés à défendre leur foi religieuse contre les oppresseurs auxquels on les a livrés. Cet événement inattendu excite une sorte de frénésie dans l'âme des patriotes. Il ne s'agit de rien moins, s'écrient-ils, que d'un vaste complot. Les papistes veulent égorger tous ceux qui ne partagent pas leur idolâtrie. Sur le rapport d'un témoin qu'on ne nomme point, qu'on ne connaît point, qui ne paraît point, on affirme que cent membres au moins de la chambre des communes sont désignés à leurs poignards. La terreur gagne les esprits et, de toutes parts, patriotes et puritains ne songent qu'à se tenir en garde contre ces exécrables papistes altérés de leur sang. Afin de mettre à profit cette terreur simulée, des commissaires sont envoyés dans tous les comtés avec ordre de désarmer les réfractaires. A la chambre haute, soixante lords catholiques sont dénoncés par les communes, qui demandent comme mesure de sûreté pour l'État leur incarcération immédiate. On traîne pareillement à la prison de la Tour le confesseur de la reine, après avoir fait cesser le service de la chapelle à Somerset-house. Des poursuivants sont lancés

d'office dans toutes les directions à la recherche des prêtres catholiques, et des ordres sont expédiés aux magistrats pour commencer immédiatement le procès de ceux qui sont dans les prisons. Enfin, comme si on avait voulu jeter un dernier défi à la foi et à la fidélité des Irlandais, les deux chambres prennent la résolution de ne jamais souffrir que la religion catholique soit tolérée en Irlande ni dans aucun des États de Sa Majesté. Rien ne peut trouver grâce devant ce fanatisme aveugle, ni l'âge, ni le sexe, ni la vertu. Le souffle brûlant des passions révolutionnaires avait comme desséché dans les âmes jusqu'aux sentiments les plus naturels. Le roi, pour calmer tant d'hypocrites colères, avait promis qu'il ne ferait grâce désormais à aucun prêtre papiste sans le consentement des chambres : cette fatale parole allait avoir son accomplissement.

Dès le 21 janvier 1642, deux victimes sont traînées au supplice : Thomas Reynolds, vieillard octogénaire, occupé depuis cinquante ans aux travaux du ministère apostolique, et Barthélemi Roe, de l'ordre de Saint-Benoît. Issu d'une famille protestante du comté de Suffolk et appliqué de bonne heure aux études, le jeune Barthélemi avait déjà obtenu de brillants succès à l'Université de Cambridge, quand un jour, se trouvant à Saint-Albans, il entendit parler d'un certain David, papiste récusant, qu'on venait d'incarcérer. Soit curiosité, soit esprit de prosélytisme, le jeune étudiant alla voir cet homme, ne doutant pas que quelques mots suffiraient pour le retirer de ses croyances superstitieuses. Le prisonnier n'était qu'un pauvre artisan ; mais il connaissait sa religion. Aussi la défendit-il si bien que son interlocuteur embarrassé, confondu, ne trouvait plus de réponses à lui opposer. Loin d'écouter les inspira-

tions de l'amour propre pour se roidir contre la vérité, Barthélemi Roe ne chercha qu'à s'éclairer de plus en plus. Les prêtres catholiques auxquels il s'adressa, dissipèrent promptement ses doutes et le déterminèrent à quitter sa patrie et sa famille pour aller à Douai faire son abjuration. Quelques années plus tard, l'ancien étudiant de Cambridge prenait l'habit de Saint-Benoît, puis retournait en Angleterre travailler à la conversion de ses compatriotes. Arrêté au moment où les chambres, dans leurs pétitions au roi, demandaient l'exécution rigoureuse des lois et statuts portés contre les prêtres catholiques, il fut envoyé à la prison de Newgate, puis jugé et condamné à mort.

Les deux confesseurs de la loi furent conduits à la même heure au supplice. Arrivés l'un près de l'autre, le vieillard et le jeune prêtre s'embrassent avec effusion, puis s'étendent sur la claie. Le chemin était mauvais et couvert de boue, tellement que leurs habits et leur visage en furent bientôt tout souillés. Les catholiques qui suivaient le cortège, et même des protestants, avaient les larmes aux yeux en les voyant dans un si triste état. Tous ensemble leur adressaient des paroles de consolation. Et les deux confesseurs de la foi leur répondaient : « Qu'ils étaient plus heureux, ainsi traînés à la mort sur une claie à cause de la religion, que si on les conduisait à une fête dans le meilleur carrosse du roi. » Sur la place de Tyburn, Thomas Reynolds prend la parole et déclare que, pendant les cinquante années de son ministère sacerdotal dans sa patrie, il a eu des rapports avec toutes sortes de personnes, mais que nul ne pourrait lui imputer ni trahison ni déloyauté ; qu'il n'avait cherché qu'à rappeler dans le bercail de l'Église catholique les brebis égarées, qu'il

en avait en effet ramené plusieurs et qu'il désirerait que leur nombre pût se compter par milliers. Le vieillard signale ensuite la vengeance de Dieu qui s'appesantit sur l'Angleterre comme un châtiment des séditions qu'on y excite. « Que signifie ce discours ? » demande aussitôt le shérif. — « Mon intention n'est point de parler du parlement, » reprend Thomas Reynolds qui a compris la pensée de l'officier ; « je ne veux ni censurer les actes du parlement, ni m'en occuper ; mais je prie le Dieu tout-puissant de le bénir et de lui envoyer son esprit pour lui montrer ce qui est le plus avantageux au royaume et à l'Église catholique. Puissent le roi et le parlement régler toutes choses pour l'honneur et la gloire de l'Angleterre ! Qu'elle soit toujours un royaume florissant ! Que tous ceux que j'ai offensés me pardonnent, comme je pardonne moi-même du fond du cœur à tous ceux qui ont une part dans l'effusion de mon sang. Je prie Dieu que ce sang ne crie point vengeance au ciel et ne retombe pas sur la nation. Que Dieu vous bénisse, milord, dit en finissant le vieillard au shérif ; que sa grâce vous rende un jour un glorieux saint dans le ciel. » Et le shérif à voix basse : « Moi aussi, je me recommande à vous. » Pendant tout ce discours le plus profond silence avait régné dans la foule, qui était considérable. On eût cru entendre un prédicateur parlant du haut de la chaire sacrée. L'émotion était peinte sur tous les visages et les larmes roulaient dans les yeux d'un grand nombre. Le shérif lui-même, qui n'avait cessé de se tenir découvert, avait les paupières humides et la figure tout abattue.

Cependant Barthélemi Roe, à quelques pas de son vénérable compagnon de supplice, préparait à la mort un malfaiteur qu'il avait converti dans la prison et

qu'on allait exécuter avec lui. A son tour, il élève la voix : « Je rappellerai en ce moment, dit-il, les paroles que j'ai prononcées devant le tribunal. Je dirai que la loi qui condamne à mort un homme à cause de son caractère sacerdotal est une loi injuste et tyrannique. C'est une loi qu'on ne trouverait pas même chez les Turcs ni en quelque lieu que ce soit, si ce n'est en Angleterre. » — « M. Roe, je ne peux souffrir que vous avilissiez les lois, » reprend le shérif en l'interrompant ; « je suis ici pour veiller à ce que la justice soit exécutée et je ne puis vous laisser faire ces réflexions sur les lois et les procédures juridiques de la nation. » — « Dites-moi, je vous prie, milord, reprend Barthélemi Roe, si j'étais disposé à me conformer à votre religion et à me rendre à vos temples, voudriez-vous m'assurer la vie ? » — « Oui, sur ma parole, répond l'officier, et je donnerais ma vie pour la vôtre, si vous vouliez en agir ainsi. » — « Comprenez donc, s'écrie alors le martyr en s'adressant à la foule, comprenez bien maintenant quel est le crime pour lequel je vais mourir, et voyez si ma religion n'est pas ma seule trahison. » Ces paroles achevées, il se tait et les deux patients se mettent en prière. Au moment où l'exécuteur leur passe la corde autour du cou, ils commencent le *Miserere :* après quelques versets, le char roule sous leurs pieds et les laisse suspendus. A peine leur sang a-t-il coulé sous le fer du bourreau, que les catholiques y trempent leurs mouchoirs ou enlèvent des morceaux de paille qui en sont couverts. Il y eut aussi des protestants qui ne purent contenir leurs sentiments devant un pareil spectacle. « De longtemps, disait l'un d'eux, on ne verra quelqu'un de notre religion mourir pour sa foi comme ces hommes. Ils changeront de

religion cent fois avant que pareille chose arrive. » Un autre exprimait hautement son regret que l'on mît ainsi à mort les prêtres catholiques. Selon lui, c'était le moyen de multiplier les papistes ; et il ne doutait pas que le supplice de Guillaume Ward, en particulier, n'eût ramené au catholicisme au moins mille anglicans.

Quelques jours après cette dernière exécution, un prêtre français, le pieux fondateur de l'illustre congrégation de Saint-Sulpice, M. Olier, se sentait inspiré d'un désir extraordinaire de prier pour le retour de l'Angleterre à l'unité catholique. « Depuis longtemps, dit l'historien de sa vie, il demandait à Dieu la conversion de ce royaume. Il écrivait, en 1642, lorsqu'il jetait à Vaugirard les fondements de sa compagnie : Je me souviens que le 12 mars, jour de saint Grégoire-le-Grand, je me sentis porté à m'offrir à Dieu comme victime pour l'Angleterre et à donner ma vie pour ce royaume malheureux, dont saint Grégoire a été l'apôtre. A l'issue de l'office, j'éprouvai le mouvement d'engager notre jeunesse à communier ce jour-là au lieu du jeudi, jour ordinaire de leur communion ; et aussi pour demander à Dieu la conversion de l'Angleterre, où j'avais ouï dire ces jours passés que quelques prêtres et d'autres venaient de souffrir le martyre. Depuis ce temps, M. Olier ne cessa de demander à Dieu le retour de ce royaume à l'unité catholique, et il joignait à ses ferventes prières de rudes macérations. Je lui ai ouï dire, rapporte M. de Bretonvillers, que s'il n'avait pas été retenu en France par la volonté de Dieu, il se serait transporté en Angleterre au péril même de sa vie, et se serait volontiers sacrifié pour le salut de cette nation. Si j'osais, écrivait-il dans une autre circonstance, aspirer encore à quelque chose de la solide gloire

qu'on trouve dans le service du divin Maître, en donnant sa vie et en répandant son sang pour lui, je regarderais l'Angleterre comme mon espérance (1). »

Cette espérance, comme cette gloire, était réservée aux seuls enfants de l'Ile des Saints, dont l'ardeur tout apostolique était sans cesse renouvelée par les exemples des plus nobles et des plus généreux sacrifices. Tous les âges comme toutes les conditions les donnaient à l'envi. L'heure était venue où un saint vieillard de quatre-vingt-seize ans allait encore ranimer par un trépas héroïque tous ces courages qu'attendaient de nouvelles épreuves. Jean Lookwood, vénéré comme un père par les catholiques du Nord, au milieu desquels il vivait depuis quarante-quatre ans, était arrêté au moment où le long parlement se déclarait en révolte ouverte contre le roi. Ce fut à Thirsk, lieu assez éloigné d'York, qu'un misérable, Cuthbert Langdale, le surprit, et, malgré son âge et sa faiblesse, le fit monter sur un cheval pour le conduire à York. C'est là que le poursuivant devait toucher le salaire auquel sa capture lui donnait droit. Le vieillard s'étant évanoui, Langdale s'arrêta dans la crainte que sa victime ne lui échappât, puis, après quelques moments de repos, il replaça sur son cheval le vieux prêtre presque sans mouvement. La marche continua ; mais bientôt Jean Lookwood déclara à son conducteur qu'il ne saurait rester plus longtemps sur sa monture. « Dans ce cas, répond brutalement Langdale, vous mourrez dessus ; car vous êtes envoyé au château d'York et, avec l'aide de Dieu, au château d'York vous irez. » Le pénible voyage continua donc, et après des évanouissements et des haltes multipliés, le poursuivant, sans honte comme sans pitié, dirigeant

1. *Vie de M. Olier*, t. II, partie III, liv. V.

d'une main sa monture et de l'autre soutenant le viei lard étendu en travers et presque expirant, parcouru les rues d'York sous les yeux des habitants stupéfait et indignés. Langdale arriva en cet état devant la port de la prison. Après avoir remis son captif au geôlier, se disposait à s'éloigner, quand Jean Lookwood l'ap pelle amicalement et tirant sa bourse : « Cuthbert, lu dit-il, écoutez-moi. Je vous ai donné beaucoup d'em barras pour me conduire dans cette heureuse demeure prenez cet angelot pour vos peines, et que Dieu so avec vous. » Cette âme de boue ne trouva pas un parole, une larme, pour répondre à l'héroïque charit du vieillard. Il accepta sans rougir ce salaire inattend et se retira.

Dans sa prison, Jean Lookwood rencontra Edmon Catherick, autre missionnaire, à peine âgé de trente sept ans, que le juge de paix Dodsworth, son proch parent, avait arrêté et conduit également au châtea d'York. Tous deux furent condamnés à mort. Le 1 avril (1642), au moment où une multitude de cathol ques se rassemblaient à York autour du roi et du princ de Galles, pour s'enrôler sous la bannière royale, le deux confesseurs de la foi étaient traînés au supplic à travers les rues de cette cité populeuse. On étai arrivé au lieu de l'exécution, et déjà le shérif avai commandé à Edmond Catherick de monter l'échell fatale, quand le vieillard nonagénaire, apercevant su les traits de son jeune compagnon quelques indices d frayeur, s'avance rapidement et mettant un pied sur l premier degré : « Milord, dit-il à l'officier, cette plac est la mienne et je la réclame. Je suis de beaucoup l plus âgé, c'est pourquoi je demande comme un droit d monter l'échelle le premier. » Puis se tournant ver

Edmond Catherick : « Mon cher frère en JÉSUS-CHRIST et mon compagnon de supplice, prenez courage, lui dit-il. Nous avons presque achevé notre course. Serions-nous languissants et faibles quand nous arrivons en face de la récompense ? Transportons-nous par la pensée auprès de notre Sauveur au jardin des Olives : contemplons-le dans son agonie suant le sang par tout son corps. » Puis, les yeux levés vers le ciel : « O JÉSUS, Seigneur béni, s'écrie-t-il, vous qui vous êtes soumis à la mort pour l'exemple et la consolation de vos serviteurs à l'heure de leur trépas, soyez près de nous en ce moment, je vous prie. Modérez nos frayeurs, affermissez notre foi et fortifiez nos espérances, afin qu'obéissant à votre appel, nous puissions aller à vous promptement et pieusement, et boire avec reconnaissance votre calice, quelque amer qu'il puisse être à la nature. O JÉSUS, adoucissez-le par votre grâce. Assistez vos pauvres serviteurs que vous appelez à vous, afin que nous donnions ici notre vie par obéissance à votre sainte volonté et pour la défense de notre sainte religion. Seigneur JÉSUS, nous nous recommandons à vous pour la dernière fois à cette heure suprême ! Aidez-nous de votre grâce toute-puissante, afin que vous puissiez, ô Seigneur, être glorifié par notre mort et que votre Église et votre peuple en soient édifiés. » Ces paroles achevées, le saint vieillard commence à monter les degrés, autant que ses forces le permettent. Bientôt la respiration lui manque ; il s'arrête, et se tournant vers le shérif qui préside à l'exécution : « Excellent milord, lui dit-il en souriant, ayez un peu de patience avec moi, car, pour un vieillard de quatre-vingt-seize ans, c'est une assez rude besogne de monter à l'échelle. Pourtant je le ferai de mon mieux. Qui, en effet, ne se

fatiguerait pas, et même beaucoup, quand il s'agit d'arriver au ciel à la fin de son voyage ? » Et il recommence à monter, aidé de deux hommes à chacun desquels il présente un schilling pour leur salaire. Enfin il arrive presque au sommet de l'échelle. Après un moment de silence pour reprendre haleine, il dirige ses regards vers son jeune compagnon : « Comment vous trouvez-vous ? » lui dit-il. — « Très bien, grâce à Dieu, répond Edmond Catherick, et tout disposé à souffrir avec constance la mort que la divine Providence m'a assignée. Oui, mon cher père, je veux vous suivre, et j'y suis préparé, grâces à mon Seigneur et Sauveur JÉSUS, qui m'a fortifié par son secours et encouragé par votre bon exemple. » Les deux confesseurs de la foi récitent alors quelques prières ; puis, quand le bourreau a terminé ses préparatifs, le vieillard s'écrie : « JÉSUS, mon Sauveur JÉSUS, mon Rédempteur, recevez mon âme ! JÉSUS, soyez-moi JÉSUS ! » Et Edmond Catherick, de son côté : « Seigneur, je vous obéis : soyez près de moi. Mon âme a mis en vous sa confiance ; qu'elle ne soit jamais confondue ! » Puis aussitôt l'exécuteur les lance dans l'espace. Tous les spectateurs étaient déjà vivement émus, quand un autre drame, épouvantable et sans exemple, commence sous leurs yeux. Les deux corps avaient été détachés de la potence et traînés vers le billot, quand le bourreau, qui devait les mettre en quartiers, refusa opiniâtrément d'accomplir son affreux ministère. Dans son désespoir il saisit une corde et cherche à s'étrangler lui-même. Arrêté dans cette tentative furieuse et excité par une misérable femme, il se dispose enfin à exécuter la sentence des juges et à écarteler les deux prêtres catholiques. Mais semblable à un forcené que transporte une rage aveugle, il se

précipite, une hache et un couteau dans les mains, il coupe, il taille, il abat, il déchire, puis au milieu de ruisseaux de sang, tout couvert de sang lui-même, il saisit tous ces membres horriblement mutilés et les jette au milieu de la foule consternée. Cette scène de cannibale se passait à quelques pas du château d'York, où Charles Ier s'était retiré devant ses sujets en révolte. Le malheureux prince, pendant plusieurs jours, ne put sortir de la forteresse sans que ses yeux aperçussent attachés à la porte du Nord, Bootham-Bar, les restes méconnaissables des deux prêtres martyrisés.

Arrêtés un moment par les serments de suprématie et d'allégeance, qu'on leur impose pour prendre rang dans l'armée royale, les catholiques viennent en foule offrir leurs services au prince que la nécessité contraint bientôt de renoncer à ses premières exigences. Par le fait, leur position devenait aussi singulière qu'elle était critique et malheureuse. D'un côté, les patriotes s'irritaient contre la faction papiste qui dominait, disaient-ils, la volonté du roi ; de l'autre, Charles, pour faire tomber ces récriminations mensongères, sévissait contre les prêtres et les simples laïques. Les choses en étaient à ce point quand le monarque, qui venait d'arborer son étendard à Nottingham, crut nécessaire de donner une nouvelle déclaration de ses sentiments. En présence de toute l'armée, et au moment où elle se dirigeait par ses ordres vers le pays de Galles, il suspendit sa marche entre les villes de Stafford et de Wellington. Là, dans une vaste plaine, et au milieu de toutes ses troupes réunies en cercle, il prit Dieu à témoin de son intention vraie et sincère de maintenir la religion protestante, de gouverner selon la loi et d'observer tous les statuts adoptés au parlement. Cette déclaration

solennelle, traitée d'imposture par les parlementaires qu'elle irrita, les catholiques l'écoutèrent en silence et sans que leur fidélité en fût ébranlée. La parole royale était confirmée presque aussitôt par l'exécution d'un nouveau martyr dans la ville de Dorchester : c'était Hugues Green, connu dans la mission sous le nom de Ferdinand Brooks.

Né à Londres d'une famille protestante, en 1584, et élevé à l'Université de Cambridge, Hugues avait été témoin, pendant sa jeunesse, des rigueurs impitoyables d'Élisabeth envers les catholiques. Peut-être ce spectacle ne fut-il point étranger à sa conversion, sur laquelle on n'a point de détails. Ce fut à l'âge de vingt-six ans qu'il arriva au collège anglais de Douai et y fit son abjuration. Quelques années après, il retournait dans sa patrie et commençait les longs travaux d'un apostolat, qui ne finit qu'en 1642 par une captivité de cinq mois et un supplice atroce. Les détails en ont été conservés par une dame catholique, que sa foi rendit supérieure à la faiblesse naturelle de son sexe. Le martyr, arrivé en face de la potence, vit d'abord exécuter sous ses yeux trois malheureuses femmes, dont deux, touchées de la grâce, lui avaient demandé de les réconcilier avec Dieu. Son tour venu, le missionnaire monte l'échelle et inclinant la tête, reçoit une dernière absolution, que lui donne un courageux Jésuite, déguisé et à cheval au milieu de la foule. Élevant alors la voix : « Il y a quatre choses, dit-il, auxquelles tous les hommes doivent surtout penser : la mort, le jugement, le paradis et l'enfer. La nature a horreur de la mort ; mais le jugement qui la suit sera bien plus terrible si nous ne vivons pas comme nous le devons faire. » Le martyr expose ensuite l'existence et les qualités du

sacerdoce de la loi nouvelle établi par le souverain prêtre JÉSUS-CHRIST ; il parle de cette foi de l'Église romaine dont saint Paul faisait déjà l'éloge de son temps; il signale les quatre caractères distinctifs de cette Église, la seule véritable. En ce moment, quelques ministres anglicans l'interrompent et essaient d'entamer une discussion. « Depuis cinq mois que je suis en prison, reprend Hugues Green, nul d'entre vous ne s'est présenté pour discuter avec moi. Je n'aurais alors refusé personne ; mais à présent le temps est trop court. » Puis reprenant son discours: « Quelques-uns diront peut-être : Vous êtes déchus de cette Église de Rome. Qu'on nous dise donc sous quel pape, et sous le règne de quel prince; qu'on nous dise quelles sont nos erreurs. Personne ne le peut. Non, cette sainte Église de JÉSUS-CHRIST n'a jamais erré. Nous avons souvent proposé une discussion sur ce sujet; toujours on a refusé de l'accepter. Jamais on ne pourra reprocher à cette Église d'avoir erré dans les matières de la foi. Les docteurs ont varié sur quelques points laissés à la discussion des écoles; mais jamais sur les vérités de foi. Dieu, l'auteur de la vérité, a promis à cette Église d'être avec elle jusqu'à la fin du monde... C'est pour cela que nous ne nous laissons point entraîner à tout vent de doctrine. Diverses hérésies ont surgi, en effet, et leurs doctrines diverses ont combattu la vérité de l'Église de Dieu. Tels sont, dans les temps anciens, Arius, Nestorius, Wiclef, et à une époque plus rapprochée Luther, Calvin, Zwingle et les autres, dont les enseignements ont égaré les esprits dans ce royaume d'une manière si déplorable. Dieu, en effet, ne peut pas être divisé ; il ne peut être servi dans cette diversité de la foi. Aussi, quoiqu'il y ait eu beaucoup d'hérésies, l'Église romaine a

néanmoins résisté à toutes, et les a confondues et condamnées. Luther lui-même reconnaissait que sa religion n'avait point commencé par Dieu et qu'elle ne finirait point par Dieu. » En entendant ces dernières paroles, un certain Banker, de tisserand devenu ministre et chapelain de sir Thomas Trencher, s'écrie à haute voix : « Il blasphème : fermez la bouche à ce blasphémateur ; jetez-le en bas de l'échelle. » En même temps commence un grand tumulte dans la foule qui environne la potence. Le silence rétabli, le missionnaire ajoute encore ces paroles : « Je me sens le cœur rempli de pitié pour notre pauvre patrie en voyant qu'elle est déchirée par les divisions et qu'il n'y a plus d'unité religieuse parmi nous. » Enfin, après une dernière prière pour l'Angleterre et pour tous ceux qui ont contribué à sa mort, il attend avec calme le moment suprême. Le martyr était à peine suspendu que le bourreau, coupant la corde, le laisse tomber par terre. L'étourdissement ne pouvait être long. D'ailleurs l'exécuteur, Barefoot, barbier de profession et seul apostat d'une nombreuse famille catholique, était un homme timide et maladroit. A peine a-t-il enfoncé le couteau dans le corps du martyr, que celui-ci recouvre entièrement l'usage de ses sens. Dans la violence de la douleur, Hugues Green se relève et étreint la main du bourreau en signe de pardon. Aussitôt quelques spectateurs s'élancent et saisissant le bout de la corde que le prêtre porte encore au cou, ils le renversent par terre. Barefoot à son tour se jette sur sa victime, lui ouvre le ventre et dirige son arme vers la poitrine d'où il retire bientôt, au lieu du cœur, un morceau de foie. Voyant sa méprise, il remue les entrailles et tourne en tous sens son couteau dans ce corps mutilé pour y trouver le cœur du traître qu'il

fallait présenter à la foule. « JÉSUS, JÉSUS, JÉSUS, miséricorde ! » répétait d'une voix étouffée le prêtre catholique au milieu de ses inexprimables douleurs. Et le sang et l'eau jaillissaient de ses yeux, de ses narines et de sa bouche. A ce spectacle affreux, une femme s'écrie : « Malheur à ceux qui le tourmentent ainsi ! » et une autre catholique, épouse d'un gentilhomme, court se jeter aux genoux du shérif en le conjurant en grâce de mettre fin à un supplice si horrible. Au même moment un coup de couteau tranche la gorge du martyr, dont le bourreau, avec une hache, achève d'abattre la tête. Le cœur enfin trouvé dans la poitrine, est fixé au bout d'une pique, montré au peuple, puis jeté au feu. L'atrocité de cette exécution ne fut pas encore capable de satisfaire quelques hommes de la populace, qui, après avoir maltraité les catholiques, s'amusèrent plusieurs heures avec la tête du supplicié, se la renvoyant les uns aux autres à coups de pieds, et lui enfonçant des morceaux de bois dans les yeux, les oreilles, les narines et la bouche. « Que Dieu étende sur ces hommes une main miséricordieuse, continue la pieuse dame Élisabeth Willongby, témoin de ce spectacle ; autrement je crains qu'un sévère jugement ne les châtie de leur cruauté inhumaine. Je désire bien qu'il en soit autrement et je prie Dieu de tout mon cœur que nous puissions tous avoir part aux souffrances de notre glorieux martyr. » Telle fut aussi la prière des catholiques qui apprirent tous les détails de cette exécution.

En ce moment même éclatait la guerre civile et avec elle la plus horrible confusion en tous lieux. — Dans un premier combat livré à Edge-Hill, le 23 octobre, six mille hommes, premières victimes de ces luttes fratricides, restaient sur le champ de bataille et

commençaient cette liste sanglante où tant d'autres noms viendront figurer après eux. Fidèles à leur roi comme à leur Dieu, les catholiques ne se démentirent pas à cette heure suprême. Tous ambitionnèrent l'honneur de combattre sous l'étendard royal et de mourir pour le petit-fils de Marie Stuart.

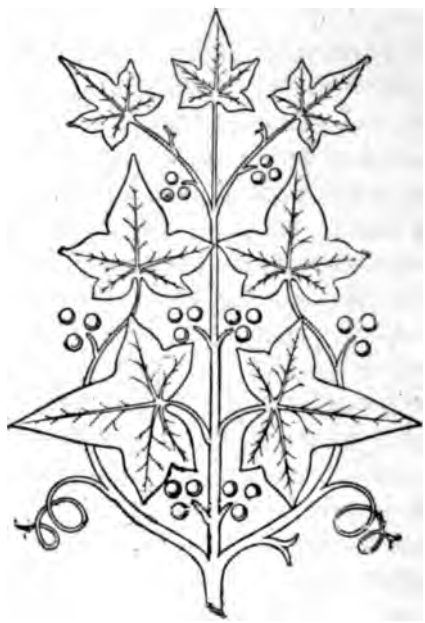

Chapitre IV.

Commencement de la guerre civile. — Désordres et profanations sacrilèges à Londres et dans tout le royaume. — Le séquestre mis sur les biens des catholiques et des royalistes. Ordonnances contre les catholiques. — Proclamation de Charles Ier. — Factions révolutionnaires. — Martyre de plusieurs missionnaires. — Violences générales contre les catholiques. — Leur fidélité inébranlable à la cause du roi. — Conversion de l'évêque anglican de Glocester. — Confusion générale dans le royaume. — Cromwell et les indépendants. — Meurtre légal de Charles Ier. — Ce crime des presbytériens et des indépendants est rejeté sur les catholiques.

LA lutte à main armée avait commencé entre les parlementaires et les royalistes, et tout annonçait qu'elle serait longue et terrible. Au moment où tant de factions entrent en guerre ouverte contre le pouvoir, il importe de rappeler que toutes avaient pour origine la question religieuse et la faisaient prévaloir dans leurs déterminations. Épiscopaux, presbytériens, anabaptistes, puritains, indépendants, niveleurs même, prétendaient n'agir qu'au nom de Dieu et pour sa gloire. « La religion étant considérée comme le premier des devoirs, renverser le papisme et l'idolâtrie, purger l'Église de la superstition et de la corruption, était toujours pour le parlement le plus grand et le plus important objet. Ce fut pour beaucoup de combattants le principal intérêt de la querelle ; ce qui en fit, suivant le langage du temps, *une lutte entre le Christ et l'antéchrist.* Tout bon protestant avait été élevé dans l'horreur du papisme. Ce seul mot avait quelque chose de magique, qui enflammait les passions ; et le lecteur a

pu observer avec quel art et quelle persévérance les chefs patriotes l'employèrent pour conserver l'attachement de leurs partisans et rendre leurs efforts plus puissants. Il s'écoulait rarement un jour sans qu'une ordonnance générale ou particulière fût publiée par les deux chambres ; et il s'en rendait très peu, même sur les sujets les plus indifférents, dans lesquelles on n'affirmât pas que la guerre avait été causée dans le principe et se continuait encore par les catholiques dans le but d'établir le papisme sur les ruines du protestantisme. Cette persistance opiniâtre et calculée devenait pour le peuple une preuve suffisante de l'accusation, et toutes les protestations et les appels faits au ciel par le roi étaient dédaignés et condamnés comme d'indignes artifices pour tromper les gens crédules et imprudents. Aussi les catholiques se trouvèrent-ils exposés aux insultes et aux violences dans tous les lieux où s'étendait l'influence du parlement. Ils furent contraints, pour trouver une protection, de se rendre aux quartiers des royalistes et de combattre sous leurs drapeaux : ce qui confirma la prévention qu'on avait contre eux et les exposa à de nouveaux reproches et à des châtiments plus rigoureux.

« Mais bien que les chefs des patriotes, par diverses vues politiques, accrussent la haine de leur parti contre les catholiques, ils ne cherchaient pas cependant à verser le sang sans nécessité. Ils ordonnèrent à la vérité la recherche des ecclésiastiques catholiques ; ils offrirent et accordèrent des récompenses à ceux qui les découvriraient et gratifièrent parfois les zélés du spectacle d'une exécution. Toutefois le nombre des prêtres tués pendant le cours de la guerre ne s'éleva pas à plus de trois par année ; nombre très petit, si l'on

considère l'agitation de l'esprit public à cette époque. Mais ils s'attachèrent beaucoup plus aux propriétés des laïques catholiques, prétendant que, puisque la guerre était occasionnée par leurs intrigues, ses dépenses devaient être défrayées par la confiscation de leurs terres. On ordonna que les deux tiers de tous les domaines et biens, meubles et immeubles de chaque papiste, fussent saisis et vendus au profit de la nation, et que, sous la dénomination de papistes, on comprît toutes les personnes qui, durant un certain temps, auraient logé chez elles des prêtres, auraient été convaincues comme réfractaires, auraient assisté à la célébration de la messe, ou souffert que leurs enfants fussent élevés dans la foi catholique, ou refusé de faire le serment *d'abjuration*, serment nouvellement inventé, par lequel on renonçait aux principaux dogmes de la religion catholique (1). »

Telle fut la condition des catholiques pendant la seconde partie du règne de Charles Ier. Poussés à bout par les exactions des parlementaires ; contraints de gré ou de force à prendre les armes pour un roi qui ne les reçoit dans son armée que par le besoin de se défendre contre des sujets révoltés, de quelque côté qu'ils jettent les yeux, ils ne voient que des calamités présentes et un avenir plus menaçant encore. Les patriotes rencontrent-ils ou seulement craignent-ils de rencontrer un obstacle à leurs desseins révolutionnaires, aussitôt ils accusent les papistes et les signalent à la vengeance publique. Tout ce qui, de près ou de loin, tend à arrêter leurs projets anarchiques, est à leurs yeux complot papiste. Et afin que la haine populaire ne puisse se méprendre sur ses victimes, on prescrit à tous les

1. Dr Lingard. *Histoire d'Angleterre.* Règne de Charles I.

sujets anglais de jurer « que jamais ils ne consentiront à déposer les armes, tant que les papistes, en guerre ouverte avec le parlement, seront protégés au mépris de toute justice. »

Cette même année, pendant que les presbytériens écossais, unis à leurs coréligionnaires d'Angleterre, se préparent à attaquer les Irlandais catholiques, qui réclament pour eux-mêmes le droit de vivre selon leurs croyances, des scènes de pillage commencent à s'accomplir en différents comtés. La populace, que les patriotes cherchaient à rattacher à leur cause, prenait goût aux profanations et aux destructions, qui flattaient ses instincts brutaux. Un premier bûcher avait été allumé dans la capitale ; mais c'était trop peu pour la satisfaire. Il fallut bientôt lui accorder la démolition des calvaires et d'autres semblables monuments religieux qu'on voyait encore dans tout le pays. Les parlementaires en avaient eu les premiers la pensée : ils trouvaient dans cette espèce de sacrilège national une solennelle protestation contre le catholicisme et un nouveau ferment de désordre, qui, de la capitale, s'étendrait aux extrémités du royaume. Mais trop adroits pour provoquer eux-mêmes cet attentat, ils se bornèrent à en donner l'idée à ces hommes violents et passionnés, qu'on rencontre toujours aux époques d'agitation populaire. Des ministres de la faction puritaine commencent donc à déclamer contre les monuments du papisme, les calvaires et les croix, qu'on ne devrait plus rencontrer sur cette terre évangélique. Ces prédications furibondes mettent une sorte de rage impie dans les âmes, et bientôt des cris tumultueux se font entendre, qui demandent un édit pour renverser toutes les croix restées debout jusqu'à ce jour.

Le parlement, feignant de se rendre aux instances de la multitude dont il dirige secrètement les volontés, publie aussitôt une proclamation qui enjoint, sous des peines sévères, la destruction de tous les vestiges de l'ancienne idolâtrie papiste. L'œuvre de profanation commence à la même heure dans tous les lieux où dominent les parlementaires. Une croix surtout attire la fureur générale ; c'est celle qui depuis quatre siècles dominait la capitale du haut de la magnifique pyramide érigée dans Cheapside. Ce monument vénérable, construit par les ordres d'Édouard Ier le Confesseur, était de jaspe et enrichi d'ornements du plus bel étain de Cornwall, si justement appelé l'argent d'Angleterre. Henri VIII, Édouard VI, Élisabeth et Jacques Ier, l'avaient sinon respecté, du moins épargné : il devait tomber sous les coups des puritains. Plus d'une fois déjà ces sectaires avaient dirigé contre lui leurs attaques, tantôt vomissant d'horribles blasphèmes, tantôt déchargeant leurs armes sur les figures de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des principaux docteurs de l'Église, sculptés au pied du calvaire avec un art admirable. Un jour même, un de ces furieux, boucher de profession, vint accompagné d'une troupe de patriotes, franchit la grille de fer qui entourait la pyramide, saisit la tête sculptée du Père éternel qui ornait le piédestal et s'efforça de l'arracher. Tout à coup le sacrilège, frappé d'une sorte de vertige, tombe à la renverse horriblement mutilé, et meurt trois heures après dans d'indicibles souffrances. Cet événement ne fut pas capable d'ouvrir les yeux de ces hommes aveuglés et la grande profanation impatiemment attendue suivit de près. Elle fut accomplie d'après un cérémonial que le premier magistrat de la cité avait tracé lui-même

pour la plus parfaite exécution du décret du parlement. Ce jour donc on voit passer à travers la ville, tambour en tête et la mèche allumée, une bande de forcenés, s'en allant à l'assaut d'un calvaire. Presbytériens, puritains, anabaptistes, brownistes, indépendants, grossis de tout ce que Londres renfermait de libertins ou d'impies, veulent prendre part à l'œuvre infernale. Après plusieurs décharges de mousqueterie sur les figures saintes qui décorent le monument, tous à un signal donné s'élancent comme des frénétiques et, à grands coups de marteaux, renversent le calvaire, le brisent et couvrent de ses débris toute la place de Cheapside. Le mot d'ordre était donné : en quelques jours environ dix mille croix, restées debout dans l'Angleterre, sont abattues au milieu des imprécations d'une populace en délire.

Dans le même temps, sur différents points du royaume et de la capitale, on brûlait des effigies du pape et des évêques, ainsi que les écussons des maisons royales catholiques du continent. Le désordre devenait comme un besoin pour cette plèbe grossière, qui ne prête son concours aux révolutions qu'au prix des plus hideuses jouissances. Les parlementaires les lui ménagèrent avec soin, et peu de mois s'écoulèrent sans que les chefs du parti ne donnassent un nouvel aliment à cette fureur de destruction. Une lettre interceptée devint surtout l'occasion d'une éclatante manifestation. Écrite par un secrétaire du roi et adressée à un gentilhomme catholique, elle l'invitait à porter au premier magistrat de la cité des propositions tendant au rétablissement de la paix. Soit opiniâtreté, soit faiblesse, le lord-maire s'irrita qu'on eût pu le croire un instant capable d'abandonner la faction maîtresse du pouvoir. Afin de donner

un témoignage irrécusable de ses sentiments, il fait préparer à l'hôtel de ville un banquet auquel sont invités tous les membres du parlement. Là, les injures, les malédictions et les imprécations contre Rome, sont répétées à l'envi par tous les convives. C'est peu néanmoins pour « *ces enfants du pur évangile, qui prétendent détruire à jamais la grande prostituée de Babylone, la bête de l'apocalypse, l'antéchrist* ». Pendant qu'excités par les fumées du vin ils font retentir de leurs vociférations tumultueuses la salle du festin, des ouvriers dressent dans la rue, à quelques pas de distance, une haute potence. Soudain, deux compagnies de soldats se dirigent vers ce lieu, où viennent les rejoindre les parlementaires réunis à l'hôtel-de-ville. Tous ensemble forment un grand cercle autour de la potence, à laquelle on attache des images de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints, des crucifix, des chapelets, des bréviaires et d'autres livres de piété. Puis, quand on l'a chargée et comme couverte de tous ces objets du culte catholique, un homme y met le feu au milieu des blasphèmes et des transports frénétiques de la multitude.

Cette facile victoire ne pouvait satisfaire les patriotes et les puritains. Il leur tardait de porter leurs mains sacrilèges jusque sur la chapelle catholique de Somerset-House, résidence de la reine, et de détruire le couvent des religieux chargés de la desservir. La tentative était grave : elle portait atteinte à la foi des traités ; elle allait contre la volonté formelle du roi, contre les protestations réitérées de l'ambassadeur de France. Plus d'une fois déjà l'émeute avait proféré des menaces ; mais si leur exécution fut différée, elle n'en devait être que plus horrible. Dans les premiers jours de mai 1641, les pères du couvent apprennent qu'il a été décidé, au

parlement même, que leur maison serait dévastée et leurs personnes saisies et livrées à la fureur de la populace. N'ayant que la prière pour défense, ils y eurent recours et furent délivrés pour un moment du sort affreux qui les attendait. La célébration de la Fête-Dieu dans la chapelle de Somerset-House réveilla subitement tout le fanatisme des sectaires. Ils se saisissent ce jour-là du supérieur du couvent, et malgré sa qualité de prêtre français au service de la reine, ils le traînent en prison. Peu de jours après, le père Philippe, de l'Oratoire de Jésus, son confesseur, est amené devant le parlement, où on le somme de révéler tout ce qu'il sait des affaires publiques du royaume. Sur son refus de prêter serment la main levée sur une bible calviniste de Genève, on le conduit pareillement à la prison de la Tour.

Toutes ces violences avaient commencé au moment où le roi, pour suivre le conseil de ses amis les plus dévoués, se retira dans la ville d'York. La reine elle-même s'était mise en mer pour aller en Hollande solliciter les secours de son gendre, Guillaume d'Orange. L'éloignement de la famille royale augmentant l'audace des révolutionnaires, ils la poussent jusqu'aux derniers excès, surtout à l'égard des religieux de Somerset-House, dont le nom seul les mettait dans une sorte de rage. Une fois encore la contenance ferme de l'ambassadeur français, M. de Bure, les arrêta ; toutefois les religieux furent confinés dans leurs cellules et placés sous la surveillance des hommes-d'armes. Enfin, au mois de mars 1643, l'orage éclata dans toute sa fureur. Après une première attaque préparée par les communes, et que l'agent français parvint difficilement à réprimer, au moment où, dans la chambre haute, quelques membres de la noblesse faisaient tous leurs

efforts pour arrêter ces violences ; tout à coup, sans délibération ni avertissement aux pairs du royaume, quatre membres des communes, députés par cette assemblée, se dirigent vers Somerset-House, suivis d'une compagnie de bourgeois de la capitale et d'une immense multitude. C'était le jeudi saint vers le milieu de la soirée. La troupe conduite par le trop fameux Saint-John, la hallebarde à la main, marchait comme à l'assaut d'une place de guerre. Ni les remontrances, ni les menaces de l'ambassadeur de France ne furent écoutées. Elles ne servirent qu'à irriter le brutal orgueil de cette populace, fière de voir reculer en sa présence le représentant d'une grande nation. Le couvent est envahi de tous les côtés à la fois, et les fanatiques qui s'y précipitent, commencent leurs pilleries, leurs démolitions et leurs profanations. Dans la chapelle, au-dessus du maître-autel, était placé un magnifique tableau de Rubens. Saint-John approche et y plonge sa hallebarde ; il est aussitôt imité par ceux qui l'accompagnent. Tous ensemble montent ensuite à la tribune et mettent en pièces le siège de la reine et les orgues ; puis se ruant en masse contre le maître-autel, ils l'ébranlent, le renversent et le brisent avec tout ce qui s'offre à leurs coups. Martyn, l'un des quatre députés des communes, enlève quelques-uns des plus riches ornements et du linge en grande quantité qu'il livre à une misérable femme qui l'avait suivi. Le reste est pillé par la troupe sacrilège. Mais là ne se borne pas sa fureur ; elle éclate avec une sorte de frénésie dans le jardin où les parlementaires ont aperçu un grand calvaire, au pied duquel est posée la statue de saint François d'Assise dans l'attitude de la prière. Hors d'eux-mêmes à cette vue, ils s'élancent vers la croix et

abattent la tête du CHRIST. Arrachant en même temps la tête du saint, ils les frappent l'une contre l'autre en vomissant d'affreux blasphèmes, puis s'en servent pour jouer à la boule. Toutes les croix du cimetière sont également renversées et profanées. En quelques heures, le couvent n'offrait plus que des ruines et des décombres. La mort eût été moins cruelle aux religieux français que le spectacle de tant de profanations horribles. Eux-mêmes demandaient en grâce qu'on les livrât à la fureur du peuple ; ou que du moins on respectât les objets sacrés du culte catholique. Leurs prières furent impitoyablement repoussées ; puis, quand l'œuvre de destruction eut été accomplie, on les remit au shérif qui eut ordre de les garder dans sa demeure. Ces religieux étaient alors au nombre de neuf seulement, quelques-uns ayant suivi la reine dans son voyage en Hollande.

Ces excès n'étaient pas encore à leur terme. Les anciennes cathédrales, livrées depuis un siècle au service anglican, ne furent pas plus épargnées. La magnifique église de Westminster conservait un autel en bronze, véritable chef-d'œuvre de l'art : les patriotes et les puritains le renversent et le brisent en morceaux. A Cantorbéry, des vitraux d'une admirable perfection avaient été également conservés jusqu'à ce jour : ils ne peuvent trouver grâce devant les nouveaux iconoclastes, qui y ont découvert des figures de JÉSUS-CHRIST et des saints. N'était l'esprit de cupidité qui les arrête, rien n'échapperait à cette ruine. Il arriva même plus d'une fois qu'après avoir vendu un objet religieux d'une grande valeur à un catholique, ils le lui arrachèrent ensuite des mains pour le détruire comme un monument du papisme et de l'idolâtrie romaine.

Il faut renoncer à décrire les avanies et les violences

de toute nature commises contre des personnes au milieu de ces profanations monstrueuses qui souillaient l'Angleterre. On eût dit un pays livré à une bande de conquérants barbares. Écoutons un témoin oculaire de ces scènes de désolation (1) : « Le parlement a donné, dit-il, par décret public et solennel, plein pouvoir aux officiers de guerre d'entrer à main armée dans les maisons des délinquants (les catholiques et autres serviteurs du roi) ; de rompre les portes, d'ouvrir les coffres, de saisir les biens et les personnes et, s'ils n'ont pas le moyen de tout emporter, de dresser inventaire de ce qui reste, afin que rien ne puisse échapper à leur avidité..... J'ai vu en un jour piller dix-sept maisons, les meubles emportés sur des charrettes, et le lendemain exposés en vente. Et ce détestable commerce, commencé depuis deux ans, a duré jusqu'à cette heure et ne finira que lorsqu'ils manqueront de pouvoir ou de matière pour l'exercer.

« Mais ils n'en demeurent pas là : ils arrêtent les revenus des champs, ils coupent les bois, se saisissent de l'argent, défendent aux débiteurs de payer aucune chose de ce qu'ils doivent aux catholiques, et cependant après leur avoir ôté tout moyen de vivre, ils les obligent encore à contribuer. Ils en ont fait conduire plus de quatre cents en un jour dans des vaisseaux qui leur servent de prison, et là les entassant les uns sur les autres dans le fond, et les nourrissant d'eau et de biscuit, ils les laissaient périr indignement, exposés aux vents et aux orages pendant les plus excessives rigueurs de l'hiver et privés de toute sorte de consolation. »

Et ce n'était pas contre les seuls catholiques d'An-

1. W. Birchley. *Christ. Moder.* p. I, p. 9.

gleterre que les puritains exerçaient leur fureur ; les maisons des ambassadeurs eux-mêmes et de quelques princes étrangers fixés dans ce royaume, sont assaillies et attaquées. L'ambassadeur d'Espagne est obligé de se fortifier dans son palais comme dans une citadelle, et toute personne qui en sort ou qui y entre est insultée et outragée de la manière la plus révoltante. Le comte d'Harcourt, ambassadeur de France, voit assommer presque sous ses yeux un de ses officiers. Lui-même et ses gens sont sur le point d'être assassinés. Deux fois il est arrêté avec ses effets au moment où il se transporte de Londres à Oxford auprès du roi qui s'y est retiré. Le représentant de la République de Venise entend condamner à mort son confesseur que la prudence du roi parvint ensuite à sauver. Sur mer comme sur terre les puritains se faisaient un jeu des lois les plus sacrées de l'équité et de l'honneur. On eût dit que rien n'était capable de satisfaire leur haine, leur cupidité et leur sauvage fanatisme. Non contents d'insulter ainsi publiquement à la conscience d'une multitude de compatriotes et d'étrangers dignes d'égards et de respects, les parlementaires, pour frapper en masse les catholiques, commencent à leur imposer les taxes les plus écrasantes et à mettre en séquestre le peu de biens qu'on leur a laissés. Jamais la spoliation légale n'avait pris les formes méprisantes et tyranniques que présentent les diverses ordonnances publiées par ces patriotes en révolte contre l'autorité légitime du roi.

« La première de ces ordonnances porte la date du 1er avril 1643. Elle est adressée à plusieurs individus désignés par leurs noms et chargés des fonctions de commissaires ou exécuteurs du séquestre pour les

différents comtés d'Angleterre et de la principauté de Galles. Elle les autorise à saisir sans délai tout l'argent monnayé et tout autre état personnel, comme aussi les manoirs, terres et autres états réels des délinquants notoires. Sont désignés sous ce nom toutes les personnes qui jusqu'à ce moment ont pris, ou à l'avenir prendraient les armes contre le parlement, ou qui auraient donné volontairement ou donneraient quelque chose comme monnaie, chevaux, vaisselle, armes, munitions, aide et assistance, pour l'entretien de forces quelconques dirigées contre le parlement (1). »

« Pareillement les deux tiers de tous les biens de chaque papiste, ou de tout ce que quelque individu a en dépôt ou à l'usage de quelque papiste, doivent être saisis, envoyés, vendus, convertis et appliqués aux besoins du parlement pour supporter les charges de la guerre. »

« Une seconde ordonnance, passée le 19 août de la même année, contient un développement de la première touchant le séquestre des biens des délinquants et des papistes. On y désigne d'une manière expresse ceux qui doivent être réputés papistes et qui sont par conséquent passibles de la perte des deux tiers de leurs biens pour l'usage du parlement. Sont réputés papistes : 1° tous ceux qui ont volontairement donné asile à quelque prêtre catholique depuis le 29 novembre 1642, ou qui à l'avenir en recevraient quelqu'un ; 2° tous ceux qui ont été déjà convaincus d'être papistes récusants ; 3° ceux qui ont été quelquefois à la messe depuis le 26 mars 1643 ou qui y assisteraient encore

1. On entend par *personal estate* toute ce qui se trouve dans une maison que l'on habite, et la maison elle-même ; et par *reale estate* tout ce que l'on peut posséder au dehors, comme bâtiments, terres, etc. — Voir Challoner, *Memoirs of miss. priests*, t. II, p. 180-187.

dans la suite ; 4° ceux dont les fils ou les petits-fils ou autres personnes vivant dans leur maison avec eux, ou sous leur tutelle, seraient entraînés dans la religion papiste. Enfin toutes les personnes, quelles qu'elles soient, qui, étant âgées de vingt et un ans, refuseraient de prêter le serment d'abjuration [1]. Ce serment, deux hommes d'un comité, deux juges de paix, ou, en leur absence, le mayeur, les baillis ou le premier magistrat de quelque cité ou ville, avaient le droit de l'exiger de toute personne soupçonnée d'être papiste. Tous ces papistes sont déclarés passibles de la pénalité énoncée ci-dessus, c'est-à-dire, de la perte des deux tiers de tous leurs biens réels et personnels qu'on doit saisir sur-le-champ, vendre et employer à l'avantage du parlement.

« Et afin que l'on puisse pleinement découvrir quels sont les biens des catholiques, de telle sorte qu'il leur soit moralement impossible de transporter ailleurs une partie de leurs effets, ou de les cacher et dérober à la connaissance des commissaires par l'assistance d'amis protestants ou autrement, les hommes susdits, chargés du séquestre, sont de plus autorisés par cette seconde ordonnance, à examiner sous serment toutes personnes suspectes d'aider ces papistes à se cacher eux-mêmes ou leurs biens, de les garder en dépôt pour eux ou d'être en quelque chose leurs débiteurs. Que si lesdites personnes ne voulaient pas être examinées ou refusaient de déclarer la vérité tout entière, elles doivent être mises en lieu sûr jusqu'à ce qu'elles se soient conformées et aient fait les aveux exigés par les commissaires.

« Et pour la saisie plus prompte et plus effective des biens personnels desdits délinquants et papistes, les

1. Par ce serment on déclarait renoncer à la doctrine de la transsubstantiation.

commissaires ont le pouvoir d'autoriser leur différents collecteurs et agents employés sous eux, à briser les serrures, verroux, barreaux, portes et autres pièces dans lesquelles, d'après des motifs probables, ils soupçonnent que de l'argent monnayé ou d'autres biens ont été cachés, et à s'en emparer. De plus, pour encourager ceux qui prêtent assistance aux hommes du séquestre, il est déclaré que leur récompense sera d'un schilling pour chaque livre de tout ce qu'ils découvriraient, en argent, terres ou biens ; que pour leur indemnité ils sont sous la protection des deux chambres du parlement et qu'on doit les considérer comme des personnes agréables à l'État par leurs services.

« Enfin, parmi les instructions remarquables données aux hommes chargés du séquestre et qui sont contenues dans treize articles, il importe de rappeler surtout celles qu'on trouve à l'article sixième. Vous saisirez, y est-il dit, les deux tiers des biens tant réels que personnels de tous les papistes (par cela qu'ils sont papistes), et les biens des autres délinquants mentionnés dans ladite ordonnance, qu'ils soient papistes ou non. Et par ces deux tiers des biens des papistes vous comprendrez deux parts de toutes leurs terres et deux de tous leurs biens partagés en trois.

« Munis de ces pouvoirs, les hommes du séquestre se rendirent en toute hâte dans les comtés qui leur ont été assignés et commencèrent à saisir, vendre ou faire vendre les biens des papistes partout où ils purent en rencontrer. Dans les comtés du Sud et dans le centre du royaume leurs opérations furent très expéditives. Ils soumirent au séquestre comme délinquants ou comme récusants convaincus tous les catholiques sans exception. Les victoires des parlementaires n'ayant

pas été aussi promptes dans le Nord et dans l'Ouest, les comités ne purent pas y exercer leurs pouvoirs avec une liberté aussi entière, ni faire leurs captures avec cette violence sans frein et sans contrôle, qu'on remarquait partout où le parti parlementaire était le plus puissant.

« Mais aussitôt que les affaires de Sa Majesté déclinèrent et que ses forces furent tellement affaiblies qu'il ne pouvait plus tenir tête aux rebelles, alors les hommes du séquestre, accourant avec rage et fureur au milieu de ces provinces, se ruèrent sur tous les biens des royalistes et des catholiques qui n'avaient pas encore été saisis [1]. »

La fidélité des catholiques au roi comblait donc la mesure des maux que depuis un siècle ils souffraient à cause de leur fidélité à Dieu. Dieu seul les soutint dans cette lutte héroïque où ils combattaient pour les droits d'un prince qui n'acceptait qu'à regret leurs services, et qui laissait pendre, mutiler et couper en morceaux leurs pasteurs et leurs prêtres. Malgré l'évidence des impostures de la faction puritaine, la froideur de Charles Ier envers eux, pour ne pas dire son antipathie, n'était que trop manifeste. Un acte inattendu allait le notifier aux trois royaumes. De la ville d'Oxford, où il s'est retiré pour suivre les mouvements de ses ennemis et attendre les secours de Hollande que son épouse lui avait annoncés, Charles convoque près de lui, le 22 janvier 1644, un parlement pour renverser l'assemblée révolutionnaire qui tenait ses séances à Westminster. Quarante-trois pairs et cent dix-huit députés des communes se rendirent à son appel pour soutenir la cause royale déjà si menacée. Là, en leur présence, le mo-

1. Challoner. *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 181.

narque veut essayer de dévoiler toutes les intrigues et les mensonges de ses ennemis. On croirait lire un nouveau manifeste contre les catholiques. « Nous avons été informé, dit-il, que plusieurs faux bruits et écrits scandaleux sont répandus parmi les églises réformées des pays étrangers, par la ruse et la pernicieuse adresse de quelques personnes malintentionnées. Elles nous accusent d'abord d'être disposé à rejeter cette religion orthodoxe dans laquelle nous sommes né, et avons été baptisé et élevé, et que nous avons fermement professée et pratiquée tout le temps de notre vie jusqu'aujourd'hui, pour rétablir l'exercice public du papisme dans nos royaumes. Cette conjecture ou plutôt cette calomnie détestable, puisqu'elle n'est fondée sur rien de vraisemblable, est la cause des affreux tumultes et des guerres désastreuses, qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer de plus barbare dans cette île florissante. Et cela sous le prétexte d'introduire une réforme non seulement peu convenable, mais tout à fait incompatible avec les lois fondamentales et le gouvernement de ce royaume. Nous désirons que toute la chrétienté soit informée et tienne pour certain que jamais ne nous est venue à l'esprit la moindre pensée de tenter une chose semblable, ni de nous éloigner en aucune manière de cette religion sainte que nous avons juré très solennellement de professer et de défendre, quand nous avons pris la couronne et le sceptre de ce royaume. Or, cela n'est pas seulement démontré par nos actes ordinaires, par notre présence habituelle et journalière au service de cette seule religion, par tant de protestations et par notre circonspection particulière en ce qui concerne l'éducation de notre race royale, et d'autres divers témoignages qu'il est impossible de nier ; mais encore par

cette heureuse alliance que nous avons formée entre notre fille aînée et le très illustre prince d'Orange, et qui confirme d'une manière évidente la vérité de nos intentions sur ce point. Il résulte, en effet, de cet engagement matrimonial, que non seulement nous faisons profession de cette religion dans nos royaumes ; mais encore que nous nous efforçons de l'étendre et de la fortifier de tout notre pouvoir dans les autres pays. Très sainte religion de l'Église anglicane, établie par tant de synodes de doctes théologiens, confirmée par tant d'actes du parlement et soutenue par tant d'édits royaux, avec sa discipline ecclésiastique et sa liturgie : discipline et liturgie que les plus éminents docteurs des églises réformées de France, d'Allemagne, de Danemark, de Suède, de Suisse, de Flandre et de Bohême, approuvent et exaltent avec éloge (non sans une sorte de jalousie innocente), dans tous leurs écrits publics et particulièrement dans les actes du synode de Dordrecht. A ce synode assista, outre plusieurs théologiens, depuis devenus évêques, un de nos évêques d'Angleterre, à la dignité duquel on accorda le respect et la préséance qui lui appartenaient. Cette religion donc, que le roi notre père, d'heureuse mémoire, défend publiquement dans sa confession de foi si renommée et adressée (comme l'est cette protestation) à tous les princes chrétiens, cette sainte religion avec sa hiérarchie et sa liturgie est la même que nous promettons solennellement, avec l'assistance du Dieu tout-puissant, de garder entière et inviolable, jusqu'au dernier soupir de notre vie. Et nous veillerons, ainsi que le demandent notre devoir envers Dieu et le serment très solennel que nous avons prêté à notre couronnement, à ce que tous nos ecclésiastiques,

chacun dans leur ordre et leurs fonctions, la prêchent et la pratiquent.

« Nous enjoignons et commandons à tous nos officiers, par delà la mer, tant ambassadeurs que résidents, agents et envoyés, et nous requérons tous nos fidèles sujets, qui séjournent dans les pays étrangers, de défendre et maintenir pour véritable notre présente, solennelle et sincère protestation, quand l'opportunité du temps et du lieu s'en présentera.

« Donné en notre Université et cité d'Oxford, le 24 mai 1644. »

Cette déclaration de Charles Ier ne produisit pas plus d'effet que toutes celles qui l'avaient précédée. Inutile pour ses partisans qui n'ignoraient point ses dispositions, elle ne l'était pas moins pour ses ennemis, obstinément décidés à les méconnaître. Aussi parut-il manifeste, dès ce moment, que la querelle ne serait résolue que par les armes. De part et d'autre on s'y prépara, et une bataille ayant été livrée à Marston-Moor, le roi fut vaincu par les troupes parlementaires. Là paraît sur la scène Olivier Cromwell dont le nom dominera bientôt cette funeste époque. La Providence faisait comme toucher du doigt, dans ces graves événements, les conséquences les plus cachées des principes mis au jour par l'hérésie. Génie malfaisant, après avoir servilement flatté les passions d'un roi pour renverser l'Église, elle se levait contre un autre roi pour renverser l'État. Un parlement en révolte contre la royauté détruisait l'œuvre d'un parlement esclave de la royauté. Comme sous les règnes précédents, mais dans un but contraire, des hommes sans autorité et sans mission, changeaient la religion au gré de leurs caprices. L'épiscopat et l'établissement d'Élisabeth étaient abolis, les

ministres anglicans chassés, et les Universités purgées de la présence des partisans trop fidèles de l'*Église établie par la loi*. La réforme anglicane enfin était réformée par les presbytériens, qui le seront bientôt eux-mêmes par les indépendants et d'autres révolutionnaires plus extravagants encore. Déchirements inévitables que l'erreur opère toujours au sein des nations qu'elle parvient à séduire et à entraîner. « L'ancienne société religieuse, l'Église catholique, étant dissoute, la nouvelle, l'Église anglicane, ne suffisait point à tenir sa place : autour d'elle, malgré elle, les sectes pullulaient, opprimées et vivaces. En matière de foi les esprits étaient déchaînés, les consciences voulaient être libres. Le pouvoir civil voulut s'unir au pouvoir ecclésiastique pour leur refuser la liberté. La couronne se mit au service du despotisme de l'église, l'église au service du despotisme de la couronne. En revanche, pour se défendre dans l'ordre religieux, l'esprit de liberté envahit l'ordre politique ; le besoin du salut le pousse à la conquête du pouvoir ; ce qu'il voulait dans les choses du ciel, il le demanda dans les choses de la terre ; les sectaires devinrent des républicains [1]. »

Ces sectaires républicains, dont l'origine est si parfaitement tracée par une plume protestante, avaient appelé, dès le mois de juin 1643, une nouvelle assemblée à Westminster. Elle était composée de cent vingt membres, « hommes pieux et saints, et théologiens judicieux », d'après leur propre jugement. On leur adjoignit trente laïques, dont dix lords et vingt membres des communes. Étrange réunion, dont les inutiles débats ne firent que constater une fois de plus l'impossibilité de fixer une doctrine là où manque une autorité in-

1. M. Guizot, *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 59.

faillible pour abattre toutes les résistances de l'orgueil ! D'une part, les presbytériens, en majorité dans l'assemblée, veulent imposer leurs opinions et établir un simulacre de hiérarchie à la place de celle qu'ils ont renversée ; de l'autre, les indépendants refusent le contrôle d'une autorité quelle qu'elle soit, et prétendent que chaque homme apporte en naissant le droit de servir Dieu selon sa conscience. Plus ardents et surtout plus conséquents que leurs adversaires, ces hardis novateurs voient grossir rapidement leurs rangs par l'adjonction de nouveaux sectaires qui surgissent de toutes parts. Les antinoméens, les anabaptistes, les millénaires, les érastiens, se hâtent de contracter une alliance avec des hommes dont les principes, s'ils prévalent, leur assurent le libre exercice de leurs cultes divers, plus ou moins erronés. Cependant le principe de la liberté absolue des croyances et des pratiques religieuses ne sortit point de cette assemblée, où l'égoïsme ne reculait pas devant la plus grossière inconséquence. Tous ces partis se refusaient mutuellement un droit dont la négation condamnait leur propre existence. Il était réservé à Cromwell de proclamer plus tard cette liberté religieuse à laquelle tous auront part, hormis les catholiques. Exception glorieuse ! qui révèle une fois de plus l'impérissable vérité des doctrines de l'Église romaine, comme elle attestera à tous les siècles l'aveuglement opiniâtre de ses ennemis.

L'assemblée de Westminster, incapable de rien édifier, montra du moins qu'elle savait détruire, en supprimant, ce qui jusqu'à cette époque avait été épargné. Par son ordre on renverse les derniers monuments du culte catholique. Les orgues elles-mêmes furent brisées comme un instrument profane dans la maison

de Dieu. Le livre de *commune prière* ne fut pas plus épargné ; et un *Directoire*, imposé par le parlement révolutionnaire, remplaça ce livre qu'Élisabeth et son parlement avaient imposé près d'un siècle auparavant à toute la nation anglaise.

Les catholiques regardaient en silence passer la justice de Dieu sur la royauté et son simulacre d'église, souillées l'une et l'autre du sang des martyrs. La brêche s'élargissait de jour en jour sous les coups que leur portait l'hérésie par la main de ses propres enfants. Un sauvage esprit d'égalité et d'indépendance dominait seul au milieu de ces ruines amoncelées et préparait l'audacieuse usurpation et le triomphe de Cromwell, le chef et l'organe de la faction des indépendants. Pendant que cet homme, « à qui il fut donné de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois, » poursuit dans le parlement et sur les champs de bataille ses desseins criminels, de nouveaux martyrs, arrêtés par les espions et les poursuivants du pouvoir usurpateur, nous rappellent sur la place de Tyburn. Témoins des déchirements de la patrie, tous, avant de mourir, ouvrent la bouche une dernière fois pour révéler à leurs bien-aimés concitoyens la cause véritable de tant de maux qui les affligent, et leur unique remède. Thomas Bullaker, de l'ordre de Saint-François, paraît le premier. Il avait été arrêté par un apostat nommé Wadsworth au moment où il célébrait les divins mystères. Ce misérable voulait le traîner devant le shérif sans même lui laisser le temps de déposer les ornements sacerdotaux. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on put obtenir que les choses saintes ne fussent point exposées dans les rues de la capitale aux insultes de la populace. A peine renfermé dans la prison, le missionnaire

fut conduit au tribunal. « Là, dit-il lui-même dans un récit de son jugement, le shérif me demanda si j'étais prêtre. — Je lui répondis que je l'étais. — « Comment donc osez-vous revenir en Angleterre, au mépris des lois qui le défendent aux prêtres sous les peines les plus sévères ? » — « Parce que je suis convaincu que ces lois sont injustes et ne peuvent par conséquent obliger la conscience. Si vous continuez comme vous avez commencé, bientôt ce sera une trahison à vos yeux que de croire en JÉSUS-CHRIST. La chose paraît assez manifeste si on en juge par la manière dont on a traité, il y a peu de temps, le CHRIST attaché à la croix de Cheapside. »

« Le mardi suivant, continue le missionnaire, on me conduisit à Westminster pour être examiné par des parlementaires désignés à cet effet. A peine y étais-je arrivé, que Wadsworth, prenant les ornements qu'il avait saisis, les posa sur la table en présence du comité. Un des membres observa qu'ils étaient pauvres. « Ils sont assez riches, lui répondis-je, pour ceux qui les possèdent maintenant. » — « Si pauvres qu'ils soient, répond à son tour le président, ils peuvent servir pour une adoration idolâtrique comme celle de la bête. » — « Quelle adoration idolâtrique, milord ? » lui demandai-je. — « Comment ! mais n'est-ce pas une idolâtrie que d'adorer un pain comme Dieu ? » — « Nous n'adorons pas le pain et le vin dans les redoutables mystères ; mais nous adorons JÉSUS-CHRIST, sous les espèces du pain et du vin, comme l'Église de Dieu a toujours fait depuis les temps des apôtres. » Pendant que la discussion s'engage sur ce point, un des assistants regarde les ornements les uns après les autres et les examine attentivement. Découvrant tout à coup une pierre

d'autel sur laquelle des croix étaient sculptées, il s'écrie qu'il a découvert le chiffre de la bête. J'eus de la peine pour ne pas rire de l'incroyable ignorance de cet homme. « Milord, lui dis-je en me rapprochant de lui, puisque vous connaissez si bien la bête, qu'il vous plaise, je vous prie, de me dire son nom. » Sur quoi le président me demande de nouveau comment j'avais eu l'audace de désobéir aux lois de mon pays. « Voyez vous-même, lui répondis-je, comme les apôtres, s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à lui-même. » Sir Thomas Cawley, autrefois mon condisciple de classe, me dit alors : « Thomas Bullaker, vous savez ce qui est écrit : *Craignez Dieu et honorez le roi.* » — « Je sais cela, lui répondis-je, et je sais aussi que le parlement qui a déclaré que la qualité de prêtre est une trahison, est le même qui a réglé dans l'*église établie par la loi* le gouvernement par les évêques, ainsi que l'usage du livre de commune prière et les cérémonies ; toutes choses auxquelles vous vous opposez dans le présent parlement. » — « Cela est vrai, répond-il, mais comment pourrions-nous ne point corriger ce qui a été auparavant mal réglé ? » — « Et voilà, en effet, ce que vous tentez de faire, lui dis-je alors ; mais soyez assuré qu'un parlement viendra, et ce sera le prochain parlement, dans lequel cette religion que vous prétendez maintenant établir (le presbytérianisme) sera rejetée et détruite. » On me dit alors que je ne verrais point ce jour-là. « Je sais que ma mort est proche, répliquai-je, mais ce que j'ai prédit arrivera certainement. » En entendant ces paroles, tous se mettent à crier que je suis un traître et que les troubles actuels du royaume ne doivent être imputés qu'à moi et à mes semblables. « Plût à Dieu, répondis-je, qu'il n'y eût

pas dans ce royaume d'autres traîtres, de qui la nation eût à craindre avec raison des maux plus réels et plus grands. Quant à tous vos prétendus complots papistes, je vous défie de produire une seule preuve légale contre un seul catholique, depuis le commencement de ce parlement jusqu'aujourd'hui... » Quelques jours après, le confesseur de la foi subissait la peine des traîtres sur la place de Tyburn, d'où ses membres sanglants sont portés en différents lieux de la cité et sa tête sur l'une des piques du pont de Londres.

A peine la petite communauté de Franciscains réunie à Douai a-t-elle reçu la nouvelle de ce triomphe d'un de ses enfants, que tous aspirent à voler vers cette terre où il est encore donné de verser son sang pour Jésus-Christ. « O hommes vraiment glorieux ! écrit l'un d'eux à sept prêtres renfermés dans une prison où ils attendent la mort ; ô nobles amis et soldats très courageux de Jésus-Christ ! Combien est grand mon malheur de ne pouvoir me transporter près de vous pour partager vos chaînes ! Que ne puis-je me laisser consumer par cet ardent amour de Jésus-Christ, qui vous a rendus, en présence de vos juges, si constants et si supérieurs à toutes les craintes humaines. » Le religieux qui exprimait ces désirs enflammés du martyre était Henri Heath, ancien étudiant de Cambridge, à qui l'Université avait confié la charge de bibliothécaire et que la polémique soulevée entre Bellarmin et Whitaker avait depuis ramené à l'Église catholique. L'esprit naturellement droit du jeune bachelier et sa vive répugnance pour toute espèce de tromperie l'avaient contraint d'avouer qu'autant il y avait de fidélité dans les citations de l'apologiste catholique, autant il y en avait peu dans celles de

Whitaker. Ce manque de bonne foi dans des questions d'un si haut intérêt l'avait déjà blessé au cœur, quand une lecture attentive des écrits des saints Pères acheva de l'éclairer. Henri Heath fut docile à la grâce qui l'appelait : il fit son abjuration en Angleterre même, entre les mains de Georges Mascot, et se rendit ensuite à Douai où il embrassa l'institut de Saint-François. Il y avait déjà dix-neuf ans que le père Paul de Sainte-Madeleine (c'était son nom de religion) brûlait du désir de retourner dans sa patrie pour travailler à la conversion de ses compatriotes, quand un jour il voit arriver à son couvent son vieux père presque octogénaire. Le vieillard, protestant depuis son enfance, se sentant sur le bord de la tombe, voulait voir son fils une dernière fois et lui demander de le faire rentrer lui-même dans le giron de l'Église-Mère. C'était la grâce que demandait pour lui tous les jours à la sainte Vierge le fervent religieux. Au comble de la joie pour cette faveur insigne accordée à l'auteur de ses jours, le père Paul de Sainte-Madeleine n'en fut que plus ardent pour solliciter la permission de retourner dans sa patrie. Il l'obtint enfin, et après avoir reçu de son supérieur et de son père une dernière bénédiction, il s'embarqua à Dunkerque sous un pauvre déguisement et aborda à Douvres. Arrivé à Londres par un froid rigoureux, des gardes de nuit le surprirent sous un portique où le défaut d'argent l'avait obligé de chercher un abri durant la nuit. Quelques papiers trouvés sur lui inspirèrent des soupçons qui le firent conduire à la prison de Newgate, où un comité de parlementaires reçut l'ordre de l'examiner. Le président lui ayant demandé pourquoi il était revenu en Angleterre : « Pour une chose bien légitime et bien recommandable, répondit le mis-

sionnaire, pour retirer mes compatriotes du péché et de l'hérésie. » — « De quelle hérésie ? » continuent les examinateurs. — « De l'hérésie des protestants, de l'hérésie des puritains, de l'hérésie des anabaptistes, de l'hérésie des brownistes et de beaucoup d'autres. » On lui représente qu'il a agi contre les lois du pays : pour toute réponse le prêtre rappela la prédication des apôtres, également contraire aux lois des nations chez lesquelles ils se transportaient. Or, il n'y a pas plus de trahison dans son retour en Angleterre pour prêcher l'Évangile qu'il n'y en avait dans les voyages des apôtres. Ramené en prison, le confesseur de la foi se hâte de répondre à la lettre que lui adresse un ami. « Vos consolations ont réjoui mon âme, lui dit-il ; les juges n'ont pas encore porté leur sentence. Je prie Dieu qu'elle soit conforme à mes désirs, afin que je puisse souffrir la mort pour mon Sauveur Jésus-Christ. Que puis-je désirer autre chose, sinon de souffrir avec Jésus-Christ, d'être insulté avec Jésus-Christ, d'être crucifié avec Jésus-Christ ? Car, si c'est la gloire du soldat de devenir semblabe à son chef, que Dieu me préserve de me glorifier jamais en autre chose que dans la croix de mon Seigneur crucifié. Que les bourreaux viennent donc et mettent mon corps en quartiers. Un moment de ces souffrances apporte un poids éternel de gloire dans le ciel. Que votre révérende paternité veuille bien prier pour moi, misérable pécheur, qui serai toujours dans les plaies de Jésus-Christ, jusqu'à ce que la mort soit absorbée dans la victoire. » Ce moment heureux n'était pas éloigné. Le martyr versait son sang sur la place de Tyburn le 17 avril 1643.

Ce fut vers cette époque que le pape Urbain VIII, à l'exemple de ses prédécesseurs des premiers siècles,

ordonna de recueillir les actes des nouveaux martyrs de la foi. Il en confia la charge à l'archevêque de Cambrai, Joseph de Bergaigne. Le prélat, pour exécuter les intentions du Saint-Siège, adressa une copie du bref pontifical et une lettre particulière à plusieurs membres de la mission d'Angleterre, leur spécifiant l'objet de l'examen qu'on demandait et dans quelle circonscription il devait s'étendre. Pour Londres et les comtés au sud de la rivière de Trent, l'archevêque désigne Georges Gage, docteur en théologie et protonotaire apostolique ; le père Thomas Dade, provincial des Dominicains ; le père Benoît Cox, de l'ordre de Saint-Benoît et le père François, définiteur de l'ordre de Saint-François d'Assise. Il choisit pour York et les comtés du Nord le père Philips, confesseur de la reine ; Georges Catherick, missionnaire ; le père Robert Haddock, provincial des Bénédictins, et le père Guillaume Anderton, de l'ordre de Saint-François. Tous sont chargés de se transporter dans les lieux où ils pourront avoir des informations ; d'appeler des personnes graves et intègres qui ont eu des rapports avec les prêtres martyrisés, de leur demander sous serment ce qu'ils connaissent de leur jugement et de leur supplice, et de consigner le tout en la forme voulue, par écrit et avec indication des individus qui auront ainsi déposé.

Pendant que les délégués de l'autorité ecclésiastique accomplissent ces ordres du souverain pontife, les hommes d'armes du parlement se répandent dans les différents comtés, tour à tour attaquant les troupes royales ou arrêtant les missionnaires dont ils découvrent les retraites. A Yarmouth, dans le comté de Norfolk, ils saisissent Walter Windsor, entre les mains de qui

ils trouvent une copie de la lettre de l'archevêque de Cambrai et du bref d'Urbain VIII. Ces documents sont transmis au parlement, qui se hâte de les livrer à l'impression pour dévoiler cette nouvelle conspiration de Rome. En même temps on fait comparaître au tribunal un prêtre déjà emprisonné et dont le nom figure parmi les commissaires désignés plus haut. C'était Arthur Bell, connu sous le nom de père François, de l'ordre des Franciscains. Les soldats du parlement qui l'arrêtèrent, le prenaient d'abord pour un espion. « De quelle religion êtes-vous ? » demande un des officiers de la troupe. — « Je suis catholique, » répond le religieux. — « Comment ? un catholique romain ? » — « Que voulez-vous dire par romain ? Je suis anglais : il n'y a qu'une seule Église catholique et je suis membre de cette Église. » Un autre officier lui demande s'il croit que le pape est le chef de l'Église universelle ; et sur sa réponse affirmative, une discussion s'élève entre le prêtre et les soldats. Comme Cromwell, leur chef, ces hommes, accoutumés à manier la hallebarde, l'épée et le mousqueton, savaient aussi feuilleter la Bible ; et pour justifier leur double révolte ils y trouvaient des arguments contre l'Église et son premier pasteur, aussi bien que contre la monarchie et son représentant (1). Le missionnaire, sans s'engager dans une discussion de textes où l'erreur confondue finit toujours par se retrancher dans l'inébranlable opiniâtreté de son orgueil, se borne à signaler à ces esprits contentieux quelques-unes des falsifications opérées dans la Bible par les premiers hérésiarques. Puis, opposant à

1. « Les républicains, dit M. Guizot, proscrivaient la monarchie au nom de la bible, de la raison, de l'histoire et de leur propre et récente expérience. » *Portraits historiques*, etc., p. 58.

l'autorité de leur jugement privé qu'ils reconnaissent faillible l'autorité de l'Église, que selon sa promesse JÉSUS-CHRIST assiste toujours, il leur demande « s'il serait prudent à lui de renoncer à une religion qui, d'après les Écritures et la parole expresse de Dieu, possède le moyen de conduire à la vérité, pour en embrasser une autre qui, de leur propre aveu, est sujette à l'erreur. » La discussion n'alla pas plus loin.

Les soldats au service du parlement ne ramenèrent point eux-mêmes leur captif à Londres : ils chargèrent de ce soin un maréchal-ferrant, homme grossier et brutal, qui traîna le prêtre catholique, dépouillé d'une partie de ses habits, à travers les rues de la capitale jusqu'à la prison de Newgate. Une place était libre ; c'était celle qu'avait laissée quelques jours auparavant le père Paul de Sainte-Madeleine pour aller au supplice. C'est là qu'il reçut la lettre qui le rappelait à Douai, où ses frères venaient de le nommer supérieur de son ordre. Arthur Bell y répondit sur-le-champ en faisant connaître son arrestation et la condamnation à mort qui devait la suivre. En effet, le 7 décembre 1643, on le conduisit au tribunal où trois apostats se présentaient pour l'accuser. Wadsworth, le même qui avait précédemment arrêté et fait condamner Thomas Bullaker, s'avance le premier et déclare qu'il a connu à Bruxelles, il y a vingt ans, Arthur Bell, religieux de Saint-François. Mayo, le second, l'a connu quelque temps à Gravelines, puis à Douai, au couvent des Franciscains. Thomas Gage, le troisième apostat, affirme avec serment que l'accusé a souvent dit la messe à Londres, chez une personne de sa parenté. Le père François récuse le témoignage de ces trois imposteurs, et garde le silence. Quelques moments après, le président du tribunal lui demande

s'il a quelque chose à ajouter pour prévenir sa sentence. « Mes accusateurs ont fait leurs dépositions contre moi, répond le confesseur de la foi, et le jury a déclaré que j'étais coupable : je leur rends à tous mes très sincères remercîments, car c'est un bonheur pour moi et le sujet d'une grande joie de mourir avec JÉSUS-CHRIST, avec ses apôtres et ses martyrs, ma cause étant la même que la leur. Et puisque je dois parler d'une chose aussi étonnante ou même plus étonnante que celle dont parlaient autrefois les prophètes, qu'il me soit permis d'invoquer comme eux le ciel et la terre. Oui, étonnez-vous, cieux, et vous, terre, soyez couverte de confusion, en voyant un pays chrétien, ou qui du moins prétend faire profession de JÉSUS-CHRIST et de son Évangile, changer en crime de haute trahison le sacerdoce fondé et établi par JÉSUS-CHRIST et son Évangile, le sacerdoce qui soutient l'Évangile et est soutenu lui-même par l'Évangile. C'est pour cette raison que je demandais, il n'y a qu'un instant, si les gentilshommes qui composent le jury étaient chrétiens, faisant entendre par là que des chrétiens pourraient peut-être condamner des prêtres selon l'ordre d'Aaron mais non ceux qui sont institués par JÉSUS-CHRIST ; comme des juifs, de leur côté, condamneraient des prêtres chrétiens, mais jamais leurs propres prêtres. Et voilà l'explication de ce que vous trouviez alors de mystérieux dans mes paroles. Quiconque se sent appelé de Dieu au sacerdoce, doit le chercher là où il y a une succession certaine, incontestable, et jamais interrompue depuis le temps de JÉSUS-CHRIST ; c'est-à-dire qu'il doit le chercher dans la communion romaine et non là où la succession est mise en question, là où elle a certainement failli, comme parmi les protestants ; car

il est certain qu'il n'y a pas de véritable sacerdoce dans l'église protestante. » — « L'homme doit obéir aux lois du pays dans lequel il est né, » dit l'un des juges en l'interrompant. — « Cela est vrai, répond le père Arthur Bell, et si j'étais né parmi les païens, j'obéirais à leurs lois en tant qu'elles ne seraient pas contraires à la loi de Dieu. Mais pour ces lois antichrétiennes, qui condamnent les prêtres à la mort, tenez pour certain que ceux qui les ont faites ont reçu depuis longtemps leur juste récompense. Quant à tous ceux qui, aujourd'hui ou à l'avenir, seront par leur charge appelés à les exécuter, qu'ils fassent attention à eux-mêmes et à leur propre conscience avant de mourir. » La sentence capitale est prononcée presque aussitôt et le confesseur de la foi ramené au cachot. Des catholiques en grand nombre, anglais ou étrangers, vinrent l'y visiter : parmi eux se trouvait un envoyé de l'empereur d'Allemagne, à qui le martyr déclara qu'il ne voudrait pas changer sa place pour celle de son maître. L'ambassadeur de France s'y transporta pareillement et se recommanda aux prières de l'homme de Dieu, qui allait répandre son sang pour la foi catholique. Ce fut le 11 décembre, que les gardes le traînèrent sur la claie à travers les rues de Londres jusqu'à la place de Tyburn. « Chers compatriotes, s'écrie le martyr en face de la potence, prêtez l'oreille à mes paroles, et puisque vous désirez être délivrés de vos calamités présentes, mettez un terme à vos prévarications. Nul doute que vos crimes énormes sont la cause des fléaux sous lesquels vous gémissez. Surtout je vous conjure de renoncer à l'hérésie dans laquelle vous êtes engagés depuis longtemps ; car elle vous a retranchés (je le dis avec douleur) du corps véritable de Jésus-Christ, comme des membres

gâtés, et elle vous a rendus semblables à des branches mortes de l'arbre de son Église. Que si vous persistez à préférer les ténèbres à la lumière, de longues afflictions vous attendent encore. Oui, assurément, des calamités et des misères multipliées menacent cette ville et le royaume tout entier, à moins qu'on ne cesse d'y persécuter les prêtres et les catholiques. Voyez et considérez, je vous prie, les afflictions par lesquelles Dieu a commencé à vous châtier visiblement, et soyez persuadés que toutes ces punitions sont des marques de son amour et un témoignage manifeste qu'il ne veut vous faire périr qu'autant que vous l'y aurez contraint. Je vous le dis encore une fois, tous ces châtiments, ces guerres civiles et ces calamités, vous sont infligés par lui, afin qu'après le naufrage, il puisse vous faire rentrer dans le port de l'Église catholique. N'abusez pas plus longtemps de sa bonté et de sa miséricorde. Ne le forcez pas à vous faire périr en continuant, par votre obstination dans le péché, à provoquer sa justice divine. » Le shérif lui imposant silence, le martyr se tourne vers un malfaiteur qu'on doit exécuter avec lui et lui adresse quelques paroles d'exhortation. Le malheureux, soudainement touché par la grâce, déclare qu'il renonce à l'hérésie, qu'il veut mourir dans la foi de l'Église romaine, et reçoit du prêtre catholique l'absolution qui le réconcilie avec Dieu et son Église. Arthur Bell, s'approchant alors du bourreau qui termine ses préparatifs, l'embrasse cordialement et l'engage à penser, lui aussi, au salut de son âme ; puis, se mettant en prière, il attend le moment de son passage à l'éternité. Malgré les efforts des gardes, il ne fut pas possible d'empêcher les catholiques de plonger leurs mouchoirs dans le sang du martyr,

qui ruisselait quelques minutes après sous le couteau de l'exécuteur.

La cruauté des hommes d'armes du parlement ne permettait pas toujours aux prêtres catholiques de venir ainsi expirer sous les yeux de la multitude. Beaucoup périssaient dans les prisons, ou même avant d'y arriver, victimes des mauvais traitements d'une soldatesque fanatisée. Rien ne trouvait grâce à leurs yeux. Un jour ils surprennent un vieillard de quatre-vingt-sept ans, le père Edmond Newill, d'une des plus illustres familles du royaume. La maladie et les infirmités le retenaient sur un lit de douleur : ils n'en persistèrent pas moins à vouloir le faire transporter sur un chariot à la prison voisine, où il expira quelques mois après (1). Une autre fois, deux religieux de l'ordre de Saint-Benoît, les pères Boniface Kempe et Ildephonse Hesketh, étant tombés entre leurs mains, ils les forcèrent de marcher sous un soleil brûlant, jusqu'à ce que, épuisés par la chaleur et la fatigue, ils tombèrent sur le chemin et rendirent le dernier soupir. Et tels étaient les jeux cruels de ces hommes qui combattaient, disaient-ils, pour l'indépendance religieuse et civile de la nation, et pour l'affranchissement de la conscience humaine.

Vers le même temps deux missionnaires étaient encore exécutés à Londres. Le premier, Jean Duckett, proche parent du catholique de ce nom, mis à mort en 1602, avait été arrêté près de Sunderland où était établi un des comités du séquestre. Pour le contraindre à décliner sa qualité de prêtre catholique, on menaça d'exercer de nouvelles vexations contre les récusants de la contrée. L'autre, le père Raphaël Corby, jésuite, fut arrêté par une troupe de parlementaires,

1. Mori, *Historia miss. anglic.* lib. IX, n. 9.

qui se jeta à l'improviste dans une maison où il disait la messe. Transportés tous deux par mer à Londres, ils furent immédiatement traduits devant le comité siégeant à Westminster. Afin d'entretenir l'animosité populaire, on affecta de donner à cette double capture une importance extraordinaire : aussi, à la sortie du tribunal, les deux missionnaires furent-ils escortés jusqu'à la prison de Newgate par une compagnie entière de soldats, marchant au son du tambour, capitaine en tête, et déchargeant de temps en temps des coups de mousquet, comme s'ils avaient mené en triomphe des généraux ennemis faits prisonniers sur un champ de bataille. Les deux confesseurs de la foi, condamnés au supplice des traîtres, reçurent dans leur prison la visite de la plupart des ambassadeurs catholiques résidant dans la capitale. La duchesse de Guise fit exprès le voyage de Douvres à Londres pour voir une dernière fois le père Corby et recevoir de ses mains la sainte communion. L'ambassadeur de France lui fit aussi une dernière confession et reçut, pour les remettre à la reine mère, deux objets de piété. Quelques moments avant l'exécution, un étrange débat s'éleva entre les deux prêtres. Il s'agissait de l'échange de l'un d'eux avec un lieutenant-colonel Écossais, devenu prisonnier de l'empereur d'Allemagne. Chacun renvoyait à son confrère le privilège de conserver sa vie. Blessé peut-être de ce débat de charité, le parlement déclara brusquement qu'il n'y aurait point d'échange, et ordonna de conduire les deux missionnaires au supplice. Le représentant du roi de Portugal, don Antonio de Sousa, les suivit respectueusement et leur demanda la bénédiction avec une touchante humilité. Du haut de l'échelle fatale, les martyrs prononcèrent quelques

paroles d'édification et exhortèrent au repentir cinq malfaiteurs qu'on devait faire mourir avec eux. Un moment après, leurs membres mutilés par la hache tombaient les uns après les autres sous les yeux de la foule. Le shérif qui avait remarqué l'impression profonde produite par cette exécution sur un grand nombre de spectateurs, ordonna au bourreau de brûler les membres et les habits des suppliciés, et même son tablier et ses manches tout couverts de sang, « afin que les chiens de papistes, comme il les appelait, ne pussent rien en emporter pour relique (1). »

L'année s'acheva, comme elle avait commencé, dans le sang des martyrs. Sans parler du père Brian Consfield qu'on laisse expirer dans un cachot infect ; des pères Richard Bradley et Jean Felton, jésuites, relégués au milieu des brigands ; de Thomas Vangham, de Thomas Blount, du père Robert Corx et du père Henri Morse, qui tous meurent dans leurs diverses prisons à Manchester, à Cardiff, à Shrewsbury et à Londres ; des trois missionnaires, Édouard Bamber, Jean Woodcook et Thomas Whitaker, qu'on met en quartiers dans la ville de Lancastre, arrêtons-nous un instant en présence d'un digne fils de Saint-Benoît, Philippe Powell, fait prisonnier sur un vaisseau par deux matelots qui le reconnaissent comme un grand séducteur d'hérétiques. Traduit devant les juges, le missionnaire déclare que l'état de guerre civile où se trouve le royaume, permet de douter si le tribunal où il comparaît a reçu de Sa Majesté le pouvoir de l'examiner ; que dans de pareilles circonstances tout jugement de vie ou de mort doit être suspendu ; qu'au reste, ce n'est point dans l'Angleterre même qu'on l'a arrêté,

1. Challoner, *Memoirs of miss. priests*, t. II, p. 155-159.

mais sur mer, et qu'il n'est pas possible par conséquent de lui appliquer le statut d'Élisabeth. Sans égard à ces observations, le juge constate le caractère sacerdotal de l'accusé et prononce sa sentence de mort. « Grâces soient rendues à Dieu, » s'écrie le confesseur de la foi. Puis, se mettant à genoux, il demande au ciel que son sang qu'on va répandre n'augmente pas, mais plutôt apaise sa colère sur le peuple anglais. Avant de le renvoyer à la prison, le président lui dit qu'il peut choisir le jour de son exécution. « Milord, reprend avec un sourire modeste le père Powell, ce n'est pas chose facile ni expéditive de se préparer à bien mourir Nous avons tous à rendre un compte sérieux pour nous-mêmes, et personnellement je n'ai pas le moindre. C'est pourquoi, milord, considérez le temps que vous voudriez avoir pour votre seigneurie et daignez me l'accorder à moi-même. » Ce temps ne fut pas long : il suffit néanmoins au ministre de Jésus-Christ pour se concilier l'affection et le respect des nombreux prisonniers au milieu desquels on l'avait placé. C'étaient des gentilshommes incarcérés par suite des événements politiques, et tous protestants. Le religieux bénédictin en convertit six. Tous les autres, d'un commun accord et de leur propre mouvement, signèrent un écrit constatant la vie sainte qu'avait menée parmi eux le missionnaire catholique dont le sang allait couler sous le fer du bourreau.

Fidèles à leur roi comme à leur Dieu, les catholiques continuaient aussi à répandre leur sang pour la cause de Charles Ier. Sur tous les champs de bataille, à la défense de toutes les places, ils se présentent les premiers au combat sous la bannière royale. Rien ne peut ralentir leur ardeur ni ébranler leur courage. Leur

dévouement n'eût été ni plus généreux ni plus inébranlable s'ils avaient défendu le trône d'un protecteur déclaré de leur religion. Sans compter tous les braves qui succombent en combattant comme simples soldats, des listes, même très incomplètes, signalent une multitude d'officiers de tout grade, de toute condition, qui périssent au milieu de la mêlée, dans les ambulances ou au fond des cachots (1). Les violences les plus odieuses, les trahisons les plus noires, tout paraît légitime contre eux, et plus d'une fois les soldats du parlement égorgèrent de sang froid et après le combat, des catholiques, à qui ils ne pouvaient reprocher que leur religion et leur fidélité au roi. « Es-tu Price, le papiste ? » s'écrient quelques-uns d'entre eux le lendemain de la prise de Lincoln, au moment où ils rencontrent ce courageux défenseur de la place. « Je suis Price, le catholique romain, » répond-il ; et sur-le-champ il tombe frappé d'un coup mortel.

Au milieu de ces crises sanglantes de la guerre civile, un événement qui, à toute autre époque, aurait eu un grand retentissement, se passait dans le royaume : un évêque anglican se convertissait au catholicisme. Ancien étudiant de Cambridge, chanoine de Windsor, doyen de Rochester, puis évêque de Glocester, Godfroy Goodman n'avait jusque-là donné aucun soupçon sur sa soumission aux trente-neuf articles. Ce fut au synode de 1639 qu'il se sépara de ses collègues en refusant de signer les dix-sept canons de doctrine et de discipline qu'on y avait adoptés. Trois fois le métropolitain de Cantorbéry réitéra sa demande : « Milord de Glocester, je vous avertis de souscrire ; » trois fois Godfroy Good-

1. Voir dans Challoner le catalogue des catholiques tués pour la cause royale. *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 187-190.

man opposa des motifs de conscience et refusa. Ce refus fut puni de la prison. Fuller, dont on connaît les malicieuses naïvetés, ne sait trop quel motif prêter au prélat pour expliquer sa conduite. Était-ce désir de la popularité ? Était-ce affection pour le parti presbytérien ou déloyauté envers le prince ? Il l'ignore (1). Le partial historien aurait été dispensé de faire ces chimériques hypothèses, s'il avait eu la franchise de dire avec son coréligionnaire Échard, que « l'évêque Goodman, au grand scandale de tous, déclara dans ses dernières volontés qu'il mourait dans la foi et communion de la Mère-Église de Rome. » Le prélat anglican converti ne fit que répéter à cette heure solennelle (1655) ce qu'il avait déjà déclaré plus d'une fois, ce que toute sa conduite proclamait depuis son abstention au synode de 1639. A cet épisode de son histoire, Échard ajoute une réflexion digne de remarque et bien caractéristique ; c'est que Godfroy Goodman, « le seul évêque qui ait abandonné l'église d'Angleterre, est aussi le seul qui vit ses enfants réduits à mendier leur pain. »

Cependant les esprits s'égaraient de plus en plus dans toute l'Angleterre. Les idées les plus discordantes, les plus absurdes projets, naissaient tour à tour dans ces âmes livrées à toutes les fluctuations de l'erreur. Et comme pour réunir tous les extrêmes dans un seul fait et donner la mesure de l'extravagance des individus et du peuple, un membre de l'*église établie par la loi* abandonnait avec éclat son bénéfice, se faisait quaker, puis, accompagné de son frère, s'en allait à Rome pour convertir le pape et le gagner à sa secte, et enfin, de retour en Angleterre, se voyait accusé de jésuitisme par la populace qui l'entend louer quelques

1. Fuller, *Church History*, t. I, p. 170.

pratiques du culte catholique. Une incroyable confusion régnait dans la moderne Babel : aussi la position du roi devenait-elle de jour en jour plus critique. D'un côté, il lui répugnait de livrer à leurs implacables ennemis ses sujets catholiques, dont il reconnaissait la loyauté ; de l'autre, il ne voulait point acquiescer aux demandes des parlementaires, qui, dans les négociations ouvertes à Uxbridge, exigeaient l'abolition de l'épiscopat et la substitution du *Directoire* au livre de *Commune prière.* Après de longues et fastidieuses discussions dans lesquelles l'anglicanisme et le presbytérianisme, aux prises l'un avec l'autre, faisaient assaut d'arguties pour se renverser mutuellement, Charles n'accorda que quelques concessions bientôt jugées insuffisantes. Ces négociations, au milieu des tiraillements qu'elles provoquèrent, avaient révélé aux amis du roi la formidable organisation d'un parti plus à redouter encore que les presbytériens. Satisfaits de voir seulement leur religion tolérée, ceux-ci auraient à ce prix défendu la royauté et la race des Stuarts : les indépendants, au contraire, tendaient au renversement de la royauté et de l'église établie tout ensemble. Leur enthousiasme religieux et les hypocrites démonstrations de leur fanatisme leur donnaient une extrême influence sur le peuple au jour de l'émeute, comme ils faisaient sa force et son énergie à l'heure du combat. Sous le nom de « *soldats de Dieu* », de « *défenseurs de la cause de Dieu* », ces hommes marchaient avec une irrésistible énergie à l'accomplissement des desseins qu'avaient en vue leurs chefs, et en particulier Olivier Cromwell. Pendant que Montrose s'immortalise par d'héroïques mais inutiles faits-d'armes en Écosse pour le service de Charles Ier, et que, dans l'Irlande, Glamorgan use auprès des catholiques roya-

listes d'intrigues à demi-avouées par son maître, les indépendants révèlent avec leurs projets contre le roi leur haine toujours croissante des presbytériens. Si le concours de ces religionnaires leur avait été nécessaire pour ébranler la royauté et l'épiscopat, maintenant que leur œuvre était presque achevée, ils repoussaient la tyrannie de cette église presbytérienne qu'ils ne voulaient pas substituer à la tyrannie de l'*Établissement*. Ce changement inattendu irritait les Écossais, à qui il enlevait, au moment où ils croyaient le saisir, le fruit de leur trahison et de leur déloyauté. Charles, de son côté, déterminé à ne transiger ouvertement avec aucun parti, faisait connaître, dans une lettre divulguée à dessein, et qu'il adressait à son secrétaire, sa résolution de ne jamais céder le gouvernement de l'église ni aux papistes, ni aux presbytériens, ni aux indépendants. Il prétend laisser à ses descendants le pouvoir ecclésiastique et militaire que lui ont légué ses ancêtres, et ne jamais abandonner la défense de ses amis qui ont risqué leur vie et leur fortune dans sa querelle. Mais les événements devinrent plus absolus que la volonté du monarque, et force lui fut bientôt d'aller chercher un asile chez ces mêmes Écossais, ses compatriotes, que ses mesures avaient profondément offensés et irrités.

Toutefois, cette irritation des presbytériens contre le roi s'était calmée, depuis surtout que dans le parlement de Westminster, ils avaient vu les indépendants attaquer leurs tendances religieuses. Jamais par eux-mêmes ils n'eussent prétendu à des réformes politiques, qu'ils ne feignaient de poursuivre avec les autres factions que pour arriver plus sûrement à la réforme religieuse. Aussi toutes leurs sollicitations auprès du

1. Échard, *History of England*, vol. II, p. 738.

monarque n'eurent-elles point d'autre objet. Ce fut même à leur demande que l'un des ministres les plus habiles du parti, le docteur Henderson, se rendit à Newcastle pour essayer de gagner le roi au presbytérianisme. Mais Charles, appuyé sur son jugement privé, déclara, contre le jugement privé du ministre presbytérien, que le gouvernement de l'église par l'épiscopat était conforme aux Écritures, et resta inébranlable dans sa détermination malgré toutes les argumentations de son adversaire.

Au reste, cette dernière tentative des presbytériens, eût-elle obtenu le résultat qu'ils en attendaient, serait restée sans succès. La faction victorieuse les poussait eux-mêmes hors du parlement, où elle voulait commencer sans entraves le procès du roi, que l'armée écossaise venait de lui livrer. Les événements se précipitaient avec une effrayante rapidité. Du haut de la chaire évangélique, Hugues Peters s'écriait d'un air inspiré : « Voici maintenant la révélation ; je vais vous en faire part. Cette armée extirpera la monarchie, non seulement ici, mais en France et dans les autres royaumes qui nous entourent.... On dit que nous entrons dans une voie jusqu'ici sans exemple..... (1) » La nation anglaise entrait, en effet, dans la voie du régicide, ou plutôt, elle y était entraînée par un parti terrible, maître un moment du pouvoir : « Parti à la fois militaire, démagogique, dévot ; poussé et soutenu par des passions effrénées, des croyances aveugles et des intérêts personnels éhontés, et qui allait étonner le monde par ses insolentes violences et par son imperturbable hypocrisie (2). »

1. Walker, *History of independency*, part. II, p. 49. — *Parliamentary History*, t. III, p. 336 cités par M. Guizot dans ses *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 61.
2. Guizot, *Études biographiques*, p. 21.

Quelques mois suffirent à ces indépendants et à Cromwell, leur chef, pour consommer le plus horrible attentat et faire tomber, sous la hâche du bourreau, la tête d'un roi de la Grande-Bretagne. Seuls ils achevèrent l'œuvre commencée avec le concours de toutes les factions conjurées. Chacune d'elles avait eu sa part, et il importe de la signaler au moment où l'hérésie se prépare, par la plus monstrueuse iniquité, à en faire retomber toute l'infamie sur les catholiques. Or, Milton, l'apologiste officiel du régicide commis à Whitehall, en revendique toute la gloire pour les réformés. Hornius, zélé calviniste et professeur d'histoire à Leyde, fait, dès l'an 1646, époque où parut son ouvrage sur « l'*État des Églises britanniques* », cette déclaration péremptoire : « De même que les Écossais ont, par les armes, arraché au roi l'abolition de toute la hiérarchie ; ainsi les Anglais, excités par leur exemple, ont commencé à réclamer et à imaginer les mêmes choses (1). » Saumaise, protestant français, est plus explicite encore, et toute sa thèse, comme il est facile de s'en convaincre, se réduit à rechercher et démontrer la responsabilité plus ou moins grande des *presbytériens* et des *indépendants* dans cette sanglante catastrophe : « Examinons, dit-il, si les indépendants seuls en sont coupables, et si les presbytériens n'y ont point de part. Pour juger des choses équitablement, il faut reconnaître que la fin et la consommation de ce détestable attentat doit être attribuée aux indépendants ; mais que les presbytériens se pourraient donner la gloire de l'avoir commencé et bien avancé, si c'était aussi bien une action digne de louange, que c'en est une qui mérite l'exécration de

1. Scoti armis extorserunt regi abolitionem totius hierarchiæ. Eorum exemplo excitati Angli, paria flagitare et cogitare cœperunt.

tous les hommes. Les presbytériens avaient poussé cette tragédie jusqu'au quatrième acte et par delà ; les indépendants n'ont eu que le cinquième à achever après avoir chassé de la scène les premiers acteurs.... On doit donc regarder comme coupables de l'avoir tué (Charles I), ceux qui ont préparé tout ce qui était nécessaire pour commettre ce parricide. *C'est à eux et non à d'autres qu'on doit s'en prendre.* » Saumaise développe ensuite son opinion par une série de preuves tirées des événements où les catholiques ne viennent jamais sous sa plume que comme défenseurs de la cause royale ; et il conclut par une proposition qui résume toute cette révolution : « Ainsi, pour tout dire en un mot, les presbytériens ont amené la victime liée et les indépendants l'ont égorgée (1). » Cette responsabilité du meurtre royal, dont les régicides se faisaient gloire d'abord, leur parut lourde plus tard, et c'est alors que l'on songea à la rejeter sur les catholiques. Écoutons l'inqualifiable série d'impostures par lesquelles on s'est efforcé d'égarer l'opinion publique. Le récit est d'un protestant et tiré d'un écrit protestant. « Un ecclésiastique, qui avait été chapelain du roi Charles, lequel eut la tête tranchée, se fit catholique quelque temps avant la mort de son maître ; et il entra si avant dans la confidence des jésuites anglais, qu'ils lui firent part d'une pièce terrible. C'était une consultation répandue par le pape sur les moyens de rétablir la religion catholique en Angleterre. Les catholiques anglais, voyant que le roi était prisonnier entre les mains des indépendants, formèrent la résolution de profiter de cette occasion pour abattre la religion protestante, et pour rétablir la religion catholique et casser toutes les lois qui

1. Saumaise, *Defensio regia*, cap. x, p. 352-375.

avaient été faites contre elle en Angleterre : c'était prendre le dessein de se défaire du roi et d'abattre la monarchie. Afin d'être autorisés et soutenus dans cette grande entreprise, ils députèrent dix-huit pères jésuites à Rome, conduits par un des grands du royaume, pour demander au pape son avis. La matière fut agitée dans des assemblées secrètes, et il fut conclu qu'il était permis et juste de faire mourir le roi. Ces députés, en passant par Paris, avaient consulté la Sorbonne qui, sans attendre l'avis de Rome, avait jugé que cette entreprise était juste et légitime : et, au retour, les jésuites qui avaient fait le voyage de Rome, communiquèrent aux Sorbonistes la réponse du pape, dont on tira plusieurs copies. Les députés qui avaient été renvoyés à Rome étant de retour à Londres, confirmèrent les catholiques dans leur dessein. Pour en venir à bout, les zélés se fourrèrent entre les indépendants, en dissimulant leur religion. Ils persuadèrent à ces gens-là qu'il fallait faire mourir le roi, et il en coûta la vie à ce pauvre prince quelques mois après. Mais cette mort du roi Charles n'ayant pas eu toutes les suites que l'on en espérait, et toute l'Europe s'étant récriée avec horreur contre le parricide commis en la personne de ce pauvre prince, l'on voulut tirer toutes les copies qui s'étaient faites de la consultation du pape et de celle de la Sorbonne. Mais ce chapelain anglais, qui s'était fait catholique, ne voulut point rendre la sienne, et il l'a communiquée, depuis le retour de la famille des Stuarts à la couronne d'Angleterre, à plusieurs personnes qui vivent encore aujourd'hui et qui sont témoins oculaires de ce que je viens de dire [1]. » L'esprit reste

1. Rapporté par Arnauld dans son *Apologie pour les catholiques*, etc. p. 170 et suivantes.

ici confondu devant l'impudence, et la parole expire sur les lèvres quand on veut essayer d'y répondre ! Serait-il possible que la passion aveuglât à ce point, ou que la malignité humaine pût pousser si loin dans la voie de l'imposture ? Ajoutons, pour compléter la calomnie, que les ennemis des catholiques faisaient de Bradshaw, président du tribunal qui condamna Charles I, un jésuite, et du bourreau masqué qui d'un coup de hache abattit sa tête, un autre jésuite (1). L'innocence n'a plus à attendre que de Dieu seul sa justification ou sa vengeance, quand il est donné au mensonge de se produire avec une telle effronterie et de tellement prévaloir au milieu d'un peuple abusé.

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 289.

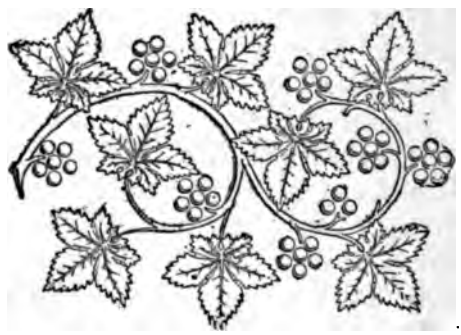

Chapitre V.

Cromwell au pouvoir. — Sectes multipliées. — Les Niveleurs. — Réformes religieuses imposées par Cromwell. — Règlement touchant l'observation du dimanche. — Expéditions en Irlande, en Écosse. — Cromwell Protecteur. — Nouveaux actes contre les catholiques. — Martyre de Pierre Wright, jésuite. — Conduite de Cromwell à l'égard des évêques anglicans. — Nouvelles applications du séquestre sur les biens des catholiques. — Martyre de Jean Southworth, prêtre septuagénaire. — Conduite du protecteur à l'égard de Rome. — Singulière démarche des juifs en Angleterre.

LA tête de Charles Ier tombée à Whitehall, on vit se produire au grand jour les doctrines les plus extravagantes et les plus antisociales. De tous côtés surgissaient des factions rivales, acharnées dans la poursuite de leurs intérêts divers. Le fanatisme de la liberté religieuse enfantait le fanatisme de la liberté politique. « L'arbre portait son fruit, et bien que ce fruit parût chaque jour plus amer et plus dangereux, comment l'empêcher de naître et de mûrir, tandis que l'on conservait, que l'on cultivait avec amour l'arbre dont il était la production naturelle et nécessaire (1). » Tous ces partis, à les entendre, n'avaient qu'un but : le bien de la nation, sa gloire, son affranchissement et sa prospérité. Tous prétendaient l'atteindre par des moyens infaillibles que leur suggérait l'Esprit de Dieu ; mais sous ces grands mots de religion, de patriotisme et de bien public, l'égoïsme se révélait toujours assez pour que tous fussent en droit de s'en adresser mutuellement le reproche.

1. La Mennais. *Essai sur l'indifférence*, t. I, p. 152.

C'est alors, au milieu des changements qu'apportait avec elle la forme républicaine, imposée par Cromwell et ses principaux complices ; après les jugements et les exécutions qui suivirent celle du roi, que de sourds murmures et des mécontentements mal comprimés commencèrent à se propager dans les différents comtés et jusqu'au sein de la capitale. Les anglicans contemplaient avec stupeur les ruines de leur *église établie par la loi ;* les presbytériens, au regret d'avoir dépassé leur but, cherchaient vainement à relever le trône au prix des conditions stipulées avec l'infortuné Charles Ier, dans l'île de Wight, sa dernière retraite. Il était trop tard. Les Indépendants étaient au pouvoir avec Cromwell, et pour s'y maintenir, ils ne reculeront devant nul forfait, toujours au nom de Dieu dont l'inspiration prétendue les anime et les dirige. Ainsi « le génie de Wiclef agitait une seconde fois l'Angleterre, destinée par la Providence à servir d'exemple aux autres nations. La religion se retire et abandonne ce peuple aux opinions qui l'ont séduit. Le voilà souverain de lui-même. L'ordre aussitôt s'évanouit avec la paix, et tous les fléaux ensemble inondent cette terre proscrite. Constitution, lois, justice, humanité, tout disparaît : il ne reste que la force et les passions (1). »

Mais déjà les Indépendants eux-mêmes sont presque débordés par une faction rivale, qui trouve aussi dans la Bible la justification de ses extravagances et de ses attentats. Ce sont les Niveleurs, « hommes brouillons, turbulents, dépourvus de tout esprit politique, et hostiles à tout gouvernement : on les voit disposés à soutenir à main armée les principes de liberté

1. La Mennais. *Essai sur l'Indifférence*, t. I, p. 382.

les plus impraticables [1], » et réclamer une égalité chimérique contre les Indépendants. Vainement on essaie de les gagner par l'appât des honneurs et des charges lucratives. Lilburne, leur chef, reçoit du pouvoir l'autorisation de lever une somme de 3,000 livres sur les biens des délinquants du comté de Durham ; mais ces amorces sont inutiles. Ce sont des réformes qu'il demande dans la nation : elles sont nécessaires à sa prospérité et à son bonheur. Surtout il veut que la *religion soit réformée suivant la volonté de Dieu ;* et, après cette demande vague que tous les sectaires ont formulée avant lui, Lilburne ajoute que nul à l'avenir ne sera molesté, ni déclaré inhabile pour des raisons de conscience. La loi martiale fit prompte justice de cette faction terrible, et les Indépendants restèrent à la tête de la république d'Angleterre, devenue après quelques jours une autocratie militaire.

Avant de rappeler les maux qu'eurent à endurer les catholiques à cette époque, jetons un coup d'œil rapide sur l'église anglicane aux pieds du despote hypocrite qui en est maintenant le chef. Trop clairvoyant pour ne pas saisir l'influence que lui assurerait une intervention directe dans les affaires religieuses, Cromwell, qui n'avait rien à attendre de la noblesse, chercha à se concilier l'affection du peuple et même du clergé anglican. Toutefois sa réserve à l'égard de ce corps

1. M. Guizot. *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 147.

Le Dr Lingard donne en note un exposé des principes des Niveleurs. On y voit, comme l'observe M. Guizot lui-même, que John Lilburne se montrait plus tolérant envers les catholiques que les anglicans eux-mêmes. Dans un pamphlet composé à la Tour de Londres, où il était prisonnier, il formule trente propositions ou articles qu'il intitule *Convention du peuple. Article* 10a. Il n'y aura point de lois coercitives en matière de religion. *Article* 11a. Nul ne sera forcé de combattre par terre et par mer contre sa conscience. *Article* 21a. Un homme ne pourra être privé de la vie que pour meurtre ou autre chose semblable. *Article* 26a. Nul ne pourra être exclu des emplois pour sa seule religion. Dr Lingard. *Histoire d'Angleterre.* Cromwell.

puissant, mais déchu, fut extrême, et la crainte d'éveiller les susceptibilités de ses compagnons d'armes et de fortune, le retint dans les strictes limites fixées par les nécessités de sa position. Ce fut au nom de l'armée qu'il commença à s'immiscer dans ces questions délicates. Il fallait, disait-il à la chambre des communes, régler les choses du culte, dans lesquelles Dieu, qui avait si visiblement favorisé le gouvernement de la république, était surtout intéressé. « En sa qualité donc de premier chef de la république, il se croyait obligé de presser ces règlements, afin de les faire observer avec le même soin que la discipline militaire. Sa maxime avait toujours été d'opposer à cette vie licencieuse et débordée, trop commune parmi les gens de guerre, les saintes lois de la religion, et d'arrêter par de bons exemples qu'il avait soin de leur donner, l'effet contagieux des mauvais (1). » L'acte suivit de près la parole, et une nouvelle humiliation atteignit bientôt les prélats anglicans. Faibles dans l'appui qu'ils prêtèrent au roi, ils se montrèrent plus faibles encore devant l'homme qui l'avait fait condamner à mort. Le parlement lui-même, pour toute réponse à la harangue du général, le pria de présider le synode national qui serait, par son ordre, convoqué à Westminster. Par le fait, la suprématie religieuse passait dans les mains du régicide, et cette prérogative impie, usurpée par Henri VIII et Élisabeth, pour mettre, disait-on, la couronne à l'abri des prétentions papales, devenait le partage du soldat qui avait enlevé au roi d'Angleterre la couronne et la vie.

Cromwell prouva une fois de plus dans cette circonstance, la souplesse de son esprit et l'étonnante fécon-

1. Leti. *Histoire de Cromwell*, t. II, p. 105.

dité de ressources que lui faisaient trouver en lui-même l'intérêt de son ambition et les besoins de sa cause. Les premiers mots qui sortirent de sa bouche attestent qu'il voulait gagner tous ceux que le motif de la religion pouvait éloigner ou rapprocher de son gouvernement. D'un côté, il rassurait les partisans de l'*Établissement* d'Élisabeth contre les envahissements du papisme, auquel Cromwell n'entendait faire aucun quartier. De l'autre, il parlait aux presbytériens de la nécessité de rétablir la religion dans sa pureté primitive pour l'édification du peuple, la gloire de l'église d'Angleterre et le bon exemple des autres nations. Ici la pensée se reporte, comme d'elle-même, à cette époque déjà éloignée, où un autre Cromwell prenait place, au nom de Henri VIII, dans l'assemblée du clergé catholique, et y dictait en maître ses injonctions et ses ordonnances. Comme alors la convocation resta muette, et pas une voix ne protesta contre cette violence faite à la liberté religieuse. L'assemblée du clergé anglican changea les 39 articles imposés par Élisabeth, et fit à son symbole des additions ou des retranchements, qui le mettaient presque en harmonie parfaite avec celui de Genève. Ainsi le voulut Cromwell. Cromwell veut aussi qu'on supprime les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Ascension et quelques autres : une pénitence publique sera infligée à quiconque enfreindra cette ordonnance. D'un seul mot Cromwell tranche encore la question si longtemps débattue sous les règnes précédents et qui avait plus d'une fois exercé la verve théologique de Jacques Ier. Il veut que les Anglais soient désormais assis, comme les Hollandais, pour recevoir la cène, et non à genoux, comme le prescrit la liturgie d'Élisabeth. Des dispositions nouvelles sont encore

établies sur les fonctions ecclésiastiques, les préséances et d'autres points de discipline : le tout passe sans discussion. Cromwell veut surtout porter un règlement sur l'observation du dimanche. Dans sa pensée rien ne devait lui attacher le peuple comme cette disposition qui le rappellera lui-même sans cesse à son souvenir. Pour réaliser son dessein, le protecteur eut recours à ces démonstrations extravagantes qui lui avaient si bien servi au milieu des *Saints*. Un dimanche donc, à l'heure où les deux cent cinquante théologiens de la convocation étaient réunis avec une immense multitude dans la grande église de Westminster, on le voit paraître tout à coup, l'épée au côté, s'avancer vers la chaire et en franchir les degrés. Là, il se prosterne à genoux, lève les yeux au ciel et témoigne par ses gestes et toute sa contenance une agitation extraordinaire. Se relevant soudain avec vivacité, il s'écrie d'une voix tonnante : « Grand Dieu ! tu seras obéi, et le jour sacré du Seigneur sera observé (1). » Puis, le général prédicant développe longuement sa pensée. C'est Dieu qui a établi ce repos et cette sanctification du dimanche. Rien ne lui est plus injurieux que les irrévérences commises durant ce jour qu'il s'est réservé et c'est pour les punir qu'il envoie des châtiments aux nations... Le peuple, en l'entendant, fait éclater ses transports et demande avec instance aux théologiens de porter un règlement sur ce point si important de la loi de Dieu. Les deux cent cinquante théologiens de la convocation, persuadés ou feignant de l'être par le discours de Cromwell, unissent leurs acclamations à celles de la multitude. Ils l'appellent hautement « le nouveau Moïse, le nouvel Aaron » ; et le prient de régler lui-

1. Leti. *Histoire de Cromwell*, t. II, p. 109.

même toutes choses selon sa volonté. Sur-le-champ, Cromwell tire de sa poche un papier préparé à l'avance et promulgue les articles suivants :

I. Chaque dimanche, il y aura trois sermons dans les grandes villes : le premier avant le lever du soleil, pour la commodité des domestiques ; le second à neuf heures du matin, et le troisième à deux heures après midi. — Il y en aura deux dans les autres localités, l'un avant, l'autre après midi. Entre ces deux sermons, seront faites des prières publiques, accompagnées du chant des psaumes et de la lecture de quelques chapitres de la Bible.

II. Les cabarets, les maisons de jeu et les marchés publics seront fermés ce jour là.

III. Quiconque se promènera pendant le service divin sera mis en prison ou condamné à une amende selon sa condition.

IV. Les voitures publiques s'arrêteront dans les lieux où elles arriveront le samedi soir : elles y demeureront jusqu'au lundi avant de continuer leur route.

V. Aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, ne pourra entreprendre de voyage ce jour là, ni se mettre en chemin, sans constater devant le magistrat le plus rapproché la nécessité où elle est de partir. Celui-ci doit lui en donner un certificat, que le moindre paysan aura le droit de se faire montrer pour son édification : à faute de quoi le voyageur sera arrêté au premier village par où il passera.

VI. Enfin la comédie, la chasse, la danse et les festins sont défendus sous peine de punition corporelle (1).

Maîtres absolus en Angleterre, Cromwell et les

1. Leti. *Histoire de Cromwell*, t. II, p. 110.

indépendants y réglaient donc à leur volonté toutes les affaires civiles et religieuses. Leur opposition aux presbytériens devait les porter naturellement à se montrer envers les catholiques moins durs et moins intolérants que ne l'avaient été ces sectaires. Un moment, en effet, ils eurent la pensée de faire disparaître toutes les incapacités dont étaient frappés les récusants ; mais la crainte d'entendre diriger contre eux-mêmes cette accusation de connivence avec les papistes qu'ils avaient si habilement exploitée sous le dernier monarque, les arrêta, et pour détourner la curiosité publique déjà éveillée, ils lancèrent de nouveaux ordres pour l'arrestation des prêtres et des jésuites (1).

A l'heure où ces proclamations, véritables édits de persécution, étaient publiées dans tous les comtés de la république d'Angleterre, Cromwell, à la tête de ses fanatiques soldats, commençait contre la catholique Irlande cette expédition atroce qui suffirait pour vouer son nom à l'exécration des siècles. Jamais on n'avait vu chez les peuples chrétiens un pareil mépris du droit des gens et de l'humanité. C'était une extermination en masse que l'on avait méditée, et l'impossibilité seule d'accomplir cet abominable projet permit qu'il restât encore des catholiques sur cette terre héroïque. Le protestant Échard l'avoue lui-même : « Il n'est point de nation au monde, si l'on excepte les Juifs, qui ait jamais été réduite à une misère plus complète que l'Irlande (2). »

En quittant cette île qu'il laisse baignée dans le sang, Cromwell court soumettre les Écossais, qui, honteux de leur trahison, ont proclamé roi à Scone Charles II,

1. Dr Lingard. *Histoire d'Angleterre.* Cromwell.

2. *Echard's History of England*, t. II, p. 771. There is not any account in history of any nation, excepting the Jews, that was ever reduced to a more complete misery than Ireland.

le fils de leur victime. Vainqueur à Dunbar, puis à Worcester, il poursuit de retraite en retraite le jeune prince, qui ne parvient qu'après mille dangers à aborder sur les côtes de France. Après ce dernier fait d'armes de Worcester qu'il appelle lui-même *la victoire qui couronne*, Cromwell rentre à Londres au milieu des transports enthousiastes de ses partisans, et prépare avec une hypocrisie sans égale ces machinations ténébreuses qui doivent lui assurer le souverain pouvoir. Il y arrive, en effet, sous le titre de Protecteur, et commence par déclarer qu'il sera libre désormais à chacun de servir Dieu selon l'impulsion de sa conscience. Cette faveur toutefois n'était que pour ceux qui avaient aidé au succès de la faction triomphante. Les anglicans épiscopaux en étaient presque exclus ; les catholiques surtout n'avaient rien à y prétendre. Et afin qu'il ne fût pas possible à ces derniers de conserver la moindre illusion à cet égard, toutes les anciennes violences reprirent leur cours un instant suspendu. Par un acte passé au parlement, les prêtres et les jésuites, leurs receleurs ou fauteurs, sont assimilés aux voleurs de grand chemin : même récompense à ceux qui arrêteront les uns et les autres. Les poursuivants, excités par l'appât du gain autant que par la haine, s'élancent aussitôt dans toutes les directions, et les officiers de Cromwell, pour faire leur cour au nouveau maître, rivalisent avec eux d'ardeur et de brutalité. Traqués comme des bêtes fauves, les prêtres catholiques viennent rejoindre dans les cachots ceux que les troupes royales ou parlementaires ont arrêtés durant la guerre civile. Presque tous sont condamnés à mort. Grâce néanmoins à cette antipathie persistante des indépendants pour les presbytériens, la vie des victimes

fut épargnée. Plutôt que de répandre leur sang comme l'avaient fait ces premiers révolutionnaires sous Charles Ier, on préféra les envoyer en exil. Un seul fut exécuté, le 19 mai 1651 ; c'était Pierre Wright, jésuite, qui, après avoir rempli diverses fonctions dans les collèges anglais de Watten, de Saint-Omer, de Gand, et passé plusieurs années dans la famille du marquis de Winchester, fut arrêté dans le château même de ce noble seigneur. « Je rends grâces à Dieu, s'écrie-t-il après la déposition d'un misérable apostat, son dénonciateur, je rends grâces à Dieu qui a permis que je fusse ici accusé, non comme meurtrier, voleur ou malfaiteur ; mais à cause de la religion catholique qui a été, qui est et sera toujours glorieuse par toute la terre. Je n'ai rien de plus à ajouter. » Le juge lui représente alors qu'il n'est point accusé pour le fait de la religion, mais parce que, ayant reçu les ordres dans un pays étranger, il est revenu en Angleterre séduire le peuple. « Les persécuteurs des premiers siècles auraient pu, avec autant de raison, faire les mêmes reproches aux apôtres et aux premiers prêtres, répond le missionnaire catholique. Ils auraient pu leur dire qu'ils venaient dans les royaumes idolâtres prêcher la foi contrairement aux lois du pays. Ils auraient pu traiter cela de trahison et de séduction du peuple. » — « Eux prêchaient l'évangile ; mais vous, vous annoncez des erreurs contraires à l'évangile. » — « C'est précisément la question, reprend le missionnaire. Au reste, il est étrange que lorsque toutes les erreurs et les hérésies sont tolérées en Angleterre sans qu'aucune d'elles soit inquiétée, la persécution ne s'exerce que contre la seule religion catholique : preuve certaine qu'elle est l'expression de la vérité divine. » Une sentence de mort mit fin

à ce dialogue. « Que le saint nom de Dieu soit béni ! » ajouta, en se retirant, le confesseur de la foi. Quelques jours plus tard, des gardes venaient le prendre à la prison pour le conduire au supplice. « Adieu, mon compagnon, dit le père Wright en embrassant M. Cheney, autre prêtre catholique : dans peu de temps nous nous reverrons au ciel. » Déjà attaché sur la claie, il embrassa une dernière fois ce vénérable ami et reçut de sa main une dernière absolution ; puis le cortège se mit en marche. Les rues de la ville étaient remplies de spectateurs, catholiques et protestants, qui admiraient la douce et tranquille majesté qui brillait sur le visage du jésuite. Le témoin oculaire qui rapporte ces détails ajoute que, en face de la demeure du marquis de Winchester, le patient se souleva péniblement sur la claie pour donner une dernière bénédiction à ce seigneur, à son épouse, à leurs enfants et à d'autres catholiques de distinction qui parurent au balcon, la tête nue et inclinée. Sur la place de Tyburn, plus de vingt mille personnes étaient réunies ; on n'y comptait pas moins de deux cents voitures et environ cinq cents cavaliers. Le confesseur de la foi y arriva accompagné de treize malfaiteurs qu'on devait exécuter avec lui. S'oubliant lui-même en ce moment pour ne songer qu'à ces malheureux, il les exhorte tous à bien mourir ; mais les interruptions continuelles d'un ministre anglican l'obligeant de s'arrêter, il se met en prière auprès de la potence. Le prédicant revient à la charge : il représente au patient qu'il n'est pas encore trop tard, et qu'il peut conserver la vie en renonçant aux erreurs du papisme. Le martyr ne répond qu'un mot : « Je donnerais volontiers mille vies, si je les avais, pour la défense de la foi catholique. » Au moment où le bourreau lui passe la

corde autour du cou, il se tourne vers les assistants et d'une voix ferme : « Mon passage à l'éternité est proche, dit-il ; je ne puis vous parler longtemps. Je suis amené ici n'ayant été accusé d'autre chose si ce n'est d'être prêtre. Oui, je le confesse de tout cœur, je suis prêtre, je suis catholique, je suis religieux de la Compagnie de JÉSUS, jésuite, ainsi que vous nous appelez. Je vais mourir pour avoir propagé cette religion catholique qui est répandue dans tout l'univers, qui a été enseignée dans tous les temps depuis JÉSUS-CHRIST, et qui le sera dans tous les siècles à venir. C'est pour cette cause que je donne volontiers ma vie, et, s'il était nécessaire, je la donnerais volontiers mille fois. C'est à mes yeux un inappréciable bonheur que Dieu, dans sa bonté, m'ait choisi, malgré mon indignité, pour m'associer à ce partage des Saints. Et maintenant je conjure ce Dieu de miséricorde, avec toute la ferveur dont je suis capable, et le supplie très humblement de chasser du cœur des protestants les ténèbres de l'erreur et d'y faire briller les rayons de la vérité. Quant aux catholiques ici présents, qu'ils daignent prier pour moi et avec moi jusqu'au dernier moment ! Lorsque je serai dans le ciel, je le ferai aussi pour eux. Que Dieu vous bénisse tous ! Je pardonne à tous. Adieu ! jusqu'à ce que nous nous retrouvions dans la bienheureuse éternité. » Ces paroles achevées, le martyr se remet en prière, puis le char roulant sous ses pieds, le laisse suspendu. Un moment après le bourreau lui arrachait les entrailles et le cœur, lui abattait la tête, et à coups de hache mettait le corps en quartiers.

Cette part sanglante de la persécution ne devait échoir qu'aux seuls prêtres catholiques. Les ministres de l'*Établissement* toutefois ne furent pas sans tribula-

tions sous le gouvernement despotique de Cromwell, et il importe de les suivre un instant dans cette voie nouvelle qu'ils ne surent ni apprécier ni honorer.

Dispersés après la révolution qui conduisit Charles Ier à l'échafaud, les évêques anglicans songèrent tout d'abord à gagner la bienveillance du nouveau maître. Leurs églises cathédrales avaient été changées en écuries, et souvent leurs propres palais servaient de casernes aux troupes que le Protecteur faisait circuler par détachements dans tout le royaume. Ce châtiment terrestre, infligé à l'anglicanisme à l'apogée de sa puissance, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux aux aveugles volontaires qui l'avaient provoqué. Ils tentèrent tout pour recouvrer, sinon leurs sièges, du moins les revenus considérables auxquels ils donnaient droit. L'entreprise était difficile. On ne désespéra point de son succès néanmoins, et dans les derniers jours de l'année 1651, les prélats se réunirent secrètement à Londres pour s'entendre sur les mesures à adopter dans ces conjonctures. Seize d'entre eux se trouvèrent au lieu convenu, et parmi eux John Williams, archevêque d'York, qui, tout parent qu'il se prétendait être de Cromwell, ne fut pas plus épargné par la faction victorieuse. En effet, le colonel Harrisson ayant instruit le Protecteur de leur présence dans la capitale et des espérances de Williams en particulier : « Cet homme-là, s'écrie le despote, s'imagine-t-il qu'il pourra rétablir et soutenir l'épiscopat, dont l'abolition a été résolue par l'armée et par le parlement ? Que pense-t-il donc de se mettre à la tête d'une pareille entreprise ? Et ne voit-il pas que les évêques ayant été chassés de leurs sièges, et leurs revenus destinés à l'entretien des troupes, il faudrait, pour rétablir leurs affaires, un peu plus d'éloquence qu'il

n'en a ? » Malgré sa sévérité ordinaire contre toute réunion qui avait un caractère religieux ou politique, Cromwell crut cette fois devoir user de ménagements. Il considéra que plusieurs prélats avaient des parents auprès de lui, et sans se laisser influencer par les excitations de conseillers moins circonspects, il se contenta de prononcer les mots d'amende et de bannissement. Des informations furent prises sur le jour et l'heure de la prochaine réunion, puis, au moment où les évêques, rassemblés une troisième fois, commençaient à délibérer, le secrétaire du conseil, suivi d'un huissier, parut à la porte de la salle. Là il leur signifia à tous, au nom de l'armée et du conseil d'État, qu'ils eussent à se séparer, à quitter la capitale et à renoncer à toute prétention sur leurs évêchés, sous peine d'être livrés comme rebelles aux mains de la justice.

Les catholiques ne pouvaient s'attendre à être plus épargnés. Eux surtout devaient sentir tout le poids du joug nouveau imposé par l'erreur. Cromwell les crut même encore assez riches pour chercher à se faire des créatures avec leurs dépouilles. Ces dépouilles, sous Charles Ier, avaient été arrachées au moyen du séquestre, des ordonnances et des confiscations. Les indépendants adoptèrent ce mode de persécution, qui avait l'avantage, en épargnant le sang, de donner à leur conduite, après les cruautés des presbytériens, une apparence de modération. Le papisme restait toujours à leurs yeux l'antéchrist qu'il fallait combattre et détruire, et les catholiques, *véritables idolâtres*, n'étaient que trop heureux de pouvoir conserver leur vie au prix des biens qu'on leur enlevait, des incapacités dont on les frappait, et des vexations de toute nature auxquelles ils étaient soumis. Écoutons encore ici un des témoins de

cette tyrannie de Cromwell : « Les indépendants arrivés au pouvoir, dit-il, firent de nombreux changements dans les commissions et désignèrent des agents du séquestre pour leur propre faction, quoique la moisson fût déjà faite alors en grande partie. Il y avait sept ou huit ans que les biens des catholiques étaient sous le séquestre, et les presbytériens ne leur avaient laissé que des murailles nues, de sorte qu'il ne restait rien pour les nouveaux agents. Toutefois, comme ils formaient une troupe de gens affamés, ils résolurent d'enlever quelque chose aux papistes, si peu que ce pût être. Par des enquêtes réitérées, ils en forcèrent plusieurs à faire avec eux des compositions, sous le prétexte que le séquestre n'avait pas été accompli à leur égard selon toute l'étendue et le sens des dernières ordonnances. » Les catholiques qui avaient pris plus ouvertement le parti du roi, et qui, pour sa cause s'étaient montrés sur les champs de bataille, eurent surtout à souffrir. « Mais la condition de ceux qu'on considérait comme simples récusants, n'était pas moins pénible. Les deux chambres du parlement ayant aboli l'ancienne forme religieuse, c'est-à-dire l'église établie par la loi, avaient imposé la croyance et la forme presbytérienne. Elles avaient obligé en même temps de prêter un serment d'abjuration, que les catholiques repoussaient avec non moins d'horreur que celui que voulait auparavant leur imposer l'anglicanisme. Ce refus, aussi bien que celui d'assister aux *communes prières*, constituait une offense contre laquelle on sévissait avec la plus excessive rigueur. Sur une simple information, et avant toute présentation de témoignage ou preuve légale, on s'assurait des biens du suspect, même durant les intervalles de paix qui reparaissaient encore à cette

époque. Cette sorte de demi-condamnation ne pouvait être levée que par un serment d'abjuration que refusaient courageusement les catholiques fidèles. »

« Mais ce n'était pas encore assez qu'ils perdissent par ces procédés iniques la moitié de leurs biens. A peine les commissions chargées du séquestre avaient-elles disparu, qu'on voyait s'abattre sur le reste des biens et des propriétés du malheureux catholique les hommes chargés de prélever l'impôt de l'excise ou des taxes, et d'autres collecteurs. Tous ensemble avaient bientôt enlevé la troisième part laissée au récusant. Des personnes de qualité et qui avaient reçu une belle éducation étaient par là réduites à un état si misérable, qu'il leur restait à peine, d'une fortune considérable, les choses nécessaires à elles-mêmes et à leurs enfants.

« Triste condition des catholiques, exposés à chaque instant à voir les portes de leurs maisons ouvertes ou brisées par les poursuivants, qui y entraient à toutes les heures du jour et de la nuit,... et enlevaient non seulement tous les objets religieux, mais encore l'argent, la vaisselle et les montres. A leurs yeux c'étaient là autant d'idoles papistes, surtout s'ils les trouvaient dans des chambres où il y avait des peintures. Ce rapprochement superstitieux suffisait pour que ces objets fussent infectés de papisme.

« On se fatiguerait si on voulait rapporter en détail les inventions de tout genre, par lesquelles les ennemis des catholiques essayèrent dans leur malice de lasser et de mettre à bout leur patience. On leur défendit de vendre ou d'hypothéquer la moindre partie de leurs biens et même de payer leurs dettes ; ce qui les mettait dans l'impossibilité d'exercer aucun commerce. Aussi beaucoup furent-ils réduits à travailler pour

gagner leur pain. Plus sévères que les sévères puritains de l'église écossaise, les persécuteurs parlementaires ne permettaient même pas aux catholiques d'user du droit d'échange ou de quelque autre moyen semblable, pour se procurer les choses nécessaires dans les pays étrangers où ils avaient l'intention de se retirer.

« Ces violences et ces exactions du pouvoir révolutionnaire qui pesait sur l'Angleterre, les catholiques non seulement les souffrirent avec résignation, mais en silence. Au milieu des écrits, des pamphlets, des proclamations et des publications de toute nature que les différents partis mettaient au jour à chaque instant, eux s'abstenaient de toute manifestation. Ils se bornaient à adresser humblement au parlement quelques modestes pétitions, qui ne servaient d'ordinaire qu'à aggraver leur joug. Ils n'essayèrent pas davantage de réfuter les calomnies que l'on répandait partout contre eux : d'ailleurs les passions de l'époque rendaient toutes les oreilles sourdes à la voix de la justice. »

Après cet exposé général, que nous abrégeons beaucoup, des persécutions exercées à l'égard des catholiques, l'auteur du *Mémoire* ajoute : « Ni l'âge, ni la condition, ni le sexe, ne sont pris en considération. Les veuves privées de tout appui sont poursuivies avec une impitoyable rigueur et dépouillées des deux tiers de tout ce qu'elles peuvent posséder ; des orphelins, des pupilles, se voient aux prises avec d'impitoyables exacteurs, qui trouvent encore à ravir, quand ils ont enlevé les deux tiers qu'un acte du parlement leur permet de prendre. Un pauvre vieillard de quatre-vingt-deux ans, soupçonné d'avoir entendu la messe, est jeté dans une prison où un geôlier sans entrailles le retient, même après son acquittement, jusqu'à ce qu'on lui ait payé

une dernière somme qu'il exige. Et après ces violences iniques et ces rapines manifestes des agents subalternes du séquestre, les commissaires à qui on a osé porter une plainte se contentent de répondre qu'*ils n'ont le pouvoir d'accorder aucune réparation* (1).

« Comme si toutes ces exactions et ces spoliations n'eussent pas encore suffi, des commissaires du séquestre imposaient une nouvelle levée des deux tiers sur ce troisième tiers laissé aux catholiques, quand ceux-ci, par leur industrie ou leur travail, étaient parvenus à réaliser quelque bénéfice. Cette seconde séquestration, appelée revue de la séquestration, était manifestement une extension abusive et inexplicable de la loi. Elle faisait perdre ainsi, à ceux qui en étaient les victimes, les huit neuvièmes de leurs biens au lieu des deux tiers. Ces procédés inouïs et inhumains livraient à toutes les privations et à toutes les misères des familles aisées et même riches, à qui on ne pouvait reprocher que leur fidélité à la religion catholique. Il serait difficile de trouver, même dans les persécutions des empereurs païens, quelque chose qui approche de ces rigueurs et de ces violences auxquelles étaient soumis les catholiques d'Angleterre (2). » Ainsi, par une inconséquence inexplicable, mais inévitable, l'hérésie, qui avait acclamé la liberté illimitée des croyances, continuait les traditions odieuses et sanglantes du paganisme romain pour asservir les âmes au joug d'une autorité terrestre. Un prêtre septuagénaire, condamné au supplice des traîtres, le rappelait lui-même à cette époque du haut de l'échafaud. C'était Jean Southworth, issu de l'ancienne famille de ce nom, à Salmesbury, dans le

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, part. III, p. 185.
2. Ibidem, p. 190.

comté de Lancastre. Après trente-trois ans passés dans les travaux de l'apostolat, dans les cachots ou dans l'exil, il était, sur la dénonciation d'un misérable poursuivant appelé Jefferies, arrêté la nuit dans son lit par le colonel Worsley (1654). Vainement les ambassadeurs de France et d'Espagne s'efforcèrent d'obtenir un sursis à l'exécution : Cromwell voulut que la sentence fût exécutée sur-le-champ. Le 28 juin, par une pluie torrentielle, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, le vieillard était traîné sur la claie à travers les rues de Londres. A sa droite et à sa gauche marchaient deux faux monnayeurs qu'on devait pendre avant lui ; trois autres malfaiteurs, condamnés au même supplice, le suivaient à peu de distance. Le triste cortège arrive à Tyburn, où le vénérable Southworth, débarrassé de ses liens, s'avance vers l'échelle fatale dont il monte péniblement les degrés. Là il prend la parole et déclare à haute voix devant l'immense multitude que, si le temps ne lui permet pas de dire tout ce qu'il voudrait, le sang qu'il va répandre y suppléera. « Mon intention en venant en Angleterre, continue-t-il, n'a jamais été de tenter quoi que ce soit contre le gouvernement. Ma conduite le prouve également. Mes supérieurs légitimes m'ont désigné pour enseigner ici la foi de Jésus-Christ, non pour m'immiscer dans les affaires temporelles. J'ai fait ce qu'ils me commandaient, n'ignorant pas que je dois leur obéir dans les choses spirituelles comme à mes supérieurs civils dans les affaires purement temporelles. Jamais je n'ai fait ni médité aucun mal contre le protecteur actuel. Une pensée unique remplit mon esprit : accomplir mon devoir en sauvant mon âme et les âmes de mes frères... Ma foi et mon obéissance à mes supérieurs, voilà toute la trahison dont on m'accuse. Ou

plutôt je meurs pour la loi de JÉSUS-CHRIST, que nulle loi humaine, quel que soit l'homme qui l'ait portée, ne peut ni rejeter ni contredire. » Le martyr, en ce moment, pense surtout à ses frères, les catholiques, que, pendant sa longue carrière, il a toujours vus poursuivis par la malice et la violence hérétique. « Ce n'est pas pour moi que je parle, ajoute-t-il, car je vais mourir dans un instant ; mais c'est pour vous, pauvres catholiques persécutés, que je laisse après moi. Autrefois on prétendait que la liberté de conscience était la cause de la guerre, et l'on disait qu'il était raisonnable que tous ceux qui se montrent sujets obéissants et fidèles jouissent de cette liberté. S'il en est ainsi, pourquoi les catholiques, parce qu'ils agissent conformément à la foi qu'ils ont reçue de leurs pères, sont-ils seuls enveloppés dans une condamnation générale ? La raison qui justifie les autres les rend eux-mêmes innocents. Il a plu à Dieu de retirer le glaive des mains du roi et de le placer dans celles du protecteur : qu'il se souvienne qu'il doit rendre la justice sans acception des personnes ; car il n'y en a point en Dieu à qui nous devons tous ressembler. Si quelques catholiques travaillent contre le gouvernement actuel, qu'ils en subissent la peine ; mais pourquoi tous les autres, qui sont sans crime (à moins que leur conscience ne soit leur crime), pourquoi seraient-ils enveloppés dans un châtiment général avec les plus grands malfaiteurs ? » En ce moment le vieillard est interrompu par un officier, qui lui crie de se hâter. Sur-le-champ il s'arrête, invite les catholiques présents à prier pour lui et se met lui-même en prière. Quelques minutes après l'exécuteur accomplissait son œuvre horrible, et les membres mutilés du martyr tombaient les uns après les autres sur la terre ensanglantée.

Ce sang innocent sera le dernier que le bourreau répandra sous le gouvernement de Cromwell pour cause de religion. Le protecteur, à qui son fanatisme calculé avait été si avantageux jusqu'alors, voulait se donner auprès des puissances du continent quelques apparences de modération et même de justice. D'ailleurs les lois pénales subsistaient toujours. Les confiscations et les amendes continuaient d'enrichir le trésor, et les prêtres arrêtés dans les différentes parties du royaume, s'ils n'expiraient plus à la potence, dépérissaient lentement dans les prisons. Pour satisfaire l'intolérance inquiète de ses plus fougueux partisans, Cromwell laissait libre cours à des menaces que lui-même apparemment avait jetées dans le public comme un aliment à la frénésie puritaine. Il n'était bruit alors, en effet, que d'une expédition navale contre Rome et l'Italie. Brûler la capitale du monde catholique, saccager le sanctuaire et le trésor de Lorette, faire prisonnier le pape que l'on transférerait à la Tour de Londres, tels étaient, disait-on, les desseins de Cromwell. A vrai dire, le protecteur ne voulait qu'une chose : s'établir solidement dans son usurpation. Aussi n'est-on qu'à demi étonné quand on le voit, à cette époque de vertige, donner par d'adroites négociations aux gouvernements catholiques et au pape lui-même l'assurance de ses intentions pacifiques. Un catholique, Robert Tambot, fut même envoyé par lui à Rome avec mission de dissiper les alarmes répandues dans les esprits par les bruits étranges qui circulaient partout. De la part de son maître, l'envoyé déclara au cardinal Barberini que Cromwell était disposé à entrer en correspondance avec la cour pontificale, sans préjudice de sa propre religion et autant qu'il le pourrait sans nuire à la république d'Angleterre. Rome, en cette

circonstance, donna un nouveau témoignage de sa droiture et de sa noblesse inaltérables : elle resta dans la calme et majestueuse tristesse que lui causaient les maux des catholiques anglais, ses enfants ; et pendant que presque tous les princes à l'envi envoyaient des adresses de félicitation au protecteur encore teint du sang de son roi ; pendant que les juifs d'Asie et d'Europe députaient leurs rabbins pour s'enquérir s'il n'était pas le Messie promis à leurs pères ([1]), le souverain Pontife réclamait ce qu'il n'avait cessé de demander depuis un siècle, justice et tolérance pour les catholiques. Mais l'heure de la délivrance n'avait pas encore sonné. Le protecteur et son fils Richard disparaissent l'un et l'autre en peu de jours : la royauté se relève de ses ruines ; mais les catholiques gémiront encore de longues années sous le joug de fer que leur a imposé l'hérésie.

1. Ce fut en 1656 que les juifs d'Asie, frappés de tout ce qu'ils entendaient dire de Cromwell, s'imaginèrent qu'il pourrait bien être le libérateur promis à leurs pères et qu'ils attendent toujours. Trois rabbins, Jacob Ben-Azahel, d'Asie, David Ben-Eleazar, de Prague en Bohême, qui savait toutes les langues d'Europe, et Manassé Ben-Israël, d'Amsterdam, qui leur servit de conducteur, se rendirent à Londres, où ils cachèrent quelque temps le but de leur voyage. Des recherches qu'ils firent sur la généalogie de Cromwell, pour voir si parmi ses ancêtres ils n'en rencontreraient pas quelqu'un sorti du sang hébreu, les découvrirent. Le Protecteur les obligea immédiatement de s'éloigner et fut très mortifié des railleries qu'on fit sur lui en cette occasion. Voir *Histoire de Cromwell* par Leti, t. II, p. 412.

Chapitre VI.

Charles II. — Restauration de la monarchie. — Espérances des différents partis. — Déclaration de Bréda. — Confiance légitime des catholiques. — Leur dévouement à la cause royale et en particulier à la personne de Charles II. — Injustice de la plupart des historiens à leur égard. — Dispositions du roi contrariées par le parlement. — Nouvelles violences contre les catholiques.

OLIVIER Cromwell descendit au tombeau, emportant avec son génie bizarre et despotique toute la fortune de sa maison. Ses flatteurs avaient dit, ils avaient même gravé sur le bronze, que sa race ne faillirait jamais, que toujours il y aurait en Angleterre des *Oliviers ;* et c'est à peine si le fils de l'usurpateur eut le temps de donner un signe de son autorité. Dieu avait choisi Cromwell comme un instrument de sa justice sur une nation coupable. Son œuvre accomplie, il brisa l'instrument et avec lui la domination précaire qu'il lui avait laissée. « Singulière, forte et glorieuse, mais toujours agitée et chancelante, cette domination avait été admise et soufferte de tous ; mais personne, presbytériens, indépendants, royalistes, ne la regardait comme définitive, et personne n'a jamais voulu en consacrer solennellement la légitimité (1). » Les flots des passions révolutionnaires, si violemment soulevés par l'hérésie, commençaient à se calmer. Le torrent débordé rentrait comme de lui-même dans son lit, et Monck, l'homme de la Providence après Cromwell, n'eut qu'à écarter les obstacles et laisser les événements suivre leur cours

1. M. Guizot, *Études biographiques d'Angleterre*, p. 138.

naturel, qui emportait la nation à la restauration de tout ce qui avait été renversé. De ce trop fameux *long parlement*, qui avait donné le signal des guerres civiles, il n'était sorti que des partis violents, fourbes, injustes et tyranniques, comme il l'était lui-même. Tous s'étaient usés par leurs propres excès (1). Vainement les différentes factions cherchèrent à reconquérir une popularité factice; elle leur échappait en dépit de tous les efforts et les laissait isolés dans leur impuissance. La lassitude était partout, et le peuple, dont l'énergie morale avait été épuisée dans des luttes coupables et funestes, appelait de tous ses vœux le fils de la victime dont il n'osait prononcer le nom. Pas une goutte de sang ne fut répandue pour le rétablissement d'une monarchie si violemment interrompue onze ans auparavant par le meurtre légal d'un roi.

Aussi cette restauration des Stuarts sur le trône d'Angleterre, ou plutôt la restauration de la royauté après les fureurs et les excès de la révolution, fit-elle éclater les plus vifs transports de joie. Par conviction, par politique ou par crainte, tous, sans distinction de parti, se livraient à l'espérance et ne trouvaient point de paroles assez énergiques pour déplorer les temps malheureux qui venaient de s'écouler. Partout le nom de Charles II, le fils du *roi-martyr*, était porté jusqu'aux nues. Il semblait que la nation tout entière eût hâte de faire oublier par ces démonstrations extraordinaires la catastrophe sanglante de Whitehall.

Les catholiques surtout partageaient cette joie et ces espérances. Ils voyaient se relever cette monarchie pour laquelle ils avaient répandu des flots de sang sur les champs de bataille ; ils contemplaient sur le trône le

1. M. Guizot, *Études biographiques d'Angleterre*, p. 239.

descendant de cette race des Stuarts à qui, malgré tant de cruelles déceptions, ils restaient inébranlablement attachés. Ils saluaient enfin le jeune prince dont leur dévouement sauva la vie, et qui, instruit à l'école du malheur, avait pu, avant de prendre les rênes du gouvernement, faire l'expérience des suites fatales de l'hérésie pour les rois comme pour les peuples. Charles II, en effet, pendant son exil, avait été témoin de l'horreur qu'inspiraient partout les lois antichrétiennes portées au parlement, et plus d'une voix sévère mais juste lui avait rappelé que les maux qui désolaient le royaume vengeaient le sang innocent des prêtres et des serviteurs de Dieu. Aussi sa droiture naturelle lui fit-elle prononcer alors quelques paroles d'équité, que les catholiques acceptèrent avec confiance. L'illusion, toutefois, fut de courte durée : l'esprit de haine et d'intolérance, un moment assoupi par les joies du retour de Charles II, reparut bientôt sous les apparences d'une cauteleuse réserve. Au milieu même des premiers changements que nécessitait la restauration de la monarchie se produisirent de sinistres symptômes. Déjà l'on entendait les anglicans et même les presbytériens acclamer avec un enthousiasme affecté l'attachement du prince à l'église réformée. C'était une manière adroite d'exprimer leurs désirs et leur attente commune. Ce sentiment, d'abord timide et discret, se produisit peu à peu de mille manières, pour éclater plus tard avec une violence qui rappellera les plus mauvais jours d'Élisabeth et de Jacques Ier.

Les épiscopaux, et sous ce nom il faut entendre les représentants du culte légal, avaient eu beaucoup à souffrir durant les guerres civiles et sous le gouvernement de Cromwell. Le nombre des évêques avait été

réduit à neuf, et leurs biens confisqués en grande partie ou distribués aux partisans du protecteur. Tous les dignitaires de l'*Établissement* avaient subi plus ou moins de semblables violences. Les catholiques de leur côté, si l'on excepte quelques puissants seigneurs, avaient été généralement réduits à la pauvreté par la révolution de 1649. De toutes parts il y avait de grandes injustices à réparer. On le fit pour les premiers avec une largesse calculée, nécessaire sans doute pour ne point laisser de mécontents dans cet Établissement qu'à tout prix on voulait satisfaire. On chercha également à gagner les presbytériens, dont l'intolérance, malgré leur défaite récente, pouvait devenir encore un danger. Quant aux catholiques, trop pauvres et trop affaiblis pour qu'il fût besoin de compter avec eux dans ces transactions égoïstes, ils furent dédaignés. On ne recula pas même devant l'inconséquence pour établir cette odieuse partialité. Aussi, dans les conférences qui eurent lieu afin de concilier entre elles les prétentions opposées des presbytériens et des épiscopaux, quelqu'un proposant de permettre à *tous les sujets Anglais* de se réunir pour le service religieux, pourvu qu'ils le fissent sans troubler la paix, cette simple concession parut excessive aux presbytériens. Leur fanatisme, indigné de ce qu'ils appelaient une apostasie, se soulevait à la pensée de tolérer un culte qui offensait leur conscience. Il fallut, pour céder à leurs exigences, changer les termes de la convention : au lieu d'accorder une déclaration de tolérance pleine et entière, on se borna à dire que *personne ne serait inquiété pour différence d'opinion en matière de religion.*

Ce n'était là, du reste, que le commencement de interminables discussions qui remplissent la première

partie du règne de Charles II. A tout prix les anglicans étaient décidés à ressaisir le pouvoir et l'influence dont ils avaient joui sous Élisabeth, et leur chute récente semblait n'avoir fait que développer en eux cette prétention hautaine. D'un côté devant eux se présentaient les presbytériens, premiers auteurs de la révolution dont à cette heure ils recueillaient les fruits ; de l'autre, les catholiques qui, bien qu'ils eussent souffert plus que tous les autres pour la cause royale, n'en restaient pas moins odieux à leurs anciens ennemis. Une double lutte était donc sur le point de s'engager. L'anglicanisme, par les moyens qui lui avaient si bien servi jusqu'alors, allait travailler à affaiblir les presbytériens triomphants et achever d'écraser les catholiques, en enlevant aux uns et aux autres les espérances qu'ils avaient conçues.

Pour bien apprécier la raison de ces espérances que faisait naître le retour du roi, il faut se reporter à la célèbre Déclaration de Bréda. Cet acte royal causa une impression profonde et concourut puissamment au rétablissement de la monarchie. Il explique même, autant peut-être que la lassitude de la nation, l'enthousiasme universel qui accueillit Charles II à son entrée dans la capitale. Ce prince, encore exilé et sous le coup des édits de proscription lancés contre lui par le parlement, puis par Cromwell, comprenait que la question religieuse, qui avait donné naissance à la révolution politique, serait aussi celle qui en préparerait plus vite et plus facilement le terme. Il ne se dissimulait pas la puissance du parti presbytérien, dominant dans l'Écosse, et encore redoutable en Angleterre. Cette déclaration qu'il publia alors, et dans laquelle il promet la tolérance à tous les dissidents, était avant tout une amorce

présentée aux presbytériens et aux autres sectaires les plus compromis dans les désordres des dernières années. Elle était pareillement pour les catholiques une reconnaissance de leur inébranlable loyauté.

On peut le dire, en effet, aujourd'hui, sans craindre la contradiction : les catholiques anglais donnèrent à la royauté, pendant les déplorables guerres civiles qui ensanglantèrent le pays, les témoignages du plus entier dévouement. Tous, au moment de la lutte, oublièrent les injustices de la couronne à leur égard ; héritiers des sentiments de leurs aïeux pour les descendants de Marie Stuart, ils se jetèrent partout dans la mêlée, sacrifiant généreusement biens et vie pour le succès de leur cause. Aussi les commissaires, chargés du séquestre des propriétés des délinquants, exercèrent-ils principalement contre eux leur mission spoliatrice. Des listes, d'ailleurs très incomplètes, et où figurent les noms les plus illustres, attestent pareillement que le sang des catholiques coula à flots sur les champs de bataille. Charles II avait assisté à cette funeste journée de Worcester, où tant de catholiques périrent à ses côtés sous le fer des *Saints* obéissant à la voix de Cromwell. Il savait que c'était à leur fidélité surtout qu'il devait de n'avoir point, comme son père, porté sa tête sur le billot. Au moment où le général régicide faisait vendre ses prisonniers, royalistes et catholiques, à des négociants ou à des planteurs, qui les envoyaient dans les mines de l'Afrique ou dans les colonies du nouveau monde ; à l'heure où un décret du parlement promettait mille livres sterling à quiconque amènerait à Londres *Charles Stuart, fils du dernier tyran,* les catholiques persécutés, malgré les menaces du pouvoir, entouraient le royal proscrit, et, d'asile en asile, le conduisaient

jusqu'au vaisseau qui le déroba à ses ennemis. Ce fait, d'une importance facile à comprendre, demande quelques détails.

Dès le 4 septembre, lendemain de la déroute de Worcester, Charles frappait à la porte d'une demeure hospitalière : c'était celle de Giffard, gentilhomme catholique, qui venait de combattre avec le titre de colonel sous les yeux de son roi. Malheureux, comme lui, sur le champ de bataille, il voulut du moins avoir le bonheur de le soustraire aux poursuites de ses ennemis. Le guide était sûr ; toutes les routes lui étaient connues, et il savait à quelles portes frapper pour rencontrer d'autres catholiques. La première qui s'ouvre devant eux est celle des Pinderell, pauvre et loyale famille composée de douze membres, qui tous s'attachent au roi à la vie et à la mort. Sur le point de passer la Severn, c'est encore un catholique, Wolf, qui donne au prince une retraite, sans craindre pour lui ni pour les siens la fureur des républicains. Au sortir de cet asile, Charles est conduit par son guide dans Boscobel-Wood (la forêt de Boscobel), où accompagné de Carloes, autre colonel catholique de son armée, il se cache sous le feuillage du chêne, depuis appelé le *chêne royal*. Descendu de l'arbre au milieu de la nuit, le roi, toujours conduit par les Pinderell, arrive sur le cheval d'un meunier jusque dans la maison de M. Whitgrave, gentilhomme catholique. Un gros de soldats rebelles est bientôt aperçu à peu de distance. A leur approche, Charles pénètre à la hâte dans un réduit obscur et presque inaccessible, qui sert de retraite à un prêtre catholique. Les deux proscrits s'y tiennent cachés, pendant que Whitgrave, avec une présence d'esprit admirable, s'avance à la porte de la demeure où les hom-

mes d'armes l'entourent et, sous prétexte qu'il a combattu pour le roi à Worcester, se disposent à le traîner en prison. Le courageux catholique proteste énergiquement. Malade depuis longtemps, il n'a pu prendre part au combat ; et sur-le-champ il appelle des hommes de la contrée qui confirment son témoignage. A quelques jours de là, Charles arrivait à Bentley, chez le colonel Lane, chef d'une famille protestante, qui achèvera l'œuvre si noblement commencée par tant de catholiques.

Fatale influence du préjugé, qui aveugle les hommes mêmes qu'on croirait le plus à l'abri de ses atteintes ! Beaucoup d'écrivains ont raconté la fuite aventureuse du fils de Charles Ier, et c'est à peine si un seul s'est mis en peine de signaler cet héroïque dévouement des catholiques. Un homme d'État surtout, distingué par ses écrits comme par son administration, a donné de ces faits un exposé complet ; mais sa fidélité d'historien, trahie par des préventions mesquines, lui a fait omettre presque entièrement la part des catholiques dans une si périlleuse entreprise. Clarendon, protestant, semble ignorer tout ce qui n'est point l'œuvre de ses coréligionnaires. Son récit ne commence, pour ainsi dire, qu'à l'arrivée du roi dans la famille du colonel Lane. Il ne parle ni de la demeure des Whiteladies, ni de Boscobel, ni de Moseley ; il ne signale ni le colonel Giffart, ni Wolf, ni Whitgrave. Le nom même des Pinderell est oublié. « Et ici, dit l'auteur à qui nous empruntons ces détails, que nos adversaires considèrent sérieusement en eux-mêmes combien est fondé le soupçon que jamais ou presque jamais les catholiques n'ont obtenu entière justice des écrivains protestants ordinaires, lorsqu'un homme, aussi remarquable que lord

Clarendon, se laisse entraîner par la force des préjugés à une partialité qui ne peut jamais être excusée (1). » Ces services, en effet, rendus par les catholiques à Charles II, avaient été si publics, qu'après la restauration des Stuarts, le roi et le parlement voulurent accorder des pensions, quelques-unes même perpétuelles. Celle de la famille des Pinderell, en particulier, se continuait encore en 1742, c'est-à-dire près d'un siècle après l'événement (2).

Il était bien permis aux catholiques, après tant d'actes de fidélité et de dévouement, d'espérer un adoucissement à leurs maux. La justice seule l'eût réclamé, et cette justice aujourd'hui s'appuyait sur une déclaration formelle du roi. Il n'en fut rien cependant, et leur cause succomba derechef, vaincue par la mauvaise foi et la haine des sectaires. Remontés au pouvoir avec la royauté, les anglicains écarteront successivement tous leurs antagonistes hérétiques, ou chercheront à les contenter par des satisfactions dérisoires. Puis se tournant tout entiers contre les catholiques, un moment

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 180.

2. M. Guizot, protestant comme Clarendon, se montre plus impartial que son coréligionnaire d'Angleterre. Sans faire ressortir le dévouement des catholiques pour le roi et les services qu'ils lui rendirent, ce qui, du reste, n'entre pas absolument dans le plan de son travail historique, il n'a pas manqué de les citer presque tous. On dirait que l'éminent écrivain a reconnu lui-même ce manque d'impartialité dans l'historien anglican. « Clarendon, dit-il, avait cet orgueil de la sagesse et de la probité qui, s'il n'est uni à un génie vaste et puissant, devient une source de vues étroites et de préjugés inévitables... On a reproché à ses ouvrages beaucoup de réticences et même des mensonges; il y en a sans doute, surtout dans l'*Histoire de la Rébellion*, écrit plus officiel que ses Mémoires. Mais à tout prendre et en tenant compte de sa rétractation, Clarendon a eu le sincère dessein d'être impartial (*même à l'égard des catholiques? Pourquoi donc ne dit-il rien de leur dévouement héroïque?*) Et s'il l'a été envers les personnes bien plus que dans la peinture générale des dispositions publiques et des événements, c'est que par la tournure même de son esprit, il comprenait et jugeait mieux les hommes que les nations. » (*Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 284). Le Dr Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre* (Charles II), signale souvent des inexactitudes frappantes dans les écrits de lord Clarendon. L'anglican Échard dit aussi : « Je trouve dans son histoire des guerres civiles de grandes difficultés et des omissions inexplicables. » (Échard, *Hist. of Reform.* Préface.)

épargnés par la force des circonstances, ils imagineront de nouveaux et plus absurdes complots pour les écraser sous le poids des colères réunies du parlement et du peuple.

Le 25 octobre 1660, cinq mois seulement après la rentrée de Charles II à Londres, paraît une première proclamation. Des concessions y sont faites aux dissidents et particulièrement aux puritains, qui semblaient vouloir transporter sur le terrain de la controverse religieuse l'ardeur qu'ils avaient montrée sur les champs de bataille. Cet acte de faveur éphémère mérite d'être remarqué. Il porte en substance que « le livre de *commune prière* sera révisé ; que les évêques ne pourront plus prononcer de censures ecclésiastiques sans l'assistance des ministres ; que les personnes scrupuleuses ne seront point punies pour avoir négligé la prière commune ; que l'on sera libre de ne point faire de génuflexion à la communion, ou de signe de croix dans le baptême ; qu'on ne sera point tenu de s'incliner au nom de Jésus ni de prêter le serment d'obéissance canonique. »

Ces omissions, qui ne s'expliquent, dit l'historien Échard, que par la nécessité des temps, étaient un remède extraordinaire et irrégulier. Les anglicans ne les virent pas sans peine ; et bien qu'on prétendit les justifier par le texte de la Déclaration de Bréda, elles n'avaient pas moins soulevé la plus violente opposition au sein de l'Établissement. Une lutte commença donc, mais qui fut promptement terminée par l'adroite et perspicace précipitation de Clarendon, ministre d'État, qui, en moins de deux ans, fit passer deux bills par lesquels les presbytériens perdaient tout pouvoir et toute influence au profit des seuls membres du pur anglicanisme.

Par le premier bill, intitulé : *Acte de corporation*, tous les hommes en charge dans l'État étaient astreints aux serments d'allégeance et de suprématie, et obligés de déclarer qu'ils regardaient comme illégal de porter les armes contre le roi sous quelque prétexte que ce fût. Son résultat fut d'amener une grande défection parmi les presbytériens et les différentes sectes d'indépendants, que le gouvernement avait dû ménager jusqu'alors. Ce n'était rien moins, en effet, qu'une renonciation à la ligue solennelle ou *covenant*, qui avait donné le signal des guerres civiles. L'acte d'*Uniformité*, qui suivit de près, les priva en plus grand nombre encore des places qu'ils occupaient dans l'établissement. Il y est déclaré expressément que le livre de *Commune prière* et d'*Ordination*, tel qu'on l'avait amendé, serait, à l'exclusion de tout autre, en usage dans les lieux consacrés au culte public ; que, dans un temps fixé, tout ecclésiastique, jouissant d'un bénéfice quelconque, serait tenu d'y lire le service divin, et enfin de déclarer, dans une formule toute dressée « son adhésion sincère à tout ce qui était prescrit et ordonné dans son contenu (1) ». Malgré les adoucissements apportés par le roi à l'exécution de ce second acte en particulier, près de deux mille ministres presbytériens quittèrent leurs emplois : ce qui fortifia d'autant le parti épiscopal, qui se releva ainsi rapidement, mais violemment, de ses ruines. Et telle fut, en ce qui concerne les presbytériens, l'application pratique de la Déclaration de Bréda.

La condition des catholiques, bien qu'on n'eût pas à leur reprocher, comme aux presbytériens, d'avoir bouleversé le royaume et conduit le roi à l'échafaud,

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 316. Lingard, *Histoire d'Angleterre*. Charles II.

ne fut pas meilleure. Plus d'une fois déjà leur loyauté avait été attestée solennellement par le nouveau monarque. On avait surtout remarqué ce passage de la déclaration pour la liberté de conscience publiée le 26 décembre 1662 : « Nous regardons, il est vrai, et toujours nous regarderons comme un acte de justice, de reconnaître aux yeux du monde entier les sentiments que nous éprouvons pour la plus grande partie de nos sujets catholiques romains de ce royaume, lesquels ont bien mérité de notre royal père, d'heureuse mémoire, de nous et de la religion protestante elle-même, par la fidélité avec laquelle ils se sont dévoués à nous avec leur vie et leur fortune, par ce qu'ils ont fait pour le maintien de notre couronne dans la religion établie, contrairement à ceux qui, sous le nom de protestants zélés, employaient le fer et le feu pour détruire la religion et la couronne. Nous déclarons donc publiquement et en toute liberté qu'il n'entre pas dans notre intention de refuser à nos sujets catholiques romains, qui ont tenu cette conduite, une part dans les bienfaits de l'acte que, conformément à nos promesses, la sagesse de notre parlement jugera convenable de nous présenter pour le soulagement des consciences délicates. Ce ne serait rien moins qu'une injustice de refuser, à ceux qui ont si bien mérité de nous, une part de cette faveur que d'après nos engagements nous voulons accorder à un nombre dix fois plus grand d'individus, qui n'ont pas agi de la même manière. D'ailleurs, les lois pénales en vigueur contre eux, bien que leur sévérité soit justifiée par les époques où elles furent portées, sont telles, nous l'avouons, qu'il nous serait pénible de consentir à leur exécution et de laisser mettre à mort quelqu'un de nos sujets à cause de ses opinions en matière religieuse.

Mais en même temps que nous manifestons notre répugnance pour ces lois sanguinaires et nos favorables intentions déjà connues à l'égard de nos sujets catholiques romains qui vivent paisiblement, modestement et sans scandale ; nous voulons aussi qu'ils sachent bien, que si, parce qu'ils ont fait ce que leur commandaient le devoir et la loyauté, et à cause de notre bienveillance pour leur bonne conduite, ils avaient la présomption d'espérer une tolérance de leur profession religieuse, ce serait une illusion. Qu'ils n'espèrent pas davantage la révocation des mesures d'éloignement et de répulsion qui, dans un royaume bien gouverné, doivent toujours signaler les dissidents de la religion de l'État, ni encore le moindre adoucissement à la sévérité des lois déjà portées ou qui le seront pour empêcher la propagation de leur doctrine au préjudice de la vraie religion protestante. Que si, après cette expression (bien conforme à la charité chrétienne) de notre répugnance à répandre le sang pour cause de religion seulement, des prêtres avaient la hardiesse de paraître, et de s'annoncer comme tels, à l'offense et au scandale des bons protestants et des lois en vigueur contre eux, ils reconnaîtraient promptement que nous savons être sévère quand la sagesse l'exige, aussi bien que nous montrer indulgent quand la charité et la reconnaissance du mérite le demandent de nous [1]. »

Toutes ces précautions que prenait Charles II pour ménager les susceptibilités anglicanes furent inutiles. Les épiscopaux, comme s'ils eussent obéi à un mot d'ordre secret, commencèrent à jeter des cris d'alarme sur l'avenir de l'église établie par la loi. Le roi, sans pactiser avec ces frayeurs d'une intolérance calculée qu'il

1. *Dodd's Church History*, t. III, p. 390.

suivait d'un regard attentif, lui laissa néanmoins une issue par où elle ne manqua pas de prendre bientôt son cours. La harangue qu'il prononça au parlement le 18 février 1663, sur l'indulgence à accorder aux catholiques romains, mérite une attention particulière. « Le monarque a soin d'y exprimer combien il est naturellement ennemi de toute sévérité pour des questions de religion et de conscience, quelque erronées qu'elles puissent être, quand ces sévérités sont poussées jusqu'au sang et à la peine capitale. Il croit inutile de faire observer qu'on ne doit pas conclure de cette disposition qu'il songe à favoriser le papisme. Il tient à déclarer toutefois à son parlement que beaucoup de ces papistes ont bien mérité de son père et de lui par leurs services, et qu'ils peuvent espérer une part dans l'indulgence qu'il accorderait volontiers aux autres dissidents. »

Comme s'il eût pressenti que cette simple déclaration blesserait la susceptibilité ombrageuse et irritable des chambres, Charles ajoute aussitôt : « Que loin de prétendre par là accorder la liberté aux catholiques, ou les rendre habiles à remplir des offices et des charges dans le gouvernement, il désire, au contraire, que l'on fasse de nouvelles lois pour empêcher la propagation et le progrès de leurs doctrines. » De toute la harangue royale les évêques anglicans et leurs adhérents ne retinrent que cette dernière parole. Aussi le parlement rejeta-t-il, presque sans discussion, le bill qui proposait de donner au roi le pouvoir de dispenser des lois ou statuts exigeant quelque signature ou serment. La seule proposition de l'acte souleva une véritable tempête dans les chambres, et Charles dut céder. Peu satisfait encore de son triomphe, le parlement, comme pour y

ajouter l'insulte, envoya au roi « une humble pétition des lords et des communes ». Elle expose que, malgré l'incontestable affection et le zèle de Sa Majesté pour la véritable religion protestante, que manifestent constamment ses déclarations et sa conduite, et malgré toutes sortes de sollicitations, néanmoins, à cause du grand concours de jésuites et de prêtres romains dans le royaume, ses bons sujets sont généralement remplis de jalousie. Ils appréhendent que la religion papiste ne croisse dans le pays ; ce que Sa Majesté a témoigné vouloir empêcher. Ils craignent que la paix dans l'église et dans l'État ne soit ainsi insensiblement troublée au grand préjudice de l'un et de l'autre. Les deux chambres du parlement supplient donc humblement Sa Majesté de publier une proclamation qui commande à tous les jésuites et à tous les prêtres anglais, irlandais et écossais, qui ont reçu les ordres du siège de Rome ou par l'autorité de ce même siège, de quitter le royaume à un certain jour, sous peine des châtiment portés par la loi. Seraient exceptés les jésuites étrangers et les prêtres qui, d'après les contrats de mariage, doivent accompagner l'épouse de Sa Majesté et la reine-mère (1). »

Et telle était la position que créait la haineuse hérésie à un jeune roi à peine rétabli sur le trône de ses ancêtres. On eût dit qu'il y avait un dessein arrêté de l'effrayer, en renouvelant les griefs chimériques qui avaient servi de prétextes aux patriotes de 1640. Ce souvenir des révolutions passées, Charles le réveilla adroitement à la dernière phrase du message royal. « Ce fut, dit-il, par de semblables mesures d'opiniâtreté et d'opposition que les presbytériens se signalèrent au début de ce long

1. *Dodd's Church History*, t. III, p. 187-189.

parlement, qui poussa la nation à la guerre civile et l'entraîna dans un abîme de malheurs. »

La lutte parlementaire recommençait donc avec une nouvelle acrimonie. D'une part le monarque réclame le droit de dispenser des statuts portés contre les dissidents, quels qu'ils soient ; de l'autre le parlement ne prétend l'accorder qu'en vertu d'un acte passé dans les chambres. Ces discussions, pendant lesquelles Charles II aura à dévorer tant d'humiliations et de défaites, ne se termineront pas avec son règne. Elles continueront sous son successeur, Jacques II, et deviendront même la première et principale cause de la révolution qui renversa le trône de ce prince, coupable de vouloir donner à tous ses sujets sans distinction la liberté religieuse. Ainsi le contre-coup de ces débats irritants retombera, comme sous les règnes précédents, sur les catholiques d'Angleterre, à qui l'hérésie n'épargnera aucune de ses plus odieuses calomnies.

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 189.

Chapitre VII.

Incendie de Londres. — Calomnies contre les catholiques. — Aveugle fanatisme des sectaires. — Sentiments religieux de Charles II et de Jacques, duc d'York, son frère. — Délibérations sur les mesures à adopter avant de notifier la conversion du roi. — La notification est ajournée. — La polygamie proposée et adoptée au parlement en faveur du roi. — Adresse des chambres au roi. — Conversion de la duchesse d'York. — Elle-même fait connaître les motifs qui ont déterminé sa conversion. — Intolérance anglicane. — Opposition du parlement aux intentions du roi. — Le bill du *Test*. — Nouvelles fondations religieuses sur le continent.

LA haine est aveugle. Celle qui s'attache à l'Église romaine présente partout et toujours les mêmes caractères de mensonge, d'astuce et de cruauté. Comme les premiers chrétiens de Rome, à qui, selon le témoignage de Tacite, on imputa l'embrasement commandé par Néron lui-même, les catholiques d'Angleterre allaient être dénoncés comme des incendiaires par leurs compatriotes protestants, pour justifier des rigueurs qu'on était disposé à continuer à leur égard.

Le 2 septembre 1666, un incendie éclatait à Londres chez un homme du peuple, dans la petite rue Pudding-Lane. Un vent violent répand la flamme de toutes parts. Durant trois jours et trois nuits, malgré des efforts et des sacrifices inouïs, l'élément destructeur continue ses ravages et ne s'arrête qu'après avoir réduit en cendres treize mille deux cents maisons et quatre-vingt-dix-neuf églises. Au milieu de cette horrible catastrophe et pendant que tous les esprits sont surexcités par l'imminence du danger, des hommes

inspirés par l'enfer jettent au sein de la multitude, qui s'agite en désordre, quelques mots sinitres : l'embrasement est l'œuvre des papistes ; les papistes l'ont préparé ; les papistes l'entretiennent ; les papistes ont juré la ruine de l'État et de la religion du pays ! Sur-le-champ on arrête tous les catholiques que l'on croit reconnaître : on les insulte, on les outrage : peu s'en faut que le sang ne commence à couler. Il ne tint pas à l'hérésie que cet épouvantable incendie n'éclairât un massacre plus épouvantable encore. Par bonheur le gouvernement commençait déjà ses enquêtes sur les causes du désastre.

Une première accusation fut intentée contre un catholique appelé Grant. Il avait, disait-on, vidé les conduits de New-River (1) le samedi avant la catastrophe, pour empêcher qu'on pût éteindre le feu ; mais le protestant Higgons montre, d'après les livres mêmes de la compagnie, que Grant ne prit part à ses opérations que le 25 du même mois, c'est-à-dire vingt-trois jours après le commencement de l'incendie. Un français, Robert Hubert, qui se livra comme l'auteur du crime et qu'on exécuta comme tel, n'était pas catholique. D'ailleurs, cet homme n'était pour rien dans la catastrophe, comme l'a démontré le protestant Échard. Ce Robert Hubert, dit-il, huguenot français de Rouen, en Normandie, a été faussement appelé un papiste. C'était en réalité une espèce de fanatique, que le hasard amena en Angleterre au moment où l'incendie éclatait, mais qui ne débarqua que deux jours après, ainsi que l'a constaté plus tard Laurent Peterson, le maître du vaisseau qui l'avait à son bord (2). » Milord Castlemain,

1. Petite rivière au nord de Londres, qui fournissait de l'eau à une partie de la ville.
2. Échard, *Hist. of England*, t. III, p. 163.

dans son apologie des catholiques, dit que cet homme, devant le comité comme à la barre, nia constamment qu'il fût catholique ; ce qu'il fit encore au pied de la potence. Le même écrivain ajoute que dans un voyage à Rouen, il interrogea l'oncle de Robert Hubert, horloger de profession et huguenot, lequel lui déclara que son neveu, comme ses autres parents, était protestant (1). Burnet ajoute à ces dénégations l'autorité de son témoignage. Il assure que Thomas Littleton, l'un des membres du comité de la chambre des communes chargé de recueillir et d'apprécier les présomptions formulées sur les causes de l'incendie, lui déclara à lui-même qu'il n'y avait rien de clair sur ce sujet, et que plusieurs histoires, dans lesquelles on s'exprime avec une entière assurance, ne pouvaient tenir devant un examen approfondi. « Au reste, continue le prélat anglican de Salisbury, il ne paraît pas probable que les papistes se soient engagés dans un dessein semblable, uniquement pour le plaisir d'appauvrir et de ruiner la nation ; car ils n'avaient rien alors de préparé pour profiter de la confusion (2). » Échard enfin, déjà cité plus haut, fait également justice des dépositions d'Oates et de Bedloë, destinés l'un et l'autre à obtenir bientôt une si honteuse célébrité. « Leurs suppositions sur ce fait, dit-il, sont si monstrueuses, et leur témoignage si misérablement méprisable, qu'ils ne méritent pas d'attirer l'attention de l'historien. Pour juger charitablement, et peut-être selon ce qui est probable, nous dirons que le commencement de ce terrible incendie fut le jugement de Dieu et la fin sa miséricorde, car ni l'un ni l'autre ne

1. *Cath. apol.* by lord Castlemain, p. 449.
2. Burnet, *History of his own times*, p. 232.

paraissent avoir été les effets de moyens ou de conseils humains (1). »

Et cependant Londres a vu élever dans son sein et même relever une colonne pour attester aux siècles futurs la fureur prétendue des papistes et leur scélératesse. L'inscription porte : « Ce monument a été érigé en mémoire de l'incendie de cette cité protestante par la faction papiste, l'an du Seigneur 1666, pour la destruction de la religion protestante et de la vieille liberté anglaise, et pour l'introduction du papisme et de l'esclavage ; et la fureur des papistes n'est pas encore satisfaite (2). » Un magistrat, Patiente Ward, contribua surtout à l'érection de cette colonne, destinée à perpétuer les haines de l'hérésie en perpétuant la plus odieuse calomnie. Mais la Providence, comme pour proclamer l'innocence des catholiques, permit que ce sectaire, dont l'imposture venait d'être gravée sur la pierre, comparût lui-même peu de jours après devant les tribunaux. Animé contre le duc d'York d'une sorte de rage frénétique à cause de ses sympathies pour les catholiques, ce calomniateur effronté osa porter un faux témoignage contre le prince dans le procès de Pilkington, shérif de Londres, qui prétendait que le frère du roi n'était pas étranger à l'incendie. Cet audacieux mensonge, Ward l'avait appuyé d'une attestation non moins audacieuse. Pilkington, fourbe et imposteur, fut condamné à une amende de 100,000 livres ; et Ward, convaincu de parjure par plusieurs aldermen et autres magistrats, n'échappa que par une fuite précipitée au pilori et aux autres châtiments dus à son crime (3).

1. Echard's *History of England*, t. III, p. 168.
2. Ce monument commencé en 1671 fut achevé en 1677. L'inscription en fut faite par le Dr Thomas Gale. Elle fut effacée sous Jacques II, puis rétablie sous Guillaume III.
3. Echard's *History of England*, t. III, p. 671.

Si le soupçon avait pu se porter sur un parti quelconque, les Olivériens, ou partisans de Cromwell, y donnaient prise surtout alors. Au mois d'avril de cette même année 1666, avaient été exécutés publiquement, comme criminels de haute trahison, huit officiers de l'ancienne armée du Protecteur. Ces factieux étaient connus, et leur projet ne l'était pas moins : s'emparer de la Tour, tuer le roi et mettre le feu à la capitale, tel était leur dessein. Chose remarquable ! ils avaient choisi pour son exécution le 3 septembre, anniversaire des victoires de Dunbar et de Worcester, gagnées par Cromwell sur les défenseurs de la royauté ; et c'est ce même jour que le feu éclata à Londres et commença ses épouvantables ravages. Les traîtres, mis à mort cinq mois auparavant, ne purent réaliser leur complot (1) ; mais qui assurera que des complices ignorés ne voulurent point du moins accomplir cet acte d'inutile vengeance ? De quel côté eût penché la balance, si la justice l'avait tenue ? Mais la passion seule dominait dans la plupart des esprits et ce mot donne la dernière et véritable explication de cette imposture deux fois séculaire.

Un homme entre tous en devint le plus actif propagateur, et sa voix trouva facilement de l'écho chez un peuple que, depuis tant d'années, on saturait de mensonges. Ce sectaire, Guillaume Pryn, s'était fait connaître déjà par des libelles diffamatoires contre les papistes. La haine qu'il leur portait allait jusqu'à la frénésie ; et, vieillard décrépit, il rappelait, dit un auteur, ces effrontés calomniateurs endurcis des mauvais jours, que dénonçait à Babylone le prophète Daniel. Afin de provoquer un massacre des catholiques, Pryn publiait

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 193.

lui-même et faisait répandre dans tout le royaume que les papistes étaient les auteurs de l'incendie. Avec une impudence que la perversité ou le fanatisme peut seul inspirer, le faussaire déclare ouvertement que l'on n'a produit contre eux aucune preuve : « Mais, ajoute-t-il, il importe que ce dessein leur soit attribué, il importe qu'on le croie ; cela suffit. » Vainement on proteste avec serment contre ce mensonge. Les sectaires l'accueillent avec avidité, et chacun s'en fait une arme nouvelle pour attaquer des innocents. La conversion de Jacques d'York, frère du roi, et le soupçon que Charles II partage ses dispositions, en fourniront bientôt l'occasion impatiemment attendue.

Si un sentiment hostile, qu'il est impossible de méconnaître, avait porté la plupart des écrivains protestants à taire les services rendus par les catholiques au fils de Charles Ier, surtout après la bataille de Worcester, la même pensée fit exagérer leurs efforts pour ramener ce prince, pendant son exil, à la religion de ses aïeux. Des esprits prévenus ou malintentionnés pouvaient seuls trouver dans la conduite de Charles sur le continent des preuves de conversion. Sa présence dans une église à Fontarabie lors du traité des Pyrénées, quelques marques de respect données dans les villes de Flandre aux processions religieuses, tels étaient les faits principaux sur lesquels on échafaudait mille conjectures. Au reste, des anglicans ont eux-mêmes démenti ces assertions hasardées d'historiens, qui n'appuient leur thèse que sur des rumeurs et des ouï-dire de cabinet, genre de documents trop faciles à imaginer pour être acceptés sans contrôle. Mais déjà se révélait dans ces premières dénonciations un plan caché, que développeront peu à peu les événements, et à la réalisation duquel ten-

daient les artifices d'une politique vraiment machiavélique.

Il serait difficile, à vrai dire, de déterminer quelles étaient à une certaine époque les convictions religieuses de Charles II. Son retour à la foi catholique romaine, peu d'heures avant sa mort, est un fait acquis à l'histoire. Il est également incontestable que, pendant son exil, ce prince conserva les pratiques religieuses dans lesquelles il avait été élevé. Une lettre du Dr Morley, évêque anglican de Winchester, adressée au Dr Corneille Trigland, pasteur protestant à La Haye, rejette, comme n'étant nullement fondées, les dispositions qu'on prêtait à Charles II à l'égard du papisme. Ce que plusieurs Anglais en ont rapporté est le résultat de leur ignorance ou de leur mauvaise volonté (1). Des pièces citées dans Thurloë montrent que Charles était encore attaché à la religion protestante l'an 1658 ; mais en 1669, l'auteur des voyages de Cosmo remarque, en parlant de ce prince, que « bien qu'il observe avec une attention exacte les rites religieux de l'église anglicane, néanmoins il y a lieu de croire qu'il n'y acquiesce pas entièrement et qu'il nourrit peut-être d'autres inclinations. » Peut-être, en effet, Charles Stuart était-il alors sous l'impression des entretiens qu'il avait eus à Paris avec M. Olier, et sur lesquels il paraît étonnant que les historiens anglais aient gardé le silence. Cette circonstance de la vie du vénérable fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice jette un grand jour sur la question présente et permet de porter un jugement plus assuré sur les dispositions du roi d'Angleterre pendant son séjour en France (2).

1. *Athenæ Oxonienses*, t. II, p. 773. — Dr Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Charles II. L'auteur cite encore Thurloë, t. I, p. 740.
2. Voir à la fin du volume un extrait de la vie de M. Olier.

Ces faits, plus ou moins connus, expliquent l'incertitude assez générale de l'opinion à cette époque sur les sentiments religieux de Charles II. Toutefois, il est vraisemblable que les appréhensions des sectaires eussent été moins vives et surtout moins bruyantes, s'ils n'avaient pas eu devant les yeux, dans l'héritier présomptif de la couronne, un prince dont la conversion commençait à transpirer dans le public.

Jacques, duc d'York, avait jusqu'à ce jour, suivi les pratiques du culte établi par la loi, comme son épouse, la fille du ministre d'état Clarendon. Quelles circonstances déterminèrent son retour à la foi de ses ancêtres ? On l'ignore. Ébranlé déjà dans ses croyances pendant son exil, il rentra en Angleterre avec des dispositions qui ne firent que s'y développer. Jacques ne se dissimulait ni l'opposition ni même les dangers qui l'attendaient. L'intolérance d'une partie de la nation envers les catholiques, la haine profonde que leur portaient toutes les sectes répandues dans le royaume, le fanatisme aveugle de plusieurs membres du parlement et du clergé, tout lui annonçait que sa détermination, si elle était connue, soulèverait contre lui les passions les plus ardentes.

Mais Jacques avait reçu de la nature un caractère intrépide, inébranlable, on pourrait dire opiniâtre ; aussi rien ne montre mieux combien sa démarche lui paraissait à lui-même difficile, que le moyen par lequel il crut pouvoir en prévenir ou du moins en diminuer les périls. Dans un entretien avec le Père Symonds, il demanda s'il ne pensait pas qu'il lui fût permis, vu les circonstances, de pratiquer en secret la religion catholique tout en se conformant extérieurement aux observances du culte anglican. Le moment était favorable assurément,

pour appliquer ces principes de morale facile et de restriction mentale tant reprochés aux disciples de saint Ignace. Jamais intérêt plus grave n'avait été en jeu ; et cette occasion qui s'offrait d'elle-même de gagner trois royaumes à l'unité catholique serait selon toute vraisemblance à jamais perdue, si on ne la saisissait incontinent. Toutefois, la réponse du jésuite fut péremptoire : il déclara à Jacques que cette conduite serait une duplicité également réprouvée par l'Église et par l'Évangile. Le souverain Pontife, consulté sur ce sujet, donna la même réponse. L'un et l'autre, en face des artifices et des violences qu'ils ne pouvaient s'empêcher de prévoir, déclarèrent que rien ne légitimerait une semblable équivoque de conduite et de langage.

Cette décision connue, Jacques, qui se sentait attiré de plus en plus vers l'Église romaine, et à qui le livre même du protestant Heylin sur la réformation avait apporté de nouvelles lumières, se décida enfin à manifester au roi ses dispositions les plus intimes. Ce fut le 25 janvier 1669 qu'eut lieu ce grave et solennel entretien. L'impression qu'il produisit sur l'esprit du monarque fut moins la surprise que la tristesse. Lui aussi, disait-il, se sentait dans l'âme un vif attrait pour les croyances romaines, et il déplorait amèrement le malheur d'être contraint, par les difficultés de sa position, à suivre publiquement les pratiques d'un culte qu'il n'approuvait pas. Les deux frères n'étaient pas seuls : trois seigneurs anglais assistaient à cette entrevue. C'étaient le lord Arundel, catholique, et les lords Arlington et Clifford, qui tous deux se conformaient au culte anglican plutôt par habitude et politique que par conviction. Le monarque ne dissimula pas en leur présence sa profonde anxiété. « Il leur déclara qu'il rentrerait

volontiers dans le sein de cette Église catholique romaine, que ses ancêtres, que l'Angleterre tout entière et l'Écosse, avaient si longtemps regardée comme l'Église unique et véritable du CHRIST. Mais quels moyens pourraient lui permettre d'opérer, sans danger pour sa couronne, ce retour tant désiré à la foi de ses pères ? » C'est alors que fut donné le conseil de demander l'appui de Louis XIV, si, comme l'en pressait Jacques d'York, le roi se décidait à faire une déclaration immédiate de sa foi religieuse. Le monarque français, consulté sur ce sujet, répondit qu'une affaire si importante demandait d'extrêmes ménagements et que le moment ne paraissait pas opportun pour une semblable résolution. La royauté en était réduite à ce point dans un pays où le dépôt sacré des croyances catholiques avait été si longtemps à la merci des plus viles passions et des audaces les plus sacrilèges de la royauté. L'aveugle tyrannie de Henri VIII avait conduit au précipice la faiblesse aveugle de la nation. Rois et sujets, esclaves les uns des autres, s'y voyaient enchaînés dans des fers qu'eux-mêmes s'étaient comme forgés à l'envi. Le malheureux Charles, en effet, par de continuels délais, arrivera, à travers des flots de sang catholique, jusqu'à sa dernière heure, sans oser révéler sa foi religieuse ; et l'Angleterre, par cette contrainte exercée sur la conscience royale, éloignera encore l'heure de son retour à l'unité catholique.

La conversion tardive de Charles II ne sera connue qu'après son trépas : celle du duc, son frère, n'était déjà plus un secret pour plusieurs. Or, cet événement avait une extrême gravité dans un temps où tout donnait lieu de croire que le roi n'aurait point d'enfants pour lui succéder. Par le fait, et conformément aux

lois du royaume, le sceptre devait passer dans les mains de Jacques d'York. Peu s'en fallut que l'on ne vît se renouveler alors le divorce scandaleux qui donna naissance au schisme en Angleterre. C'était la pensée de Buckingham, dont l'immoralité affichée ne démentait pas l'origine. Cet homme, parvenu par ses intrigues et ses cabales à faire exiler lord Clarendon, dont il s'était déclaré l'ennemi, redoutait l'avénement au trône du prince qui avait épousé la fille de cet ancien grand chancelier. Les évêques anglicans de leur côté et les autres ministres de l'établissement ne le craignaient pas moins. Aussi quelques-uns des prélats appuyèrent-ils au parlement un bill ayant pour objet de faciliter à Charles la conclusion d'un second mariage du vivant de sa première et légitime épouse. Buckingham consulta sur ce point délicat des légistes et des théologiens, et il reçut de Burnet en particulier une thèse longuement développée. Le futur évêque de Salisbury concluait ainsi : « Je ne vois point d'objection assez forte contre la polygamie pour balancer les hasards, grands, manifestes et imminents, qui menacent tant de milliers de sujets, si on ne la permet (1). » Les évêques de Durham et de Chester, Cosins et Witkins, votèrent à la chambre haute pour l'adoption de ce principe. Le bill passa à une troisième lecture et la polygamie fut établie par une majorité de *deux* voix comme un point de doctrine et de morale dans les lois anglaises et les croyances de l'église officielle.

Le roi toutefois ne voulut point user de ce droit antichrétien que lui accordaient le parlement et le clergé anglican. Il lui répugnait de causer cette peine

1. Dr Lingard, *Histoire d'Angleterre*. Règne de Charles II, chap. III. Il cite Burnet, t. I, p. 454, en note, et Higgons sur Burnet 232-243.

à une femme innocente, dont il n'avait eu jamais à se plaindre, et cette détermination, à laquelle Buckingham était loin de s'attendre, renversa de nouveau tous les projets que son ambition lui avait suggérés. Obligé de dévorer en silence son dépit, il attendit une occasion pour poursuivre ses desseins contre le duc d'York.

Sur ces entrefaites, un traité avait été conclu entre Charles II et Louis XIV. Parmi les articles concernant les affaires politiques, il s'en trouve un, relatif à la conversion du roi d'Angleterre et aux mesures à prendre par les deux monarques pour assurer la tranquillité dans le royaume, si cette notification occasionnait quelques troubles. L'article est conçu en ces termes : « Le Seigneur roy de la Grande-Bretagne estant convaincu de la vérité de la religion catholique et résolu d'en faire sa déclaration, et de se réconcilier avec l'Église romaine, aussitost que le bien des affaires de son royaume luy pourra permettre, a tout sujet d'espérer et de se promettre de l'affection et de la fidélité de ses sujets qu'aucun d'eux, mesme de ceux sur qui Dieu n'aura pas encore assez abondamment respandu ses grâces pour les disposer par cet exemple si auguste à se convertir, ne manquera jamais à l'obéissance inviolable que tous les peuples doivent à leurs souverains, mesme de religion contraire ; néanmoins, comme il se trouve quelquefois des esprits brouillons et inquiets qui s'efforcent de troubler la tranquillité publique, principalement lorsqu'ils peuvent couvrir leurs mauvais desseins du prétexte plausible de religion : Sa Majesté de la Grande-Bretagne, qui n'a rien plus à cœur (après le repos de sa conscience) que d'affermir celui que la douceur de son gouvernement a procuré à ses sujets, a cru que le meilleur moyen d'empêcher qu'il ne fust

altéré, serait d'être asseuré en cas de besoin de l'assistance de Sa Majesté très chrestienne, laquelle voulant en cette occasion donner au seigneur roy de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié et contribuer au bon succès d'un dessein si glorieux, si utile à Sa Majesté de la Grande-Bretagne, même à toute la Religion catholique, a promis et promet de donner pour cet effet audit seigneur roy de la Grande-Bretagne la somme de deux millions de livres tournois dont la moitié sera payée trois mois après l'eschange de ratification du présent traicté en espèces à l'ordre dudit seigneur roy de la Grande-Bretagne à Calais, Dieppe, ou bien au Hâvre de Grâce, ou remis par lettres de change à Londres aux risques, périls et frais dudit seigneur roy très chrestien, et en outre le dit seigneur roy très chrestien s'oblige d'assister de troupes Sa Majesté de la Grande-Bretagne, jusqu'au nombre de six mille hommes sur pied s'il est besoin, et mesme de les lever et entretenir à ses propres frais et despens tant que le dit seigneur roy de la Grande-Bretagne jugera en avoir besoin pour l'exécution de son dessein : et les dites troupes seront transportées par les vaisseaux du roy de la Grande-Bretagne en tels lieux et ports qu'il jugera le plus à propos pour le bien de son service et du jour de leur embarquement seront payées, ainsi qu'il est dit, par Sa Majesté très chrestienne, et obéiront aux ordres du dit seigneur roy de la Grande-Bretagne, et le temps de la dite déclaration de catholicité est entièrement remis au choix du dit seigneur de la Grande-Bretagne. »

Soit crainte des dangers, soit faiblesse et indécision, soit encore qu'il voulût attendre la fin de la guerre entreprise contre la Hollande conjointement avec Louis XIV,

Charles II, malgré les sollicitations de ceux qui avaient reçu sa confidence, chercha des prétextes pour retarder sa déclaration. Cette partie de la négociation resta donc secrète, et un peu de calme succéda aux agitations qui venaient d'éclater. Les missionnaires, mettant à profit cette tranquillité précaire que la Providence leur ménageait, travaillaient avec ardeur à l'affermissement des catholiques. Ils semblaient pressentir qu'à ce calme apparent succéderait bientôt la plus épouvantable tempête. Elle ne devait point tarder en effet.

Comme sous les règnes précédents, ce fut le parlement qui en donna le signal. On peut même dire que son injustice et sa haine ne se produisirent jamais avec moins de pudeur que dans cette période de son histoire qui prépara la grande imposture du « complot papiste ». Dès l'année 1678, les chambres adressaient à Charles II une remontrance, dont la violence trahit déjà les dispositions les plus hostiles. « Nous, les très humbles et loyaux sujets de Votre Majesté, les lords et les communes rassemblés en ce parlement, connaissant l'attachement de Votre Majesté à la religion protestante dans ce royaume et à l'étranger, nous nous sommes crus obligés, en conscience et par devoir, de représenter à Votre Majesté les causes du dangereux accroissement du papisme dans les états de Votre Majesté, et désirons cordialement que ses funestes conséquences puissent être prévenues. C'est pour cela que nous avons ici ajouté à notre très humble pétition ce que nous croyons humblement être des remèdes à ce mal croissant.

CAUSES DE L'ACCROISSEMENT DU PAPISME.

1° La multitude de prêtres et de *jésuites* qui fréquentent les cités de *Londres* et de *Westminster*, et beau-

coup de comtés de ce royaume. Ils sont plus nombreux que précédemment et séduisent les bons sujets de Votre Majesté.

2° L'existence de certaines chapelles et lieux où l'on dit la messe dans les grandes villes et plusieurs autres parties de ce royaume, sans compter celles qui se disent dans les maisons des ambassadeurs où un nombre considérable de sujets de Votre Majesté se rendent constamment et reparaissent sans aucun contrôle dans les cités de *Londres* et de *Westminster* contrairement aux lois établies sur ce point particulier.

3° L'existence des confréries et des couvents de prêtres papistes *anglais et jésuites* au palais de *Saint-James* et à celui de *Combe*, dans le comté de Hereford, ainsi qu'en d'autres parties du royaume, dans le but de corrompre l'éducation de la jeunesse par les principes du papisme.

4° La vente habituelle et publique de catéchismes et autres livres séditieux, même quand le parlement est réuni.

5° L'omission générale, de la part des magistrats et autres officiers, des clercs des assises, et des clercs de justice de paix, de convaincre les papistes conformément à la loi.

6° Ceux qu'on soupçonne d'être récusants sont dégagés de toute charge pénible ou gênante ; jouissent de l'avantage des places et fonctions lucratives, qu'ils exercent par eux-mêmes ou par des personnes à qui ils les confient.

7° Le patronage des églises et les présentations aux bénéfices sont à la disposition de papistes récusants, ou d'autres à qui ils les confient selon leur volonté : ce qui fait que la plupart de ces biens et bénéfices

sont occupés par des ministres scandaleux et incapables.

8° Quelques-uns prennent la liberté d'envoyer leurs enfants par delà les mers pour les faire élever dans la religion papiste ; plusieurs jeunes personnes sont aussi envoyées sur le continent sous prétexte de recevoir une meilleure éducation de leurs tuteurs et gardiens, lesquels ne sont pas à même de prêter les serments d'allégeance et de suprématie. D'où il arrive qu'au moyen d'une semblable tutelle, ils corrompent cette jeunesse par les doctrines du papisme.

9° Il y a eu à l'échiquier peu de procès mis au jour depuis l'acte du parlement contre les papistes récusants, quoiqu'on y ait certifié l'existence de plusieurs.

10° De plus, les graves insolences des papistes en Irlande (où paraissent publiquement des archevêques réputés tels par l'autorité du pape, en opposition avec l'autorité de Votre Majesté d'après la religion établie en Irlande), et la célébration publique de la messe à *Dublin* et en d'autres parties de ce royaume, sont une grande cause de l'accroissement du papisme. *Pierre Talbot*, archevêque réputé de *Dublin*, a été sacré à *Anvers* publiquement et en grande solennité. De là il est venu à *Londres*, où il a exercé ses fonctions ; partout sur son passage jusqu'à *Chester* il a été traité comme ayant le caractère de Sa Grâce (évêque) par les papistes récusants qu'il visitait, et en débarquant à Dublin, il a été reçu avec une très grande pompe par les papistes de cette ville. Là il a aussi exercé publiquement ses fonctions, et un grand nombre de personnes vont à lui et continuent de le faire. Sa résidence actuelle est à trois milles de *Dublin* dans la maison du colonel *Richard Talbot*, son frère, lequel sollicite main-

tenant ici Votre Majesté comme agent public en faveur des papistes *Irlandais* de ce royaume (1). »

Le parlement, dans cette adresse, ne fait nulle mention des bruits qui circulaient sur la conversion du duc d'York. Les croyait-il dénués de fondement, ou bien jugeait-il politique de paraître les ignorer ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Du reste cette conversion, peu connue encore, allait être révélée au grand jour par un événement plus inattendu et non moins extraordinaire : c'était la conversion de la duchesse d'York elle-même.

Comme son père, lord Clarendon, l'un des plus opiniâtres ennemis des catholiques et en général de tous ceux qui ne suivaient pas le culte établi par la loi, la jeune épouse de Jacques s'était toujours montrée très attachée aux croyances anglicanes. On remarquait même en elle une disposition à saisir toutes les occasions d'attaquer, avec l'esprit qui la distinguait, les prétendues erreurs du papisme. Du reste, sa conduite témoignait de la sincérité de ses convictions, et sans se borner à une foi spéculative, elle suivait avec une fidélité scrupuleuse toutes les pratiques du culte réformé. Les formules prescrites par le livre de commune prière lui étaient familières. Chaque mois et à l'époque des fêtes conservées dans l'établissement, elle recevait le sacrement dans la chapelle royale. Usant même de la faculté laissée par les réformateurs d'Élisabeth, elle s'y préparait par une confession secrète faite à un ministre qui lui donnait l'absolution de ses fautes.

Par quelles voies la Providence prépara-t-elle la conversion de cette âme droite ? D'où lui vinrent les lumières qui la ramenèrent insensiblement à l'Église

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 194.

romaine ? Elle-même l'a consigné dans un écrit conservé jusqu'à ce jour et qui porte la date de 1670. La duchesse s'y exprime en ces termes : « Qu'une personne élevée dans l'église d'Angleterre et instruite de sa doctrine, autant que les meilleurs théologiens et sa propre capacité le permettent, soit exposée à toutes sortes de censures pour l'avoir abandonnée et s'être attachée à l'Église catholique *romaine*, dont, je le confesse, j'étais l'un des plus grands ennemis, la chose est si raisonnable que je préfère m'efforcer de satisfaire mes amis par la lecture de ce papier, plutôt que d'avoir la peine de répondre à toutes les questions qui pourraient chaque jour m'être adressées. Et d'abord je proteste, en présence du Dieu tout-puissant, que depuis mon retour en Angleterre, jamais personne, homme ou femme, directement ou indirectement, ne m'a rien dit ; jamais personne n'a tenté le moindre effort pour me faire changer de religion. C'est une faveur que je dois entièrement à Dieu tout-puissant ; et, comme je l'espère, un témoignage qu'il a exaucé la prière que tous les jours je lui ai adressée depuis que j'ai été en France et dans les Flandres. C'est là que, voyant la grande dévotion des catholiques (bien que j'en eusse très peu moi-même), j'adressai à Dieu tout-puissant cette continuelle demande, que si je n'étais pas dans la vraie religion, je pusse y arriver avant de mourir. Jamais je n'avais eu le moindre doute que je ne fusse dans la vraie religion, et jamais je n'avais eu aucune sorte de scrupule jusqu'au mois de novembre dernier, époque où je lus un livre intitulé : *l'Histoire de la réformation*, par le Dr Heylin, que j'avais entendu beaucoup recommander, et qui me rassurerait, m'avait-on dit, si j'avais jamais quelque doute sur ma religion. Mais, au lieu de cela, j'y ai trouvé

une description des plus horribles sacrilèges commis dans le monde. Quant aux raisons pour lesquelles nous avons quitté l'Église je n'ai pu en rencontrer que trois, les plus abominables dont il ait jamais été parlé parmi les chrétiens. En premier lieu, Henri VIII renonce à l'autorité du pape, parce que celui-ci ne lui donne pas la permission de se séparer de sa femme, pour en épouser une autre du vivant de la première. En second lieu, Édouard VI, qui n'était qu'un enfant, fut gouverné par son oncle, lequel s'enrichit des terres appartenant à l'Église. Vint ensuite Élisabeth, qui, n'étant pas la légitime héritière de la couronne, n'avait d'autre moyen pour la conserver que de renoncer à l'Église, laquelle ne souffrirait jamais une pareille illégitimité de la part de quelqu'un de ses enfants. Je confesse qu'il me serait impossible de croire que jamais le Saint-Esprit ait été dans de semblables conseils ; et il est très étrange, si les évêques n'avaient d'autre dessein (comme ils le disent) que de nous ramener à la doctrine de la primitive Église, qu'ils n'y aient jamais pensé avant le jour où Henri VIII fît schisme sous un prétexte si illégitime. Ces scrupules étant excités en moi, je commençai à considérer la différence qui existe entre les catholiques et nous, et à les examiner, autant que je le pouvais, d'après la sainte Écriture. Et, bien que je ne prétende pas être capable de comprendre, cependant certaines choses me paraissent si faciles, que je ne puis assez m'étonner d'avoir été si longtemps pour les trouver. Telles sont, par exemple, la présence réelle dans le Saint-Sacrement, l'infaillibilité de l'Église, la confession et la prière pour les morts. Après cela, je m'entretins plusieurs fois avec deux des meilleurs évêques que nous avons en Angleterre (Shelden de Cantorbéry et Bland-

fort de Worcester). Tous deux me dirent qu'il y avait dans l'Église romaine plusieurs choses qu'il serait grandement à désirer que l'on eût, comme la confession, qui, sans aucun doute, a été recommandée par Dieu. Ils me dirent encore que la prière pour les morts était une des pratiques les plus anciennes dans le christianisme; que, pour eux, ils l'observaient chaque jour, bien qu'ils ne le fissent point connaître. Ayant ensuite pressé avec force l'un des deux prélats (Blandfort) sur plusieurs points, il me répondit que, s'il avait été élevé dans la religion catholique, il n'aurait point changé; mais qu'appartenant à une autre église dans laquelle il était né, et où se trouvaient sûrement selon lui toutes les choses nécessaires au salut, il regarderait comme mauvais de donner un scandale comme serait celui de quitter la religion dans laquelle il avait reçu le baptême. Tous ces discours ne firent qu'augmenter le désir que j'avais d'être catholique. Ils excitèrent aussi les plus terribles combats au dedans de moi-même. Aussi craignant d'être imprudente dans une affaire de cette importance, je fis tout ce qui était en mon pouvoir pour me satisfaire moi-même. J'adressai donc chaque jour ma prière à Dieu pour qu'il daignât me mettre dans le droit chemin, et ce fut dans ces dispositions que j'allai, le jour de la Noël, recevoir le sacrement dans la chapelle du roi. Plus troublée que jamais depuis ce moment, je ne pouvais plus trouver de tranquillité jusqu'à ce que, ayant communiqué mon désir à un catholique, il amena un prêtre près de moi. Sur ma parole, c'est le premier prêtre avec qui j'ai jamais conversé. Plus je lui parlais, plus j'étais confirmée dans mon dessein; et comme il est impossible pour moi de douter des paroles de notre béni Sauveur, qui dit que le Saint-Sacrement est son corps

et son sang, ainsi que je ne puis croire que Celui qui est l'auteur de toute vérité et qui a promis d'être avec son Église jusqu'à la fin du monde, permettrait qu'ils donnassent ce sacré mystère aux laïques sous une seule espèce, s'il n'était pas légitime de le faire. Je n'en suis pas capable, et, si je l'étais, je ne voudrais pas entrer en discussion avec qui que ce soit. Je dis seulement, en peu de mots, touchant mon changement de religion (et que Dieu soit témoin de la vérité de mes paroles), que jamais je ne l'aurais fait, si j'avais pensé qu'il fût possible de sauver mon âme autrement. Il n'est pas nécessaire, je crois, de dire que nul intérêt dans ce monde ne me porte à cela; c'est ce qui paraîtra évident aux yeux de chacun. Par cette résolution, je perdrai tous les amis et tout le crédit que j'ai eus. Aussi ai-je bien pesé ce que j'avais à attendre de ce changement en ce monde ou dans l'autre. Grâce à Dieu, le choix ne m'a pas présenté de difficulté. Je ne fais qu'une prière, c'est que les pauvres catholiques de ce royaume n'aient pas à souffrir parce que je serai entrée dans leur religion, et qu'il plaise à Dieu de m'envoyer quelques afflictions en ce monde et de me donner la force de les supporter, afin je puisse ensuite jouir de l'éternelle félicité (1). »

Ce dernier vœu de la duchesse d'York reçut bientôt son accomplissement. A peine âgée de 34 ans, elle succomba à une maladie mortelle, le 13 mai 1671, laissant à son époux deux filles, Marie et Anne, destinées, l'une et l'autre à monter un jour sur le trône d'Angleterre.

La conversion bien connue de l'épouse de Jacques Stuart attira plus que jamais tous les regards sur le duc lui-même. Dans des circonstances aussi critiques, une prudence consommée et une parfaite union de

1. *Dodd's Clurch History of England*, t. III, p. 397.

volonté devenaient indispensables aux conseillers de la couronne. Malheureusement, l'Angleterre ne rencontra pas dans les ministres qui dirigeaient alors les affaires publiques l'entente et l'énergie qui avaient assuré le fatal succès de l'œuvre d'Élisabeth. Hommes de popularité et d'ambition, pour la plupart, ils mesuraient leur dévouement à une cause sur les avantages matériels qu'ils pouvaient en attendre. C'était l'égoïsme ministériel en face des aveugles préjugés ou des haines systématiques de l'hérésie. La vérité devait encore succomber dans cette lutte inégale avec l'erreur. Charles II ne parvint pas même à faire exécuter sa déclaration de Bréda. Douze ans déjà s'étaient écoulés depuis son rétablissement sur le trône d'Angleterre, et la promesse royale, toujours rejetée par le parlement, restait nulle et sans effet. Enfin, poussé à bout et honteux de cette violation apparente d'une parole d'honneur et de justice, le monarque déclara qu'il voulait satisfaire les catholiques et avec eux tous les non-conformistes ou dissidents, lesquels, profitant de la guerre engagée avec la Hollande, entretenaient des relations dangereuses avec leurs coréligionnaires de ce pays. « Nous pensons qu'il est de notre devoir, dit-il, d'user dans les matières ecclésiastiques de ce pouvoir suprême qui nous appartient, ainsi qu'il a été déclaré et reconnu par différents statuts et actes du parlement. Cette concession indulgente que nous faisons de lieux publics pour le culte et l'approbation des prédicateurs, s'étendra à toutes sortes de non-conformistes et récusants. Sont exceptés cependant les récusants de la religion catholique *romaine*, à qui nous n'accorderons en nulle manière des places publiques pour le culte ; mais seulement une part de la commune exemption des lois pénales et de

l'exercice de leur culte dans les maisons privées uniquement (1). » A peine cet acte fut-il connu que tous les esprits furent partagés selon les croyances diverses. Les partisans de l'Église établie par la loi s'irritaient de ces concessions selon eux contraires à la constitution ; les dissidents, qui avaient toujours protesté contre les prétentions royales quand il s'agissait des seuls catholiques, approuvèrent hautement des mesures qui leur seraient favorables à eux-mêmes. Au milieu de ces récriminations et de ces approbations contraires des partis, les catholiques, bien que déçus une fois de plus dans leurs espérances, remerciaient Dieu du léger adoucissement apporté à leurs maux. Pouvoir pratiquer leur religion dans le secret de leurs demeures, c'était à leurs yeux un inappréciable bienfait !

Et pourtant cette faveur si faible et si longtemps refusée leur fut ravie avant même qu'ils pussent en jouir. Les anglicans étaient résolus de tout tenter pour s'opposer même à cet accomplissement dérisoire de la promesse la plus sacrée. Afin de provoquer à la résistance, on profita habilement des embarras de la guerre avec la Hollande. Des émissaires à gages, répandus dans tous les comtés, y jetèrent l'alarme par des insinuations perfides et d'odieux mensonges. Toutes ces clameurs obtinrent l'effet qu'on attendait. A la session suivante (1673), il fut statué dans les chambres, à une immense majorité, que toutes les lois pénales en matière religieuse ne pourraient être suspendues que par un acte du parlement. C'était peu encore. La résolution fut suivie de deux adresses dans lesquelles on demandait au roi de retirer sa déclaration du 15 mars de l'année précédente. Charles, irrité, se plaignit amèrement

1. *Dodd's Church History of England*, t. III.

de ce qu'il regardait comme un outrage et une injustice envers sa personne. Il s'étonna qu'on pût blâmer une mesure destinée à procurer la paix à l'intérieur tandis qu'on était en guerre avec l'étranger. D'ailleurs qu'avait-il accordé aux catholiques ? de pratiquer leur religion dans leurs maisons sans le concours d'autres personnes. Mais quand il accordait tant de faveurs aux autres, pouvait-il donner moins aux catholiques, qui, pour la plupart, ont été si fidèles à sa cause et à celle du roi son père ? « Je serais fâché, continue-t-il, d'être contredit sur ce que j'ai fait : et je vous répète franchement que je suis résolu à maintenir ma déclaration. » Mais ni cette détermination du roi, ni ses protestations d'attachement au culte établi par la loi ne furent capables d'arrêter l'opposition des ennemis des catholiques, et Charles, contraint de révoquer sa déclaration, eut encore l'humiliation d'entendre les acclamations publiques qui attestaient cette victoire de l'intolérance hérétique sur l'autorité royale. Et afin que ce triomphe fût complet, on lança immédiatement dans le public de nombreuses pétitions pour demander que de nouveaux bills fussent proposés et adoptés contre les papistes. Il ne s'agissait de rien moins que de leur enlever toute charge et même l'espérance d'en posséder jamais à l'avenir. C'est alors que fut émise pour la première fois la proposition d'un *test*, auquel seraient tenus de souscrire tous les catholiques en fonctions. Ce bill devait avoir un double résultat également avantageux pour la cause. D'un côté, il amènerait des destitutions nombreuses et offrirait ainsi un appât aux ambitions ; de l'autre, il deviendrait comme un rempart contre les progrès du papisme, dont seraient infailliblement détournés

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 392.

tous ceux qui aspireraient à quelque charge ou dignité. Par-dessus tout, il contraindrait le duc d'York à abandonner la religion catholique romaine, ou à se voir dépouillé de toutes les dignités attachées à son rang. Charles II ne se faisait point illusion sur la portée de cet acte ; mais le besoin de subsides que le parlement paraissait peu disposé à lui accorder, et sa frivolité naturelle, lui firent croire peut-être que son frère reculerait devant les exigences de ses adversaires. Il signa donc le bill et lui donna son adhésion. Par ce statut, tout homme en charge était tenu de prêter le serment d'allégeance et de suprématie, de recevoir le sacrement selon le rit anglican et de signer une déclaration contre la transsubstantiation sous peine d'amende, d'incapacité et autres pénalités semblables.

Les ennemis du duc d'York approchaient du but vers lequel tendaient tous leurs efforts. Ils allaient mettre le prince dans la nécessité de manifester publiquement sa foi religieuse. Jusqu'alors, la crainte de poursuites judiciaires pour faux rapports obligeait à une certaine réserve ; mais aujourd'hui que son titre de grand amiral l'appelait au commandement de la flotte pour une expédition contre la Hollande, le serment du test, exigé avant tout par la loi, ne laisserait plus le moindre doute sur ses sentiments. Jacques, dans ces graves circonstances, fut digne de sa foi et de sa naissance : il renonça à toutes ses charges et dignités, et quelques jours après, à la solennité de Pâques (30 mars 1673), il ne parut point à la chapelle royale aux côtés de Charles II. Dès ce moment, il fut manifeste pour tout le monde que le frère du roi faisait profession du catholicisme.

Les colères de l'anglicanisme, difficilement comprimées jusqu'alors, éclatèrent à cette heure dans toute

leur violence ; et elles redoublèrent encore quelques mois plus tard, quand on sut que le prince allait contracter un second mariage avec une princesse catholique, Marie d'Este, sœur du duc de Modène. Une adresse fut sur-le-champ présentée et votée dans les chambres pour supplier le roi de refuser son consentement à une union odieuse à la nation. Un nouveau test pour exclure du parlement tous les catholiques, des mesures énergiques pour protéger le pays contre les dangers du papisme, un jour de jeûne général pour détourner les fléaux qui menacent la patrie, toutes ces demandes se succèdent en quelques jours. Charles ne vit qu'un moyen d'étouffer ces clameurs qui mettaient le royaume en feu : il prorogea le parlement. Dans sa pensée le temps calmerait ces agitations, et les ennemis de son frère, divisés de vues et d'intérêts, ne tarderaient pas, sous divers prétextes, à se rapprocher de la cour. D'ailleurs, il pourrait entretemps rassurer les sectaires trop crédules et réduire à leur petit nombre les intrigants, qui, sous ces bruyantes démonstrations de zèle religieux et patriotique, cachaient des desseins ambitieux. Des règlements sévères furent donc portés par le roi pour rendre presque inaccessibles aux catholiques les abords de son palais et de celui qu'habitait son frère. En même temps il ordonna aux juges d'exécuter les lois pénales dans toute leur rigueur.

Quelques mois plus tard le parlement recommença toutes ses plaintes avec plus de colère et d'acrimonie. Implorer par un jeûne général la protection de Dieu sur la nation en péril, chasser à dix milles de la capitale tous les papistes qui n'y possédaient point de maison, enregistrer tous ceux qui avaient quelque propriété dans un rayon de cinq milles, tenir prêtes et

disposées à se réunir au premier signal les milices de Londres, de Westminster et de Middlesex, afin de leur résister s'ils se levaient en armes, toutes ces propositions se croisent et se confondent dans les deux chambres. C'était comme un renouvellement des séances orageuses qui aboutirent à la catastrophe de 1649. Ce souvenir, réveillé dans l'esprit de plusieurs, eut un résultat favorable ; il les détourna des manifestations tumultueuses auxquelles on les excitait. Lord Ashley, devenu comte de Shaftesbury, s'était entre tous fait l'ennemi du duc d'York. Aussi vit-il avec un profond dépit, comme tous ses affidés, échapper la victoire dont ils se croyaient assurés. Leur vengeance n'en sera que plus éclatante et plus implacable. Il ne paraît pas douteux, en effet, que c'est en ce moment qu'ils songèrent à faire triompher leur cause par un de ces moyens monstrueux, dignes de l'exécration des siècles. Nous voulons parler du complot de Titus Oates, vulgairement appelé le complot papiste.

Pendant que l'hérésie et l'ambition du pouvoir préparaient en secret cette inqualifiable machination, de saintes filles imploraient dans le silence les miséricordes de Dieu sur leur patrie. Déjà nombreuses sur le continent, ces communautés anglaises se multipliaient de plus en plus dans les villes de France et de Flandre. La charité les accueillait partout, et partout leur piété répondait à cette charité par de touchants exemples de vertu. Le règne si agité et si malheureux de Charles Ier, le protectorat de Cromwell, ne ralentirent point ce zèle de la vie religieuse, qu'enflammait encore la vue de tant de calamités. Sans parler d'un monastère que les Augustinès anglaises de Louvain fondent à Bruges en 1629 et de quelques autres communautés moins

importantes, on voit, l'an 1632, une petite colonie de religieuses du même ordre se diriger vers Paris. Elles sortaient de l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu de Sin, à Douai [1]. Arrivées dans la capitale sous la direction du Dr Pickency, la vertueuse dame Marie Tredway et ses compagnes y rencontrent le Dr Smith, évêque de Chalcédoine et vicaire apostolique d'Angleterre. Ce prélat, que les rigueurs de la persécution et des divisions déplorables avaient contraint de quitter sa patrie, vivait alors auprès du cardinal Richelieu. Le concours du puissant ministre et la charité des âmes chrétiennes permirent à la petite communauté de suivre presque aussitôt ses exercices réguliers. A quelques années de là, le couvent du Mont-Sion (c'est ainsi qu'il fut appelé), comptait trente sœurs professes et cinq postulantes. Le vénérable évêque eut dans sa vieillesse la consolation de voir cette prospérité du nouvel établissement, et lui-même, avant d'expirer, demanda que sa dépouille mortelle reposât dans ce lieu où Dieu était fidèlement servi. C'était en l'année 1655 ; Cromwell, à cette heure, faisait peser son lourd despotisme sur les trois royaumes. Mais quelles que fussent l'activité des poursuivants et la tyrannie de leurs exactions, la charité catholique savait encore en triompher. Comme aux premiers jours de la persécution, des prodiges de dévouement et de générosité éclataient en tous lieux. Dieu, dans sa sagesse, distribuait ses dons à ses serviteurs ; et pendant qu'il soutenait les missionnaires qui évangélisent, ou versent leur sang pour la défense de la foi, il envoyait d'autres apôtres, non moins courageux, entretenir l'œuvre sainte sur le continent parmi les exilés. Pickency mérite d'être signalé entre tous.

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 19.

Ce prêtre infatigable ne fit pas moins de soixante fois la traversée de France en Angleterre pour le succès des œuvres qu'il avait entreprises, composant encore entretemps des livres de piété. Brisé par la fatigue, il trouva jusque dans sa vieillesse caduque assez de force pour fonder à Paris la maison si connue sous le nom de Séminaire anglais de Saint-Grégoire. Quatre de ses confrères qu'il appela de Douai, Paston, Betham, Giffard et Lutton, habitèrent les premiers cette maison toujours florissante.

Ainsi la mission d'Angleterre continuait de se développer sur la terre d'exil, grâce au concours généreux des catholiques de tous pays, et de France en particulier. Un trait entre beaucoup d'autres mérite d'être rapporté. Un jour, quatre Bénédictines anglaises arrivent de Cambrai à Paris. Pauvres et presque dénuées de tout, elles se voyaient dans l'impossibilité de payer leur modeste habitation, quand un inconnu les aborde, leur remet une somme et leur recommande de se confier à la Providence, qui, ajoute-t-il, n'abandonne jamais ceux qui mettent en elle leur confiance. A quelque temps de là, le 12 mars 1664, fête de saint Grégoire, patron de l'Angleterre, les pieuses filles de Saint-Benoît voient avec surprise une voiture s'arrêter à leur porte. Celui qui la conduisait avait ordre d'inviter la supérieure et quelques compagnes à se rendre dans un lieu désigné. Leur étonnement augmente encore, quand, en arrivant, elles rencontrent un ecclésiastique accompagné de plusieurs autres personnes. C'étaient un homme de loi, un notaire, un architecte, des ouvriers de différents états, et au milieu d'eux un noble gentilhomme. Tous étaient occupés à considérer un vaste bâtiment. L'ecclésiastique, s'adressant aux religieuses anglaises,

les invite à examiner elles-mêmes cette maison et à juger de sa convenance pour leur communauté. « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que cette rencontre a lieu le jour de la fête de saint Grégoire, dont le souvenir a été si cher aux Anglais à cause de tout ce qu'il a fait pour la conversion de leurs ancêtres à la foi. — Il espère, ajoute-t-il, que cette maison, située loin du centre de la ville, répondra à leur sainte vocation, et qu'elles pourront y pratiquer cette vie de recueillement et de prière qu'elles ont choisie. » Ces saintes filles, tout hors d'elles-mêmes, ne savaient comment exprimer leur reconnaissance envers le charitable ecclésiastique. Mais lui, montrant le gentilhomme, leur répondit aussitôt qu'il n'avait d'autre mérite devant Dieu que celui de lui avoir suggéré la pensée de cette bonne œuvre ; qu'il se réjouissait de la voir s'accomplir en un jour qui rappelle aux catholiques d'Angleterre le souvenir du grand saint Grégoire.

D'illustres dames, aussi distinguées par leur naissance que par leur piété, concoururent également à l'établissement de communautés religieuses anglaises en d'autres villes. De Gravelines où elles existaient depuis plusieurs années, les Franciscaines envoyèrent, en 1652, une petite colonie à Dunkerque, bientôt après à Bergues, et même à Paris. Quelques années auparavant (1648), ces mêmes Franciscaines de Gravelines, qui avaient pour supérieure la nièce du vicomte Mountacute, Anne Brown, se fixaient à Rouen. Déjà soutenues par la charité des fidèles pendant près de neuf ans, elles reçurent de la reine-mère et de la jeune épouse de Louis XIV des assurances de leur royale protection, lors d'un voyage que firent ces deux princesses en Normandie. L'épouse de l'infortuné Charles Ier, malgré le

dénûment où elle était réduite, se montra constamment la bienfaitrice de ces saintes filles, et c'est par son concours que fut fondé en particulier l'établissement des Bénédictines anglaises de Pontoise (1652). Le monastère de Gand, d'où était sortie cette colonie arrivée dans le Beauvoisis, en envoyait dix ans plus tard deux autres dans les villes d'Ypres et de Dunkerque (1) (1662). Maisons de pénitence et de prière, toutes ces communautés se multipliaient comme pour faire contrepoids aux crimes nouveaux qui allaient souiller la malheureuse Angleterre. L'hérésie était fatiguée et comme alarmée du calme apparent des premières années du règne de Charles II. Elle voulut, par des excès presque incroyables, révéler au monde la formidable puissance qu'elle avait acquise dans ce pays livré depuis si longtemps à ses inspirations funestes.

1. *Dodd's Church History of England*, t. III, p. 184.

Chapitre VIII.

Réflexions sur les événements qui remplissent la deuxième partie du règne de Charles II. — Jugement de lord Canning au parlement de 1822. – Commencements du prétendu *complot papiste*. — Son but, ses moyens, ses fauteurs. — Titus Oates et le Dr Ezrael Tonge. — Intrigues sacrilèges à Valladolid puis à Saint-Omer. — Le complot dénoncé au roi. — Conduite opposée de Charles II et du lord trésorier Danby. — Lettres supposées dirigées contre les jésuites. — Première comparution de Titus Oates. — Saisie de la correspondance des catholiques dénoncés. — Imprudence de Coleman.

CETTE seconde partie du règne de Charles II est incontestablement une des périodes les plus difficiles que présente l'*Histoire de la Persécution en Angleterre*. Les événements y sont si extraordinaires, les intrigues si secrètes, les intérêts si mobiles et si divers ; on y voit tant de franchise et de générosité d'une part, tant de mensonges et de perfidies de l'autre, et partout un attachement si ardent, du moins en apparence, pour la religion, que ce n'est qu'après une longue étude des hommes et des choses qu'il est possible de démêler le vrai et le faux et d'établir un jugement. Peut-être ne serait-ce point se tromper de dire que la conversion du duc d'York, héritier présomptif de la couronne, a été la première cause de la plupart de ces événements. Trop rapprochés du théâtre de la lutte pour formuler aussi nettement leur pensée, des historiens anglais du XVIIe et même du XVIIIe siècle n'ont voulu voir dans les complots attribués aux catholiques sous le règne de Charles II que

les efforts désespérés d'un parti pour obtenir cette tolérance que promettait la déclaration royale de Bréda. Il était difficile à ces écrivains, on pourrait dire impossible, de découvrir la source mystérieuse de ces rumeurs alarmantes et de ces bruits sinistres de conspirations répandus dans le public. Ils ne pouvaient arriver à connaître quels hommes patronaient les propagateurs de ces impostures, qui se succédèrent sans relâche pendant vingt-cinq ans ; quel but enfin voulaient atteindre les chefs de la seule vraie conspiration d'alors, celle qui se termina en 1688 par la déchéance de Jacques II, roi catholique d'Angleterre, victime de la perfidie des sectaires anglais et de la complicité de son gendre, Guillaume III, stathouder de Hollande.

Avant donc d'entrer dans le dédale de ces événements étranges, il importe d'en chercher l'idée principale pour pouvoir les apprécier d'une manière plus sûre et plus équitable. Or, nulle part peut-être, le mobile secret de cette politique d'intrigues n'a été exposé avec autant de précision, de clarté et de franchise qu'au parlement de 1822. Les orateurs qui, dans cette session mémorable, firent rendre aux pairs catholiques des trois royaumes leurs sièges perdus depuis un siècle et demi, sont aussi les historiens les plus fidèles et les plus véridiques. Décidés à mettre un terme à cette longue injustice, ils durent rechercher ses causes réelles en remontant à son origine ; et cette recherche consciencieuse, aussi honorable pour les hommes qui l'entreprirent que pour ceux qui en étaient l'objet, mit au grand jour ce fait historique resté jusqu'alors comme un problème inextricable. Écoutons le ministre d'État qui fut à cette époque l'une des gloires les plus pures de la Grande-Bretagne, lord Canning, donnant

la raison des mesures violentes prises au parlement de 1670. « Je crois pouvoir affirmer avec certitude, dit-il, qu'à cette époque Charles, quoiqu'il ne l'avouât pas, était secrètement catholique, et que son frère l'était ouvertement ; que ce dernier, sinon le premier, était justement soupçonné d'avoir le dessein de rétablir cette religion et de renverser la constitution du royaume, et que ce fut pour ce motif que le parlement voyait d'un œil jaloux la future succession du duc d'York au trône après la mort de son frère. Dans la réalité, le sentiment qui domina alors au parlement fut la crainte d'un successeur papiste. Si l'on a constamment en vue cet objet, il se fera une grande lumière là où autrement il n'y aurait que des ténèbres... Cette considération ôtera à quelques-unes des mesures du parlement leurs apparences d'excessive rigueur, comme elle fera disparaître de la conduite des principaux acteurs une sorte d'inconséquence qui autrement ne serait pas comprise.

« Que le grand objet qu'avaient en vue les communes fût d'exclure le duc d'York de la succession, c'est ce qui est pleinement démontré par leurs remontrances réitérées et par les nombreuses marques de mauvais vouloir envers le duc d'York, qui précédèrent l'attaque directe pour obtenir son exclusion... Leurs procédés furent invariablement dirigés vers ce but. L'acte du Test (25e année du règne de Charles II), quoique présenté en apparence pour atteindre tous les officiers civils et militaires qui ne se conformaient pas à l'église établie, était évidemment porté contre le duc d'York, et il eut immédiatement le résultat que s'en promettaient ceux qui l'avaient proposé. Aussitôt, en effet, que cet acte fut passé, le duc se démit de sa

charge de grand-amiral du royaume. L'adresse à la couronne contre son mariage avec une catholique, et celle pour éloigner ce prince de la présence et des conseils du roi, eurent le même caractère. Et enfin, comme couronnement de l'œuvre, l'acte même de la 30e année de Charles II, l'objet direct de la discussion de cette nuit, bien que son but avoué fût d'exclure des deux chambres du parlement les pairs et les membres des communes qui refuseraient de prêter le serment de suprématie et de souscrire la déclaration qui y est contenue, était manifestement dirigé contre le duc d'York, lequel, si cet acte avait passé, eût été réduit à une complète insignifiance. Dans la chambre des lords, ce ne fut pas sans difficulté que le duc d'York réussit à obtenir une exception en sa faveur. Cette exception, lorsque le bill fut envoyé à la chambre des communes, n'y fut adoptée qu'à une majorité de *deux* voix. Ce fut alors, et seulement alors, que la chambre des communes, voyant le duc protégé contre l'effet de cet acte, eut recours au moyen plus direct d'un *bill d'exclusion*. Éloigné de son emploi par l'acte du Test, de la présence et du conseil du roi par l'adresse, le duc d'York, si les communes pouvaient l'éloigner du parlement, était anéanti, et leur œuvre accomplie, comme l'aurait désiré la partie la plus modérée des adversaires du prince, sans aucune mesure d'un caractère aussi hasardeux que le serait une brêche faite dans la succession légitime au trône. » Lord Canning cite ici à l'appui de son opinion un passage du discours du roi dans ces circonstances, et un texte de l'historien Rapin Thoyras, qui d'ailleurs, se montre très favorable aux procédés de la chambre des communes. Puis il prouve que tous ces projets des deux chambres tendaient à

cette fin unique : l'exclusion du duc d'York de la succession au trône (1).

« Or, continue l'orateur, au milieu des jalousies et des appréhensions des communes, et tandis que le projet d'exclure le papiste, héritier présomptif, était en travail dans tous les esprits ; au moment où la fermentation causée par cette controverse politique était montée au plus haut degré, survint pour aider les *exclusionistes* le mémorable complot papiste, complot que (au milieu des témoignages contradictoires) je ne m'aventurerai pas d'affirmer n'avoir été qu'une pure invention et une fausseté sans mélange, mais sur lequel les opinions concordantes de l'histoire et de la postérité ont gravé les caractères du parjure et de la fraude.

« Le moment, comme l'observe d'ailleurs Hume, était parfaitement choisi pour porter jusqu'à l'extravagance les craintes et les appréhensions d'un peuple jaloux et disposé à accueillir tous les soupçons. Ce cri : « Un complot ! » frappe tout à coup les oreilles ; et tous aussitôt, semblables à des hommes effrayés et dans les ténèbres, prennent chaque figure pour un spectre. La terreur de l'un devient une cause de terreur pour l'autre, et une panique universelle se répandant subitement, la réflexion et le raisonnement, le bon sens et l'humanité, perdent toute influence sur eux (2). » Ces réflexions, dont la justesse frappera de plus en plus le lecteur, serviront comme de fil conducteur dans ce labyrinthe d'intrigues ourdies par tous les intérêts et toutes les passions conjurées. Ajoutons qu'elles sont indispensables pour donner dès le début l'intelligence de cet

1. *Journal of Commons. Canning's speech* : « A carefull perusal of the history of those times will satisfy any candid mind, that the prevading principle of all the proceedings of the commons, was the exclusion of the duke of York. »

2. Hume, *Hist. of England*, Charles II.

événement mystérieux et vraiment incroyable, dont l'Angleterre a fait justice elle-même par les témoignages les plus éclatants (1).

Un des organes les plus accrédités de l'opinion publique dans ce pays, le *Times*, faisait au mois de juillet 1852, à l'occasion du procès d'Achilli, ce remarquable aveu : « Il fut un temps où, au milieu des applaudissements d'une multitude brutale, sur la foi et le témoignage impossible et contradictoire d'Oates, de Bedloë et de Dangerfield, des jurys anglais condamnèrent à mort des hommes innocents et reçurent des juges la honteuse félicitation d'avoir agi en bons protestants. Un espace de cent soixante-dix ans ne nous a-t-il pas séparé entièrement des préjugés étroits et des cruelles partialités

1. Avant d'entrer dans le détail de ce prétendu complot et des incidents tragiques qui lui donnent une si triste célébrité, il importe de citer quelques-unes des paroles prononcées au parlement en 1822, à propos de cette monstrueuse imposture dont les catholiques anglais ont été si longtemps victimes. Le jugement de lord Canning est déjà connu. Voici comment s'exprimait G. Agar Ellis : « *There was a class of distinguished individuals, who were deprived of their rights on account of a plot, in the existence of which no one of the present day believed. That plot was the only ground for passing the law which excluded from parliament the catholic peers :* Une classe d'individus distingués fut alors privée de ses droits à cause d'un complot à l'existence duquel personne ne croit aujourd'hui ; ce complot ne fut qu'un prétexte pour faire passer la loi qui exclut du parlement les pairs catholiques. » — M. Wetherell, après avoir parlé de l'*incroyable infamie* de Titus Oates, ajoute : « *He was ready to admit the infamy of Oates, that his plot was nothing but a huge lie or any other name they chose to apply to it :* Qu'il était disposé à reconnaître cette infamie d'Oates et à donner à son complot la qualification d'ignoble mensonge ou telle autre qualification qu'ils choisiraient. » Le Dr Phillimore rappelle la fidélité des pairs catholiques, du marquis de Winchester qui fut tué le premier lors de l'attaque de l'invincible Armada, de Mounteagle et de tant d'autres qui se sont toujours signalés pour la cause royale. Il cite le mot de lord Strafford, qui déclare que sur la parole d'un pareil misérable (Oates) on ne devrait pas ôter la vie même à un chien. Et cependant, ajoute-t-il, c'est le complot attesté par Oates et Bedloë qui fit passer le bill d'exclusion. « *And yet it was upon the plot proved by Oates and Bedloë that the exclusion Bill passed.* » (*Journal des Communes*, 9 mai 1822.) — Lord Erskine, dans la séance du 21 juin, s'écrie : « Y aurait-il un homme dans la chambre pour dire qu'il croit à la réalité du complot papiste ? *Would any man in the house say he believed on the reality of the popish plot ?* » — Le comte de Liverpool, dans la même séance, dit que personne ne pouvait être plus convaincu que lui de sa fausseté : « *No man was more sensible of their falsehood.* » Le lecteur comprendra sans peine pourquoi nous insistons sur ces témoignages avant de l'engager dans le dédale des accusations mensongères portées contre les catholiques d'Angleterre.

qui, dans ces jours du complot papiste, corrompirent les sources pures de la justice et imprimèrent un stigmate ineffaçable sur le caractère d'une nation qui n'a pas accoutumé d'être injuste et inhumaine? » Recueillons avec bonheur cette parole de justice et de réparation au moment où nous allons rappeler les détails de la longue et cruelle tragédie, qui couronnera glorieusement pour les catholiques cette PÉRIODE SANGLANTE de la persécution religieuse en Angleterre.

Tramé, comme l'on disait alors, par les jésuites et les papistes contre la vie du roi, la religion protestante et le gouvernement du royaume, le complot papiste, que mirent au jour quelques imposteurs subalternes, fut surtout l'œuvre de Schaftesbury, dont le caractère odieux se révèlera de plus en plus dans la suite de cette histoire. Il fallait son esprit intriguant pour mener une semblable affaire avec tant d'habileté : il fallait aussi son influence pour donner à ses créatures l'imperturbable assurance qui ne leur fit presque jamais défaut. Afin de laisser à la conspiration prétendue ce vague insaisissable, qui donne carrière aux exagérations du public en même temps qu'il prête des refuges toujours sûrs aux imposteurs embarrassés, il importait d'y faire entrer différentes corporations religieuses, défenseurs naturels du catholicisme. C'était une nécessité encore de compromettre parmi les simples laïques, au moins par des arrestations, ceux dont le dévouement bien connu à la vieille religion rendrait la complicité moins invraisemblable et les dénégations plus suspectes. Dans ce dessein on fit chef du complot le pape lui-même, Innocent XI, et l'on supposa que, dans le courant de décembre 1677, le pontife avait prononcé, au milieu de la congrégation *de propaganda fide*, com-

posée d'environ trois cents personnes, ces paroles significatives : « Que tous les États du roi d'Angleterre étaient une partie du domaine de saint Pierre; que ce royaume ayant forfait au saint siège par une hérésie du prince et du peuple, on en disposerait ainsi qu'il le jugerait convenable. » Le cardinal Howard devait, en qualité de légat, prendre possession du royaume au nom du pape, qui le créait archevêque de Cantorbéry et augmentait ses revenus annuels de 400,000 couronnes pour soutenir son rang et remplir dignement ses hautes fonctions. Les autres sièges plus importants du royaume recevaient pareillement de nouveaux titulaires, qu'Innocent XI choisissait à son gré parmi les hommes les plus dévoués à la cause catholique. Perrot, supérieur des prêtres séculiers de la mission d'Angleterre, était nommé à l'archevêché d'York ; Corker, à l'évêché de Londres; Whitebread, à celui de Winchester ; Strange, à Durham ; le docteur Godden, à Salisbury ; Napper, religieux franciscain, à Norwich. Ainsi tous les prélats anglicans devaient être expulsés et remplacés par des évêques catholiques romains.

Pour réaliser ce projet et préparer tous les bouleversements médités par le pape, il fallait user d'adresse et se ménager des influences et des relations multipliées, réunir des forces armées sans lesquelles le succès serait impossible. Surtout il importait de supposer aux jésuites la part principale dans l'entreprise. Leur nom avait trop bien servi les inventeurs de complots sous les règnes précédents ; on avait trop bien réussi à le rendre odieux à la populace lors de la conspiration des poudres, pour qu'il ne reparût pas dans la conspiration actuelle. Aussi on en usa largement. En tête du complot figure le général même de la Compagnie, Jean Paul

de Oliva. De Rome, lieu de sa résidence, il donnera au provincial des jésuites, à Londres, les instructions nécessaires. Le provincial d'Espagne, don Pedro de Cordoue, aura également un rôle à remplir. Outre des conseils et des secours d'argent qu'on attend de lui, il a encore mission de présenter sous un jour défavorable au cabinet de Madrid les actes de Sa Majesté britannique. Un autre jésuite, confesseur de l'empereur d'Allemagne, employera les mêmes moyens. La France enfin a pareillement son jésuite conspirateur : c'est le père La Chaise, confesseur de Louis XIV. A tout événement et quelle que soit la pénurie de preuves, les faussaires trouveront assez d'assertions vagues et d'accusations hasardées pour appuyer devant un public prévenu les dénonciations les plus invraisemblables.

D'autres religieux en grand nombre se trouveront encore impliqués dans cette affaire. Le but qu'on voulait atteindre le réclamait impérieusement. Des religieux bénédictins s'étaient établis depuis peu de temps à la Savoy, non loin de Londres : persuader qu'un dessein funeste y était secrètement préparé, était chose facile. D'ailleurs beaucoup de missionnaires continuaient leurs travaux apostoliques dans les différents comtés. Nul doute, ajoutait-on, qu'ils ne fussent au courant de la conspiration, bien qu'ils n'en connussent point les détails. C'était enfin tout le clergé que l'on rendait complice d'une conspiration imaginaire. Même parmi les laïques on était parvenu à grouper un certain nombre de noms, choisis entre les familles du royaume les plus renommées pour leur attachement à la foi catholique. Mais la précipitation irréfléchie des calomniateurs ou leur inqualifiable effronterie se trahit également dans ce complément bizarre de leur accusation. Outre

lord Arundel de Wardour, à qui devait échoir la charge de chancelier ; outre lord Powis, qu'on faisait trésorier du royaume ; outre sir Guillaume Gudolphin et Coleman, qui deviendront, le premier, lord du sceau privé, le second, secrétaire d'État, on désigne encore comme général d'une armée catholique qui va surgir comme par enchantement, le lord Bellasys. Ce noble seigneur étant habituellement malade, on lui prête pour lieutenant-général lord Petre, qui n'avait jamais exercé aucun commandement militaire ; pour major-général, sir Francis Ratcliffe lequel, retiré dans un comté du Nord, n'avait pas même quitté sa demeure depuis plusieurs mois. Enfin paraissait pour compléter cet assemblage incroyable, le général Lambert, officier du Rump, ancien compagnon d'armes de Cromwell, et devenu presque idiot après une longue captivité. Lui aussi recevait du pape une mission spéciale pour le succès du complot.

Comment l'Angleterre put-elle accueillir cet inqualifiable tissu de mensonges et d'absurdités ? La réponse a été faite. « Une panique universelle était partout répandue, dit Hume : raison, arguments, sens commun, humanité, tout perdit son influence sur le peuple. C'est de cette disposition des esprits à cette époque que nous devons partir pour exposer les progrès du complot papiste et le crédit qui lui fut accordé ; autrement, cet événement paraîtrait tenir du prodige et serait en même temps inexplicable. » Inexplicable déjà, en effet, par le nombre des conspirateurs signalés, il ne le serait pas moins par les projets qu'on leur suppose. Avant tout ils doivent assassiner le roi ; car « jamais il ne sera possible de l'amener au dessein qu'à tout prix on veut réaliser : la destruction du protestan-

tisme. » Pour le mettre à mort, plusieurs moyens seront employés ; mais chacun des scélérats à qui on confie cette mission ne connaîtra que celui qui lui est assigné. Grove et Pickering ont ordre de tirer sur Charles presque à bout portant ; Coniers et Anderton, religieux bénédictins, et quatre brigands irlandais, s'efforceront de le poignarder, et sir Georges Wakeman, le médecin de la reine, s'est engagé à l'empoisonner. Quant au duc d'York, des conditions lui seront proposées, moyennant lesquelles il pourra jouir de la couronne enlevée avec la vie à son frère. Ces conditions sont telles : il recevra les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme une donation du pape et les tiendra à titre de fief ; il exterminera tous les protestants ; il pardonnera aux meurtriers de son frère, aux assassins du peuple et à tous ceux qui incendieront la partie de la capitale et des faubourgs épargnée dans la grande catastrophe de 1666.

Il entrait, en effet, au dire des accusateurs, dans le plan des jésuites et des catholiques leurs complices, de mettre encore le feu à Londres, à Westminster et autres lieux adjacents ainsi qu'à quelques villes et places importantes, aussitôt que le meurtre du roi aurait été accompli. Un double avantage devait résulter de cette mesure : le premier, c'est qu'il serait facile d'en rejeter tout l'odieux sur les presbytériens et les fanatiques du parti puritain ; le second, qu'on pourrait gagner, par ce moyen, les anglicans épiscopaux, lesquels se joindraient aux catholiques pour exterminer ces assassins et ces incendiaires. Les protestants ainsi divisés et armés les uns contre les autres, il faudrait peu d'efforts pour les écraser tous. Le massacre général projeté par les conspirateurs ne pouvait non plus pré-

senter de difficultés. Eux-mêmes avaient formé une armée de 50,000 hommes, enrôlés jusque dans les environs de Londres. Des chefs papistes, la plupart français ou irlandais, en auraient le commandement, et cette armée suffirait pour égorger 100,000 protestants, dans une première surprise, au moment surtout où la milice de Londres était peu exercée et le pays généralement désarmé. Enfin les dénonciateurs savaient que les ressources ne pouvaient manquer aux conspirateurs, et qu'en cas de besoin, la France fournirait 10,000 soldats des Flandres, auxquels se joindraient 30,000 pèlerins ou confrères qu'on attendait chaque jour de l'Espagne.

L'Irlande ne figurera pas seulement dans cette vaste insurrection par les quelques officiers envoyés à Londres pour commander l'armée catholique ; elle aussi doit avoir sa grande extermination des hérétiques. Le pape y a établi, pour son légat, Talbot, archevêque titulaire de Dublin, chargé de prendre en son nom possession du royaume. Le frère du prélat est investi, en qualité de général, du commandement des troupes de l'île, composées de 70,000 papistes, sans compter les auxiliaires de France. On doit procéder par une révolte générale et un massacre des protestants, comme en 1641, afin de donner au monde *un témoignage de zèle pour la foi catholique*. Quatre jésuites se sont chargés d'assassiner le duc d'Ormond, gouverneur de l'île ; le pape promet 800,000 couronnes pour le succès de l'entreprise, et le roi de France, qui a déjà expédié secrètement des secours en hommes et en munitions de guerre, enverra plus encore aussitôt que l'action sera engagée.

L'Écosse elle-même, malgré le fanatisme puritain

qui y dominait depuis tant d'années, ne fut pas oubliée. Là aussi le papisme saura nouer assez d'intrigues pour exciter une révolte. Des jésuites, déguisés en ministres dissidents de différents cultes, ont reçu l'ordre de pénétrer dans le pays, de se mêler dans les meetings aux plus forcenés puritains, de s'opposer à l'établissement de l'épiscopat et de défendre, les armes à la main, la religion et la liberté. Des catholiques alors, au nombre de 8000, se lèveront en armes, et, unis aux premiers, ils attaqueront le gouvernement avec encore plus de chance de succès. Dans tous les cas, cette mesure ne peut manquer d'avoir un grand avantage, soit en renversant le pouvoir si elle réussit, soit en faisant retomber sur les presbytériens écossais le vieux reproche de rébellion, si le parti est vaincu.

A ces dispositions générales s'en ajoutent d'autres de même nature pour le triomphe de l'insurrection ; ce sont les efforts des partisans de la France en Hollande pour faire assassiner le prince d'Orange ; la somme énorme de 60,000 livres, avancée annuellement par le père La Chaise, confesseur de Louis XIV ; d'autres sommes considérables dont disposent les conjurés selon leurs besoins, des réunions clandestines en diverses places et particulièrement cette grande assemblée de jésuites tenue le 29 avril 1678 à la taverne du *Cheval blanc* dans le Strand, où ils se sont entendus sur le moyen le plus assuré de tuer le roi. Car, les papistes ont déclaré, aujourd'hui que les autres moyens ont manqué, qu'ils sont résolus d'employer ceux que le plus sanguinaire fanatisme et la scélératesse la plus consommée peuvent imaginer. Porter dans les trois royaumes le fer et le feu, bouleverser l'Église et l'État, rétablir par la force la foi catholique, détruire le pro-

testantisme et extirper du sol anglais cet arbre condamné dans ses racines et dans ses branches ; tel est leur but, et nul obstacle ne pourra les empêcher de l'atteindre. « Tout cet échafaudage de mensonges inventés par la plus noire perfidie, continue toujours Hume, aurait paru chimérique aux époques les plus barbares... Les absurdités étaient telles, que nul témoignage humain n'eût été suffisant pour les faire admettre ; encore moins le témoignage d'un seul homme noté d'infamie et qui ne pouvait s'empêcher de tomber à chaque instant dans les plus grossières inconséquences. » C'est ici le lieu de faire connaître cet homme que l'Angleterre honorera bientôt du titre de *Sauveur de la nation.*

Titus Oates était fils d'un fabricant de rubans: telle était du moins la condition de son père en 1649, époque où il devint successivement prédicant anabaptiste, puis chapelain dans un régiment des troupes de Cromwell en Écosse. Emprisonné plus tard pour avoir pris part au complot d'Overton contre le Protecteur, le prédicant recouvra sa liberté à la restauration des Stuarts, se conforma quelque temps à la doctrine de l'église établie par la loi et obtint dans le comté de Sussex un bénéfice auquel il renonça dans la suite pour retourner auprès des anabaptistes, ses anciens coréligionnaires. Titus Oates ne faillit pas à ces traditions paternelles. Après avoir étudié à Londres, puis à Cambridge, il remplit diverses charges ecclésiastiques dans les comtés de Kent et d'Essex, et même dans la famille de Norfolk. C'est alors que commencèrent ses relations avec les Sociniens, déjà nombreux dans la capitale. Sans faire preuve d'une aptitude bien remarquable, Oates s'était signalé de bonne heure par la ténacité de

sa mémoire, son imperturbable assurance et une dissimulation profonde. Ses mœurs étaient décriées et les accusations les plus flétrissantes planaient sur la tête de ce scélérat, dénoncé plus tard comme un infâme aux tribunaux trompés par ses nombreux parjures.

Le vice et la misère devaient en peu de temps conduire Titus Oates au brigandage ou à la délation. Cette seconde voie lui parut préférable et plus sûre. Tant d'autres avant lui avaient réussi dans l'ignoble métier d'espion et de dénonciateur ! Que ne pouvait-il espérer lui-même dans un temps où tout paraissait favoriser l'intrigue. Après un pareil choix, l'astuce, l'audace, l'hypocrisie devenaient nécessaires : elles ne feront pas défaut à Titus Oates dès le début de sa nouvelle carrière. Mais avant tout il lui fallait un homme qui l'aidât momentanément dans sa détresse et lui facilitât le succès de son entreprise. Cet homme, il le rencontra dans le docteur Ezrael Tonge, recteur de Saint-Michel, personnage étrange, dont le caractère inquiet, soupçonneux et crédule, laissait souvent percer des traits d'une malice consommée et du plus aveugle fanatisme. Victime de ses terreurs vraies ou simulées, Tonge ne voyait partout que des conspirations papistes, et aussi habile à répandre ses récriminations qu'à les inventer, il ne manquait pas de lancer tous les trois mois dans le public quelque libelle contre les catholiques. Surtout il s'était constitué l'ennemi acharné des jésuites, il n'est point d'injures ou de calomnies que sa haine ne lui fournît contre eux. *Les Jésuites démasqués*, *le Nouveau Complot papiste découvert*, *la Doctrine romaine touchant les conspirations et la religion*, *la Miséricorde et la Justice des papistes*, *les Aphorismes jésuitiques*, *les Casuistes jésuites*, tous ces écrits violents et passionnés

tombaient de la plume de l'infatigable pamphlétaire avec une effrayante rapidité. Oates qui se présenta à lui, devenait un instrument propre à donner à ces publications furibondes le succès que le docteur leur souhaitait si ardemment. Il le reçut donc avec bienveillance, lui procura quelques secours et lui promit de le mettre en peu de temps sur le chemin de la fortune, s'il se montrait docile à ses volontés. Pour cela une apostasie simulée devenait nécessaire, et Tonge la proposa sans détours à celui qu'il regardait déjà comme son disciple. Oates accepta.

C'est à Valladolid qu'il se présente d'abord pour connaître quelques faits et quelques noms sur lesquels il puisse dresser le plan de la conspiration qu'il roule déjà dans sa pensée. Cette fois encore les jésuites, toujours si avisés et si adroits, si on en croit leurs détracteurs, se laissent tromper par les hypocrisies du prétendu néophyte. Le jour n'est pas éloigné où, à la demande du Dr Burnet, futur évêque de Salisbury, qui l'interrogera sur les arguments employés par les jésuites pour le gagner à la foi romaine, le misérable s'écriera, les mains croisées sur la poitrine : « Dieu et ses saints anges savent que jamais je n'ai changé ; mais que j'ai été parmi eux dans le dessein de les trahir ! »

Cet homme, les jésuites le reçoivent sous leur toit hospitalier avec cette charité confiante qui ne pense pas au mal ; mais la contrainte fatigue bientôt le traître, dont l'inconduite ouvre les yeux à ses hôtes trop bienveillants. Cinq mois à peine s'étaient écoulés depuis son arrivée à Valladolid : c'était peu pour son éducation de faussaire. Aussi cette épreuve incomplète ne satisfit pas le docteur Tonge, qui détermina son protégé à se présenter dans une autre maison. Cette fois

Oates devait feindre le repentir ; et telle fut son adresse que, malgré les répugnances du provincial, à force de protestations et d'instances, il se fit admettre parmi les étudiants du collège anglais de Saint-Omer. Oates comptait alors trente ans. Six mois plus tard, oubliant son premier échec et la réserve que lui commandaient ses intentions perfides, il se faisait chasser de nouveau pour inconduite. Cette expulsion eut lieu au moment même où il demandait à entrer dans l'ordre en qualité de novice. Car c'est jusque-là qu'il poussa la ruse et la dissimulation. Laissons-le par anticipation et pour la conviction des lecteurs à qui une pareille effronterie pourrait faire suspecter notre récit, laissons-le exposer lui-même son double parjure. « Après quelques conférences avec les jésuites, dit-il, je feignis d'être convaincu par la force de leurs raisons. Et comme je leur eus avoué que j'étais persuadé, je leur demandai à être admis à faire mon abjuration. Ce que je fis, en effet, le mercredi des Cendres 1676. » Après une rétractation publique des erreurs protestantes, Oates fut interrogé par le père Strange, provincial, sur ce qu'il prétendait faire. « Et je lui répondis, continue le faussaire, que je voulais appartenir à leur société, et, dans ce dessein, y être admis en qualité de novice. » L'expulsion suivit de près cette demande, et Titus Oates, pendant son séjour de six mois à Saint-Omer, ne fut jamais que simple étudiant. On verra bientôt comment cet étudiant, sans office et sans influence, suspect même à ses supérieurs, se montrera au courant de toutes les affaires les plus délicates, en relation avec les plus hauts dignitaires de la Compagnie, dépositaire des papiers les plus compromettants, et enfin confident des secrets les plus graves et les plus intimes.

Tonge, avant d'envoyer Oates à la recherche des complots que, dans sa pensée, on trame sans cesse chez les jésuites, lui avait fait comprendre que son avenir était assuré s'il en découvrait un seul, quel qu'il fût. Ne trouvât-il que quelques noms ou quelques faits à incriminer, c'en serait toujours assez pour jeter les bases d'une accusation que ne manquerait pas d'accueillir l'animosité publique. Oates n'avait garde d'oublier ces recommandations. Aussi, à son retour à Londres, il se hâte de communiquer au docteur les noms des jésuites qu'il a connus et quelques particularités saisies dans ses entretiens avec les étudiants, ses confrères. Surtout il signale une réunion tenue à Londres par les jésuites missionnaires pour les affaires relatives à leur ministère. Et c'est sur ces simples données que les deux hardis imposteurs dressent le plan de ce célèbre *complot papiste*, qui pendant trois ans soulèvera tant de fureurs en Angleterre et y fera répandre le sang de tant de victimes (1).

Toutes choses étant disposées, Tonge se met à l'œuvre. Le 12 août 1678, il aborde Kirkby, connu du roi qui l'avait employé dans son laboratoire, et lui fait part du prétendu complot. L'écrit qui en donne l'exposé ne contient pas moins de quarante-trois articles, tous également certains et incontestables. En finissant, le docteur recommande à Kirkby de communiquer tous ces détails au roi avec précaution. Le lendemain, au

1. Presque tous ces détails relatifs au fameux *complot papiste* sont extraits du livre de J. Turner, intitulé : *An historical narrative of the horrid plot and conspiracy of Titus Oates, called the popish plot, etc.* L'auteur s'applique à rendre presque mot pour mot le récit de l'historien Échard, membre du clergé anglican et chapelain de l'archevêque de Cantorbéry. De plus il rapporte assez souvent les appréciations de Smollett, Hume et autres historiographes protestants, et tire de la collection des jugements d'état, imprimée en 1719, le récit des jugements des nombreuses victimes qui vont se suivre à l'échafaud. Cette narration, on le voit, présente toutes les garanties d'exactitude et de véracité.

moment où Charles II, descendu dans le parc du château, se dispose à la promenade, Kirkby l'aborde d'un air mystérieux et le supplie de ne point s'écarter de ses gens, parce que sa vie est en danger. Des meurtriers sont apostés pour l'assassiner. Plus étonné qu'effrayé, Charles demande à Kirkby d'où peut venir ce danger ; et le crédule confident répond qu'une arme à feu doit être déchargée sur Sa Majesté. Du reste, il pourra en dire davantage si le roi daigne lui accorder un entretien secret. Cet entretien eut lieu le soir même. Le roi apprit de Kirkby que deux hommes, appelés, l'un Guillaume, l'autre Pickering, cherchaient une occasion de tirer sur lui ; que sir Georges Wakeman, médecin de la reine, s'était engagé de son côté à l'empoisonner. Tous ces détails, Kirkby les tient, dit-il, d'un sien ami, qui les a consignés avec beaucoup d'autres sur le papier, et qui les communiquera à Sa Majesté si elle en témoigne le moindre désir.

Le soir du même jour (13 août), Charles recevait, au palais de Whitehall, Kirkby et le docteur Tonge, qui lui remet une copie du complot écrite de sa propre main. Tous deux supplient le roi de tenir ces papiers secrets et en lieu sûr ; car il est à craindre, ajoutent-ils, si on apprend la découverte de la conspiration, qu'il ne devienne impossible d'obtenir des renseignements plus complets, ou qu'on n'attente à la vie de ceux qui auront révélé la trahison. Charles, pas plus ému de ces craintes qu'il ne l'avait été de la première annonce du danger, répondit que le lendemain, avant de se rendre à Windsor, il remettrait ces papiers en main sûre, et qu'eux-mêmes auraient à se présenter devant le lord trésorier qui répondrait de leur vie. Ce jour-là (14 août) les deux imposteurs comparaissent devant le comte Danby, qui

prenant d'abord Tonge en particulier, lui demande si ces papiers que le roi lui a remis sont des originaux. « Non, répond le docteur, mais une copie faite de ma main. » Puis à la seconde question : « Quel est l'auteur de l'écrit et où se trouve l'original ? » le docteur répond qu'il l'ignore, ces pièces ayant été passées sous sa porte par une main inconnue. Seulement il juge que ce doit être une personne avec qui il a parlé de ces choses quelque temps auparavant. « Mais, ajoute encore le lord trésorier, savez-vous où trouver cet homme ? » Tonge répond négativement, puis il ajoute qu'il l'a vu deux ou trois fois dans les rues depuis quelques jours et que probablement il l'y rencontrerait encore avant peu de temps. Ainsi se termina cette première entrevue.

Quelques jours plus tard, Tonge apportait au comte Danby, des informations plus circonstanciées. L'homme qu'il croyait l'auteur de l'exposé original du complot, il l'a rencontré, arrêté et questionné. Or, celui-ci lui a tout avoué, et même remis entre ses mains un exposé semblable au premier. « Cet homme, ajoute Tonge, désire que son nom ne soit connu que de moi, parce que les papistes ne manqueront pas de le tuer, s'ils viennent à savoir les moyens par lui employés pour découvrir leurs projets. » Lord Danby n'insista pas ; seulement il demanda au docteur s'il connaissait les deux individus, Guillaume et Pickering, désignés comme devant assassiner le roi. « Ils ont coutume, répond-il aussitôt, de se promener dans le parc de Saint-James, où sous peu de jours, il aura l'occasion de rencontrer l'un ou l'autre et peut-être tous les deux. » — « Enfin, ajoute Danby, les connaissez-vous ces deux hommes, et savez-vous où ils vivent ? car il serait

nécessaire de s'assurer de leur personne et sans délai. » Et le docteur répond qu'il ne les connaît pas actuellement, mais qu'il prendra des informations, et les indiquera prochainement à sa seigneurie.

Incontinent après cet entretien, Danby se transporte à Windsor pour communiquer au roi tout ce que Tonge lui a dit et lui présenter le nouvel écrit déposé entre ses mains. Par son ordre, ajoute-t-il, un de ses serviteurs est resté à Londres pour se saisir de Guillaume et de Pickering, si Sa Majesté le juge à propos. Le roi s'y oppose : il s'oppose également à ce qu'un des secrétaires royaux expédie un warrant, comme le demandait Danby, pour ordonner que cette affaire soit soumise au conseil privé. Surtout il défend qu'on en parle au duc d'York ; puis, pour céder en quelque chose aux appréhensions feintes ou exagérées du lord trésorier, il ajoute qu'il veillera davantage sur sa personne jusqu'à ce qu'on ait de plus amples renseignements sur le complot dont on le menace.

Sans se déconcerter du peu de succès de ses efforts et de l'incrédulité de plus en plus avouée du roi, Danby se retire de Windsor à Wimbleton, qui n'en est que peu éloigné. Là il continue de recevoir les informations du serviteur qu'il a laissé à Londres pour découvrir les deux assassins. Chaque jour ce serviteur venait à Wimbleton, pour retourner ensuite à Londres passer la nuit auprès du docteur Tonge. Dans ces courses réitérées, il avait apporté à son maître de nouvelles confidences écrites, lui avait désigné la demeure de Guillaume et de Pickering, et déclaré même que le docteur, au nom de qui il faisait toutes ces communications, serait en mesure d'indiquer le moment où l'un des deux assassins irait à Windsor. Tous ces

détails, à peine connus, étaient aussitôt transmis au roi par le trésorier. Une nuit, c'est Tonge lui-même qui se présente à Wimbleton. Il vient apprendre à lord Danby que quelques-uns des meurtriers du roi se rendront le lendemain à Windsor. « Mais, ajoute-t-il, mes ordres ont été donnés pour que le serviteur, resté à Londres d'après les instructions de votre seigneurie, voyage avec eux dans la même voiture publique, ou qu'il les suive de près à cheval. De cette manière il pourra annoncer leur arrivée et les faire arrêter dans un lieu où il leur sera impossible de justifier leur présence. » Ces informations reçues, lord Danby fait savoir à son serviteur qu'il a à suivre avec exactitude toutes les prescriptions de Tonge. Lui-même se transporte auprès du roi pour l'instruire de toutes les particularités de ce dernier entretien. On attend donc l'arrivée des assassins; mais à leur place se présente bientôt le serviteur de Danby, annonçant de la part du docteur que le voyage des conspirateurs a été empêché. Deux jours s'écoulent, et un nouveau message apprend qu'un accident a fait manquer le voyage une seconde fois. Charles II, incrédule jusqu'à ce moment, regarde dès lors cette affaire comme une duperie. Aussi, malgré les instances presque importunes de lord Danby, il défend d'en dire mot à qui que ce soit, ajoutant qu'une semblable communication jetterait l'alarme dans les esprits et donnerait la pensée de le tuer à des hommes qui sans cela n'y eussent jamais songé.

Les choses en étaient là quand le lord trésorier, voyant échouer toutes ses tentatives auprès du roi, se rendit dans le comté d'Oxford, après avoir recommandé de lui faire parvenir sans retard toutes les pièces que Tonge expédierait à son adresse. Trois jours s'étaient

écoulés quand il reçoit une communication du docteur relative au complot. Une particularité surtout le frappe; c'est celle qui lui annonce qu'un paquet de lettres, écrites par des jésuites, et adressées à un prêtre du nom de Bedingfield, doit arriver à la poste de Windsor. Sur-le-champ, Danby retourne à Windsor et présente au roi la lettre de Tonge : mais déjà Charles était au courant de l'incident et tenait en main les lettres dénoncées. La providence avait permis que cette fourberie, sur laquelle les faussaires comptaient principalement, fût découverte par ceux-mêmes contre qui elle était dirigée. Au moment où la malle arrivait à Windsor, Bedingfield, passant devant l'hôtel des postes, entra et demanda lui-même ses lettres, s'il y en avait à son adresse. On lui remit un paquet qui en contenait cinq ; elles portaient les noms de Whitebread, Fenwinck, Ireland, Blondel et Fogarby. Bedingfield, qui connaissait l'écriture des quatre premiers, comme lui jésuites, devina que ces lettres étaient contrefaites. A l'instant la pensée lui vient qu'elles ont été écrites dans un mauvais dessein, et se dirigeant vers le château, il les remet au duc d'York, à qui il communique toutes ses impressions. « Si les choses renfermées dans ces lettres, ajoute-t-il, sont d'une nature dangereuse, il est certain qu'elles n'ont pas été écrites par les personnes dont elles portent la signature. » Ces lettres, qu'on supposait venir de Londres et de Saint-Omer, ayant été examinées sans délai, il fut constaté, en effet, qu'elles étaient l'œuvre d'un faussaire. L'une d'elles devait être de la même main qui avait rédigé la dénonciation remise au roi par le Dr Tonge. Les quatre autres, bien que l'écriture fût contrefaite, paraissaient venir aussi de la même personne. Partout les mêmes fautes d'or-

thographe ou de style et l'absence de ponctuation. Les noms mêmes de ceux qu'on supposait avoir écrit ces lettres, et les autres noms çà et là signalés, étaient mal rendus. Des falsifications si grossières ne se comprendraient pas si l'on ne savait que Titus Oates avait déjà des réponses préparées pour les présenter au tribunal comme des témoignages en sa faveur : « Car, dira-t-il alors, c'est la pratique ordinaire des jésuites de falsifier tout, même jusqu'au nom qu'ils portent. »

Témoins du dédain avec lequel le roi recevait toutes les communications du lord trésorier, Tonge et Kirkby se déterminèrent à faire parvenir leur dénonciation jusqu'au parlement. C'était là ce que voulait Danby. Dans ce dessein, le docteur Tonge et Titus Oates, qui paraît ici pour la première fois, se rendent par devant sir Edmundbury Godfrey, juge de paix en la paroisse Saint-Martin. Là ils protestent, sous la foi du serment, de la sincérité de leurs dépositions ; puis, avant que le magistrat ait eu le temps de s'instruire des particularités du complot qu'ils dénoncent, Tonge déclare en son nom que semblable communication à été faite par lui au roi dans son château de Windsor. Sur ces entrefaites, la cour revint au palais de Whitehall, où le duc d'York demanda avec de nouvelles instances que le révélateur du complot fût amené devant le conseil privé. Jacques pressentait qu'à travers ces calomnies c'était à lui qu'on s'attaquait, et que cette conspiration prétendue tendait avant tout à l'exclure du trône. Le roi eût peut-être encore refusé ; mais déjà, malgré ses recommandations et sa défense expresse, le parlement avait été saisi de l'affaire, et les papiers des deux imposteurs remis au conseil privé.

Enfin Danby était arrivé au but vers lequel tendaient

tous ses efforts. Son égoïsme ministériel lui persuadait que la publicité donnée à cette intrigue exciterait les passions des chambres et du pays et le soustrairait lui-même, du moins pour un temps, aux accusations de ses adversaires politiques. Le 28 septembre, six semaines environ après les premières ouvertures faites par Tonge au lord trésorier, le docteur est appelé devant le conseil privé. Avant de s'y rendre avec Kirkby, ils transcrivent l'un et l'autre une copie de l'exposé dont ils ont juré la vérité. Puis ayant renouvelé la déposition faite auprès du juge Godfrey, ils portent à quatre-vingts articles la rédaction première qui n'en avait que quarante-trois. Ce second exposé est celui qui fut depuis livré à l'impression.

Toutes ces dispositions prises, et une copie laissée entre les mains de Godfrey, Tonge et Kirkby se rendent devant le conseil privé, où l'on ne tarde pas à appeler Oates lui-même, pour lui entendre développer complètement le formidable complot dont il a saisi les fils. « Là, continue l'historien protestant Hume, Oates trahit ses impostures d'une manière telle qu'il aurait ôté tout crédit au récit le plus vraisemblable et au témoignage le plus acceptable. En Espagne, disait-il, il avait été en relation avec don Juan, qui lui promit de l'aider puissamment à exécuter les desseins des catholiques. Sur quoi le roi lui demande le portrait de don Juan : Homme grand, maigre, répond-il aussitôt. Or, c'était tout le contraire, comme le roi le savait très bien. Oates se méprend également sur l'indication de la maison des jésuites à Paris. Malgré ses prétendus rapports d'intimité avec Coleman, il ne le reconnaît pas quand celui-ci est à son côté, et ne trouve d'autre excuse que sa vue trop mauvaise pour distinguer à la

lueur d'une lampe. Il tombe dans de semblables méprises sur Wakeman. Nonobstant tout cela, on accorde grande attention au témoignage d'Oates et le complot devient très promptement un sujet de conversation générale, et même un objet de terreur pour le peuple. »

Au récit des événements étranges attestés par cet homme qui avoue effrontément ses hypocrisies sacrilèges, en présence de ces faits dont la simple lecture trahit la grossière incohérence, les ministres du conseil se regardent les uns les autres et demeurent comme interdits. Le duc d'York prononce sans détour que toute cette affaire lui paraît une intrigue et une imposture, qui ne méritent que le mépris. Quelques-uns déclarent, au contraire, que tout extraordinaires ou même invraisemblables que soient ces dépositions en plusieurs points, il n'est pas possible de supposer qu'un homme de bon sens les rapporte sans garantie. Supposé même qu'il y ait fausseté dans les détails, ajoute-t-on, le fond peut être vrai, et puisque la vie du roi y est intéressée, il faut nécessairement approfondir ces dépositions avec la plus scrupuleuse exactitude.

Cette détermination prise, il fallait avant tout demander à Titus Oates des pièces de conviction. Accusateur de dessein prémédité ; ayant eu sous la main, ainsi qu'il s'en vante, les correspondances les plus compromettantes pour ceux qu'il dénonce, il était naturel de penser que plusieurs de ces écrits étaient en son pouvoir et que leur inspection suffirait pour confirmer la vérité de ses paroles. Oates cependant déclare qu'il ne possède aucun écrit, mais qu'il en fournira un grand nombre à ses examinateurs, s'ils lui donnent les moyens de faire arrêter les individus désignés dans son mémoire. L'offre est acceptée, et pendant toute une nuit,

des hommes d'armes, dirigés par Oates lui-même, circulent dans la capitale. Ils entraînent successivement en prison, après avoir enlevé leurs papiers, Wakeman, médecin de la reine, Édouard Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, Richard Langhorne, homme de loi, et huit religieux : c'étaient les pères Whitebread, Gawen, Turner, Ireland, jésuites, et Marshall, Ramsey, Corker et Pickering de l'ordre de St-Benoît. Quelques autres religieux ou simples laïques les suivirent de près au cachot.

Oates comptait beaucoup sur cette saisie générale de lettres et de papiers. Dans sa pensée, le succès de son œuvre dépendait de ces documents, qui ne pouvaient manquer de fournir quelques preuves à l'appui de ses mensonges. Mais, contre son attente, au milieu de tant de pièces diverses, il ne s'en rencontre pas une qui fasse naître le plus léger soupçon d'un complot. Quelques lettres seulement, écrites par un des prisonniers, contiennent certaines expressions irréfléchies et imprudentes. Dans des temps plus calmes, on les eût taxées d'exagération ; elles ne pouvaient manquer d'être incriminées à une époque de fermentation et de vertige. Coleman, l'auteur de cette correspondance, était fils d'un ministre anglican du comté de Suffolk, qui avait embrassé la foi catholique. Attaché à la famille royale en qualité de secrétaire de la duchesse d'York, il trouva dans cette position une tentation trop forte pour son caractère remuant et indiscret. Aussi vain de son talent qu'excessif dans ses prétentions, il semblait vouloir, par un zèle exagéré, obtenir la direction ou du moins la grande part d'influence dans les affaires. Cette manie de s'immiscer, sans prudence comme sans mission, dans toutes sortes d'entreprises,

lui avait attiré plus d'une fois de sévères leçons. Il arriva même que Luzancy, autre intrigant qu'Oates semblait imiter, l'accusa devant le conseil royal ; mais le secrétaire, fort de son innocence et de l'évidente fausseté des dépositions de ses accusateurs, comparut sans crainte et fut acquitté. Cette nouvelle attaque devait lui être plus fatale ; et si l'impartiale histoire proteste contre le crime de trahison qu'on lui fit expier cruellement, elle a droit du moins de condamner ses imprudences que des passions surexcitées devaient changer en crime d'état.

La plus grave peut-être de ces imprudences de Coleman était une lettre adressée au père La Chaise. Dans cette pièce, le secrétaire prie le jésuite de solliciter du roi Louis XIV une somme de 20,000 livres sterling, qu'il destine à certaines dépenses également utiles à la France et à la cause catholique en Angleterre. Un examen consciencieux du document prouve clairement que cette demande n'avait d'autre but que de faire rendre au duc d'York la charge de grand-amiral et d'établir dans le royaume la liberté de conscience. Mais ce but, si simple en lui-même et si éloigné des communications de Titus Oates, était enveloppé d'expressions vagues, qui éveillaient naturellement le soupçon dans des esprits prévenus. « L'affaire était grave, disait Coleman, et son succès porterait à la religion protestante le coup le plus rude qu'elle ait reçu depuis sa naissance. Il ne s'agissait de rien moins que de la conversion des trois royaumes, et par là de l'extinction, peut-être entière, de l'hérésie qui avait si longtemps régné sur le nord de l'Europe... » On jugea que ces paroles avaient un sens caché et que cette grande affaire, mentionnée par Coleman, ne pouvait être autre

que le commencement de la conspiration dénoncée. Les deux extrémités de la chaîne ainsi imaginées et acceptées, il devenait possible de découvrir, dans une correspondance plus étendue, des faits qui seraient comme autant d'anneaux intermédiaires. Dès ce moment, on ne s'occupa plus que du procès Coleman, qui fut regardé comme le prélude du vaste et affreux complot dénoncé par Titus Oates. Pour des esprits égarés, il y avait connexion parfaite et indubitable entre les lettres de l'imprudent secrétaire et les dépositions d'Oates. Hume trouve, au contraire, dans ces pièces, des témoignages contre le parjure de Valladolid et de Saint-Omer. « De telles communications, dit-il, eussent-elles mérité assez d'attention pour être réfutées, il semble que les lettres de Coleman auraient suffi à elles seules pour leur ôter tout crédit. Comment, en effet, une correspondance si longue eût-elle pu être entretenue par un homme si avancé dans la confiance de son parti, sans que des traces d'insurrection, d'incendies, d'assassinats, d'invasions, si réellement il en méditait, pussent même être découvertes dans un seul passage de ces lettres? Mais toutes les réflexions de cette nature, et beaucoup d'autres qui s'offraient également d'elles-mêmes à l'esprit, furent inutilement présentées au milieu des préjugés qui avaient envahi toute la nation. Le complot d'Oates et celui de Coleman furent universellement confondus, et l'évidence du dernier étant incontestable, la croyance au premier, propagée par la haine et la terreur, prit possession de l'esprit du peuple en masse. » Tel est le jugement dicté par la justice à l'un des historiens les plus en renom dans l'Angleterre protestante. La passion va tenir un tout autre langage sur cet événement, qui prend dès ce moment les proportions les plus effrayantes.

Chapitre IX.

Échec de Titus et de Tonge. — Meurtre d'Edmundbury Godfrey. — Nouvelle calomnie contre les catholiques. — Réflexions de l'historien Hume sur cet incident du prétendu complot papiste. — Audace et fourberie de Shaftesbury. — Ouverture du parlement. — Adresses des chambres et proclamations du roi. — Alarmes et terreurs jetées dans la capitale. — Mesures de sûreté prises contres les catholiques. — Oates comparait devant le parlement ; sa déposition ; arrestations multipliées. — Le bill du *Test* présenté de nouveau au parlement. — Guillaume Bedloë, nouvel accusateur. — Sa déposition. — Réflexions de quelques historiens protestants. — Les pairs catholiques sont exclus du parlement — Serment qui leur est imposé.

N dépit des efforts tentés par les ennemis du duc d'York et des calomnies d'Oates, de Tonge, et de leurs complices, le grand complot, ainsi qu'on l'appelait, tombait dans l'oubli. La curiosité, l'animosité même, un moment surexcitées, semblaient s'éteindre devant les réflexions plus calmes que suggéraient, même à un peuple prévenu, d'inexplicables contradictions, lorsqu'un meurtre, sur lequel l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot, vint tout mettre en feu et jeter dans les âmes comme une sorte de rage frénétique contre les catholiques.

La cour était à New-Market où lord Danby, avec le conseil privé, poursuivait l'examen des dépositions d'Oates, quand tout à coup on apprit que sir Edmundbury Godfrey avait disparu, frappé sans doute par une main criminelle. Ce magistrat, devant qui s'était présenté deux fois Titus Oates, et qui avait reçu sa double déclaration sous serment, était d'un caractère sombre et rêveur. Il tenait cette disposition de son

père, qui s'était même donné la mort dans un accès de mélancolie. Ce penchant à la tristesse s'était surtout développé chez le magistrat depuis l'arrestation de Coleman ; car bien qu'il fût anglican, Godfrey témoignait dans sa conduite une grande modération, et vivait depuis longtemps en rapports d'intimité avec le secrétaire de la duchesse d'York. Quelques circonstances, rapportées par des témoins irrécusables, montrent que de noirs projets agitaient alors son âme. D'ailleurs, les papiers nombreux qu'il brûla dans la journée du 12 octobre; les marches précipitées et aventureuses qu'il fit alors en différents quartiers de la ville, annonçaient une préoccupation singulière et bien naturelle chez un homme poursuivi par la pensée du suicide.

Le soir de ce même jour, une vague rumeur se répand dans la capitale : les papistes, dit-on, ont assassiné le juge Godfrey. Ce bruit, dont nul historien n'a révélé l'origine mystérieuse, est habilement exploité au milieu de la populace. Puis, cinq jours plus tard (17 octobre), quand on retrouve le cadavre du magistrat, des cris de fureur éclatent de toutes parts contre les catholiques. Les soupçons, jetés par la malignité, sont devenus une certitude irrécusable contre laquelle il y aurait danger à s'élever. Tous sont convaincus de la trahison des papistes ; tous sont prêts à jurer que Godfrey a été victime de leur aveugle fanatisme. Laissons parler ici l'historien Hume, et donnons à cet incident si étrange de la persécution religieuse en Angleterre l'autorité de son talent et celle plus grande encore de sa haine du catholicisme : « Dans un pareil état de choses, dit-il en parlant du peu de résultat et de crédit qu'obtenaient les dépositions d'Oates et de Tonge, il y avait à craindre que le temps n'ouvrît

les yeux du public, lorsque le meurtre de Godfrey compléta l'illusion générale, et rendit les préjugés de la nation absolument incurables. Ce magistrat avait été absent plusieurs jours, quand, après des recherches et des soupçons, son cadavre fut trouvé gisant dans un fossé sur Primrose-Hill. On croyait voir autour de son cou des traces de strangulation ; il y avait des contusions sur sa poitrine et son épée lui passait à travers le corps. Mais comme il ne sortit pas une grande abondance de sang quand elle fut retirée, on jugea qu'elle y avait été enfoncée après sa mort et que le magistrat ne s'était pas tué lui-même. D'ailleurs, il avait encore ses bagues aux doigts et son argent dans sa poche ; d'où l'on conclut qu'il n'était pas tombé entre les mains de voleurs. Sans plus de raisonnement, un cri s'éleva aussitôt que Godfrey avait été assassiné par les papistes, parce qu'il avait reçu le témoignage d'Oates. Cette clameur fut promptement propagée et crue universellement. Une terreur panique se répandit de tous côtés avec une rapidité extraordinaire, et tous les protestants, frappés d'étonnement ou de crainte et enflammés de rage, voyaient dans le sort de Godfrey tous les horribles projets attribués aux catholiques. Dès lors on ne doute plus de la vérité du fait. La voix de la nation tout entière s'unit contre cette secte détestée, et bien que la sanglante conspiration soit maintenant supposée découverte, les citoyens peuvent à peine se persuader que leurs vies sont en sûreté. Chaque heure voit naître de nouvelles terreurs, de nouveaux soupçons. Invasions étrangères, conspirations à l'intérieur, meurtres individuels, empoisonnements, tout est à redouter. Nier la réalité du complot, c'est en être le complice : hésiter à le croire, c'est être criminel

Royalistes, républicains, hommes de l'Église établie, sectaires, courtisans, patriotes, tous les partis concourent à répandre la même illusion. La cité se prépare à la défense comme si l'ennemi était à ses portes ; les chaînes sont tendues, les postes militaires mis sur pieds, et l'on entend sir Thomas Player, chambellan, dire que, sans toutes ces précautions, il pourrait se faire que le lendemain tous les citoyens eussent la gorge coupée. Dans l'intention de propager la frénésie populaire, différents artifices sont employés. Le cadavre de Godfrey est rapporté dans la capitale au milieu d'une immense multitude. On l'expose publiquement dans la rue, où des hommes de tout âge et de toute condition viennent le considérer. Quiconque avait vu le corps, s'en éloignait bientôt tout enflammé de colère autant par la contagion de cette haine que se communiquaient les esprits que par la vue du spectacle lui-même. Une cérémonie funèbre est ensuite célébrée avec grande parade. Le cortège traverse les principales rues de la capitale : soixante-douze membres du clergé marchaient en avant ; derrière suivaient un millier de personnes de distinction. Le lugubre convoi parcourut tout l'espace entre Bridewell et l'église Saint-Martin-des-Champs, où le docteur Doyd, ministre de la paroisse, prononça une oraison funèbre. En ce moment deux hommes d'une force de corps remarquable, montèrent dans la chaire et se tinrent l'un et l'autre aux côtés de l'orateur, de peur que, pendant qu'il rendrait ce dernier devoir à l'infortuné magistrat, lui-même ne fût assassiné par les papistes en présence du peuple rassemblé. Dans cette disposition de la nation tout entière, la raison ne pouvait pas plus être entendue qu'un murmure au milieu de la plus violente tempête. »

Hume continue. Après avoir déclaré que même aujourd'hui l'on ne peut dans aucun système rendre compte raisonnablement du meurtre de Godfrey et qu'il semble tout à fait improbable qu'il ait été assassiné par les catholiques : « Ces religionnaires, dit-il, ne pouvaient être engagés par la politique à commettre ce crime dans le but de détourner les autres magistrats d'agir contre eux. La mort de Godfrey n'était pas un expédient capable d'obtenir ce résultat, à moins qu'il ne fût publiquement connu que les catholiques étaient ses meurtriers ; opinion qui, comme il était facile de le prévoir, devait opérer la ruine de leur parti. D'ailleurs, combien d'autres magistrats, durant plus d'un siècle, avaient agi contre eux de la manière la plus violente, sans que jamais on soupçonnât qu'aucun d'eux eût péri par un assassinat. Une époque de colère jalouse comme celle-là était assurément mal préparée pour commencer cet expédient dangereux. Dirons-nous alors que les catholiques y ont été poussés, non par la politique, mais par le sentiment d'une aveugle vengeance contre Godfrey ? Mais Godfrey ne leur avait donné que peu ou point du tout sujet d'être offensés en recevant le témoignage d'Oates. Il n'avait rempli en cela qu'une formalité appartenant à sa charge, et que ni lui ni aucun homme de sa condition ne pouvait refuser. Pour le reste de sa conduite, Godfrey vivait en bons rapports avec les catholiques, et il était loin de se distinguer par sa sévérité contre les partisans de cette secte. Il est même certain qu'il avait contracté une amitié étroite avec Coleman et qu'il prit soin de l'informer du danger auquel l'exposait le témoignage d'Oates. Des écrivains regardant comme impossible d'attribuer aux machinations des catholiques le meurtre du magistrat, ont

recours à la supposition opposée. Ils établissent en principe cette présomption commune, que ceux-là commirent le crime qui en tirèrent profit, et ils affirment que ce furent Shaftesbury et les chefs du parti populaire qui accomplirent ce forfait avec l'intention d'en jeter l'odieux sur les papistes. Mais si cette supposition est reçue, il faut admettre aussi que le complot tout entier était l'œuvre de ces politiques et que Titus Oates agit absolument sous leur direction. Nous devons donc nous résigner à ignorer toujours les auteurs du meurtre de Godfrey, et prononcer seulement d'une manière générale, que cet événement, selon toute probabilité, n'avait nulle connexion avec le complot papiste. Tout homme, et surtout un magistrat si actif que l'était Godfrey, doit, dans une ville comme Londres, avoir de nombreux ennemis, que ses propres amis et sa famille ne soupçonnent pas. C'était d'ailleurs un homme mélancolique, et nonobstant toutes les prétendues apparences du contraire, il y a quelque raison de soupçonner qu'il périt de ses propres mains. Cette affaire ne fut jamais examinée avec calme ni même d'après le sens commun à l'époque où elle arriva ; et il nous est impossible, à la distance qui nous en sépare, d'en donner un récit certain (1). »

Cet exposé et ces réflexions de l'historien Écossais convaincraient assurément les esprits les plus prévenus, si cet incident du complot papiste, comme le complot lui-même, n'était aujourd'hui regardé comme une insigne fourberie. Mais des hommes comme Oates et ses complices, qui pousseront l'audace du parjure jusqu'à ses dernières limites, et verront sans émotion condamner des innocents au supplice des traîtres, n'étaient

1. *Narrative of Titus Oates's plot*. ch. 11.

guère disposés à reculer devant un crime devenu nécessaire pour le succès de leur entreprise. Au reste, il suffit de rappeler que le complot avait pour patron le trop fameux Shaftesbury, que son caractère, ses sentiments et ses discours, autant que le témoignage des historiens, montrent comme le chef principal de cette machination. « Cet homme d'État, qui connaissait bien le puissance des rumeurs populaires, à une époque où les passions étaient en fermentation, imagina, l'an 1678, la fiction du complot papiste, dans l'intention de placer le duc et peut-être le roi sous le joug d'une terreur nationale et de la haine du papisme (1). » Le même écrivain ajoute ailleurs : « Quelques papiers que j'ai vus me convainquent qu'il (Shaftesbury) inventa le complot, quoique les personnages qu'il employa comme accusateurs aient été au delà des instructions qu'ils en avaient reçues. » L'objection ordinaire pour nier que Shaftesbury ait imaginé ce complot, c'est son obscurité même ; mais la Providence a permis que quelques mots échappés dans la chaleur de la discussion à cet audacieux criminel aient révélé la profonde malice de son âme. C'est encore un protestant qui apporte ce témoignage contre les vrais auteurs de la conspiration imputée aux catholiques. « Un lord de la confidence de Shaftesbury, dit North dans son *Examen*, lui demanda un jour au parlement ce qu'il entendait faire avec ce complot, si dépourvu de raison qu'à peine il pourrait être cru par des gens qui ne seraient pas tout à fait idiots ; et comment il se proposait d'en imposer la croyance à des hommes de bon sens et surtout aux membres du parlement ? » — « Peu importe, répond Shaftesbury, plus absurde il est, meilleur il sera. Si nous

1. *Sir John Dalrymple's Memoirs*, vol. I, p. 43-44.

ne parvenons pas à leur faire avaler quelque chose de plus absurde encore, nous ne ferons jamais rien de bien avec eux. » — « Dépourvu de tout sentiment d'honneur dans les affaires politiques, continue le même historien, Shaftesbury inventait des rumeurs selon qu'elles convenaient à ses desseins, et il avait sous la main des hommes tout disposés à les accueillir, à les écrire, et à les faire circuler dans toutes les parties du royaume. Sans aucun sentiment d'humanité, il appuyait ses inventions par des jugements publics et voyait sans remords des innocents conduits au supplice pour des crimes qu'il avait lui-même imaginés. » « Et c'est ainsi, continue Hume, dont le sévère jugement confirme encore toutes ces charges accablantes, c'est ainsi que Shaftesbury, par une aveugle opiniâtreté de parti, surmonta tout sentiment de honte, et que se reposant sur la subtilité de ses inventions, il ne fut point effrayé des entreprises les plus hasardeuses et les plus criminelles. »

Outre ces présomptions si graves, d'autres raisons se présentent ici d'elles-mêmes à l'esprit de l'observateur. L'on se demande, en effet, où était la nécessité pour Oates de révéler à Godfrey la conspiration, lorsque le roi, dont la vie, au dire de l'imposteur, était exposée, en était parfaitement instruit ? C'est trois semaines après que Charles II a reçu ses confidences et au moment où commence à diminuer l'horreur inspirée par les premières communications, qu'Oates va faire serment, devant un simple magistrat, de la vérité d'une narration à laquelle se montre incrédule le chef de l'État. Et ce monarque, dont les jours sont si menacés, s'en préoccupe si peu, qu'il se rend avec sa cour à New-Market, laissant au conseil privé le soin d'examiner

cette affaire qu'il dédaigne. Ce fut donc très vraisemblablement pour détruire cette incrédulité du roi et pour exciter l'irritation du peuple, que les inventeurs du complot eurent recours au tragique et mystérieux incident qui releva leurs espérances presque évanouies.

Dès lors, en effet, les événements marchent avec une surprenante rapidité. Le 19 octobre se termine, par-devant le coroner, l'enquête commencée deux jours auparavant. Le jury, sur le rapport de deux chirurgiens, déclare que la mort du juge Godfrey n'a pas été volontaire. Vainement d'autres chirurgiens protestent contre ce *verdict* et demandent que l'on procède à l'autopsie du cadavre : les frères du défunt s'y opposent dans la crainte de perdre, par l'attestation d'un suicide, conformément à la loi anglaise, la part d'héritage qui devait leur échoir.

Le lendemain (20 octobre), le roi revenait de New-Market à Londres pour assister à l'ouverture du parlement fixée au jour suivant. Sur-le-champ une proclamation est lancée qui commande à tous les officiers et sujets du royaume d'user de toute la diligence possible pour arrêter les assassins de sir Edmundbury Godfrey : « Sa Majesté, dans son gracieux bon plaisir, promet 500 livres à quiconque fera une découverte, d'après laquelle les meurtriers, ou quelqu'un d'entre eux serait saisi. La somme sera immédiatement payée si, d'après le témoignage, cette personne ou ces personnes sont reconnues coupables dudit meurtre. Que si quelqu'un des meurtriers dévoile ses autres complices, et que par là, ils soient tous arrêtés ou quelqu'un d'entre eux, ce dénonciateur, non seulement obtiendra le pardon de son offense, mais recevra de plus une semblable récompense de 500 livres. » Contre l'attente

générale, le manifeste royal reste sans effet ; personne ne se présente pour dénoncer un seul coupable. Presque aussitôt une nouvelle rumeur commence à circuler dans le public : Beaucoup, dit-on, seraient disposés à découvrir les auteurs de l'assassinat, mais ils craignent la vengeance des papistes, qui les mettront à mort à leur tour. Ce bruit habilement conduit parvient jusqu'aux oreilles du roi, qui lance incontinent une seconde proclamation (24 octobre) : « Si quelque personne se hâte de faire une déclaration à l'un des principaux secrétaires d'État, non seulement elle recevra les 500 livres et le pardon promis précédemment, mais Sa Majesté prendra les mesures les plus efficaces pour la sûreté du dénonciateur, selon que celui-ci le requerra. » « Ainsi, continue Hume, indemnité, récompense pécuniaire et sûreté furent offertes à l'enchérisseur le plus hardi ; et nul n'avait à craindre, dans ce moment de fureur populaire, que son témoignage fût soumis à un examen trop sévère. » Ces appels du pouvoir à la calomnie et à l'imposture produisirent enfin leurs résultats. Des hommes se dévoueront pour la cause publique et dénonceront les auteurs du crime dont eux seuls ont tout le secret.

Le parlement était réuni (21 octobre), et, grâce à l'infidélité réfléchie du lord trésorier, les informations de Titus Oates avaient été présentées à la chambre des communes. Charles voulait laisser aux tribunaux ordinaires l'examen du meurtre de Godfrey, fait isolé à ses yeux et indépendant du complot papiste auquel il n'ajoutait pas foi. Mais Danby, qui espérait, par ce zèle bruyant et exagéré, obtenir grâce devant ses nombreux ennemis réunis au parlement et détourner les accusations suspendues sur sa tête, ne craignit pas

de désobéir au roi. « Il croyait, dit Jacques II dans ses *Mémoires*, que grâce à sa prétendue conspiration et à ses calomnies contre le papisme, il passerait pour une colonne de l'église et parerait le coup dont il voyait ses épaules menacées. Milord Shaftesbury, qui s'aperçut promptement de sa ruse, dit : Laissons crier le trésorier tant qu'il voudra contre le papisme, et qu'il croie se mettre à la tête du complot ; je crierai plus haut et prendrai bientôt sa place. Ce qu'il ne manqua pas de faire. » Ainsi se produisaient sans pudeur ces jeux de l'ambition au milieu des accusations les plus mensongères et des exécutions qui les suivront bientôt. Deux hommes d'État se faisaient de cette calomnie un instrument politique, l'un pour se ménager contre une opposition qu'il redoute et se maintenir au pouvoir, l'autre pour renverser un concurrent et arriver à une dignité que convoite son orgueil. Mais Dieu n'attendit pas leur mort pour frapper ces grands criminels. Danby, le ministre égoïste et infidèle, ne réussit par ses intrigues qu'à activer l'incendie qui éclatait déjà de toutes parts, et il en fut peu de temps après la victime, comme le roi lui-même le lui avait prédit. Shaftesbury, son rival et son ennemi, saisit l'héritage odieux que lui laissait le trésorier ; mais après qu'il aura obtenu le honteux honneur de pousser cette imposture jusqu'à l'effusion du sang innocent, il sentira ce sang retomber sur sa tête, comme un premier châtiment dû à ses forfaits.

A la chambre des communes, les informations d'Oates avaient déjà excité un violent orage. Contre la recommandation du roi, on y examine successivement, et dans le plus profond secret, le complot dénoncé par l'intrigant et le meurtre de Godfrey dans lequel on

s'obstine à ne voir qu'une vengeance des catholiques. La chambre haute ne se montre ni moins empressée ni moins malveillante. D'un commun accord une adresse est proposée, votée et envoyée au monarque : « Information ayant été donnée d'un horrible projet contre la vie sacrée de Sa Majesté, et comprenant très bien les fatales conséquences d'un pareil attentat, et les dangers d'une subversion de la religion protestante et du gouvernement dans ce royaume, les chambres supplient humblement Sa Majesté de fixer un jour solennel de jeûne et d'humiliation pour implorer la miséricorde et la protection du Dieu tout-puissant sur la personne royale de Sa Majesté, et par elle sur tous ses loyaux sujets ; et pour prier Dieu qu'il mette au jour de plus en plus toutes les machinations secrètes contre Sa Majesté et le royaume tout entier. » Une proclamation royale répond à cette adresse : elle fixe au mercredi 13 novembre le jeûne solennel de toute la nation. Presque aussitôt une seconde adresse est proposée, votée et envoyée au roi par les chambres : « Elles prennent en considération sérieuse les projets sanguinaires et perfides des papistes récusants contre la personne sacrée et le gouvernement de Sa Majesté, et contre la religion protestante ; et dans l'intention de les prévenir, elles supplient humblement Sa Majesté de publier une proclamation royale qui commande à tous les papistes récusants ou réputés tels, de quitter la cité de Londres et Westminster, et toutes les autres places qui en sont à dix milles de distance avant le 7 novembre prochain, sous peine d'encourir le très grand déplaisir de Sa Majesté et la plus sévère exécution des lois portées contre eux. » La proclamation demandée paraît dès le 30 octobre. Toute rigoureuse qu'elle

est, elle ne satisfait pas encore le zèle de ces hommes, dont les pères en grand nombre ont pris part à la révolte qui conduisit Charles Ier à l'échafaud. Une troisième adresse invite le roi, dont la personne sacrée est si précieuse à la religion protestante et à tous ses sujets, à prendre toutes les précautions nécessaires pour la garantir contre les intentions sinistres des papistes. On le prie de recommander au chambellan et aux autres officiers de sa maison de veiller avec le plus grand soin à ce que les personnes inconnues ou suspectes n'aient point d'accès auprès de Sa Majesté ; d'enjoindre pour les mêmes motifs au lord-maire et au lieutenant de Londres d'avoir des gardes en nombre suffisant pour toute la durée de la session du parlement; et pareillement aux lords-lieutenants de Middlesex et Surry de placer des corps de troupes bien disciplinées dans Middlesex, Westminster, Southwark et autres places adjacentes comme il le jugera convenable.

Conformément à ces instructions, des hommes en armes paraissent de tous côtés dans la cité et aux alentours. On en place jusque dans les caves du palais de Westminster. C'était renouveler toutes les frayeurs de la conspiration des poudres : ce souvenir ne pouvait être omis dans de pareilles circonstances. Un régiment écossais dans lequel on compte quelques officiers catholiques, est éloigné à 40 milles de Londres ; des lettres sont adressées au roi pour le prier de renvoyer de sa maison tous les catholiques et de veiller à ce que sa table ne soit préparée et servie que par des anglicans éprouvés et fidèles à leur foi. Toutes ces mesures, dictées par une peur simulée et dans le dessein de répandre l'alarme au sein des populations, obtiennent leurs résultats. La terreur gagne de proche en proche

et se propage dans tous les comtés et jusqu'aux extrémités du royaume.

Pendant que ces proclamations sont échangées entre le parlement et le palais de Whitehall, pendant que tous les esprits s'impressionnent des fausses alarmes qui leur sont imposées, Oates, qui prend désormais le titre de *docteur* Oates, est cité à comparaître devant la chambre des communes. Pendant sept heures on l'interroge sur les différentes particularités du complot et sur toutes les personnes, *quelles qu'elles soient*, qui, à sa connaissance, y sont impliquées. Jamais pareille activité n'avait été déployée. Il semblait que la vieille Angleterre chancelât sur ses bases et fût exposée à une ruine totale. « Les chambres étaient tellement enflammées d'ardeur, remarque Hume, que tous les jours, matin et soir, elles tenaient leurs séances sur le complot à l'exclusion de toute autre affaire. Un comité de lords est désigné pour examiner les prisonniers et les témoins; des *warrants en blanc* sont remis entre leurs mains pour l'arrestation de tous ceux qui seraient accusés ou soupçonnés. Oates qui, alors même que son témoignage serait vrai, doit, d'après sa propre confession, être regardé comme un infâme scélérat, Oates est applaudi de tous : on le félicite, on le caresse, on le proclame le *sauveur de la nation*. Le parlement le recommande au roi ; il est logé dans le palais de Whitehall, mis sous la protection d'une garde particulière et encouragé par une pension annuelle de 1,200 livres. » Il y avait de quoi faire envier le sort de cet heureux calomniateur et lui susciter des émules et des rivaux. Aussi ils ne tardèrent pas à paraître et à se produire sur la scène.

Le 24 octobre, la séance, prolongée bien avant dans

la nuit, avait été des plus orageuses. Oates venait d'achever sa déposition. En finissant, il déclare avec serment qu'il ne connaît plus d'autres individus qui aient pris part au complot que ceux qu'il a désignés. Sur-le-champ, on fait mander le lord chef de la justice, Scroggs, et le magistrat ayant prêté le serment ordinaire, appose, sous les yeux de la chambre, le sceau royal sur vingt-six *warrants* dirigés contre des pairs catholiques et d'autres personnages distingués. Parmi eux on remarque lord Powis, lord Stafford, lord Arundel de Wardour, lord Petre, lord Bellasys, et sir Henri Tichburn, baronnet. Des gardes sont dirigés aussitôt vers leurs demeures pour les arrêter et les conduire à la Tour ou à la prison de Newgate. On n'eut égard à aucune considération personnelle : les antiques et inviolables privilèges de la pairie anglaise fléchirent sans réclamation devant les impostures d'un aventurier.

Le mot de Shaftesbury se réalisait. Le lord trésorier était dépassé. Sans craindre d'offenser son maître et pour flatter les passions haineuses des communes, Danby y avait transmis les faussetés d'Oates, et voilà que les communes, poussées elles-mêmes par le parti populaire, en confient l'examen et la poursuite à un comité que préside et domine Shaftesbury, l'ennemi et le rival de Danby. Aux yeux de plusieurs, il devenait de plus en plus manifeste que « les dénonciateurs n'étaient que de simples mannequins, dont les mouvements étaient dirigés par l'invisible main de quelque artiste habile. On supposa que cet artiste était le comte de Shaftesbury. Qu'il fût ou non le véritable inventeur de l'imposture, il est certain qu'il la prit sous sa protection depuis son origine et lui consacra toute sa sollicitude jusqu'à ce qu'elle parvint à sa maturité. D'accord

avec ses associés politiques, Shaftesbury épiait les progrès de l'alarme excitée par les fréquentes réunions du conseil et les nombreuses arrestations des conspirateurs supposés. Il fit concourir, avec un art consommé, tous les événements subséquents à la confirmation du complot et s'étudia, en enflammant les passions, à excercer peu à peu un ascendant extraordinaire sur le jugement du peuple (1). »

C'était une grande victoire déjà pour le parti populaire que l'incarcération des pairs catholiques. Mais il entrait dans le dessein de Shaftesbury et de ses partisans de pousser plus loin leurs tentatives et d'arracher, au milieu de cette effervescence générale, la sanction des lois jusqu'alors rejetées. Grâce à ces hardiesses insolentes, un bill est présenté pour imposer à tous les membres des deux chambres le serment du *test*, sous peine d'être exclus du parlement et de la présence du souverain. Les dispositions de l'acte établissent : « 1° Que personne ne pourrait siéger ou voter dans l'une des deux chambres, ou voter par procuration dans la chambre des pairs, sans avoir préalablement, en présence de la chambre, prêté les serments d'allégeance et de suprématie, et souscrit la déclaration qui traite d'idolâtrie le culte de l'Église romaine, sous peine de payer une amende de cinq cents livres, et de rester incapable de se porter demandeur devant aucune cour de justice ou d'équité, de recevoir aucun legs ou donation, et d'agir en qualité de tuteur, exécuteur testamentaire ou administrateur ; 2° que tout pair, membre des communes ou papiste réfractaire, qui viendrait dans la chambre ou en la présence du roi, serait soumis à la même pénalité, à moins que, dans un terme très rap-

1. Dr Lingard. *Histoire d'Angleterre*, Charles II.

proché, il ne prêtât les mêmes serments et ne souscrivît la même déclaration en la cour de la chancellerie. » Ainsi, par degrés et comme en suivant l'ordre naturel des choses et les conséquences inévitables de l'agitation toujours croissante des esprits, le parti populaire cherchait à faire exécuter dans toute sa rigueur un premier bill du *Test* relatif aux officiers civils et militaires, et provoquait l'application de ce même bill d'exclusion à tous les membres du parlement. Par là il frappait les pairs catholiques qui, en assez grand nombre, siégeaient toujours à la chambre haute, et il atteignait également le duc d'York, héritier présomptif de la couronne. C'était, dans la pensée de la faction, porter le coup mortel au catholicisme en Angleterre et l'abattre pour jamais.

Par un artifice vulgaire, plusieurs fois renouvelé durant ces jours de vertige, on fit coïncider avec la présentation du bill la publication d'une résolution. « Le parlement, y est-il dit, a reconnu qu'un complot damnable et diabolique a existé et existe encore, imaginé et préparé par les papistes récusants pour assassiner le roi, bouleverser le gouvernement, et détruire la religion protestante. » C'était peu encore : le jour même où paraissait ce manifeste, s'accomplissait au milieu de la capitale la cérémonie des funérailles de sir Edmundbury Godfrey. On l'avait différée à dessein jusqu'à cette heure, afin que la populace vînt comme s'y enivrer de fureur et de vengeance contre les prétendus auteurs de la mort du magistrat.

L'exaspération du peuple arrivait ainsi à son paroxysme et le gouvernement ne semblait occupé qu'à l'entretenir et à l'accroître encore. De toutes parts sont amenés dans les prisons de la capitale des cons-

pirateurs supposés. On bouleverse tout dans les maisons des catholiques pour découvrir les armes qui doivent y être cachées. On leur présente les serments d'allégeance et de suprématie, et on condamne à s'éloigner à dix milles de Whitehall tous ceux qui refusent de les prêter. Quarante à cinquante mille hommes sont constamment sous les armes et chaque nuit des patrouilles circulent dans tous les quartiers. Les postes sont augmentés ; au palais des canons sont préparés pour la défense, et dans les rues on a disposé, à distances rapprochées, des poteaux qui permettent de tendre les chaînes au premier signal de l'insurrection et de la révolte des catholiques. On n'entend plus parler que des projets abominables des papistes contre le roi, le gouvernement et la religion du royaume. Partout les catholiques sont désarmés et leurs noms inscrits, avec leur âge et leur profession, sur des listes que remettent aux magistrats les officiers de chaque paroisse... Malgré tant de manœuvres aussi odieuses qu'habilement conduites, toutes les promesses royales restaient sans effet : les témoins ne se présentaient pas. Oates restait seul devant les juges, et son témoignage isolé ne permettait de condamner personne.

C'est alors que paraît Guillaume Bedloë, « homme plus infâme qu'Oates, s'il est possible, » dit Hume ; « abominable faussaire, ajoute l'anglican Smollett, déjà plusieurs fois surpris dans différentes sortes de fourberies. » Sa vie plus aventureuse encore que celle d'Oates, était aussi plus ouvertement déréglée. Issu d'une famille pauvre et obscure, il fut d'abord employé dans les écuries, puis dans la maison de lord Bellasys. Des escroqueries et des abus de confiance le firent incarcérer plus d'une fois. Rendu à la liberté, il s'insinua dans

quelques familles de distinction, où, à plusieurs reprises, on lui confia des lettres ou d'autres pièces à porter sur le continent. Bedloë était parvenu par ses impostures à tromper la bonne foi d'un grand nombre de personnes recommandables. Changeant de nom et de rôle suivant les besoins du moment, l'adroit malfaiteur se fait appeler Brudenell à Saint-Omer; prend à Douai, à Cambrai, à Paris et à Rouen le nom de milord Cornwallis, et en Espagne, celui de milord Gérard. Dans presque tous les pays où l'a conduit sa carrière vagabonde, dans la Péninsule, en France, dans les Pays-Bas, il s'est fait condamner à des emprisonnements plus ou moins prolongés. Le parlement de Normandie l'avait même frappé d'une sentence de mort pour un vol audacieux commis à Rouen.

Bedloë sortait de la prison de Newgate quand il connut la proclamation du roi qui promettait une récompense de 500 livres à quiconque dénoncerait les auteurs du meurtre du juge Godfrey. Sur-le-champ il quitte la capitale et se rend à Bristol. Chemin faisant il écrit de Newbury au secrétaire Coventry une lettre mystérieuse dans laquelle il témoigne le désir d'être arrêté et conduit à Londres : il a d'importantes révélations à faire sur le meurtre du magistrat de Saint-Martin. Et afin de donner à ses dépositions futures un retentissement utile à la cause, il se fait arrêter à soixante lieues de la capitale, en plein jour, sur la place publique, au milieu des habitants de Bristol. Après quelques explications échangées entre cet étrange prisonnier et le premier magistrat de la ville, on le dirige sur Londres, où à son arrivée, il est décoré du titre de témoin du roi. Comme à Titus Oates, on lui donne une garde de sûreté, des appartements au palais de Whitehall et

toutes les choses nécessaires à son entretien. La délation devenait de plus en plus lucrative et conduisait même aux honneurs.

Dès le premier jour, deux secrétaires d'État interrogent Bedloë, en présence du roi, sur le meurtre de sir Edmundbury Godfrey et d'autres faits importants. Le faussaire commence sa déposition. Élevé dans la religion de l'état, dit-il, il a persévéré dans cette religion jusqu'en 1676, époque où, à la persuasion des jésuites et séduit par leurs promesses, il se laissa gagner. Toutefois il n'a jamais fait partie de leur ordre. Quant au meurtre de sir Edmundbury Godfrey, il sait que ce magistrat a été mis à mort dans Somerset-House; mais il déclare avec serment *qu'il ne pourrait dire absolument rien touchant le complot qui était alors en question.*

Le lendemain, 8 novembre, Bedloë paraît à la chambre des pairs et y fait sa déclaration. Il sait de deux jésuites, les pères Walsh et Le Phaire, « que lord Bellasys a une commission pour commander les troupes enrôlées dans le nord. Le comte Powis commandera dans le sud du pays de Galles : lord Arundel de Wardour est autorisé par le pape à accorder lui-même d'autres commissions selon qu'il le jugera convenable. Le dénonciateur sait de plus que Coleman a été un des principaux instigateurs de l'attentat médité contre Charles II, et sur la demande que lui, Bedloë, fit aux jésuites pourquoi ils ne lui avaient pas communiqué plus tôt leur dessein de tuer le roi, ils ont répondu que nul n'en était informé si ce n'est ceux que lord Bellasys avait désignés. » Smollett rapporte qu'après cet interrogatoire, Charles ne put s'empêcher de dire au Dr Burnet : « Que Bedloë avait assurément été renseigné dans l'intervalle écoulé entre son premier examen et

le second. » La réflexion se présentait d'elle-même à l'esprit. Comment, en effet, cet homme, qui, la veille, avait juré qu'il ne connaissait rien du complot, donnait-il aujourd'hui sur ce même complot des détails très circonstanciés et inconnus à Oates lui-même ? David Hume explique encore ce nouveau trait de fourberie : « Questionné sur la conspiration, Bedloë nie absolument qu'il en ait connaissance ; il assure même qu'il n'a point de rapport avec Oates. Le jour suivant, lorsqu'il est examiné devant le comité des lords, il se consulte davantage et se montre disposé à donner un ample récit de cette conspiration, sur laquelle il voit qu'on fait des recherches si actives. Ce récit, il le présente, *autant qu'il peut*, conforme à celui d'Oates, lequel avait été déjà *publié*. Mais afin de se rendre plus agréable par quelque nouvelle déposition, il ajoute d'autres circonstances, qui sont encore plus effrayantes et plus extraordinaires. » « Et ainsi, observe M. Salmon dans son examen de l'*Histoire de son époque, par Burnet*, chacun des témoins dans le complot papiste augmentait de jour en jour ses dépositions, et d'une légère connaissance qu'ils prétendaient en avoir dans le commencement, tous devenaient ensuite des accusateurs positifs contre des personnes qu'ils n'avaient jamais vues auparavant, et touchant des faits auxquels ils avaient protesté solennellement et sous serment qu'ils étaient étrangers. » Les nouvelles dépositions de Bedloë provoquent de nouvelles arrestations. Ordre est publié de faire une exacte recherche pour saisir Charles Walsh, Le Phaire et d'autres individus suspects. Le jour suivant, une adresse du parlement conjure le roi de lancer une proclamation contre Conyers, Symonds, Walsh, Le Phaire, Pritchard et

Castaway, coupables du damnable et infernal complot, etc...

Le faussaire ne devait pas s'arrêter là. Les encouragements, les promesses et les récompenses lui arrivaient de toutes parts : il y répondit par des révélations. Le 12 novembre il reparaît à la chambre haute et donne des éclaircissements aussi précis qu'inattendus sur ce complot dont cinq jours auparavant (le 7 novembre, le lecteur ne l'a point oublié), il a juré qu'il ne connaissait rien. Bedloë reprend son récit : Ce sont les *moines* de Douai qui, les premiers, lui ont parlé du projet. Après lui avoir fait prêter quatre fois serment de garder le secret, ils l'ont envoyé vers le jésuite Harcourt, dans Duke-Street, à Londres. Celui-ci l'a entretenu, l'a envoyé à Paris, etc..... Le Phaire, Walsh, Pritchard et Lewis lui ont signalé les lords qu'on était disposé à mettre à la tête du gouvernement, les hommes qui devaient prendre les armes et en particulier les 40,000 catholiques renfermés dans Londres, les secours attendus, savoir : 10,000 soldats des Flandres, vingt à trente mille religieux ou pèlerins de Saint-Jacques en Espagne. Il sait encore que la forteresse de Hull devait être surprise au moment précis où le complot fut découvert. On ne lui a pas même caché les noms des personnes dévouées à la mort. Bedloë ajoute que Conyers était confesseur de lord Bellasys et lui communiquait ses ordres ; que tous avaient résolu, si quelque conspirateur était pris, de le tuer avant qu'il fût traduit devant les tribunaux, ou de brûler la prison elle-même. Il déclare enfin que souvent Le Phaire, Pritchard, Lewis, Keines et Walsh, lui ont assuré qu'il n'y avait pas dans toute l'Angleterre un catholique romain, quels que fussent sa considération et son

crédit, qui ne fût instruit des projets des papistes, et n'eût promis sous serment à son confesseur de garder cette affaire secrète et de concourir à son succès. Lui-même devait y prendre sa part, et le rôle qu'on lui avait assigné, à lui Bedloë, était de porter les ordres, les consultations et autres semblables communications d'une armée à l'autre, et en toute occasion. En présence de Dieu, et comme il en répondra au jour du jugement, Bedloë atteste la vérité de tout ce qu'il vient de déposer. »

« Où trouver, dit le continuateur de la chronique du protestant Baker, un exemple plus surprenant de la force d'un préjugé universel, que de voir un semblable témoignage obtenir l'attention, bien plus, la croyance de tant d'hommes réfléchis qui l'écoutent ? Comment a-t-on pu croire que 40,000 hommes seraient prêts dans Londres pour l'exécution d'un pareil dessein, lorsque probablement on n'aurait pas rencontré ce nombre de papistes dans toute la capitale, même en y comprenant les femmes et les enfants ? Que l'Espagne enverrait trente à quarante mille hommes pour conquérir l'Angleterre, lorsque dans la dernière guerre pour défendre ses propres possessions des Pays-Bas, elle avait pu fournir à peine la moitié de ce nombre de combattants ? » « Il est à remarquer, ajoute l'historien Hume, que la seule ressource de l'Espagne, dans l'état de décadence où elle était alors, *reposait sur l'assistance de l'Angleterre*, et, loin d'être capable de transporter dix mille hommes pour envahir ce royaume, elle avait sollicité elle-même et obtenu des troupes pour les envoyer tenir garnison dans les villes de Flandre qui, sans ce secours, étaient incapables de se défendre contre les Français. Nous pouvons observer, continue

toujours Hume, que la France elle-même était, à cette époque, en guerre ouverte avec l'Espagne. Cependant on la suppose engagée dans le même complot contre l'Angleterre, comme si les motifs religieux étaient devenus entre les souverains les seuls mobiles d'action. Mais aucune de ces réflexions, bien qu'elles se présentassent d'elles-mêmes à l'esprit, ne fut capable, en présence des terreurs, des antipathies et des préjugés, d'obtenir la plus légère attention de la part du peuple : toute la nation en était arrivée alors à ce point. Le complot papiste fut regardé comme incontestable, et si dès lors on n'avait attendu avec certitude le châtiment légal de ces criminels, *les catholiques auraient été exposés au hasard d'un massacre général.* Le torrent des préjugés de la nation avait tellement grossi, que nul homme n'aurait pu, sans le plus imminent danger, s'y opposer ouvertement. Bien plus, on aurait trouvé avec peine un homme, à moins qu'il n'eût une grande force d'âme, capable d'entretenir secrètement une opinion contraire aux préjugés dominants. La haute et unanime voix d'une grande nation a une autorité puissante sur les esprits des faibles. Les historiens modernes eux-mêmes sont tellement dominés par les idées et les jugements des masses, que quelques-uns d'entre eux s'estiment suffisamment modérés lorsqu'ils ont affirmé que plusieurs circonstances du complot sont vraies, bien que plusieurs aient été ajoutées ou même notablement exagérées. Mais il est un principe clair, c'est qu'un témoin qui se parjure dans une circonstance n'est croyable dans aucune : or, toute la réalité du complot, même à la fin des poursuites, ne reposait que sur des témoins. Quoique les catholiques aient été surpris soudainement et à l'improviste, au moment même où

leur conspiration était, disait-on, préparée et sur le point d'être mise à exécution, on ne découvrit cependant, malgré les plus rigoureuses recherches, ni armes, ni munitions de guerre, ni argent, ni commission, ni papiers, ni lettres pour confirmer le témoignage d'Oates et de Bedloë. Et toutefois la nation, bien que souvent frustrée dans son attente, poursuit avec colère cette conspiration et croit d'une manière inébranlable à son existence. Les nombreuses inconséquences et les absurdités multipliées que présentent les différents récits des dénonciateurs, au lieu de décourager les esprits, n'étaient en quelque sorte que de nouveaux aiguillons qui les excitaient à découvrir le fond du complot. On ne les considérait que comme de faibles objections qu'une information plus complète écarterait entièrement. Dans toute l'histoire, il serait difficile de trouver un exemple semblable de frénésie populaire et de bigote illusion (1). »

On a vu plus haut que le parlement avait adopté un *Test* qui obligeait tous les aspirants à une charge religieuse, civile ou militaire, à prêter un serment que repoussait la conscience catholique. Cette mesure eut pour effet, comme on l'avait espéré, de contraindre Jacques d'York à révéler aux yeux de tout le royaume sa conversion au catholicisme et de lui enlever tous ses titres et dignités. Ce premier pas fait, la hardiesse des protestants et des politiques s'accrut encore, stimulée qu'elle était par la haine profonde de Shaftesbury pour le prince et la crainte qu'il avait de le voir arriver au pouvoir. On songea donc au moyen de l'exclure du

1. *Narrative of Titus Oates's plot.* ch. II, p. 36. « In all history it will be difficult to find such another instance of popular frenzy and bigotted delusion. » Hume. *Hist. of England.*

parlement ainsi que tous les autres membres catholiques. Par le fait on assurait la victoire au parti protestant, qui se flattait d'emporter ensuite, sans grand obstacles, un bill d'exclusion du trône contre tout catholique quel qu'il pût être.

Ce fut le 23 octobre 1678 qu'on présenta à la chambre des communes le bill contre les pairs catholiques. Déjà repoussé plusieurs fois dans les sessions précédentes, il fut admis cette fois et voté par la chambre basse, qui l'adressa sur-le-champ à la chambre des pairs. On y redoutait avec raison une vive opposition, et ce fut pour la prévenir ou du moins pout l'atténuer que l'on usa de tous les moyens qui avaient réussi auprès des communes. Les noms rapprochés du duc d'York et de Coleman, les lettres de l'imprudent secrétaire commentées d'une manière insidieuse, le grand incendie de 1666 attribué aux catholiques, le meurtre de Godfrey et tous les autres souvenirs les plus capables de surexciter les animosités et les haines, tout fut employé avec une impudente audace. Lord Russell à la chambre des communes avait porté l'exaltation jusqu'à la frénésie. Il rencontra dans Shaftesbury un digne émule à la chambre des lords. Les choses cependant n'allaient pas assez vite au gré des principaux meneurs du parti. La chambre haute répugnait à se suicider follement en sacrifiant l'un de ses inaliénables privilèges. Poussés et harcelés par les ennemis du duc d'York, les lords cédèrent enfin à cette violence morale et se couvrirent d'une tache que rien ne pourra jamais effacer. La victoire toutefois n'était pas complète ; une clause exceptait nommément le duc d'York. Il fut facile de reconnaître, aux accès de fureur qui éclatèrent aussitôt, que cette clause portait précisément sur le but véritable et

secret de toute cette intrigue parlementaire. Les provocations, les attaques, les calomnies furent donc reprises de nouveau. Une dernière fois on alla aux voix pour emporter d'emblée cette restriction elle-même ; mais, malgré tous les efforts et toutes les intimidations, une majorité de deux voix seulement conserva à l'héritier présomptif de la couronne sa place au parlement.

L'injustice était consommée. Charles II, cédant à l'effervescence populaire, donna à regret son assentiment au bill qui bannissait du parlement les représentants des plus illustres familles de la vieille Angleterre. L'apostasie ou la dégradation, telle était l'alternative dans laquelle l'intolérance anglicane jetait ses victimes à qui elle dicte impérieusement ce serment pour conserver leurs privilèges : « Moi N... je proteste, certifie et déclare solennellement et sincèrement en présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la Cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du CHRIST dans et après la consécration faite par quelque personne que ce soit : et que l'invocation ou adoration de la vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, de la manière qu'ils sont en usage à présent dans l'Église romaine, sont superstition et idolâtrie. Et je proteste, certifie et déclare également, en présence de Dieu, que je fais cette déclaration et chacune de ses parties dans le sens naturel et ordinaire des mots qui y sont contenus, comme ils sont communément entendus par les protestants anglais, sans aucun subterfuge, équivoque ou restriction mentale, de quelque nature que ce soit, et sans aucune dispense déjà accordée à moi pour ce dessein par

le pape ou quelque autre autorité ou personne quelconque, ou sans espérance de telle semblable dispense de quelque personne ou autorité quelle qu'elle soit, ou sans penser que je sois ou puisse être acquitté devant Dieu ou les hommes, ou absous de cette déclaration ou d'une partie quelconque, quand même le pape, ou quelque autre personne ou pouvoir quelconque m'en dispenserait, ou l'annulerait, ou déclarerait qu'elle a été nulle et sans effet dès le commencement (1)..... » Pendant un siècle et demi, la noblesse catholique d'Angleterre subira ce sanglant outrage qu'Élisabeth elle-même ne lui avait pas infligé. Époque honteuse, où le bon sens comme la vérité semblait avoir abandonné une grande nation pour la livrer à toutes les bassesses et à toutes les erreurs ! « Époque, dira plus tard en plein parlement un protestant anglais, lord Thurlow, où des accusations, ténébreusement fabriquées et lancées avec impudence contre des hommes innocents, étaient avidement entretenues ; où des individus étaient exposés à souffrir dans leurs vies et leurs fortunes, non pas parce qu'ils avaient commis des crimes contre l'État, mais parce qu'ils étaient ennemis de tel ou tel parti dans l'État (2). » Ainsi la voix imposante de l'histoire flétrit cette grande iniquité ! Si l'oppression fut longue, du moins elle eut son terme et sa réparation. Si la tache fut grande, du moins elle fut noblement effacée ; mais ce que l'Angleterre protestante ne pourra jamais effacer, c'est la longue trace de sang que devait laisser dans ses annales cette époque de vertige et de satanique vengeance.

1. *Reasons for not taking the Test,.... by John, earl of Shrewsbury*, p. 2.
2. Extrait du *Discours de lord Canning* au parlement en 1822, p. 49. — Voir aussi *Narrative of Titus Oates's plot*, ch. II, p. 47.

Chapitre X.

Jugement du célèbre Fox sur le complot papiste. — Arrestation de Stayley, orfèvre catholique. — Son jugement et son exécution. — Jugement de Coleman. — Procédure inique. — Paroles de Scroggs, président du tribunal. — Exécution de Coleman. — Conduite du parlement. — Accusation de haute trahison contre la reine. — Jugement de cinq prisonniers catholiques. — Nouvelles iniquités du tribunal. — Calomnies de Scroggs contre l'Église romaine. — Exécution du père Ireland, de Pickering, religieux bénédictin, et de Grove, laïque.

FOX, le grand orateur anglais, disait au parlement en 1829 : « Les procédés employés dans le complot papiste devront toujours être considérés comme une tache ineffaçable pour la nation anglaise ; complot dans lequel le roi, le parlement, les juges, les jurés, les témoins, ont tous, quoique dans une mesure certainement inégale, leur part respective. Des témoins d'un caractère tel qu'ils n'auraient pas mérité confiance dans la cause la plus frivole, apportaient sur des faits qui n'avaient rien de positif, un témoignage si incroyable, ou, pour parler plus juste, un témoignage dont la vérité était si impossible que, fût-il sorti de la bouche de Caton, on n'aurait pas dû le croire. Et c'est sur un semblable témoignage, appuyé par de tels hommes, que des innocents furent condamnés à mort et exécutés (1). »

Le sang catholique et sacerdotal allait, en effet, couler de nouveau sur la place de Tyburn. Des victimes en grand nombre étaient renfermées dans les

1. *Jonh, earl of Shrewsbury*. Reasons for not taking the Test. p. 11.

prisons de l'État. « L'effervescence était devenue si violente, dit le Dr Lingard, l'aveuglement produit par les parjures du dénonciateur si général, que la voix de la raison et de la justice n'était plus écoutée. Juges et jurés semblaient n'avoir d'autre objet que de faire ressentir leur vengeance à de prétendus traîtres. Pour établir la preuve de leur innocence, pour mettre en question la véracité des accusateurs, ou pour montrer l'invraisemblance de leurs révélations, il leur fallait une force d'esprit, une précision de logique qui est le partage de peu de personnes. Le roi lui-même, convaincu comme il l'était de l'imposture, et avec quelque mépris qu'il en parlât en particulier, n'osa pas user de son droit de faire grâce pour sauver des innocents. Ces hommes infortunés furent mis en jugement dans les circonstances les plus défavorables. 1° Ils n'avaient pas les moyens de réfuter les accusations portées contre eux. Tenus au secret, privés de toute communication avec leurs amis, sans conseil judiciaire, sans autres documents que ce qu'ils pouvaient recueillir de leur interrogatoire préalable ; ils recevaient leur signification le soir et étaient menés à la barre le lendemain matin. 2° Le fait sur lequel l'imposture reposait était la conférence qu'on prétendait avoir eu lieu à la taverne (1) du Cheval-Blanc, le 25 avril, et où Oates déclarait avoir été présent. Pour prouver qu'elle n'avait pas eu lieu, ils ne pouvaient en appeler au témoignage de l'aubergiste qui était mort, ni à celui de sa veuve ou de ses serviteurs encore vivants ; car, bien que la chambre des lords eût ordonné une enquête, aucun de ces individus ne pouvait se retrouver. D'un autre côté, les accusés n'osaient pas faire connaître que la confé-

1. La taverne en Angleterre est ce que nous appelons *hôtel* en France.

Chapitre X.

Jugement du célèbre Fox sur le complot papiste. — Arrestation de Stayley, orfèvre catholique. — Son jugement et son exécution. — Jugement de Coleman. — Procédure inique. — Paroles de Scroggs, président du tribunal. — Exécution de Coleman. — Conduite du parlement. — Accusation de haute trahison contre la reine. — Jugement de cinq prisonniers catholiques. — Nouvelles iniquités du tribunal. — Calomnies de Scroggs contre l'Église romaine. — Exécution du père Ireland, de Pickering, religieux bénédictin, et de Grove, laïque.

FOX, le grand orateur anglais, disait au parlement en 1829 : « Les procédés employés dans le complot papiste devront toujours être considérés comme une tache ineffaçable pour la nation anglaise ; complot dans lequel le roi, le parlement, les juges, les jurés, les témoins, ont tous, quoique dans une mesure certainement inégale, leur part respective. Des témoins d'un caractère tel qu'ils n'auraient pas mérité confiance dans la cause la plus frivole, apportaient sur des faits qui n'avaient rien de positif, un témoignage si incroyable, ou, pour parler plus juste, un témoignage dont la vérité était si impossible que, fût-il sorti de la bouche de Caton, on n'aurait pas dû le croire. Et c'est sur un semblable témoignage, appuyé par de tels hommes, que des innocents furent condamnés à mort et exécutés (1). »

Le sang catholique et sacerdotal allait, en effet, couler de nouveau sur la place de Tyburn. Des victimes en grand nombre étaient renfermées dans les

1. *Jonh, earl of Shrewsbury*. Reasons for not taking the Test. p. 11.

Castairs, officier dans le besoin, et Sutherland, homme d'armes placé sous ses ordres, jurent qu'ils ont entendu Stayley dire en français qu'il tuerait le roi. Le troisième écossais ne comprenait pas cette langue, mais il déclare par serment qu'il a vu l'orfèvre de Covent-Garden parler avec beaucoup de chaleur, et que, dans ce moment, Castairs lui fit connaître ce que Stayley disait, savoir : qu'il tuerait le roi. — Stayley proteste et prend Dieu à témoin que sa conversation avec le vieillard Fromante a été innocente. « Jusqu'à présent, dit-il, on m'a considéré comme un homme ayant quelque intelligence ; et comment donc me serais-je exposé à parler ainsi dans une vaste salle publique, porte ouverte, et d'un ton si élevé, que ces gentilshommes, se trouvant dans une pièce voisine, m'auraient pu entendre ? Comment aurais-je prononcé en français, dans une rue où presque tous les habitants sont français, des paroles impies qui me font horreur ?... » — Des trois accusateurs qui avaient entendu, Castairs était le principal ; or, telle était la réputation de cet homme que le Dr Burnet (depuis évêque anglican de Salisbury), aussitôt qu'il eut connaissance de l'affaire, s'empressa d'apprendre au lord chancelier que cet officier, criblé de dettes, tenait une conduite infâme, et qu'on ne pouvait s'en rapporter à sa parole lors même qu'il la confirmerait par serment. Le docteur reçut une réponse : c'était celle d'un procureur général, qui lui demandait d'un ton sévère qui l'avait autorisé à diffamer un témoin du roi ; car c'était déjà sous ce titre que Castairs, comme Oates et Bedloë, paraissait devant le jury. Et comme si, dès ce premier procès, il y avait eu parti pris de fouler aux pieds toutes les règles de l'équité, on ne cita pas même en témoignage le vieil-

lard Fromante qu'on retint plus de quatre mois en prison.

Après un interrogatoire de quelques minutes, le lord chef de la justice, Scroggs, prend la parole, et, s'adressant aux jurés, il leur représente toute la malice des discours sortis de la bouche de Stayley. « Que les paroles rapportées par Castairs aient été proférées, c'est incontestable ; qu'elles l'aient été à dessein et avec malice, ainsi que le requiert le statut pénal qui les condamne, la chose n'est pas moins certaine. Stayley a dit que le roi était hérétique; or, quand un papiste a déclaré qu'un homme est hérétique, il ne se fait nul scrupule de le tuer. Quiconque ne partage pas ses doctrines est hérétique, et tout hérétique peut être mis à mort, si le pape le commande. En le faisant, les papistes peuvent devenir des saints dans le ciel, et voilà ce qu'ils ont mis en pratique. » Ce réquisitoire entendu, le jury ne prend pas même la peine de se retirer pour délibérer. Il prononce sur-le-champ que l'accusé est coupable : « Maintenant, vous pouvez mourir catholique romain ; et quand vous serez à la potence, on trouvera même, je le pense, que vous êtes un prêtre. » Scroggs avait encore cette insulte à jeter à la face de sa victime avant de la condamner au supplice des criminels de lèse-majesté. Cinq jours plus tard, Stayley, traîné sur la claie à la place de Tyburn, y était pendu, éventré et mis en quartiers.

« Excusez-moi si je suis un peu véhément, s'était écrié au tribunal le lord chef de justice en s'adressant aux membres de jury, excusez-moi, lorsque les périls sont si nombreux et les meurtres commis par les catholiques si secrets, que nous ne pouvons parvenir à découvrir l'assassin d'un gentilhomme que tous nous

connaissions si bien ; lorsque les choses se font d'une manière si cachée que la vie de notre roi est dans le plus extrême danger et notre religion sans cesse en jeu. » Le procès de Stayley n'avait aucun rapport avec celui de Coleman auquel ces paroles font allusion ; mais l'inique magistrat avait hâte de formuler le jugement attendu contre la nouvelle victime qu'on allait lui livrer.

En effet, au moment même où le sang de Stayley coulait sous le fer du bourreau, Coleman étaient amené à la barre. On connaît déjà les points principaux sur lesquels roulait l'accusation portée contre l'imprudent secrétaire de la duchesse d'York. Il avait, disait-on, médité la mort du roi, le renversement du gouvernement et de la religion protestante. Ses lettres et les négociations qu'il avait remplies, confirmaient cette accusation que soutenaient d'ailleurs deux témoins, Titus Oates et Bedloë.

Toutes les formalités préliminaires achevées, Coleman demande qu'un conseil lui soit donné pour sa défense. Le tribunal refuse et procède à l'audition des témoins. Oates paraît le premier et dépose : 1° Coleman lui a remis en novembre 1677, pour les jésuites de Saint-Omer, des lettres dans lesquelles le roi est appelé tyran, etc., etc. Oates a encore reçu de Coleman une autre lettre, écrite en latin, qu'il porta de Saint-Omer à Paris au Père La Chaise, à qui elle était adressée. Dans cette lettre, Coleman remercie le jésuite des dix mille livres qui lui ont été remises et déclare que cet argent aura l'emploi auquel il est désigné, c'est-à-dire qu'il servira à tuer le roi, comme le prouve très bien la réponse du Père La Chaise qu'Oates a vue et lue. 2° Oates accuse Coleman d'avoir été impliqué dans le

complot contre la vie du monarque. Au grand conseil tenu par les jésuites, le 24 avril, il a résolu que le Père Pickering et Jean Grove mettraient le roi à mort en déchargeant sur lui une arme à feu, ou de quelque autre manière. Ce projet étant communiqué à Coleman, celui-ci a répondu, et Oates a entendu cette réponse, « que la chose était bien imaginée. » 3° Oates accuse Coleman d'avoir été présent, au mois d'août 1678, à une réunion de jésuites et de bénédictins tenue à la Savoy. Cette réunion avait pour objet de faire soulever l'Irlande. Il a ouï dire au Père Fenwick, dans sa chambre, qu'il trouverait moyen de faire parvenir deux cent mille livres pour aider la rébellion dans ce pays ; 4° Oates accuse Coleman d'avoir su, dans ce même mois d'août, que quatre scélérats devaient être envoyés à Windsor pour tuer le roi. Il l'a encore entendu à Wildhouse demander au Père Harcourt ce qu'on avait promis à ces quatre hommes ; et celui-ci répondit qu'il y avait quatre-vingts livres pour eux. Cet argent était sur la table, Oates l'a vu. 5° Oates accuse Coleman d'avoir eu communication, en juillet 1678, des instructions apportées de la part du Père Whitebread par Ashby, recteur du collège de Saint-Omer, donnant pouvoir aux consulteurs de proposer une récompense de dix mille livres à sir Georges Wakeman pour empoisonner le roi, si Pickering et Grove ne réussissaient pas à le tuer. Oates a lu, il a même copié ces instructions et les a transmises à plusieurs autres conspirateurs, etc... Coleman était si loin de désapprouver cette trahison, qu'il déclara que cette somme n'était pas assez considérable et qu'il fallait y ajouter cinq mille livres pour rendre le succès plus certain. 6° Oates déclare encore que, dans le courant d'avril 1678, il a vu la

patente ou commission qui nommait Coleman secrétaire d'État. Cette commission signée par Paul de Oliva, général des jésuites, était accordée en vertu d'un bref du pape. Oates en a reconnu parfaitement l'écriture ; il a vu Coleman ouvrir cette lettre dans la chambre de Fenwich et l'a entendu s'écrier que c'était un heureux échange. Enfin, à la demande qui lui est adressée, s'il sait combien de personnes ont assisté à cette réunion tenue en avril, et combien de prêtres et de jésuites il y avait à cette époque en Angleterre, Oates répond « qu'il ne peut pas se rappeler exactement le nombre ; mais qu'à sa connaissance il y avait dans ce temps-là en Angleterre cent soixante prêtres séculiers, quatre-vingts jésuites, et, sur une liste, trois cents noms environ. »

On connaît déjà Titus Oates : les historiens protestants, et Hume en particulier, ont suffisamment dévoilé toute l'infamie de ce dénonciateur. Quelques-unes de ses réponses, qui suffiraient à elles seules pour renverser tout son échafaudage de mensonges, achèveront de peindre ce caractère dans toute sa hideuse originalité. On vient de l'entendre porter contre Coleman six accusations aussi graves que précises : « Comment se fait-il donc, reprend Coleman, en s'adressant aux jurés, qu'Oates, en présence du roi et de son conseil, ait déclaré qu'il ne m'avait jamais vu auparavant ? » Oates se contente de répondre que sa vue est mauvaise à la clarté d'une lampe. A son tour le lord chef de la justice lui demande pourquoi il n'a point accusé Coleman devant le conseil privé du roi ; et Oates répond : « Par défaut de mémoire. » Ayant veillé les deux nuits précédentes sans prendre de repos, il n'avait pu donner un exposé exact de la conduite de Coleman sans

consulter ses papiers. — Ce ne fut que trois semaines plus tard que le calomniateur présenta une accusation détaillée de ces faits sur lesquels il n'avait point jusqu'alors ouvert la bouche. « Il est bien étrange, reprend Coleman, qu'Oates jure maintenant qu'il était en rapports familiers avec moi et souvent dans ma compagnie, lorsque, dans sa déposition devant le conseil, il ne dit un mot de moi si ce n'est pour dénoncer l'envoi d'une lettre qu'il pense avoir été écrite de ma main. — *(Oates.)* « Je n'ai pas dit cela. » — *(Coleman.)* « Il a déclaré qu'il ne me connaissait pas. » — *(Le juge.)* « Pouvez-vous prouver cela ? » — *(Coleman.)* « J'en appelle à sir Thomas Dolman, ici présent et qui se trouvait aussi devant le conseil. » — *(Le juge à sir Thomas Dolman.)* « Qu'a-t-il dit ? » — *(Dolman.)* « Qu'il ne le connaissait pas bien. » — *(Le juge.)* « Mais, M. Oates, vous dites que lorsque vous avez entendu Coleman, vous l'avez reconnu, pourquoi n'êtes-vous point venu alors dire que vous le reconnaissiez bien ? » — *(Oates.)* « Parce qu'on ne me l'a point demandé. » Ainsi cet empressé dénonciateur avait retenu vingt jours les accusations si graves qu'il porte aujourd'hui contre Coleman, parce que, après que le son de la voix le lui a fait reconnaître, on ne lui a pas adressé une seconde fois cette question : « Le connaissez-vous ? » question à laquelle il avait jusqu'alors répondu négativement. L'absurdité le dispute ici à l'effronterie.

Oates a encore accusé Coleman d'avoir, dans la réunion tenue à la Savoy, consenti à l'empoisonnement du roi par Wakeman. Coleman lui demande de désigner le jour où a eu lieu cette réunion. « Je ne puis affirmer quel jour du mois, répond Oates, je ne puis

charger à ce point ma mémoire. » Le prévenu insiste ; Oates réplique : « Je crois, mais je ne serai pas positif sur ce point, que c'était vers le 21 du mois d'août. » — *(Coleman.)* « Je puis prouver qu'à cette époque j'étais dans le comté de Warwick. Ce jour, le 21 août qu'il avance au hasard, je puis montrer que j'étais à quatre-vingts milles de Londres. — Milord, ajoute ensuite Coleman, en s'adressant à Scroggs, je n'ai jamais vu M. Oates si ce n'est dans la chambre du conseil ; je ne l'ai jamais vu à Rome, je n'ai jamais rencontré son visage ailleurs ; je ne l'ai jamais connu de ma vie ; je ne l'ai jamais vu qu'ici devant le tribunal, je le déclare comme j'ai la confiance d'être sauvé. » Et en même temps il en appelle à un témoin pour prouver qu'il était dans le comté de Warwick à l'époque où Oates prétend l'avoir vu à la Savoy. Ce témoin est un batelier. Scroggs l'interpelle aussitôt. — *(Le juge.)* « Où était Coleman le mois d'août dernier ? » — *(Le batelier.)* « Dans le comté de Warwick. » — *(Le juge.)* « Combien de temps ? » — *(Le batelier.)* « Tout le mois, d'après mes souvenirs. » — *(Le juge.)* « Pouvez-vous dire qu'il a été dans le comté de Warwick tout le mois d'août ? qu'il n'a point été à Londres ? » — *(Le batelier.)* « Je ne sais pas à quel moment du mois il fut à Londres. » — *(Le juge.)* « Qu'il ait été dans ce comté pendant le mois d'août, cela peut être vrai ; je ne demande pas combien de temps il y est resté ; mais s'il n'a point été ailleurs ? » A cela le témoin ne peut donner de réponse positive. Le prisonnier ajoute alors : « J'ai demeuré dans la maison de lord Denby et dans celle de sir Francis Fisher : j'ai été là au moins vingt jours. » — *(Le juge.)* « Avez-vous encore des témoins ? » — *(Coleman.)* « Non. » — *(Le juge.)*

« Si vous avez à ajouter quelque chose, dites ce que vous pouvez. » — *(Coleman.)* « Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit. Je déclare positivement et sur mon salut que jamais je n'ai vu Bedloë, et que je n'ai vu Oates qu'une seule fois. »

La déposition de Bedloë n'était pas aussi étendue ; en voici le point capital ; le faussaire déclare qu'il a entendu Coleman dire dans sa maison, située derrière l'abbaye de Westminster, que « s'il avait cent vies et une mer de sang à donner, il donnerait tout pour établir l'Église de Rome en Angleterre, et que s'il y avait cent rois hérétiques qui fussent déposés, il les verrait volontiers tous massacrés. » Coleman n'avait qu'une protestation contre le calomniateur, il la donne aussitôt : « De ma vie, dit-il à Bedloë, je ne vous ai vu. »

Interrogé sur sa correspondance, Coleman avoue qu'il s'y trouve des expressions extravagantes ; mais qu'il n'en est pas une seule qui montre des projets régicides. Le protestant Échard fait également observer que rien dans ces lettres, même les passages les plus imprudents, n'indique la moindre pensée de tuer le roi ou de recourir aux puissances étrangères : « La partie coupable de ces lettres, si on excepte ce en quoi elles parlent de l'avancement de sa religion, n'a aucune sorte de ressemblance ou de rapport avec les choses reprochées à Coleman par Oates et Bedloë. » Ce jugement de l'impartial historien n'était pas celui qui convenait aux hommes d'état, ni aux magistrats. Les passions et les préjugés avaient pris place avec eux dans ces tribunaux où ils étouffaient la voix de la justice et de la vérité, quand elle essayait de se faire entendre. C'est à peine si la haine sut cacher sa cruelle impatience.

La cause des prévenus rapidement examinée ne paraît plus laisser de doute aux jurés et aux juges sur leur culpabilité. Celle de Coleman était déjà constatée. Scroggs résume l'accusation : il présente au jury les raisons qui doivent le déterminer à reconnaître le crime du secrétaire. « Les lettres prouvent clairement, dit-il, que notre religion devait être renversée, le papisme établi et les trois royaumes convertis, c'est-à-dire jetés dans la confusion. » Après avoir développé cette thèse, l'orateur aborde l'accusation d'attentat à la vie du roi imputée à Coleman... « Lui, si ardent pour cette religion, dit-il, n'aurait pas reculé devant la violence afin de l'établir ; il n'aurait pas reculé devant le sang ! Car nous connaissons leurs doctrines et leurs pratiques. Nous savons avec quel zèle les prêtres les poussent à risquer leur propre vie pour l'arracher à ceux qui ne partagent pas leurs opinions : et tout cela afin d'établir leur religion et de s'établir eux-mêmes. Dans les royaumes et les contrées où règne le papisme, les prêtres dominent la conscience des hommes et exercent leur pouvoir sur leurs bourses. Ils usent de tous les artifices imaginables pour faire des prosélytes et veillent avec le plus grand soin à ce que ceux de leur communion ne sachent rien de plus que ce qu'ils leur permettent de connaître. Cette obéissance aveugle produit une aveugle ignorance... » Le magistrat continue son long réquisitoire. Il signale en deux mots les moyens de conversion et de conviction des prêtres catholiques : « la torche pour éclairer, et le poignard pour persuader » ; il insulte en passant au mystère de la divine Eucharistie qu'il appelle « une absurdité », et au sacerdoce catholique qu'il représente comme altéré du sang des protestants. Quelques moments après le jury avait

achevé sa consultation et prononçait un verdict de culpabilité.

Le lendemain, 28 novembre, Coleman reparaît au tribunal où Scroggs renouvelle toutes ses insultes et ses calomnies contre la religion catholique et le saint siège ; puis la sentence fatale est prononcée. Coleman l'écoute avec calme. Il avait avoué l'imprudence de ses relations et même l'extravagance de quelques passages de ses lettres. Cette confession volontaire déchargeait sa conscience d'une faute de son esprit plus que de son cœur; mais il proteste énergiquement contre les accusations de régicide et de violence. « Écoutez, je vous prie, s'écrie-t-il, écoutez les paroles d'un homme qui va mourir. J'ai formé, Dieu merci, la résolution de ne pas prononcer de mensonge, pas un seul mensonge, même pour sauver ma vie. Je renonce à toute miséricorde que Dieu pourrait m'accorder, si je n'ai pas dit, si je n'ai pas présenté à la chambre des communes tout ce que dans mon cœur je connais sur cette affaire, savoir : que jamais, à aucune époque de ma vie, je n'ai fait aucune proposition, ni reçu aucune proposition, ni connu, ni entendu directement ou indirectement quelque proposition tendant à enlever au roi sa vie, sa couronne ou sa dignité, ou à tenter quelque invasion ou désordre pour introduire un nouveau gouvernement ou établir l'autorité du pape par quelque violence. Je suis aussi innocent des crimes dont on m'accuse, et pour lesquels je suis maintenant condamné, que je l'étais en venant au monde. »

Le 3 décembre, Coleman était traîné au lieu des exécutions. Déjà plusieurs membres du parlement s'y étaient transportés pour lui promettre son pardon s'il consentait à faire des aveux. Mais au pied de la potence

comme devant la cour de justice, le courageaux catholique refusa de souiller sa conscience en essayant de sauver ses jours par une fausseté ou un parjure. « On s'attend que je parlerai et ferai ici quelque aveu sur le grand complot, s'écrie-t-il à haute voix. Serai-je assez heureux pour être cru davantage que je ne l'ai été jusqu'à présent? Je l'ignore. S'il en est ainsi, je déclare sur la parole d'un homme qui va mourir que je n'en connais rien. Quant à pousser à la sédition et au renversement du gouvernement, à exciter le peuple à la révolte, à altérer les lois reconnues, ou à machiner la mort du roi, je suis tout à fait ignorant de ces choses, et je n'ai jamais eu la pensée d'avancer par ces moyens cette religion dont le peuple me croit si zélé partisan. Je remercie Dieu d'appartenir à l'Église catholique dans laquelle je déclare mourir. Je renonce à la doctrine dont plusieurs l'accusent injustement, savoir : de faire tuer les rois, et commettre d'autres forfaits semblables pour servir ses intérêts. Cette doctrine, je l'ai en abomination. » En ce moment, un officier l'interrompt pour lui dire que s'il a quelque aveu à faire ou quelque témoignage de repentir à donner de son crime, il peut parler encore ; que sinon, il est inutile de continuer. Coleman proteste qu'il n'a rien à avouer, que jamais il n'a eu l'intention de renverser le gouvernement, ou de faire quelque chose de contraire aux lois ; mais qu'il n'a agi que comme le ferait sans inquiétude tout homme d'une religion quelconque, s'il le pouvait. Les témoins qui ont juré contre lui, l'ont fait injustement ; et pour Bedloë, il déclare de nouveau, sur la parole d'un homme qui va mourir, que jamais il ne l'a vu avant de le rencontrer au tribunal. Coleman cessa de parler et, quelques moments après, son corps, détaché de la po-

tence, tombait en quartiers sous la hache du bourreau.

« Ce sang, répandu sur la place de Tyburn, sembla, dit le protestant Échard, inspirer une nouvelle ardeur aux dénonciateurs : ils en devinrent plus redoutables aux catholiques et plus estimables aux yeux du parti opposé. » De toutes parts leur arrivaient des félicitations et des remercîments pour les inappréciables services qu'ils rendaient à la patrie. Le parlement lui-même encourage ces témoignages de bienveillance et de sympathie, et demande dans une humble adresse au roi qu'il plaise à Sa Majesté de publier une proclamation. C'était comme un nouvel appât présenté aux calomniateurs que la fortune d'Oates et de Bedloë pourrait séduire. « Sur l'humble requête des lords spirituels et temporels, dit le monarque dans ce document, nous déclarons que si quelqu'un, avant le 25 décembre prochain, fait une découverte sur les horribles desseins récemment formés contre la personne sacrée de Sa Majesté et son gouvernement, à l'un des principaux secrétaires d'État de Sa Majesté, il recevra de Sa Majesté, *pour chaque nouvelle découverte*, non seulement la récompense des deux cents livres payées immédiatement sur la preuve certaine de la vérité de son témoignage ; mais s'il est lui-même un des principaux acteurs dans ledit projet, ou s'il est coupable pour l'avoir caché, il recevra de Sa Majesté le gracieux pardon de cette offense. »

Cet honneur et ces avantages étaient encore réservés aux deux hommes qui avaient si bien réussi jusqu'à ce jour. « Encouragés, dit Hume, par cette fureur générale, Oates et Bedloë avancèrent encore d'un pas dans leurs accusations. Eux, qui avaient souvent déclaré

qu'il n'y avait à leur connaissance aucune autre personne de distinction impliquée dans le complot, poussent maintenant l'audace jusqu'à accuser la reine elle-même de projets homicides contre la vie de son époux. » Ce fut au roi d'abord qu'Oates fit cet aveu. H le répéta ensuite en présence du secrétaire Coventry ; après quoi, on le cita devant le conseil privé pour subir un interrogatoire. Oates déclare formellement avoir vu, dans le courant de juillet, une lettre où le père Ashby, jésuite, assure qu'on a obtenu le consentement de la reine pour l'empoisonnement du roi. Dans l'accusation intentée contre Wakeman, l'imposteur n'avait fait nulle mention de cette lettre. Apparemment que cet oubli venait encore « d'un défaut de mémoire ». La circonstance était pourtant assez grave par elle-même et assez en rapport avec les projets de Shaftesbury, qui proposait le divorce quelques mois auparavant. Oates continue : Durant le même mois, il a accompagné le Père Harcourt et quatre autres jésuites auprès de la reine à Somerset-House, et là, de l'antichambre où on l'avait laissé, la porte étant entr'ouverte, il a pu entendre ces paroles prononcées par une voix de femme : « Je ne veux pas souffrir davantage les violations de la foi conjugale ; » et la même voix ajoutait qu'elle viendrait en aide à sir Georges Wakeman pour empoisonner le roi. Un moment après, Oates fut admis dans la chambre, où il ne rencontra nulle femme hormis la reine, qui, en sa présence, demanda au père Harcourt s'il avait reçu les dernières mille livres. L'imposture était manifeste, mais son contrôle difficile. Bedloë d'ailleurs se préparait à la confirmer par une autre imposture. L'indignation de Charles II n'y tint pas pourtant, et ce prince, qui avait des torts graves

à se reprocher envers son épouse innocente, ne consentit jamais à la laisser déshonorer par de lâches calomniateurs. Oates a signalé dans le palais de Somerset-House une chambre et une antichambre où il a vu et entendu la reine ; le monarque l'envoie aussitôt, sous la conduite des comtes d'Ossory et de Bridgewater, pour reconnaître les lieux ; le faussaire ne sait pas les retrouver. Bedloë, soumis à la même épreuve, se montre plus adroit que son complice. Déjà il avait été envoyé dans ce même palais de Somerset-House pour indiquer le lieu où il prétendait avoir vu le corps sanglant d'Edmundbury Godfrey, et n'avait pu le trouver. Plus avisé cette fois et moins précis dans sa déclaration, il fixe pour le lieu de la prétendue consultation qu'il va rapporter la galerie de la chapelle. « Dans la partie inférieure où il se trouvait, dit-il, il a pu tout entendre sans être vu. C'est là qu'en présence de lord Bellasys, de Coleman et des jésuites Le Phaire, Pritchard, Latham et Sheldem, la reine a eu une conférence avec deux prêtres français sur le projet d'assassiner le roi. Catherine fondit en larmes à la première proposition qui lui en fut faite, mais ensuite elle s'y était déterminée bien qu'avec répugnance. » On observe à Bedloë que jamais auparavant il n'a fait mention de cette circonstance, et le hardi calomniateur répond imperturbablement qu'il ne s'en était point souvenu.

Cette nouvelle affaire n'avait point été jusqu'alors transmise aux chambres et les deux accusateurs, examinés séparément, n'avaient encore donné chacun qu'une déposition verbale. Bedloë, fort de l'appui que lui promet l'animosité des communes et du peuple, et poussé secrètement par le parti dont il cache par ses mensonges les manœuvres criminelles, envoie cette déposition

par écrit au parlement. Oates attendait ce moment pour faire sa déclaration publique. Sur-le-champ il prend la parole à la barre et s'écrie : « Moi, Titus Oates, j'accuse Catherine, reine d'Angleterre, de haute trahison. » Ce coup, préparé d'avance, n'étonna que ceux qui n'étaient point dans le secret, mais, feinte ou réelle, la surprise fut générale : elle se changea bientôt en une sorte de fureur. Cependant un membre du parlement conserve encore assez de calme et de sang-froid pour demander qu'on relise la déposition faite par Oates à certain jour qu'il désigne. On la relit et on trouve qu'il y déclare n'avoir plus rien à dire contre aucune personne considérable, autre que celle qu'il vient de nommer. « Je vous demande maintenant, reprend l'honnête gentilhomme en s'adressant à la chambre, si la reine est une personne considérable ! Si elle l'est, cet homme a prêté un faux serment. » On ne répondit point, et une adresse fut aussitôt rédigée et présentée au roi : « Nous, les très fidèles sujets de Votre Majesté, avons reçu de plusieurs témoins (Oates et Bedloë) information d'un dessein traître et désespéré et d'une conspiration contre la vie de votre sacrée Majesté, dans lesquels, à notre grand étonnement, la reine est particulièrement chargée et accusée. C'est pourquoi, pour l'accomplissement de notre allégeance et en témoignage de notre affection envers la personne sacrée de Votre Majesté, pour sa conservation et celle de tout le royaume, nous supplions très humblement Votre Majesté, que la reine et toute sa maison, que tous les papistes ou réputés tels, soient sans délai éloignés de la cour de Votre Majesté tenue à Whitehall. » C'est peu encore; une nouvelle adresse demande au roi que tous les papistes ou les personnes suspectées

de papisme, dans les différents comtés d'Angleterre et du pays de Galles, soient arrêtés et enfermés en lieu sûr.

Charles voyait de mieux en mieux le but caché où tendaient les chefs du parti populaire. Sans enfants pour lui succéder, il savait que son héritier présomptif, Jacques d'York, leur était devenu odieux par sa conversion au catholicisme. Les manœuvres tentées pour faire passer le bill du Test avaient révélé cette disposition des plus intrigants. Shaftesbury surtout voyait dans cette affaire une question de vie ou de mort pour son ambition; et cet homme, qui, au témoignage des protestants eux-mêmes, ne reculait ni devant la honte ni devant le crime, comptait toujours sur un divorce pour éloigner du trône le prince que les lois du royaume y appelleraient un jour. L'indolent et voluptueux monarque témoigna de nouveau en cette circonstance des sentiments qui lui font honneur et sur lesquels on paraissait peu compter. « Malgré toutes les séductions du plaisir, malgré les raisons d'intérêt et de sécurité, il eut la générosité de protéger son épouse injuriée (1). » Et comme pour protester contre les calomnies d'Oates qui l'avait accusée, « il ordonna sur-le-champ que cet homme fut gardé à vue, qu'on saisît ses papiers et qu'on renvoyât ses serviteurs, de sorte que l'audacieux faussaire fut obligé de s'adresser au parlement pour recouvrer sa liberté. » Grâce à l'intervention des communes, Oates l'obtint et recueillit encore de plus vifs témoignages d'intérêt et de sympathie. Toutefois l'accusation contre la reine n'aboutit pas, et la chambre des lords, après un long interrogatoire qu'elle fit subir à Oates et Bedloë, ayant refusé son concours pour une

1. North's *Examen*, p. 186. — Hume. *Hist. of England.* Charles II.

adresse au roi, la crainte d'une division, qui eût tourné au désavantage du parti, détermina Shaftesbury à laisser tomber dans l'oubli la scandaleuse affaire qu'il avait soulevée. Seules, les mesures sollicitées contre les papistes furent maintenues, et l'on saisit ce moment pour porter à la chambre haute les accusations de trahison contre les cinq pairs catholiques toujours renfermés à la Tour. En même temps sont expédiés des ordres pour procéder au jugement de cinq autres prisonniers : le père Ireland, jésuite; Thomas Pickering, de l'ordre de Saint-Benoît, et Jean Grove, laïque, déjà jugés précédemment; et deux autres jésuites, les pères Whitebread et Fenwick, qui comparaissent au tribunal pour la première fois. Dans ce nouveau procès, Oates, avant tous les autres, a la parole pour faire sa déposition. Voici ses déclarations : 1° A la réunion tenue le 24 avril à l'hôtel du Cheval-Blanc dans le Strand, Ireland était présent, et il y fut résolu que Pickering et Grove exécuteraient le projet déjà formé de tuer le roi. L'un et l'autre devaient avoir pour récompense une somme de 1,500 livres. 2° Cette résolution avait été écrite le même jour par un certain Mico, secrétaire de la société et compagnon ordinaire du provincial Whitebread. Celui-ci l'avait signée en présence d'Oates et la lui avait ensuite confiée, comme à un messager sûr et fidèle, pour qu'elle fût signée par les autres membres de la réunion. 3° Pickering et Grove consentirent à cette détermination et la signèrent dans la chambre du dit Whitebread, à Wildhouse. Là, dans une petite chapelle, quarante à cinquante personnes, présentes à la consultation, avaient assisté à la messe et reçu le sacrement qui leur fut administré par un certain Barton, jésuite. Après cela ils avaient juré, la main sur un missel

que tenait Mico et pendant que Whitebread prononçait les paroles, de garder le plus profond secret. 4° Dans l'intention d'accomplir leur attentat, Pickering et Grove avaient été plusieurs fois se promener ensemble dans le parc, avec des pistolets fermés à vis, plus longs que des pistolets ordinaires et plus courts que des carabines. Leurs balles étaient en argent, et Grove avait mâché les siennes pour rendre la blessure incurable. Oates les a vus : il avait même vu les balles de Grove au mois de mai, et celles de Pickering au mois d'août. 5° Avant la consultation, durant le mois de mars, Pickering avait eu une occasion favorable de tuer le roi; mais il arriva alors que la pierre de son pistolet s'étant perdue, il n'osa faire feu. Dans une seconde occasion, les assassins avaient oublié l'amorce; dans une troisième, ils avaient mis dans le pistolet des balles sans poudre. Pickering, pour avoir manqué sa victime, fut condamné à vingt ou trente coups de discipline; Grove, de son côté, reçut une sévère réprimande, ainsi que le dénonciateur l'a reconnu par les lettres de Whitebread. Oates ajoutait enfin que Grove, accompagné d'un certain Smith, voyagea pour recueillir le denier de Saint-Pierre, soit qu'on dût faire servir cet argent au succès du complot, ou l'envoyer à Rome; qu'il avait vu le livre où ces choses étaient marquées, et entendu Grove lui-même reconnaître que cette mission lui avait été confiée.

A Oates succède Bedloë. Chargé, dit-il, pendant cinq ans, de porter sur le continent les lettres des conspirateurs et d'en rapporter les réponses, il a pu les ouvrir et les lire durant ses voyages ; il a reconnu que toutes ces lettres, ou presque toutes, étaient relatives au complot. Plusieurs fois il a entendu des conspirateurs

affirmer qu'ils ne laisseraient vivant en Angleterre aucun hérétique qui pût rappeler qu'une religion protestante avait autrefois existé. Faisant ensuite connaître qu'il a été mis en relation avec sir Jean Warner, puis avec le père Harcourt, par l'entremise de l'abbesse d'un couvent de religieuses anglaises de Dunkerque, il cite comme témoin son propre frère, Jacques Bedloë. Celui-ci, appelé à la barre, jure qu'il ne sait rien du complot, mais que, plusieurs fois, en considération de son frère, il a reçu des sommes d'argent de quelques prêtres et jésuites. Le reste de sa déposition coïncide avec les faits signalés par Oates ; seulement Bedloë ne connaît rien qui puisse incriminer les pères Whitebread et Fenwick. En finissant, il ajoute que lors de la consultation tenue dans la chambre du père Harcourt, pour assassiner le roi, on avait aussi formé le projet de faire mourir plusieurs nobles personnages. Knight avait été chargé de tuer le comte de Shaftesbury ; Pritchard, le duc de Buckingham ; O'Neile, le comte d'Ossory ; O'Brien, le duc d'Ormond, etc.

Bedloë, on le voit, n'intentait d'accusation contre les pères Whitebread et Fenwick que d'après des ouï-dire. Il n'avait contre eux aucun témoignage positif ; celui d'Oates restait seul et par conséquent insuffisant. Aux termes de la loi, l'*indictment* ou acte d'accusation ayant été lu et le jury formé, les deux prisonniers, après l'audition des témoins, devaient être renvoyés de la plainte et absous; mais, contre toutes les règles du droit et de la justice, ils furent ramenés au cachot et leur jugement remis à une autre époque. On les verra, six mois plus tard, reparaître devant le même tribunal pour y entendre une condamnation qui ne pouvait plus légalement les atteindre. Aujourd'hui la sentence

ne frappait que les trois victimes sur lesquelles s'accordaient les dépositions des deux scélérats. Laissons encore à l'un des historiens les plus hostiles au catholicisme et aux jésuites, le soin de juger cette procédure monstrueuse. « Les seuls témoins contre les prisonniers, dit Hume, étaient Oates et Bedloë. Ireland affirme qu'il avait été dans le comté de Strafford pendant tout le mois d'août, époque où Oates, dans sa déposition, déclare qu'il était à Londres. Ireland prouve son assertion par un bon témoignage et il l'aurait démontrée d'une manière indubitable s'il n'avait été injustement privé, dans sa prison, de tout usage de plume ou d'encre, et si on ne lui avait refusé la liberté de faire appeler ses témoins. Tous ces hommes, avant qu'ils vinssent à la barre, étaient condamnés dans l'opinion des juges, du jury et des spectateurs... Le lord chef de la justice en particulier donna droit à tous ces préjugés misérables et à cette fureur bigote de la populace. Au lieu d'être un conseil pour les prisonniers, comme sa charge le requérait, il plaida la cause contre eux, jeta l'insulte à leurs témoins, et, en toute occasion, représenta leur culpabilité comme certaine et incontestable. Il en vint même à ce point, d'affirmer publiquement que les catholiques n'avaient pas les mêmes principes que les protestants, et que par conséquent ils n'avaient point droit à cette confiance commune que méritent les protestants par leurs principes et leur conduite (1). »

Il n'y avait donc point de justice à attendre pour les trois accusés qui subissaient depuis quelques heures les calomnies de Titus Oates et de Bedloë, et les insultes plus pénibles encore de Scroggs. Vainement Ireland

1. Hume's *Hist. of England*. Charles II, ann. 1678. « All these men, before they came to the bar, were condemned in the opinions of the judges, jury and spectators. »

affirme de nouveau avec serment que, durant le mois d'août, il a été dans le comté de Strafford, et non à Londres, comme le prétend Oates. Ce n'est que quand sa sentence de mort sera prononcée qu'il trouvera sous sa main une feuille de papier pour tracer son itinéraire depuis le 3 août jusqu'au 14 septembre. Les noms propres se multiplient alors sous sa plume dans cet exposé de ses courses, et il n'est pas un seul de ces quarante-deux jours où ne figurent au moins douze personnes comme témoins de son absence de la capitale. Le père Ireland désigne entre autres lieux Tixhal, Holywell, Wolverhampton et Boscobel ; il en appelle aux nobles familles d'Aston, de Southeot, des Giffard, des Whitegrave, des Gerard et des Pinderell de Boscobel, ces héroïques bûcherons qui sauvèrent la tête de Charles II à l'époque de ses infortunes. Aucun de ces hommes ne fut appelé, aucun de ces lieux ne fut exploré ; et la sentence de mort sera exécutée sans que le prêtre catholique, pour protester contre l'imposture, ait élevé d'autre voix que celle de son innocence opprimée.

Pickering et Grove ne sont pas plus heureux. Vainement ils ont demandé leurs témoins ; vainement Pickering déclare qu'il n'a jamais vu Bedloë, qu'il ne s'est jamais trouvé dans sa compagnie, que jamais il n'a tiré un seul coup de pistolet: vainement, avec Grove, il proteste contre les dépositions de deux hommes notoirement infâmes. Le tribunal, sourd à leur défense, n'y répond que par des sarcasmes. « Bien qu'Oates et Bedloë, dit Scroggs au jury, aient pu se tromper sur la circonstance du temps, et qu'il soit possible qu'Ireland fût hors de la ville dans le mois d'août, cet incident ne détruit pas tout à fait leur témoignage. La substance de ce témoignage peut être vraie, quoiqu'ils aient

juré faussement sur cette circonstance particulière. » Le reste du discours n'est qu'une longue diatribe. « Qu'il y ait un complot et un abominable complot, ajoute Scroggs, rien n'est plus manifeste. Une chose est également évidente, c'est que le complot est découvert et qu'il l'a été par ces témoins. Il n'est pas un homme de bon sens qui ne voie qu'il y avait là une conspiration pour introduire le papisme et détruire la religion protestante ; et nous connaissons trop bien les catholiques, leurs doctrines et leurs pratiques, pour croire qu'ils auraient reculé avant d'avoir atteint leur but. On excusera ma franchise à leur égard, car je ne voudrais point attaquer, avec des paroles dures, des hommes qui sont prêtres, si ces paroles n'étaient vraies et si ce n'était une nécessité aujourd'hui de les faire entendre. S'ils n'avaient pas massacré des rois, je ne dirais pas qu'ils veulent tuer le nôtre. Mais lorsqu'on voit quelle a été leur conduite, comment ils ont corrompu l'esprit des peuples, bouleversé toute morale et détruit toute religion, que dirai-je d'eux? Quand, dans leur humilité, ils marchent sur le cou des empereurs ; quand leur charité leur fait assassiner les princes, et que leur vœu de pauvreté ne les empêche pas de convoiter des royaumes, quel jugement porterai-je d'eux ? Lorsqu'ils ont des permissions pour le mensonge et des indulgences pour la fourberie ; bien plus, lorsqu'ils peuvent faire un saint de celui qui meurt ainsi dans son imposture et qu'ils lui adressent leur prière comme le fit avant eux l'artisan qui travailla une statue pour l'adorer ; lorsqu'ils songent à introduire cette religion de bois au milieu de nous, que penserai-je d'eux ? que dirai-je d'eux ? Et que ferai-je d'eux s'il y a en leur faveur une dispense pour le serment, et que l'on puisse

apporter plusieurs exemples qui prouvent que leur Église les autorise à agir ainsi ? C'est là une fourberie qui s'attaque à tous les hommes, une fraude qui corrompt et arrête tout rapport entre eux. Quelle confiance restera au genre humain si un serment ne peut les lier, ces prêtres, ces papistes, si ce n'est pour cacher leur scélératesse ?... Grâce à Dieu, nous n'avons pas de semblables principes ni de semblables doctrines dans notre église. User de fraude dans la déclaration de la vérité est chose abominable aux yeux de la raison humaine et plus encore de la vraie religion ; et assurément c'est une étrange église que celle qui permet à un homme d'être un fripon... Interrogez quelqu'un de ces jésuites papistes, et il vous dira que le pape est infaillible *in cathedra*, ou ce n'est pas un vrai jésuite. Que s'il en est ainsi, quelque chose qu'il commande tout est justifié par son autorité, en sorte que s'il donne la permission de tuer un roi, ce roi est légitimement tué. C'est là une religion qui renverse toute piété, toute morale, toute société et qui doit être en abomination à tous les hommes. Ils conservent, à la vérité, quelques points de cette religion telle qu'elle fut fondée à son origine ; mais ces articles sont corrompus et mêlés à d'horribles principes et à des pratiques impies. Ils mangent leur Dieu, ils tuent leur roi et canonisent le meurtrier. Ils autorisent toutes sortes de péchés et nulles promesses humaines ne peuvent les lier. »

Quand le président du premier tribunal de Londres prononçait ces inqualifiables paroles, l'Angleterre, ne l'oublions pas, était gouvernée par le fils de ce Charles Ier, que les presbytériens et les indépendants avaient conduit à l'échafaud, malgré le dévouement des catholiques, à qui leur fidélité mérita la persécution des par-

lementaires, et des *saints*, et de l'armée, et de Cromwell. Ce roi, si menacé par les poignards, les pistolets et le poison des papistes, si l'on en croit l'intègre magistrat, c'est ce même Charles II, qui, après la bataille de Worcester, a vu dans sa fuite cinquante-huit catholiques vouer leur tête à l'échafaud pour sauver la sienne mise à prix. Ces prêtres enfin, qui ont des indulgences pour tous les crimes et des absolutions pour tous les parjures, sont les ministres et les conseillers de ces nobles pairs du royaume, qui, dix-sept jours auparavant, ont préféré être dépouillés du droit héréditaire et sacré de siéger au parlement, plutôt que de prêter un serment que repousse leur conscience. La passion rend aveugle : elle a fait rejeter sur les catholiques l'assassinat juridique de Charles Ier ; elle a fait nier les services rendus par les catholiques à son fils proscrit et mis hors la loi ; elle signale aujourd'hui au monde, comme des faussaires et des parjures, des hommes à qui le plus léger mensonge eût épargné la persécution et les supplices. Quelle justice attendre quand la calomnie tombait des lèvres d'un magistrat chargé de la rendre au nom du roi et de la nation ?

Nous ne suivrons point Scroggs dans la série d'invectives que sa haine et son fanatisme lui inspirent. Convaincu, comme il l'est, qu'un *prêtre papiste est certainement un séducteur et que rien ne le satisfait, pas même le sang des rois, s'il les trouve sur la voie de son ambition*, on s'explique la confiance qu'il accorde à Oates et à Bedloë, et la sentence qu'il appelle sur la tête des accusés déférés à son tribunal. Mais auparavant les trois prisonniers auront encore à subir les insultantes ironies du recorder. Jeffries prend la parole après Scroggs : il a à signaler des motifs oubliés et qui seuls

suffiraient pour faire prononcer la peine capitale contre les accusés. « Vous, Ireland, dit-il, et les jésuites en général, vous prêchez publiquement que les serments d'allégeance et de suprématie, par lesquels la justice ordinaire de la nation est maintenue, ne signifient rien, témoignage manifeste de votre dessein, non seulement de tuer le roi, mais de renverser le gouvernement. Car, assurément, le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, c'est de mépriser les serments par lesquels tous les sujets protestants, que vous appelez hérétiques, sont soumis à l'obéissance due à leur prince. » Jeffries continue ; il ne veut pas que ces trois victimes, qui expireront bientôt dans les tortures, puissent ignorer qu'elles ont joui de tous les bienfaits des lois établies en Angleterre, que ces lois sont excellentes et qu'il n'en est point de semblables chez les autres nations du monde. « Si, en effet, quelque protestant, dans un pays où la religion romaine est professée, avait été seulement soupçonné de pareils crimes, jamais il ne serait arrivé aux formalités et à la justice d'un acte d'accusation. Il n'aurait point été examiné par des pairs, il ne lui aurait point été permis de se défendre, ni d'écouter les dépositions faites contre lui ; mais, on l'aurait pendu sur-le-champ, ou peut-être aurait-il souffert une mort plus cruelle encore. Vous, au contraire, ajoute-t-il, vous jouissez de l'heureuse constitution de nos lois, et de la constitution plus heureuse encore de notre religion. Tels sont, en effet, les admirables enseignements de cette religion que nous professons en Angleterre, que nous n'osons point demander massacre pour massacre, sang pour sang. Nous désavouons et abhorrons tout meurtre, et nous sommes si loin de regarder celui qui aura assassiné un prince, comme un saint au ciel, à qui on peut

adresser des prières, que tout protestant est tenu de croire qu'un homme semblable, qui commence par le meurtre, finira par la damnation, si notre béni Seigneur et Sauveur ne lui pardonne... » La harangue du recorder terminée, le président prononce la sentence de mort. Hume nous y avait préparés dès le début du procès, et sa plume, comme un fer brûlant, marque au front cette magistrature hypocrite, qui ne savait pas même cacher sa passion sous le manteau d'une modération affectée. Aussi « est-il manifeste que tous ces hommes, avant qu'ils vinssent à la barre, étaient condamnés dans l'opinion des juges, du jury et des spectateurs, et qu'être catholique ou jésuite était de soi une preuve suffisante de culpabilité (1). » La populace allait prendre sa part dans cette honteuse orgie qui s'achevait dans le sang.

Le 24 janvier (1679), le père Ireland et Grove (Pickering ne fut exécuté que plus tard), étendus sur la claie, étaient traînés à Tyburn sur un pavé couvert de boue,au milieu des malédictions de la foule en délire. Au pied de la potence, Ireland, le premier, élève la voix : « Nous sommes venus ici comme sur un dernier théâtre en ce monde, s'écrie-t-il, et c'est pourquoi nous comprenons que nous sommes obligés de parler. Et d'abord, nous déclarons que nous pardonnons à tous et à chacun de ceux qui ont contribué à notre mort. Nous déclarons et reconnaissons publiquement que nous serions ici obligés, si nous étions coupables de quelque trahison, d'en faire l'aveu, et que si nous connaissions quelqu'un qui en fût coupable (cet homme fût-il notre père), nous devrions le faire connaître : quant à nous-

1. Hume's *Hist. of England.* Charles II. An 1678. « To be a catholic or a jesuit was, of itself, a sufficient proof of guilt. »

mêmes, nous serions disposés à demander mille et mille fois pardon. Mais en voyant que nous ne pouvons être crus, nous ne devons nous confier qu'à la miséricorde du Dieu tout-puissant et espérer d'obtenir de lui le pardon par JÉSUS-CHRIST.... Le 3 du mois d'août, je fis un voyage dans le comté de Strafford et je ne revins point à Londres jusqu'au 14 de septembre, comme un grand nombre de personnes pourraient le prouver. Plus de cent individus, en effet, m'ont vu dans le comté de Strafford ou aux environs. Aussi je ne sais pas ni ne comprends comment j'aurais pu dans ce même temps préparer ici une trahison. » En ce moment le martyr est interrompu. Un shérif lui crie de ne point perdre son temps en semblables discours. Personne ne le croira. D'ailleurs, il ne lui appartient pas d'incriminer le jugement de la cour qui l'a condamné. Le père Ireland demande alors à Dieu de répandre ses bénédictions sur le roi et toute la famille royale, de pardonner à tous ses ennemis comme il leur pardonne lui-même ; puis il attend avec calme le moment de son passage à l'éternité.

Quelques minutes après, Grove monte à son tour l'échelle fatale et prononce sans émotion ces courtes et énergiques paroles : « Nous sommes innocents ; nous perdons la vie injustement et nous prions Dieu de pardonner à ceux qui sont cause de notre mort. » Pickering expirera avec la même assurance le 9 mai suivant ; et cet assassin prétendu de Charles II, dont le père avait perdu la vie en combattant pour la cause royale durant les guerres civiles, protestera de son innocence, comme ses compagnons, jusqu'au dernier soupir.

Un jour viendra, où Oates sera convaincu de parjure dans ses dépositions contre les trois victimes qui

viennent d'expirer. Vingt-deux témoins lui prouveront que lui-même était à Saint-Omer au moment où il prétend avoir assisté dans Londres à la réunion des jésuites conspirateurs ; et quarante autres témoins attesteront que le père Ireland, en particulier, était dans le comté de Strafford à l'époque où Oates jure l'avoir vu et lui avoir parlé à Londres. Le protestant Échard et d'autres hérétiques proclameront à haute voix l'innocence des condamnés. Charles II lui-même, le jour de l'exécution, demandait déjà publiquement que leur sang retombât, non sur sa tête, mais sur celles des hommes qui les avaient accusés et livrés aux bourreaux.

Et cependant, combien de victimes verseront encore leur sang avant que cette innocence soit reconnue ou du moins avouée !

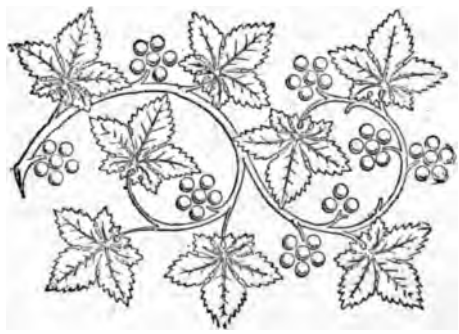

Chapitre XI.

Nouvelles violences de Shaftesbury. — Courage admirable de quelques catholiques devant le comité des lords. — Conduite infâme tenue à l'égard de Prance, orfèvre catholique. — Jugement de Hume sur cet incident du complot papiste. — Procédés iniques du juge Scroggs. — Trois exécutions. — Nouveau parlement. — Agitation générale. — Démarche de quelques prélats auprès de Jacques d'York pour l'engager à renoncer au catholicisme. — Discours de Charles II au parlement. — Moyens employés pour faire passer le bill d'exclusion. — Nouvelle intrigue contre les catholiques et contre Jacques, duc d'York.

ALGRÉ le supplice de tant de victimes, les meurtriers de Godfrey n'étaient pas encore connus. Bedloë, toujours réduit à son imposture personnelle, ne pouvait trouver un second témoin pour soutenir sa déposition. L'appât des récompenses et des faveurs, le pardon assuré des crimes commis, tout avait été inutile. Immédiatement après la disparition du magistrat et au moment où commençaient à circuler dans la capitale les rumeurs contre les catholiques, divers lieux avaient été désignés comme le théâtre de l'attentat. Quelque temps on avait dit que c'était la maison de lord Arundel, puis la cave de lord Bellasys ; d'autres affirmaient que le duc de Norfolk avait été vu revenant en voiture de la colline de Primerose le jour où disparut Godfrey. Tous ces noms désignaient aux fureurs de la multitude les principales familles catholiques ; mais une autre demeure devait avoir la préférence, celle dont la ruine entrait surtout dans le plan de Shaftesbury et de ses créatures : Somerset-House, le palais

de la reine. Bien que ce château fût à deux milles de l'endroit où avait été retrouvé le cadavre, Bedloë n'en prétendit pas moins que le crime y avait été consommé. Un témoin de plus, et ce fait deviendra manifeste pour tout le monde. Shaftesbury était furieux de ne pouvoir trouver le parjure indispensable au succès de son intrigue. Lui-même fait comparaître devant le comité secret qu'il préside à Wallingford-House tous les individus qui ont reçu les premières rumeurs ou indices de l'assassinat. Guillaume Brumwell et Jean Walters, deux hommes du peuple, ont découvert la canne et les gants du magistrat : ils sont arrêtés, emprisonnés, chargés de chaînes et sommés de répondre aux interrogatoires les plus insidieux. Pour épouvanter Brumwell, Shaftesbury lui affirme sans détour que c'est un catholique romain de grande maison qui l'a envoyé transporter à Primerose-Hill le corps de Godfrey : « Si jamais homme doit être pendu, c'est lui Brumwell pour l'avoir caché. » Le prisonnier atteste qu'il ne sait rien, et que pour rien au monde il ne voudrait accuser faussement qui que ce soit. On le retient deux mois en prison dans le plus complet dénuement. Walters paraît à son tour. « Dis-moi, s'écrie Shaftesbury, qui a tué Godfrey, et qui t'a envoyé transporter ailleurs son corps ? Pour quel papiste as-tu travaillé dans ce moment-là ? » — « Milord, répond l'honnête maréchal, si je savais que c'est vous-même qui l'avez assassiné, je le dirais, dussé-je mourir aussitôt. » Après avoir fatigué de ses questions et de ses menaces la dame Gibbon, épouse d'un parent de sir Edmundbury Godfrey et l'un de ses intimes confidents, Shaftesbury s'attaque à un pauvre conducteur de voiture, Francis Coral, que quelques paroles de curiosité ont fait arrêter. Cinq cents livres, des apparte-

ments près de la cour s'il craint la vengeance du papiste qui l'a employé, et une compagnie de mousquetaires pour lui servir de garde, tout lui est offert en récompense de ses aveux. Le malheureux cocher ne sait de quoi l'on veut parler. « Personne ne m'a employé, dit-il, et je ne sais pour quelle raison je suis ici. » — « Nous sommes pairs d'Angleterre, reprend Shaftesbury, et si tu ne fais point d'aveux, un tonneau garni de pointes de fer est préparé pour t'y renfermer et te faire rouler du haut d'une colline. » — « Que voulez-vous que je dise, milord? Je ne sais rien de cette affaire. Voulez-vous que j'en accuse d'autres pour les mettre dans la position où je me trouve moi-même ? » — « Donc tu mourras, » s'écrie Shaftesbury ; et se tournant vers les membres du comité : « Les papistes l'ont acheté, ajoute-t-il, il ne confessera rien. » Sur quoi un *mittimus* est lancé, et le prisonnier est reconduit à Newgate où on lui attache des fers aux pieds, aux mains et sur tout le corps. Trois ou quatre heures après, Francis Coral est retiré du cachot tellement affaibli par la pesanteur de ses chaînes et l'odeur insupportable de son étroite cellule, qu'il s'évanouit. Rappelé à lui au moyen d'une liqueur forte, on le reconduit devant Shaftesbury. « Maintenant fripon, il y a ici quelqu'un pour déposer qu'il t'a vu. » Et s'adressant à un individu placé à quelque distance : « Ne l'avez-vous pas vu avec ses chevaux descendre par Tottemham-court ? » — « Si, milord. » — « Pourquoi donc, maraud, ne confesses-tu pas et nous jettes-tu tous dans cet embarras ? » — « Que voulez-vous que je confesse ? Je ne sais rien de plus que votre seigneurie, et peut-être même pas autant. » — « Tu ne veux pas avouer ? » ajoute Shaftesbury ; puis se retournant vers Richardson : « Emmenez-le dit-il, et laissez-le

mourir de faim. » En entendant ce mot, le cocher ne peut s'empêcher de pleurer. « Coquin, s'écrie le comte, il n'y a pas une larme qui tombe. » Et Francis Coral de nouveau déclare qu'il n'en sait pas plus qu'un enfant qui ne serait pas né. « Réponse de papiste, reprend Shaftesbury, il s'est entendu avec les papistes, il ne confessera pas. Ainsi, Richardson, emmenez-le et laissez-le mourir de faim. » Du jeudi au dimanche le prisonnier resta dans son cachot, les membres chargés de chaînes, sans nourriture ni boisson. Cependant le comité secret veut tenter un dernier effort et le cocher est ramené devant Shaftesbury qui l'interroge, le presse et le sollicite encore par l'appât d'une récompense ; mais tout est inutile. « Puisque tu es un obstiné coquin, s'écrie le comte en colère, tu retourneras à Newgate et tu y pourriras quelque temps ; puis, aux prochaines assises, on te jugera et il y en aura assez à dire contre toi pour que tu sois pendu. Ne vaut-il pas mieux pour toi avouer la vérité et recevoir cet argent, que d'être jugé et condamné à la potence ? Cela te sera dur à entendre. » — « Oui, milord, reprend l'héroïque cocher, cela sera dur à entendre, je le sais ; mais il me serait encore plus dur de l'entendre au tribunal de Dieu, si j'accusais quelqu'un injustement ; il me serait bien plus dur d'entendre dire au démon : Saisis-le, car il a faussement accusé ceux qu'il savait n'avoir fait aucun mal. » Shaftesbury était vaincu. Pendant plus de trois mois encore, Francis Coral resta en prison, jusqu'à ce qu'un homme vint attester par serment que le corps de Godfrey avait été emporté sur un cheval. Alors seulement le conducteur de fiacre sortit du cachot, les membres tellement écorchés et rongés par les fers que, durant deux mois, il ne put reprendre son service ordinaire. « Et tels étaient,

remarque l'historien protestant Échard, les procédés arbitraires de ces grands ennemis du pouvoir arbitraire (1). »

Pourtant Shaftesbury ne se décourage point. A tout prix il fallait un second à Bedloë. « Toutes les séductions d'argent et de dignité, dit Hume, n'avaient pu jusqu'alors tenter personne et faire confirmer la déposition du dénonciateur. A la fin, on trouva le moyen de compléter le témoignage légal. » Ici la langue ne trouve pas de terme pour flétrir le guet-apens et la brutale violence mise en œuvre pour l'accomplissement du plus infernal projet.

Au plus fort de l'agitation, et pendant que tous les esprits suivent avec une maligne et haineuse curiosité les phases diverses du grand procès et en particulier de l'assassinat d'Edmundbury Godfrey, un orfèvre catholique, appelé Prance, se voit accusé par un individu du nom de Wren, avec qui il venait d'avoir un différend au sujet de sommes d'argent prêtées. Ce Prance, dont un frère était prêtre, avait reçu quelquefois dans sa maison le père Ireland ainsi que Grove et Pickering. Wren, son hôte et son commensal autrefois, aujourd'hui son débiteur insolvable, s'appuie sur ces simples données, et aidé de deux misérables, il dénonce l'orfèvre comme complice du meurtre de Godfrey. Bedloë, informé de cette vague dénonciation, calcule habilement les chances qu'elle lui offre pour appuyer la sienne, et la première fois qu'il se trouve en présence du malheureux Prance, qu'il n'a jamais vu, il court à lui, et d'une voix retentissante: « Voilà, s'écrie-t-il, voilà un des coquins que j'ai vus avec une lanterne

1. « Such were the arbitrary proceedings of the great pretenders against arbitrary power. » Echard's *Hist. of England.*

sourde autour du corps d'Edmundbury Godfrey..... » Par une série de traitements barbares et de monstrueuses procédures, on parvint à arracher au prisonnier des aveux, suivis de rétractations, puis de nouveaux aveux que sa conscience dans l'angoisse démentira une dernière fois au pied de l'échafaud..... Prance avait nié énergiquement tout d'abord qu'il eût pris aucune part au meurtre de Godfrey. « Sur-le-champ, rapporte Hume, il est jeté en prison, chargé de fers et confiné dans la *geôle condamnée*, sorte de cachot froid, ténébreux et infect. » On croit que ces rigueurs étaient exercées par les ordres du comité secret des lords et spécialement de Shaftesbury et de Buckingham, qui, dans l'examen des prisonniers, employaient habituellement (on le dit et la chose est suffisamment prouvée) les menaces et les promesses, la rigueur et l'indulgence, et tous les artifices imaginables, sous prétexte d'extorquer de leur bouche la vérité. Prance n'eut pas le courage de résister : il se déclara complice du meurtre de Godfrey. Interrogé sur le complot, il donne des explications étranges, invraisemblables et absolument en désaccord sur plusieurs points avec la déposition de Bedloë. Sur la promesse d'un pardon absolu de la part du roi, il fait de nouvelles révélations qui contredisent en partie les premières. On lui demande aussitôt la raison de ces variations, et le malheureux orfèvre répond que lors de sa première déposition, il n'avait pas encore obtenu la promesse du pardon qu'il possédait actuellement. Les remords bouleversaient déjà cette âme trop faible pour de semblables terreurs. Prance, comme Bedloë, avait désigné le lieu où le crime avait été commis, où il avait vu le cadavre de Godfrey. Comme Bedloë, on le conduit à Somerset-House; mais bientôt ses hésitations

et ses tergiversations trahissent son imposture. Le duc de Monmouth, chargé de suivre le prisonnier dans cette inspection des lieux, remarqua lui-même son embarras et demanda au comte d'Ossory, qui se trouvait à ses côtés, ce qu'il en pensait. A quoi le noble seigneur répondit sur-le-champ : « Tout cela n'est qu'une grande fourberie. »

Il y avait de trop puissants intérêts en jeu, et les passions étaient trop violemment surexcitées pour qu'une semblable pensée pût pénétrer dans les esprits. Contre l'évidence, et malgré les dénégations les plus formelles, on voulut croire aux dénonciateurs, alors même que, bourrelés par les remords, ils désavouaient hautement des accusations extorquées par la torture. Quelques jours après avoir signalé les prétendus meurtriers de Godfrey, Prance apprend qu'il doit subir un nouvel interrogatoire devant le comité des lords présidé par Shaftesbury. Sur-le-champ il sollicite avec instance et supplication la faveur de parler au roi. La demande accueillie, il est conduit devant le monarque, et là, les genoux en terre, il déclare avec les serments les plus solennels, que ces hommes, contre lesquels il a déposé en justice, sont innocents et que tout ce qu'il a juré contre eux est faux. « Sur votre salut, la chose est-elle ainsi ? » s'écrie le roi. — « Sur mon salut, répond Prance, l'accusation tout entière est fausse. » Devant le comité des lords, où on le ramène, le malheureux orfèvre fait la même déclaration. « Qu'est-ce donc qui a pu vous porter à inventer votre précédente accusation ? lui demande-t-on. Pourquoi avez-vous déposé avec serment contre ces personnes ? Qui a pu vous y exciter ? » — « Personne, » répond Prance en tremblant ; et il déclare de nouveau qu'il ne connaît ces

individus que de nom. Pour Bedloë, il ne l'a jamais vu avant d'être arrêté, et quant à ce qui concerne le complot et le meurtre, il n'en sait absolument rien. Le prisonnier ajoute encore une fois que tout ce qu'il a juré est faux, et qu'il ne trouve plus de repos à cause de la déposition qu'il a faite. Le conseil d'abord étonné, se livre bientôt aux plus violentes colères contre l'orfèvre catholique qu'on reconduit au cachot. « Depuis le 29 décembre jusqu'au 11 janvier, continue l'historien Échard, Prance resta ferme et inébranlable dans son désaveu malgré toutes sortes de terreurs et de séductions. Tout ce temps il eut à endurer des traitements barbares et plus en rapport avec l'inquisition romaine qu'avec les procédés d'une nation libre. Pendant neuf jours au moins, son état fut lamentable. Abattu par le froid mortel et l'insalubrité de sa prison, par l'horreur de sa position, le tourment de ses pensées et les frayeurs de sa conscience; meurtri par la pesanteur des chaînes, Prance était livré à de tels tourments de corps et d'esprit que souvent, des heures entières, on l'entendait s'écrier d'une voix lamentable : « Je ne suis pas coupable ! Je ne suis pas meurtrier ! non, je ne suis pas meurtrier (1) ! » Ces gémissements et ces clameurs, il les répéta si longtemps et avec tant de force, que ceux qui n'y avaient point ajouté foi jusqu'alors, ne purent dissimuler davantage le scandale et l'inhumanité des traitements qu'on lui faisait endurer. Ils attribuèrent ces angoisses de la conscience au délire d'un cerveau malade, et cherchèrent à faire passer pour une folie feinte l'expression de ce repentir qui n'était que trop légitime. Mais la nature se laissa vaincre une fois encore et l'infortuné Prance, incapable de résister comme

1. Echard's *History of England*, p. 508.

l'avait fait Coral avant lui, succomba de nouveau devant les tortures dont on le menaçait. Sur une assurance réitérée de pardon, il consentit à reconnaître et à maintenir son précédent témoignage sur l'assassinat de Godfrey. Sur-le-champ (11 janvier 1679), ses fers sont détachés, et, de son affreuse prison on le transporte dans de magnifiques appartements où il trouve, avec un lit bien préparé, des viandes et des liqueurs choisies en abondance. Là encore il voit sur une autre table le papier sur lequel il doit transcrire sa déposition. Prance commence, et avec l'assistance d'un certain M. Boyce, son ami, il achève son histoire et prépare une accusation complète contre Hill, Green et Berry. Les deux premiers étaient catholiques, attachés à la chapelle de Somerset-House, et le troisième, de la secte anglicane, était le serviteur d'un médecin appelé Godden.

Nous épargnerons au lecteur le fastidieux détail des absurdités révoltantes, des impossibilités matérielles et des contradictions dont est rempli ce récit. Prance n'était plus qu'un instrument aveugle des volontés du comité des lords et de Shaftesbury, et toute déposition devant ce tribunal inique, devait trouver créance et faveur dès lors qu'elle tournerait à la perte des papistes et au triomphe du parti politique qui avait juré leur ruine. Hume ne peut cette fois encore contenir son indignation. Lui aussi dédaigne d'examiner toutes les particularités de cet interminable jugement. « Qu'il suffise de rappeler, dit-il, que les témoignages de Bedloë et de Prance sont en plusieurs points *tout à fait incompatibles;* que tous deux renferment des difficultés insurmontables, pour ne point dire de grossières absurdités ; enfin qu'ils sont invalidés par un témoignage contraire et absolument convaincant. Mais tout était

inutile : les prisonniers furent condamnés et exécutés (1). » Rien, en effet, ne fut écouté dans la défense des accusés et de leurs témoins. Vainement Hill établit d'une manière péremptoire que jamais, pendant les jours désignés par la dénonciation, il n'a été absent de sa demeure à neuf heures du soir, et que par conséquent, il n'a pu accomplir à cette heure le crime dont on l'accuse ; vainement Green montre qu'à cette même heure il était dans la maison de Jacques Warrier, dans le Strand et bien loin de Somerset-House ; vainement Berry apporte le témoignage des gardes placés à la porte du palais, pour attester qu'un corps n'avait pas été emporté de là dans une chaise à porteurs et qu'ils n'avaient pu être trompés sur une chose si claire et si facile à reconnaître ; toutes les preuves les plus positives et les plus irréfutables tombèrent devant l'affirmation à laquelle Prance, vaincu par les tortures, consentait à s'arrêter. « Force fut, dit le continuateur protestant de la chronique de Baker, de céder devant la frénésie de cette époque, durant laquelle (je le dis avec horreur !) le parjure et la subornation étaient devenus choses si communes, qu'on ne pouvait raisonnablement, je pense, faire aucun fondement sur les informations de cette nature. » Comme dans les procès précédents, la voix du procureur-général, du lord chef de la justice, fit entendre les déclamations les plus furibondes contre l'Église catholique et ses ministres, qui encouragent le meurtre et enseignent que c'est charité de tuer tout homme qui s'oppose à eux. « On reconnaît, dit Scroggs, leur doctrine par leurs œuvres, comme leurs œuvres prouvent leur doctrine. Doctrines impies et inconnues en Angleterre jusqu'à ce qu'elles eussent

1. *Narrative of Titus Oates's plot*, p. 109.

été apportées des pays catholiques ; strangulations secrètes et empoisonnements, choses étrangères chez nous, quoiqu'elles soient communes en Italie. Mais maintenant vos prêtres sont venus ici pour être des assassins à la solde du pape et pour tuer des hommes en l'honneur de Sa Sainteté. » Scroggs, on l'a déjà vu, épargnait rarement une dernière injure aux victimes qu'il allait remettre aux mains des exécuteurs : cette fois encore il n'y fit pas défaut. Au moment où les jurés, après une courte consultation, reprenaient leur siège et prononçaient un verdict de culpabilité contre les trois accusés : « Milords, s'écrie ce magistrat haineux et de mauvaises mœurs, vous avez trouvé le verdict que j'aurais prononcé moi-même si j'avais été avec vous ; et quand cette parole eût été la dernière que j'eusse dite en ce monde, j'aurais déclaré qu'ils étaient coupables. » Et toute la salle de Westminster retentit d'applaudissements. Les condamnés, hommes d'une condition médiocre, même presque pauvres, furent insensibles à toutes les tentatives de séduction. Rien ne fut capable de les corrompre, ni les faveurs, ni les récompenses qu'ils pouvaient attendre, ni les tortures auxquelles on les pressait de se soustraire. Remettant leur sort entre les mains de Dieu, ils préférèrent la mort à la honte et au crime du parjure. Du fond de son cachot et peu d'heures avant d'aller au supplice, Hill écrivait à son épouse : « Ma chère femme, je vous recommande à ce Dieu bon qui est au ciel, et j'espère qu'il sera pour vous un époux, et un père pour mon pauvre enfant, si vous le servez et l'aimez comme vous le devez. Et ce que vous devez faire avant tout, c'est de pardonner de bon cœur à celui qui est cause de ma mort et de ne point conserver de haine contre lui ; mais d'abandonner

entièrement la vengeance à Dieu qui sait l'exercer en faveur de l'innocent. Voilà ce que je demande instamment de vous, et je désire pareillement que tous mes amis prient le Dieu tout-puissant, afin que, si c'est sa divine volonté, cette légère souffrance puisse adoucir sa juste indignation contre moi pour mes énormes péchés. » Le catholique, pauvre et inconnu jusqu'alors, était devenu un héros en face de la mort. Il ne démentit pas ce noble caractère au pied de l'échafaud, et devant la hache qui allait mettre son corps en quartiers. Le 21 février, il était traîné avec Green jusqu'à Tyburn. « Me voici arrivé au lieu fatal de l'exécution, dit-il à la foule rassemblée, et dans un moment je comparaîtrai devant le tribunal du Dieu tout-puissant, qui connaît toutes choses. J'ai la confiance que ce sera pour mon bonheur ; car je meurs innocent. Oui, je prends Dieu, les hommes et les anges à témoins, que je suis innocent. Je confesse que je meurs comme j'ai vécu, catholique romain. Que Dieu bénisse et conserve Sa Majesté, ainsi que cette malheureuse nation, et qu'il ne fasse point peser sur elle mon sang innocent ! Ainsi je vous dis à tous adieu en Jésus-Christ, entre les mains de qui je remets mon âme. » Green, prenant à son tour la parole, déclare que jamais, dans sa vie, il n'a vu sir Edmundbury Godfrey et qu'il pardonne à tous ceux qui ont une part dans le sang qui va être répandu. Berry ne fut exécuté que huit jours plus tard; et, comme ses deux compagnons d'infortune, il protesta de son innocence jusqu'au dernier moment.

Ce fut une chose étrange de voir un hérétique subir la peine des traîtres, pour un prétendu meurtre qu'il aurait commis avec des conspirateurs papistes, sur la personne d'un magistrat protestant ; « mais cette

circonstance, remarque Hume, loin d'ébranler la crédulité générale du peuple, ne causa qu'un simple étonnement, celui de voir un protestant persister jusqu'à la mort dans une fausseté si manifeste. » Étrange amour-propre, en vérité, que celui qui eût déterminé un malheureux à périr par la main du bourreau avec la réputation flétrissante d'un traître, plutôt que de reconnaître un acte dont le pardon lui était promis, dont l'aveu intéressait tant ses coreligionnaires et devait lui procurer à lui-même et aux siens toutes les jouissances de la vie!

Ce fut au milieu de cette effervescence générale qu'eurent lieu les élections pour le nouveau parlement. « Cette élection, dit Hume, est peut-être la première en Angleterre, qui, depuis l'origine de la monarchie, fut signalée par des combats si violents des partis. C'est aussi celle à laquelle la cour porta le plus vif intérêt pour le choix des représentants de la nation ; mais tous ses efforts furent inutiles : elle succomba dans son opposition au torrent des préjugés. Religion, liberté, propriété, la vie même des citoyens, tout était maintenant supposé en péril, et il semblait qu'il n'y aurait de sécurité contre des conspirateurs impies et sanguinaires que dans un parlement vigilant. S'il y avait eu une partie du peuple que n'eût pas encore gagnée cette fermentation occasionnée par le complot papiste, les nouvelles élections, en intéressant le peuple entier aux affaires de la nation, tendaient à la propager jusqu'aux extrémités les plus reculées. Ainsi la consternation, universellement excitée, devenait un puissant aiguillon pour influencer les électeurs. *Tous les zélés* du précédent parlement furent réélus ; de nouveaux membres furent ajoutés : les presbytériens surtout, qui nourrissaient contre les catholiques l'antipathie la plus invétérée, se

montrèrent très actifs et eurent un grand succès. On dit que ce parti est le premier qui commença à cette époque l'abus du partage des francs-tenanciers dans l'intention de multiplier les votes des électeurs. D'après les avis qui arrivaient de tous les points de l'Angleterre, on concluait que la nouvelle représentation nationale surpasserait encore l'ancienne, s'il était possible, dans son opiniâtre opposition à la cour et son esprit d'hostilité contre les catholiques. Le roi fut alarmé en voyant quelle horrible tempête allait sortir de causes si légères et si peu fondées. Sa vie, si on en croyait Oates et Bedloë, avait été mise en danger par les catholiques; celle du duc lui-même, tout favorable qu'il fût à leur cause, n'était pas assurée. Il semblait donc que plus augmentaient la haine et la fureur contre le papisme, plus l'attachement de la nation pour ces deux princes, en qui il paraissait manifeste que Rome n'avait pas de confiance, devait augmenter. Mais une erreur qui accompagne toutes les passions et surtout celles dans lesquelles entre la populace, se produisit alors. On donna crédit aux dénonciateurs aussi longtemps qu'il ne s'agit que de charger les catholiques et d'accumuler contre eux les accusations; mais en même temps on persista à croire qu'ils étaient secrètement favorisés par le roi et qu'ils avaient le plus entier ascendant sur son frère. Les anciens soupçons, loin de se dissiper, ne firent au contraire que s'enraciner de plus en plus dans les esprits.

« Charles, continue toujours le même historien, avait trop de pénétration pour ne pas voir à quel danger sa succession et même sa couronne et sa dignité étaient maintenant exposées. Il trouvait qu'un parti nombreux s'était formé contre lui, composé, d'un côté, d'une

populace si crédule dans ses préjugés et si aveugle dans sa haine religieuse, qu'elle était capable d'ajouter foi aux absurdités les plus manifestes, et dirigé, d'un autre côté, par des chefs assez peu scrupuleux pour chercher, en encourageant le parjure, l'imposture et même l'effusion du sang innocent, à satisfaire leur ambition effrénée et renverser toute autorité légale (1). »

Tout annonçait donc que ce grand mouvement national tournerait contre le roi lui-même. Trois proclamations qu'il lance dans ce moment contre les catholiques sont accueillies avec joie ; mais elles ne paraissent pas une satisfaction suffisante. Dans la première (3 janvier), le monarque ordonne à tous les papistes ou réputés tels qui, depuis la prorogation du parlement, sont rentrés dans les cités de Londres et de Westminster, d'en sortir au plus tôt, sous peine d'encourir les peines les plus sévères. Huit jours plus tard (11 janvier). ordre est aussi adressé à tous les sujets de Sa Majesté, vivant dans des séminaires étrangers, de rentrer dans le royaume, avec défense à qui que ce soit de leur porter aide ou secours, conformément au statut de la vingt-septième année de la reine Élisabeth. Le 15 janvier, une troisième proclamation paraît : elle promet des récompenses pécuniaires à quiconque arrêtera François Evers, Giffort et Wilmot, jésuites, et Broadstreet, prêtre catholique, tous accusés d'avoir pris part au prétendu complot papiste. Ces noms encore inconnus de complices supposés de la conspiration font pressentir qu'un nouveau dénonciateur a paru. Dugdale, en effet, bien digne de ses devanciers, se présente. Comme eux il a préparé à loisir ses impostures et choisi ses victimes. La sienne sera surtout le noble vicomte Stafford, ren-

1. Hume's *History of England.* Charles II.

fermé à la Tour. Mais reprenons la suite des événements.

Charles prévoyait que de violentes tempêtes éclateraient dans le parlement qui allait se réunir à Westminster. Affectant lui-même des craintes qu'il n'avait jamais eues, il venait de prendre des mesures sévères contre les catholiques, dans la pensée qu'elles calmeraient les passions qui fermentaient dans les âmes. Plus approchait le jour de l'ouverture des chambres, plus aussi le monarque multipliait les témoignages de sa défiance simulée des papistes et de leurs complots. Mais le fanatisme ambitieux du parti populaire demandait plus encore et sollicitait impérieusement l'éloignement du duc d'York. D'une part, le roi n'ignorait pas le danger auquel l'exposait la présence d'un prince contre lequel, par les intrigues de Shaftesbury, croissaient de jour en jour les animosités et les haines. De l'autre, il lui répugnait de prendre contre un frère unique et son héritier présomptif une détermination si dure et si compromettante. Incertain et flottant Charles voulait encore, avant d'en venir à cette extrémité, tenter de ramener le duc à la religion anglicane : il confia le succès de cette démarche à l'archevêque de Cantorbéry et à quelques autres évêques du royaume. Ces prélats se rendirent chez le duc : ils lui parlèrent de la douleur qu'ils éprouvaient en voyant le fils d'un roi-martyr devenu étranger à la croyance nationale ; ils se répandirent en paroles amères et injurieuses contre les principes de l'Église romaine ; ils soutinrent qu'elle enseignait et pratiquait en même temps des doctrines subversives du salut : assertions qu'avec sa permission ils étaient prêts à prouver, non en l'embarrassant dans les subtilités de l'école, mais en lui présentant quelques

textes et des preuves de fait à la portée de tout le monde. Jacques répondit qu'il ne doutait point de la pureté de leurs motifs, quoiqu'il sût bien qu'ils étaient portés à agir ainsi par l'un de ses ennemis (le comte de Danby); qu'il serait présomptueux à lui, laïque, d'entrer en lutte avec des théologiens de profession ; qu'il n'avait changé de religion qu'après avoir sérieusement examiné les doctrines respectives des deux églises et en prévoyant clairement les sacrifices que ce changement pourrait lui imposer. Pour recommencer ses recherches, ajoutait-il, il lui faudrait plus de loisirs qu'il n'en avait actuellement et une attention plus profonde et plus continuelle que les circonstances présentes ne lui permettraient d'en accorder. Privé par ce refus courageux du seul espoir qu'il conservait encore, harcelé de tous côtés par ses ministres et d'autres personnages considérables, Charles se décida enfin à écrire à son frère. Dans sa lettre datée du 28 février, il déclarait à Jacques que, pour les intérêts de la couronne autant que pour les siens propres, il l'engageait à quitter le royaume, jusqu'à ce que des jours plus calmes lui permissent de rentrer. Ce désir était un ordre : le duc d'York s'y rendit aussitôt. Le 3 mars, il s'embarquait pour la Hollande ; et trois jours plus tard (6 mars) le parlement, vers lequel, comme dit Échard, tous les yeux et toutes les oreilles étaient dirigés, se réunit à Westminster. Les serments d'allégeance et de suprématie ayant été prêtés par tous les membres présents, le roi fit son entrée solennelle dans la grande salle, s'assit sur son trône et adressa ces paroles aux chambres réunies : « C'est avec le plus ardent désir de m'attacher les esprits de tous mes sujets et de les réunir entre eux, que je me trouve ici près de vous ; et je suis persuadé

qu'il ne tiendra pas à vous que mes vœux ne soient couronnés de succès. J'ai déjà fait dans ce but plusieurs choses importantes: telles sont l'exclusion du parlement des lords papistes, l'exécution de plusieurs individus tant à cause du complot que pour le meurtre de sir Edmundbury Godfrey. Il paraît que je n'ai pas été malheureux dans les recherches pour découvrir les auteurs de ce double crime, autant du moins qu'il a été possible de le faire en si peu de temps... Par-dessus tout, j'ai commandé à mon frère de s'éloigner de ma personne, parce que je ne voudrais pas laisser aux hommes malicieux l'occasion de dire que je n'ai pas écarté toutes les causes que l'on prétendrait influer sur moi et me faire incliner vers les conseils papistes. Outre ce but de l'union que je recherche (et que je désirerais pouvoir étendre aux protestants du dehors comme à ceux du royaume), je me propose, par cette importante démarche que j'ai faite, de discerner si la religion protestante et la paix du royaume, sont aussi véritablement recherchées par d'autres qu'elles le sont réellement par moi. S'il en est ainsi, vous emploierez votre temps à traiter les grandes affaires de la nation, et ne vous arrêterez point à exciter des animosités particulières sous prétexte du bien public. Vos procédés seront calmes et tranquilles. Vous aurez pour but d'atteindre ces fins importantes que je vous ai recommandées, et vous saurez comprimer les mouvements de quelques esprits déréglés, qui tenteraient de les troubler. J'ai la confiance qu'il ne s'en rencontrera aucun parmi vous ; car il n'est pas un homme qui ne puisse reconnaître combien seraient fatales au dedans comme au dehors les discordes qui éclateraient parmi nous. Je ne cesserai de faire des efforts pour avoir le plus de découvertes

possible, tant sur le complot que sur le meurtre de sir Edmundbury Godfrey ; et je désire que les deux chambres du parlement m'aident dans cette œuvre. Je n'ai point négligé de donner des ordres pour mettre à exécution contre les papistes toutes les lois actuelles, et je suis disposé à accepter toutes celles qui pourraient être nécessaires pour la sûreté du royaume contre le papisme. Je conclurai, comme j'ai commencé, en vous exprimant mes désirs les plus ardents que ce parlement soit un *parlement guérisseur*. Je vous donne cette assurance que je défendrai de ma vie la religion protestante et les lois de ce royaume ; et j'attends de vous que vous me défendrez de la calomnie aussi bien que du danger de ces hommes, les pires de tous, qui s'efforcent de rendre ma personne et mon gouvernement odieux au peuple. » Quand le monarque eut cessé de parler, le lord-chancelier Finch monta à la tribune, et, avec une adresse perfide, dénonça cette faction papiste qu'on trouve toujours disposée à la trahison. « Le roi, ajouta-t-il, est prêt à accepter toutes les mesures qui lui seront présentées pour soumettre ses sujets catholiques à l'obéissance et les punir de leur insolence, sous la réserve toutefois que rien ne sera tenté contre sa prérogative royale ou contre le droit à la succession. »

Le parlement n'avait guère besoin de provocation pour accueillir des mesures de rigueur contre les catholiques. Leurs plus fougueux adversaires y reparaissaient avec de nouveaux auxiliaires non moins violents. Dès le 20 mars, un comité de sûreté est choisi pour poursuivre les informations et préparer l'acte d'accusation contre les lords catholiques renfermés à la Tour. On adopte en même temps la proposition de continuer les interrogatoires sur la conspiration dirigée contre

Sa Majesté et le gouvernement, ainsi que sur le meurtre du magistrat Godfrey.

Le lendemain du jour où ces résolutions sont prises, Oates et Bedloë reparaissent devant les communes et y reproduisent avec grand éclat tous les détails donnés précédemment sur le complot ; puis la chambre, dans une adresse suppliante, conjure le monarque de faire remettre à Bedloë la récompense promise au dénonciateur des meurtriers de Godfrey, et d'assurer la vie de cet homme en le mettant sous la protection spéciale du duc de Monmouth. C'était un fils naturel de Charles II, sur lequel Shaftesbury et les chefs du parti politique avaient jeté les yeux pour le substituer au duc d'York, héritier légitime de la couronne. Le parlement publia encore une résolution dans laquelle on déclare que « d'après les témoignages qui ont été entendus, il existe et existait depuis plusieurs années un complot et une horrible trahison, préparée et dirigée par ceux de la religion papiste, pour tuer la personne sacrée de Sa Majesté, renverser le religion protestante et le gouvernement ancien et bien établi de ce royaume. » A cette déclaration, on ajoute une seconde adresse pour prier le roi de déterminer un jour de jeûne solennel et d'humiliation, afin de détourner le fléau que ces conspirations impies et malicieuses du parti papiste attirent sur le pays. Le monarque, pour répondre aux désirs des lords et des communes, fixe le jeûne national au 11 avril suivant. En même temps le parlement ordonne l'émission d'un bill pour garantir le roi et le royaume contre le danger et le développement du papisme. Les meneurs du parti politique semblaient triompher : ils approchaient du but où tendaient tous leurs efforts. L'irritation croissait dans les esprits ; les dénonciateurs se

multipliaient et enchérissaient audacieusement les uns sur les autres pour obtenir les récompenses sollicitées par les communes elles-mêmes. On attaquait, on poursuivait par les serments de suprématie et d'allégeance les catholiques ou ceux qu'on soupçonnait de l'être ; on exigeait des garanties de plusieurs, et beaucoup d'autres étaient jetés dans les prisons. « Les chambres, dit Échard, semblaient en ce moment n'avoir d'yeux que pour considérer les dangers qu'on courrait, par l'avénement de Jacques à la couronne ; idée qui fut développée par les artifices et les intrigues du duc de Monmouth et de lord Shaftesbury. Le roi paraissait vouloir leur donner toute l'assurance possible contre ces craintes, sans changer néanmoins les lois relatives à la succession. Mais, d'un autre côté, la chambre des communes était elle-même très inquiète de trouver quelque expédient qui la rassurât sur ce point (1). » Différents moyens furent mis en avant. Le premier propose un bill pour l'association de tous les sujets protestants de Sa Majesté ; dans un second on sollicite le bannissement d'Angleterre de tous les papistes notables. Un troisième demande qu'à l'avénement du duc d'York à la couronne, le prince d'Orange, son gendre, soit chargé de l'administration des trois royaumes. Mais tous ces projets trouvent des contradicteurs dont l'intérêt, la haine ou l'ambition ne peut être satisfaite par ces demi-mesures. La certitude qu'ils ont que l'audace et la persévérance leur obtiendront enfin un bill d'exclusion, ne leur permet pas d'accepter après tant de tentatives un résultat moins complet et moins décisif.

C'est au milieu de ces discussions passionnées que lord Russell porte à la chambre des lords l'acte d'accu-

1. *Narrative of Titus Oates's plot*, p. 120.

sation contre les pairs catholiques renfermés à la Tour. Ce nouvel événement aura sa grande part d'influence dans le dessein de plus en plus avoué d'exclure le duc d'York de la succession au trône. Toutefois, de puissants obstacles devaient encore arrêter Shaftesbury et ses compagnons dans leur déloyale entreprise. Les ennemis de Jacques le comprenaient ; aussi ne négligèrent-ils aucun moyen pour en assurer le succès. Les événements qui s'étaient succédé depuis près d'une année, avaient, à la vérité, disposé les esprits au dénouement de cette intrigue ; toutefois, on sentait que la nation n'était pas encore assez préparée pour une mesure si grave, qui touchait aux bases de la constitution et ouvrait peut-être la porte à des révolutions sans fin. Tout à coup, et au moment où le public commençait à s'entretenir du bill d'exclusion présenté par les chambres, on apprend que les papistes ont tenté d'incendier la capitale. Une servante, Élisabeth Oxley, venait d'être surprise mettant le feu à la maison de son maître dans Fetter-Lane. Heureusement on a pu l'éteindre. Cette misérable jeune fille, dans l'interrogatoire auquel on la soumet sur-le-champ, déclare qu'elle a été poussée à ce crime par un papiste, nommé Stubbs, qui lui a promis cinq livres pour sa récompense. Stubbs est aussitôt arrêté et soumis à un interrogatoire. On devine les réponses de ce nouvel intrigant. C'est le père Gifford, son confesseur, qui lui a persuadé d'incendier les maisons de tous les hérétiques. Il l'a assuré qu'il n'y a point de péché en cela et lui a même fait espérer une récompense de 100 livres. Stubbs, moyennant une somme de cinq livres seulement, avait conclu un second marché qui l'enrichissait en peu de temps sans lui faire courir autant de dangers. Ce n'est pas tout : les deux

imposteurs sont de nouveau interrogés et l'on apprend de leur bouche (ce qui du reste ne peut plus étonner personne), que les papistes méditent une insurrection générale dans tout le royaume. Une armée de 60,000 Français va débarquer sur un point de l'île, et déjà les dispositions sont prises pour un vaste massacre des protestants, etc. etc... Ces dépositions entendues, la chambre des communes adresse une pétition au roi pour obtenir le pardon des deux malheureuses victimes des séductions papistes, Élisabeth Oxley et Stubbs. Le service immense qu'ils rendront à la religion, au roi, au gouvernement, à tous les bons citoyens, par leur confession libre et volontaire du complot le plus criminel, sollicite en leur faveur. En même temps une proclamation est lancée pour obtenir l'arrestation du père Gifford et de deux Irlandais, confidents de ces abominables projets. Bedloë ne laissera pas perdre cet acte de fourberie encore ignorée et dont il jalouse l'invention. A son tour, il aura bientôt à révéler dans Londres et Westminster des tentatives d'incendie aussi fondées que celles qui, en ce moment, jettent la chambre des communes dans le paroxysme de la fureur.

Ce fut le samedi, 26 avril (1679), qu'on y reçut communication de ce nouveau trait d'audace des papistes. Sacrilèges, parjures, idolâtres, assassins, régicides, incendiaires, ces hommes, s'écrie-t-on, ne reculent devant aucun forfait ; et la religion comme la patrie est à deux doigts de sa ruine si l'on ne prend sur-le-champ des mesures énergiques qui les écrasent et les anéantissent. Une adresse est votée sur place pour demander au roi l'exécution immédiate de Pickering et des prêtres condamnés. D'une voix unanime on décide que, contre toutes règles et coutumes du parlement, les chambres

se réuniront le dimanche, malgré la sainteté du jour, afin de délibérer sur les moyens à prendre pour assurer la personne du roi et la religion de l'État contre d'implacables ennemis. Le lendemain, en effet, dès les premières heures du jour, un bill est proposé et adopté pour le bannissement, à une distance de vingt milles et durant six mois, de tous les papistes ou réputés tels, qui habitent Londres et Westminster. Puis, la chambre des communes laisse passer à l'unanimité la grande et décisive proposition, savoir : que « le duc d'York étant papiste récusant, l'espoir de son avènement a donné une extrême confiance et beaucoup d'encouragements aux conspirations présentes et aux desseins des papistes contre le roi et la religion protestante. » En conséquence, les membres des communes expriment le désir que la chambre des pairs s'unisse à eux pour formuler un vote immédiat.

Charles II, attentif à tous les mouvements des ennemis du duc d'York, proposa les restrictions suivantes à l'exercice du pouvoir royal pour le jour où son frère serait appelé à le remplacer sur le trône : 1° Que nul successeur catholique ne présenterait aux bénéfices ecclésiastiques ; 2° Que durant le règne d'un successeur catholique, nul conseiller privé, juge, lord-lieutenant, député, lieutenant ou officier de navire, ne serait nommé ou révoqué ; 3° Que nul papiste, ainsi qu'il avait été déjà réglé, ne pourrait siéger dans l'une ou l'autre des deux chambres du parlement, de telle sorte que, la mort du roi arrivant, il ne serait point fait de convocation d'un nouveau parlement, mais que le parlement alors existant continuerait ou que le dernier se réunirait une seconde fois avec les mêmes pouvoirs qu'auparavant.

Ces mesures, dit le protestant Échard, ne parurent pas suffisantes pour calmer les communes. Leurs craintes touchant la conservation d'un bien si précieux que la religion et la liberté étaient telles, qu'on n'aurait consenti à aucun expédient autre que l'exclusion absolue du duc d'York de la couronne. Donc, séance tenante (dimanche 11 mai), les membres déclarent que, pour la défense de la personne sacrée de Sa Majesté et de la religion protestante, ils donneront leurs vies et leurs biens, et que Sa Majesté venant à périr par une mort violente (ce qu'à Dieu ne plaise), il en serait tiré la vengeance la plus extrême sur les papistes : *They will revenge it to the utmost on the papists.*

A l'heure où les communes formulaient ces menaces contre les prétendus conspirateurs papistes, quelques-uns de leurs membres préparaient déjà en secret cette conspiration trop réelle de Ryehouse, où furent résolus le meurtre du roi et le renversement de la loi fondamentale du royaume touchant la succession. Lord Russell et d'autres ennemis forcenés des catholiques portèrent plus tard leur tête sur l'échafaud après avoir fait eux-mêmes l'aveu de cette trahison. En attendant, ils continuent de crier à la trahison avec leurs partisans contre les catholiques fidèles à leur roi comme à leur Dieu. Quatre jours après la séance orageuse rapportée plus haut, l'acte si connu sous le nom d'*exclusion-bill* fut lu dans la chambre sans la moindre réclamation. On y disait : « Les royaumes d'Angleterre et d'Irlande ont, par une admirable providence de Dieu, été délivrés depuis nombre d'années, de l'esclavage et de la superstition du papisme, lequel avait dépouillé le roi de son pouvoir souverain pour élever le pape de Rome par-dessus les princes souverains et le rendre

monarque universel, pour arracher les sujets à l'obéissance qu'ils doivent, par de prétendues absolutions qui les délient de leurs serments et de leurs obligations envers leur souverain légitime, et pour détruire entièrement, par de mensongères superstitions et immoralités, les fins de la religion chrétienne. Mais, bien que la papisme ait été depuis longtemps condamné par les lois et statuts de ce royaume à cause de la détestable doctrine et des traîtres desseins de ses adhérents contre la vie de leurs légitimes souverains, rois et reines de ce royaume ; néanmoins des émissaires, prêtres et agents du pape de Rome, circulant en grand nombre dans ce royaume d'Angleterre contrairement à des lois bien connues, ont, depuis quelques années, tant par leur politique et leurs diaboliques attentats que par le conseil et l'assistance de princes et prélats étrangers, été reconnus ennemis de cette nation, et ont imaginé, par une conspiration horrible et exécrable, d'assassiner et tuer la personne sacrée de Sa Majesté, de bouleverser l'ancien gouvernement de ces royaumes, d'extirper la religion protestante et d'en massacrer tous les fidèles partisans. Et pour mieux accomplir leurs abominables desseins et encourager les scélérats, leurs complices, ils ont traîtreusement séduit Jacques, duc d'York, héritier présomptif de ces couronnes ; l'ont gagné à la communion de l'Église de Rome et l'ont amené à entrer dans différentes négociations avec le pape, ses cardinaux et ses nonces, dans le dessein de favoriser les intérêts de l'Église romaine. » Le bill continue en demandant que Jacques, duc d'York, d'Albany et d'Ulster, ayant manifestement abandonné l'Église d'Angleterre et publiquement confessé et reconnu la religion papiste, laquelle a donné certainement nais-

sance et vie au très damnable et infernal complot mis au jour récemment par la gracieuse providence de Dieu, soit exclu de la succession aux couronnes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Tout acte de souveraineté qu'il exercerait sera regardé comme crime de haute trahison. Quiconque travaillerait à le faire pénétrer dans le royaume, ou correspondrait avec lui, sera coupable du même crime. Que si le duc reparaissait sur quelque point des trois royaumes, tous les citoyens seraient requis de le saisir et de l'emprisonner, et en cas de résistance, de le soumettre par la force des armes.

Ce bill révolutionnaire passa à la chambre des communes à une majorité de 79 voix : triomphe éclatant, mais inutile. Le parlement fut prorogé et même dissous peu de jours après. La victoire était encore arrachée aux factieux au moment où ils croyaient la saisir. Contraints néanmoins de garder le silence, ils poursuivront leur œuvre dans des conciliabules secrets, pendant que des jugements et des exécutions sanglantes continueront d'entretenir les animosités populaires.

Chapitre XII.

Jugement des cinq jésuites incarcérés. — Pressentiments du provincial Whitebread. — Calomnies des dénonciateurs. — Insultes nouvelles de Scroggs. — Réponses des accusés. — Parjures d'Oates dévoilés au tribunal. — Condamnation des cinq jésuites. — Leur exécution. — Leurs paroles avant de mourir. — Exécution de Langhorne, noble catholique. — Procès de Wakeman et de quelques religieux. — Langage violent de Scroggs. — Les accusés sont acquittés. — Un nouveau dénonciateur, ses parjures. — Nouveaux martyrs.

LES cinq jésuites arrêtés sur les dénonciations d'Oates et de Bedloë attendirent leur jugement dans la prison de Newgate jusqu'au 13 juin (1679). Ce jour-là on les traduisit aux assises dans Old-Bailey. A leur tête paraissait le père Harcourt, vieillard septuagénaire, blanchi dans les travaux de l'apostolat. Après lui viennent Jean Fenwick, né de parents protestants, et qui a tout sacrifié pour suivre la voix de sa conscience ; Antoine Turner, fils d'un ministre anglican ; Jean Gavan, de Londres, dont la douce figure annonce l'affabilité et la bonté, et enfin le père Whitebread, sexagénaire et provincial de son ordre dans le royaume. Un secret pressentiment avait comme averti ce saint religieux du sort qui l'attendait. Peu de temps avant son retour en Angleterre et son arrestation qui suivit de près, il était à Liège, où on le pria d'adresser une exhortation aux jeunes anglais qui s'y préparaient au sacerdoce. L'orage qui venait d'éclater avec tant de fureur ne grondait pas encore. Les noms à jamais infâmes d'Oates et de Bedloë n'avaient pas encore retenti

dans la grande cité, où tout semblait annoncer un commencement de tolérance. Le père Whitebread reconnaît avec son jeune auditoire que les temps sont tranquilles, surtout quand on les compare à ceux qui ont précédé ; mais ce calme, combien durera-t-il ? Dieu seul le sait, et peut-être le moment n'est-il pas éloigné où JÉSUS-CHRIST présentera de nouveau à ses ministres le calice des amertumes et des douleurs. Reprenant alors le texte de son discours : « *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum ?* » l'orateur le commente avec une chaleureuse émotion. « *Pouvez-vous boire le calice que je vais boire moi-même ?* Pouvez-vous endurer une dure persécution ? Pouvez-vous supporter avec joie d'être trahis, faussement accusés et jetés dans un cachot ? » — « Nous le pouvons. » — « Dieu soit béni ! » — « Pouvez-vous souffrir les brutalités d'un geôlier ? dormir sur la paille et vivre de quelques morceaux de pain ? Pouvez-vous être serrés dans les chaînes et les entraves ? Pouvez-vous endurer la torture ? » — « Nous le pouvons. » — « Dieu soit béni ! » — « Pouvez-vous recevoir avec patience la sentence d'un juge inique, qui vous condamne à une mort cruelle et ignominieuse, à être pendus, écartelés, mis en morceaux ? » — « Nous le pouvons. » Et chaque fois que le prêtre catholique répondait à l'interrogatoire du Sauveur, on le voyait, les mains sur la poitrine, les yeux fixés au ciel dans l'attitude de la prière, faire à Dieu le sacrifice de sa vie et se soumettre à toutes les persécutions pour son amour.

Oates venait de faire ses premières révélations, quand le père Whitebread, à peine sorti du vaisseau qui le ramenait en Angleterre, fut arrêté, et malgré la fièvre qui le dévorait, jeté dans un cachot, le corps chargé de

chaînes. Lors du procès du père Ireland et des compagnons de son supplice, Whitebread et Fenwick avaient comparu comme accusés. Bedloë n'ayant alors pour attaquer ces deux religieux que de vagues rumeurs, le témoignage d'Oates restait insuffisant pour une condamnation. Toutefois, au lieu de renvoyer les prévenus comme le porte la loi, on les ramena à la prison, dans l'espoir que quelque parjure, gagné par l'appât de la récompense, offrirait un second témoignage qui permettrait de les condamner. Le père Whitebread, au moment où on le forçait de reparaître en jugement, rappela cette violation de la loi à leur égard. « Milord, dit-il, en s'adressant à Scroggs, président du tribunal, je désire prendre la parole. Un de mes conseillers m'avertit d'une chose que je puis et dois représenter à cette cour, non seulement pour ma propre vie mais aussi pour celle des autres sujets de Sa Majesté qu'elle intéresse également. Le 17 décembre dernier, j'ai été mis en accusation sur le même sujet qu'aujourd'hui. Un jury fut appelé, prêta le serment, et je me remis entre ses mains. Les dépositions ayant été alors présentées et examinées, particulièrement en ce qui me concerne, on les trouva insuffisantes ; de telle sorte que les jurés se retirèrent sans avoir prononcé de verdict. Humblement soumis à vos seigneuries et à cette noble cour, je demande s'il ne me serait pas permis d'avoir, sur ce point de la législation, un conseil qui me fît connaître si je puis et si je dois plaider une seconde fois. Car, je suis informé que, d'après la loi, la vie d'un homme ne peut être mise en danger deux fois pour la même cause. » Scroggs, après quelques explications embrouillées, refuse, aux applaudissements unanimes du tribunal, de faire droit à cette réclamation. « Et

ainsi cette cour de justice, ajoute le continuateur protestant de la chronique de Baker, commit en cette circonstance un acte d'injustice énorme et criant. On prétendit qu'il y avait des antécédents en faveur de cette mesure : il eût été facile d'en trouver à cette époque pour autoriser toutes les injustices et toutes les condamnations. »

Les procédures recommencèrent donc contre les cinq accusés. Le jury ayant prêté le serment ordinaire, un premier accusateur s'avança : c'était encore Titus Oates. Dans une grande réunion convoquée le 24 avril 1678 par le père Whitebread, provincial des jésuites d'Angleterre, dit-il, la résolution de tuer le roi a été signée sous mes yeux. Étaient présents, outre le provincial, les pères Fenwick, Harcourt et Turner. Whitebread, lors de son passage à Saint-Omer, a dit qu'il espérait voir la tête du noir bâtard sur le billot à Whitehall : *to see the black bastard's head at Whitehall laid fast enough ;* que si son frère paraissait marcher sur ses traces, son passeport lui serait bientôt donné. Dans le mois de juillet, Ashby, prêtre catholique, apporta de la part de Whitebread des instructions dans lesquelles le provincial offrait à sir Georges Wakeman 10,000 livres pour empoisonner le roi. Ashby reçut aussi une commission qui nommait sir Jean Gage officier de l'armée qu'on devait lever. C'est le témoin lui-même, Titus Oates, qui l'a remise à sir Jean Gage. Quant à Gavan, Oates ne peut dire positivement s'il l'a vu à la consultation ; cependant il a reconnu sa signature sur la résolution prise alors. De plus, dans le mois de juillet de cette même année (1678), l'accusé a donné à Londres un exposé constatant que les affaires des catholiques étaient prospères dans les comtés de Stafford et de Shrops ; que lord Stafford était très actif et très dili-

gent, et que deux ou trois mille livres étaient en dépôt dans la capitale pour le succès du complot. Toutes ces choses, le père Gavan les a ensuite déclarées dans la chambre du père Ireland, où Oates les a entendues : on peut l'en croire sur parole.

A Oates succède Dugdale, que lord Aston a chassé de son service pour vols et escroqueries. Sa déposition est aussi précise que celle de son devancier. Il a vu une lettre de Whitebread adressée au père Evers, jésuite, dans laquelle il s'agit de choisir des hommes sûrs pour tuer le roi. Dugdale sait aussi que le père Gavan est entré dans le complot. De plus, ajoute-t-il, à l'occasion de cette conspiration, des réunions ont été tenues à Boscobel et à Tixhall. On y a déclaré entre autres choses que toutes les mesures adoptées étaient conformes aux intentions des religieux anglais de Paris, et qu'ils étaient disposés à concourir puissamment à leur succès. C'est alors qu'il fut convenu qu'on rejetterait le fait sur les presbytériens, ce qui donnerait aux anglicans la pensée de les égorger. Du reste, lui, Dugdale, a intercepté et lu plus de cent lettres sur ce sujet. Gavan lui avait persuadé non seulement que le meurtre du roi était un acte légitime, mais même méritoire. Il sait encore que le père Harcourt avait annoncé au père Evers l'assassinat d'Edmundbury Godfrey la nuit même où le crime fut commis, en sorte que l'attentat fut connu dans le comté de Stafford plusieurs jours avant qu'on en fût instruit à Londres. Quant à Turner, Dugdale l'a vu avec les autres jésuites dans la chambre d'Evers, où une consultation eut lieu touchant le meurtre du roi. Et le témoin fait serment de la vérité de tout ce qu'il vient de déposer.

Le père Harcourt. prenant à son tour la parole, réfute

les unes après les autres toutes les accusations portées contre lui. Dugdale l'accuse d'avoir écrit plusieurs fois au père Evers; or, depuis plusieurs années déjà il ne l'avait pas fait. Dugdale prétend avoir été en rapports intimes avec lui, et devant le comité des lords, quelques semaines auparavant, lui-même a déclaré ne point le connaître. Dudgale affirme qu'il distingue parfaitement l'écriture du jésuite, et, dans ce même comité des lords, trois écritures différentes lui étant présentées, il a été incapable d'indiquer celle du père Harcourt. Ce simple rapprochement bien connu des jurés montrait déjà la fausseté des dénonciations du parjure; mais le président du tribunal, Scroggs, saisissant le dernier mot de cette réponse écrasante, trouve moyen de la détruire par une injure : « Vous avez différentes écritures, comme vous avez différents noms, dit-il, et vous savez contrefaire les unes comme changer les autres. »

Après Dugdale paraît Bedloë. Cet accusateur pensionné n'avait à révéler autrefois que des bruits et des rumeurs sur les Pères Whitebread et Fenwick. Aujourd'hui il se présente avec une déposition longue et circonstanciée, car ces jésuites ont été épiés par lui en différentes consultations relatives au complot. Il a entendu le père Whitebread indiquer à Coleman comment il devait envoyer à Windsor les quatre scélérats chargés de tuer le roi. Ce même Whitebread a été jusqu'à lui confier, à lui Bedloë, que pour commettre ce crime, Pickering et Grove avaient reçu chacun une somme de 1500 livres. L'imposteur voyait l'objection qui se présentait d'elle-même à l'esprit de ses auditeurs : pourquoi n'a-t-il point révélé ces choses dans le premier jugement de Whitebread et de Fenwick, alors que son témoignage était requis par serment et qu'il jurait de dire

tout ce qu'il savait contre ces accusés? Assurément ce n'était pas pour les ménager, et il ne peut ignorer que c'est ce silence seul qui épargna alors une condamnation aux deux jésuites dénoncés par Oates. Bedloë le comprend; mais il comprend également qu'il peut tout oser devant un tribunal où ses victimes sont condamnées d'avance. Aussi affronte-t-il lui-même la difficulté avec audace: « Milord, dit-il en s'adressant au président, Whitebread et Fenwick m'objecteront, je n'en doute pas, que j'ai refusé de donner témoignage contre eux lors de leur premier jugement; mais je pense qu'il en est plusieurs dans votre honorable compagnie qui peuvent me louer de ne l'avoir point fait à cette époque. » Bedloë explique sa pensée : un exposé de ce qu'il savait alors sur la conduite de Whitebread et de Fenwick l'aurait compromis dans les relations qu'il entretenait vers le même temps avec un certain Reading, dans le dessein de découvrir encore plus de détails sur le complot. « Avez-vous dit quelque chose de cela lors du premier jugement ? » demande le père Whitebread. La question était directe et par trop embarrassante pour le faussaire. « Je répondrai sur ce point à la cour elle-même, » réplique-t-il aussitôt; puis avec un dédain superbe : « C'est toujours ainsi qu'ils agissent pour surprendre les témoins; au reste, je suis maintenant hors d'un pays où l'on soit disposé à m'accorder indulgence et à me dispenser de parler selon la vérité, à tel jour, à tel heure, comme on le fait pour leurs témoins à Saint-Omer. » Cette grossière injure passa pour une réponse péremptoire. Le jury ne s'en émut pas, et Scroggs termina froidement l'incident par ces mots : « Et maintenant que dites-vous contre eux ? » Bedloë vit bien qu'on était préparé à tout et qu'il pouvait pousser jusqu'aux

dernières limites son impudence et ses parjures : il en usa largement. Du reste, le tribunal ne manqua pas de lui venir en aide contre les accusés, quand ses impostures étaient trop manifestement dévoilées. Bedloë a dit qu'il avait été lieutenant dans les troupes de Flandre : le père Whitebread lui fait répéter cette assertion, puis il ajoute : « Était-ce dans l'infanterie ou dans la cavalerie ? » — « Dans l'infanterie, » répond Bedloë. — « Mais remarquez bien qu'il n'y a pas d'officiers de ce nom dans les troupes de Flandre. » — « J'étais alors dans le régiment du prince de Friezland. » — « Il n'y a point de lieutenants dans toutes les compagnies des Flandres ; il n'y a que des capitaines et des alfares. » — « J'avais une commission et je désire qu'on envoie quelqu'un pour la retrouver... » Mais le président du tribunal coupe court à ces débats dans lesquels Bedloë s'embarrasse « Ce n'est pas là une affaire bien importante, dit le magistrat : ils verront votre commission aussitôt qu'elle arrivera ; » mais elle n'arriva pas et il n'en fut plus question.

Le père Whitebread prend de nouveau la parole et s'adressant à Scroggs : « Grâces à Dieu, dit-il, je ne suis point effrayé par la pensée de la mort ; mais je serais affligé de mourir injustement, et j'espère que Votre Seigneurie considérera que le sang de tout homme doit lui être cher, qu'elle doit l'épargner de tout son pouvoir, et laisser à un accusé la liberté de sauver sa vie autant qu'il est en lui. » Il démontre ensuite que le témoignage d'Oates, convaincu d'avoir fait des serments contradictoires, est peu digne de foi ; qu'il est de toute invraisemblance que lui, Whitebread, ait confié le secret d'une conjuration contre la vie du roi à un homme (Oates l'avoue lui-même), que jamais

il n'avait vu auparavant et que sa conduite avait fait chasser de leur maison de Saint-Omer. Les accusés produisent ensuite quinze Anglais, tous étudiants dans cette ville, lesquels attestent que Titus Oates se trouvait encore avec eux le jour où il prétend avoir été à Londres. Plusieurs personnes réunies à Londres à la même époque, si on veut en croire Oates, étaient alors aussi très certainement en Flandre : ils le prouvent également. D'autres, en grand nombre, pourraient en donner les mêmes assurances. A son tour le père Gavan met sous les yeux des juges les inconséquences et les contradictions que présentent les accusations dirigées contre lui. Il rappelle qu'après la condamnation et l'exécution précipitées du Père Ireland, soixante témoignages ont prouvé de la manière la plus évidente que ce religieux était dans le comté de Stafford, au moment où Oates le représentait ourdissant à Londres un complot. De son côté, le père Fenwick montre avec une candide simplicité toute la confiance que doit inspirer à un jury impartial la déposition de seize jeunes hommes de vie pure, innocente et religieuse, qui parlent de choses qu'ils ont vues et parfaitement connues et sur lesquelles il leur était moralement impossible de se méprendre. Un semblable témoignage ne pourra-t-il contrebalancer celui de trois individus dont la vie est loin d'avoir été exemplaire ? « Comment aurions-nous été assez insensés, continue-t-il, pour remettre des lettres à un homme qui ne jouissait parmi nous d'aucun crédit; des lettres pour lesquelles Vos Seigneuries auraient dû doublement nous faire pendre comme fous et comme scélérats ? Comment aurions-nous été stupides au point de donner notre confiance à un sujet que nous n'estimions pas et qui fut chassé de notre collège ? Et quant à tout ce

qu'il dit de commissions et de lettres, il n'y en a pas une qui ait été trouvée. Qu'il présente une de ces commissions; qu'il montre ces sommes payées, un de ces ordres donnés, ou enfin des armes qu'on ait découvertes. Neuf mois déjà se sont écoulés depuis que ce complot prétendu a été mis au jour. Assurément, on aurait pu pendant tout ce temps produire quelque chose. Des milliers de lettres nous ont été enlevées; quelques-unes au moins auraient dû faire découvrir une trace quelconque du complot. Est-il croyable que nous soyons des criminels capables de machiner la mort du roi ? Est-il croyable que nous ayons fait passer, comme le prétend Oates, un papier de chambre en chambre sur ce projet de meurtre, sans qu'il puisse présenter aucune feuille signée de la main d'un seul d'entre nous ? Je laisse au jugement de Votre Seigneurie de prononcer s'il est possible d'admettre un semblable témoignage, quand, après un laps de temps si considérable, on n'a pu rien offrir qui ait l'apparence de semblables desseins. Car, encore une fois, où sont les armées ? Où sont les commissions ? Tous ces accusateurs n'ont d'autres preuves que leurs paroles et leurs serments : je pourrais très bien le prouver. »

« Milord, reprend le père Harcourt, en s'adressant à Scroggs, quelques mots seulement. J'ai maintenant soixante et dix ans et jamais personne n'a porté contre moi une accusation quelconque pour laquelle je dusse comparaître devant un magistrat. Il est étrange assurément qu'après tant d'années, je me voie jugé et condamné pour un crime de la plus haute gravité. Et cependant nulle preuve n'est apportée contre moi et rien de tout ce que les témoins allèguent contre nous ne mérite le moindre crédit. Ils accusent ; c'est chose

facile à faire et facile à jurer. Puis donc qu'une réponse négative ne peut être prouvée, j'espère que l'innocence trouvera quelqu'un qui la défende. Je me livre à mes juges, car la loi est la protectrice de l'innocence. » Cette protestation du vénérable vieillard ne fut pas plus écoutée que celle des prêtres qui avaient parlé avant lui. Le jury était arrêté dans sa détermination. Il ne voulait en croire que les accusations de ces deux hommes qui, d'après les canons mêmes de *l'église établie par la loi*, à cause de leur vie infâme et scandaleuse, n'auraient point dû être admis au serment. Eux seuls néanmoins furent constamment écoutés avec une bienveillance où se trahissait la plus honteuse partialité. Le cœur se serre de douleur et l'indignation est prête à éclater à chaque instant quand on suit ces procédures dans lesquelles la magistrature anglaise, toujours si digne et si juste, descendait, sous l'influence d'aveugles préjugés, jusqu'aux actes les plus avilissants. Saisissons au hasard quelques passages dans ce procès où était débattue la vie de cinq prêtres catholiques. Considérons Oates en présence de ses victimes et des quelques témoins qui ont osé défendre leur innocence. Oates, on s'en souvient, lors du jugement du père Guillaume Ireland, déclara avec serment qu'il était venu de Saint-Omer à Londres en compagnie de sir Jean Warner, du père Guillaume Ireland, et de Hilsby. Des témoins prouvent que sir Jean Warner était alors en Flandre. Quant au père Ireland déjà mis en quartiers, l'on sait qu'après son exécution soixante personnes rendirent témoignage en sa faveur. Mais Hilsby vit encore et il se présente pour démentir l'imposteur, à qui il oppose des témoins qui l'ont vu et bien reconnu à Saint-Omer, dans le moment où lui, Oates, prétend avoir été avec Hilsby à

Londres. C'est ici que le père Fenwick, l'un des accusés, s'adressant au parjure, lui dit: « Oates, n'avez-vous point assuré vous-même que vous êtes revenu à Londres avec Hilsby ? » Cette déclaration avait été tellement positive, qu'on la trouva même imprimée dans les actes du jugement du père Ireland. Mais, si elle avait été utile alors pour faire condamner un innocent, il devenait difficile de la soutenir aujourd'hui en présence de témoins nombreux et surtout de Hilsby lui-même. Aussi le calomniateur cherche-t-il un subterfuge pour échapper, et le tribunal, après l'avoir aidé à sortir de ce mauvais pas, trouvera encore des insultes pour les victimes. Reprenons la question du père Fenwick et suivons-la attentivement : « Oates, lui dit-il, n'avez-vous point assuré vous-même que vous êtes revenu à Londres avec Hilsby ? » — (*Oates.*) « Adressez-moi une question sur ce que j'ai déposé aujourd'hui, et si le tribunal le juge convenable, je répondrai. » — (*Fenwick au président du tribunal.*) « Milord, Oates a affirmé précédemment qu'il était venu avec ces personnes-là, et sur ce point il est parjure. » — (*Le président.*) « Il n'est point convaincu de parjure ; aussi ne doit-on point le presser sur ce sujet. » — (*Le père Fenwick.*) « Milord, je prouverai par des témoins, alors présents au tribunal, qu'il a affirmé cela. Et maintenant je désire savoir de vous, Oates, si vous êtes venu à Londres avec Hilsby ? » — (*Oates.*) « Ce que j'ai dit alors, et ce que je dis maintenant, c'est qu'un sieur Hilsby vint avec nous quand nous retournions ici. » — (*Hilsby.*) « Milord, je n'y étais pas. » — (*Le président.*) « Comment pouvez-vous le prouver ? » — (*Hilsby.*) « J'ai laissé Oates à Saint-Omer. » — (*Le président.*) « Que dites-vous, Oates ? » — (*Oates.*) « Il est vrai,

Hilsby m'a laissé à Saint-Omer, parce qu'il partit le dimanche matin, et je ne quittai que le lendemain matin ; mais je le retrouvai à Calais. » — (*Hilsby.*) « Milord, cela est faux, et j'ai ici un grand nombre de personnes qui peuvent le prouver. » — (*Le président.*) « De quelle religion êtes-vous ? » — (*Hilsby.*) « Je ne suis ici que pour servir Sa Majesté. » — (*Le président.*) « N'avez-vous pas aussi à servir Dieu ? » — (*Hilsby.*) « Je dois d'abord servir Dieu, puis Sa Majesté. » — (*Le juge Pemberton,*) « Êtes-vous catholique ? » — (*Le président.*) « Êtes-vous catholique romain ? » — (*Hilsby.*) « Oui, milord, je le suis. » — (*Le juge Pemberton.*) « Ne rougissez pas de votre religion ; ne la niez pas : votre provincial est ici qui peut vous donner dispense pour tout ce que vous dites. » — (*Hilsby.*) « J'ai la confiance qu'un catholique romain peut être un témoin légitime. » — (*Oates.*) « Je désire qu'on lui demande s'il est prêtre ou non. » — (*Le président.*) « Ce serait une question pénible que de le forcer à s'accuser lui-même : cela le jetterait dans le danger du crime de trahison. » —(*Le juge Pemberton.*) « C'est un garçon bien convenable pour faire un jésuite. » — Un autre témoin, Giffords, à qui l'on demande s'il a vu à St-Omer Titus Oates après le départ de Hilsby, répond : « Je puis jurer que je l'ai vu au moins jusqu'au mois de juin, si je puis en croire mes propre yeux. » — « Votre religion, répond aussitôt Scroggs, ne vous permet pas d'en croire vos propres yeux. » Un moment après, une simple servante est appelée en témoignage. Comme plusieurs autres avant elle, elle déclare que le père Gavan était dans le comté de Stafford à l'époque où Oates prétend l'avoir vu à Londres. Cette déposition serait par trop accablante, surtout après celle de Hilsby ; aussi comme

la première, on la renverse par une digression perfide. A tout prix il faut faire croire qu'on ne peut s'en rapporter à la parole d'un catholique. Une question captieuse est adroitement lancée à la jeune fille qui paraît hésiter un moment. Du moins le président du tribunal le suppose, car cet incident était nécessaire à son dessein : « Il paraît que vous n'étiez pas préparée à cela, lui dit-il, et que vous n'aviez pas, en venant ici, une réponse toute faite pour une semblable question. » C'en était déjà assez pour révéler la pensée secrète du magistrat ; mais Scroggs veut quelque chose qui la rende plus sensible encore à la foule de ses auditeurs. Sur-le-champ il ajoute : « Vous êtes catholique romaine ? » — « Oui, milord, » et un immense éclat de rire accueille cette franche et naïve réponse de la pauvre jeune fille. Le trait n'avait pas porté à faux. « Pardonnez au peuple ces acclamations, reprend hypocritement le magistrat qui venait de les provoquer : vous avez tellement disposé les esprits, qu'il n'est plus en Angleterre, je le soutiens, un homme qui veuille tolérer le papisme. Vous aurez toute la justice possible et toute la faveur que la loi peut accorder. » Et le père Gavan, qui voit où aboutiront enfin tous ces jeux cruels de juges sans entrailles, laisse à son tour échapper du fond de son âme ce cri de l'innocence opprimée : « Qu'il y ait seulement une place pour nous dans le ciel et cela suffit ! » La cause terminée et les débats résumés, l'un des juges montre que les réponses des accusés ne touchent que des circonstances étrangères au fait capital. D'ailleurs les témoins présentés par eux ne méritent aucune confiance et leurs paroles ne sauraient contrebalancer les accusations accablantes d'Oates, de Bedloë et des autres dénonciateurs. Puis le magistrat termine son plaidoyer

par ces réflexions : « Les accusés se sont déchaînés contre Oates. Il paraît qu'il a été autrefois leur agent et qu'à cette époque il était assez pervers ; mais s'il n'avait pas eu la volonté de devenir un homme de bien, il ne nous aurait pas probablement rendu service comme il l'a fait, en dévoilant le complot dans lequel vous l'aviez engagé. Que chacun juge par vos principes et par vos actes de ce que vous seriez capables d'entreprendre pour en assurer le succès. Car maintenant que le sang de sir Edmundbury Godfrey pèse sur vous (et quelques-uns déjà ont été exécutés pour ce crime), on peut encore vous dire avec plus de raison que par ce que vous avez fait, vous nous avez donné la mesure de ce que vous étiez disposés à faire. Il est désormais bien prouvé, que pour l'avancement de votre cause, vous ne reculeriez pas devant le sang des protestants. Vous avez commencé par Godfrey : qui sait où vous auriez fini ? C'est un seul homme que vous avez tué en sa personne ; mais dans la réalité, c'est toute la nation que vous attaquez. C'est dans le sang d'un seul homme que vos mains se sont plongées ; mais vos âmes étaient plongées dans le sang de nous tous. Ce n'était là qu'un essai de ce qui devait suivre ; et autant nous sommes convaincus que c'est vous qui l'avez tué, autant il nous est impossible de ne pas croire que vous auriez aussi tué le roi. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que vous auriez fait périr parmi nous tous ceux qui se seraient trouvés opposés à votre religion : religion qui, d'après votre conduite, s'établirait parmi nous en nous convertissant dans le sang et en nous baptisant dans le feu. Que Dieu épargne à notre pays ce sang, ainsi que ce feu à notre cité ! »

Ces paroles entendues, le jury se retire, et après un quart d'heure de délibération, déclare que les accusés

sont reconnus coupables. « Ils seraient acquittés devant un tribunal de Turcs, » s'écrie aussitôt un des assistants ; mais cette voix courageuse fut à peine entendue au milieu des cris et des trépignements de joie qui accueillirent la sentence. Jamais cour de justice n'avait vu de pareils transports : jamais non plus la passion et l'injustice ne s'étaient produites avec plus d'impudeur.

Shaftesbury allait donc immoler encore à son ambition cinq nouvelles victimes. La veille du jour de l'exécution il se transporte lui-même à la prison de Newgate, et avec des paroles d'une hypocrite compassion, il promet le pardon du roi aux pères Gavan et Turner, s'ils consentent à faire l'aveu de la conspiration. « Je ne veux pas tuer mon âme pour sauver mon corps, répond le père Gavan. Reconnaître le complot serait reconnaître ce que je ne sais pas, et croire ce qui n'est pas. » Le lendemain, 20 juin 1679, les cinq jésuites étaient traînés au supplice à travers les rues de la capitale. Les pères Whitebread et Harcourt étaient étendus sur une claie, les pères Gavan et Turner sur une autre. Le père Fenwick était seul sur une troisième. Le peuple, malgré la fureur dont on l'avait comme enivré, s'adoucit tout à coup à la vue de ces hommes dont la figure portait l'empreinte de la modestie et d'une sincère piété. Au pied de la potence, le P. Whitebread prend le premier la parole : « Vous attendez sans doute de moi, dit-il aux nombreux spectateurs, que je vous entretienne de ma condamnation et de ma mort, c'est-à-dire, du projet prétendu de faire périr Sa Majesté et de changer le gouvernement de l'église et de l'état. Eh bien ! en ce moment où vous me voyez prêt à comparaître devant le Dieu tout-puissant, pour être jugé irrévocablement sur toutes les pensées, les paroles et les

actions de ma vie, je déclare à vous tous ici présents et au monde entier que je meurs innocent et aussi pur de tous ces crimes dont on m'a accusé que je l'étais au sortir du sein de ma mère. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont accusé faussement. Cette fausseté, le temps peut-être, du moins l'éternité, la manifestera. Je leur pardonne et je prie Dieu qu'il leur pardonne leurs injustes procédés à mon égard ; autrement, ils trouveront à la fin qu'ils se sont fait plus de tort qu'à moi-même. Je demande à Dieu qu'il bénisse Sa Majesté pour ce monde et pour l'autre. C'est la prière que tous les jours j'ai faite pour le roi ; c'est là tout le mal que j'ai jamais imaginé contre lui. Oui, je le déclare en présence de Dieu : jamais je n'ai appris, ni enseigné, ni cru qu'il fût légitime, sous quelque prétexte que ce soit, d'attenter à la vie du roi. Au contraire, je crois que tous sont tenus de lui obéir, de le défendre, de protéger sa personne sacrée de tout leur pouvoir. Voilà ma pensée dans toute sa vérité, je le proclame sans aucune équivoque, en présence de celui qui connaît le fond de mon cœur, et comme j'espère le voir bientôt lui-même face à face. Voilà tout ce que j'ai à dire sur ma condamnation. Ce qui me reste maintenant, c'est de recommander mon âme à mon divin Rédempteur, par les mérites et la passion duquel j'ai la confiance d'être sauvé. »

Le père Harcourt, dont le front vénérable et les cheveux blancs attiraient tous les regards, élève ensuite la voix : « Les discours d'un mourant, dit-il, ont toujours été regardés comme ayant la plus grande autorité, parce qu'il les prononce quelques instants avant d'être cité au tribunal de Dieu. C'est ce qui me donne l'espoir que ma parole aura cette autorité. Or, je

déclare maintenant, en présence du Dieu tout-puissant, de toute la cour du ciel et de cette nombreuse assemblée, que, comme j'espère l'éternelle récompense par les mérites et la passion de mon Seigneur, le doux Sauveur JÉSUS-CHRIST, je suis aussi innocent que l'enfant qui n'est pas né, de toutes les choses dont on m'a accusé et pour lesquelles je vais mourir. » — *(Le shérif Howard.)* « Même de la mort de sir Edmundbury Godfrey ? » — *(Le P. Harcourt.)* « Même de la mort de sir Edmundbury Godfrey. » — *(Le shérif.)* « N'avez-vous point écrit cette lettre touchant la mort de sir Edmundbury Godfrey ? » — *(Le P. Harcourt.)* « Non, milord, et ma réponse est celle d'un homme qui va mourir : je ne l'aurais point fait au prix de mille mondes. » — *(Le shérif.)* « Comment avez-vous vécu ? » — *(Le P. Harcourt.)* « J'ai toujours vécu comme un homme de bonne réputation, et je n'ai jamais comparu devant un magistrat jusqu'à mon jugement. Il n'est personne qui puisse m'accuser. Dès ma jeunesse, j'ai été élevé dans l'accomplissement du devoir envers Dieu et envers les hommes. Je déclare encore que j'abhorre et déteste cette abominable et fausse doctrine qu'on nous impute ; savoir, que nous pouvons obtenir la permission de commettre le parjure ou quelque autre péché pour l'avantage de notre cause. Ces choses sont expressément contraires à la doctrine de saint Paul qui dit : Qu'il ne faut point commettre le mal pour qu'il en résulte un bien. Et c'est pourquoi nous regardons comme criminel dans tous les cas de tuer ou assassiner quelque personne que ce soit, et, beaucoup plus encore, notre roi légitime actuellement régnant. Nous sommes disposés à défendre de notre vie et de nos biens, contre qui que ce soit, sans aucune exception, sa

personne et ses domaines temporels. Je pardonne à tous ceux qui ont contribué à ma mort, et je supplie humblement le Dieu tout-puissant de leur pardonner. »

Le père Turner, à son tour, prend Dieu à témoin que jamais il n'a assisté à aucune réunion dans laquelle on ait formé un complot contre Sa Majesté. Ce crime est tel à ses yeux, que s'il avait été dans une pareille assemblée, il se serait cru obligé par la loi divine et par les principes de la religion de la dénoncer aux magistrats. Avec la grâce de Dieu il l'aurait fait. « Vous ne pensez qu'à vous justifier, s'écrie le shérif avec impatience ; nous ne croirons pas une seule de vos paroles. » — « Assurément, continue le martyr, si ma conscience me reprochait un crime semblable, je ne me serais pas présenté librement et spontanément devant le très honorable conseil privé du roi. Quant aux catholiques avec lesquels j'ai pu converser depuis le premier bruit du complot, je proteste devant Dieu, et sur la foi d'un homme qui va mourir, que je n'ai jamais entendu de la bouche d'aucun d'eux, soit prêtre, soit laïque, rien qui fît connaître qu'il en fût instruit. » Le P. Turner rappelle ensuite qu'il y a trente ans qu'il s'est converti à la religion catholique, et il remercie Dieu de l'avoir ramené dans sa miséricorde, lui, le fils d'un ministre anglican et ancien bachelier de l'Université de Cambridge, à la connaissance de la vérité, malgré le vice de sa première éducation. Après une touchante prière qui termine cette déclaration, le confesseur de la foi s'arrête pour laisser la parole au P. Gavan.

La pensée du régicide dont on l'accuse ainsi que ses compagnons, et de cette doctrine qu'on attribue à tout son ordre en particulier, remplit son âme d'une sainte indignation. « Bien-aimés compatriotes, s'écrie-t-il, me

voici sur le point de mourir. Me voici arrivé à l'heure décisive pour mon âme, heure où je puis espérer mon pardon si je reconnais mes crimes avec un vrai repentir ; mais où je n'ai à attendre au contraire que la damnation éternelle si je les nie. Eh bien ! à cette heure suprême, je proteste et je jure solennellement par tout ce qu'il y a de plus saint dans le ciel et sur la terre, en présence du Dieu de gloire que je vais voir face à face, que je suis innocent, comme l'enfant qui n'est pas encore né, des crimes de trahison que Titus Oates et Dugdale ont dénoncés au tribunal et soutenus avec serment. Et ne croyez pas qu'il y ait dans mon esprit aucune équivoque ou restriction. Je vous parle sincèrement et sans ambiguité, et si la vérité n'est pas dans mes paroles, je prie Dieu de m'exclure de la gloire céleste et de me condamner au feu de l'enfer. C'est assez sur ce point. Maintenant, mes chers compatriotes, je vous déclare, à vous et au monde entier, que je suis catholique romain, prêtre et de la société de ceux qu'on appelle jésuites. Et parce qu'ils ont été faussement accusés d'admettre la doctrine du régicide, je crois qu'il est de mon devoir, en ces derniers instants de ma vie, de protester contre cette calomnie. Aucun jésuite en particulier, ni les jésuites en général, ne tiennent une pareille doctrine ; ils la détestent, ils l'ont en horreur. Je puis vous assurer que parmi les nombreux écrivains de cette compagnie qui ont publié des ouvrages de philosophie et de théologie ou des commentaires, il n'en est pas un seul à ma connaissance qui admette cette doctrine du régicide, soit contre un païen ou un tyran. Le seul Marianne, jésuite espagnol, en parle : il ne résout pas la question, mais la laisse en problème, et son ouvrage a été dénoncé, corrigé et censuré. N'est-ce donc pas une

chose déplorable qu'à cause de la témérité d'un seul homme, tous les membres d'un ordre religieux, malgré leurs protestations unanimes contre cette doctrine, soient jugés et condamnés ? Le temps ne me permet pas de discuter ce point avec détail : mais je puis vous citer, comme autorité, la parole royale du sage et victorieux Henri VI, l'aïeul de notre gracieux monarque. Dans un discours public qu'il prononça, il dit entre autres choses, pour la défense des jésuites, qu'il était très satisfait de leur doctrine touchant les rois, et qu'elle était conforme à la doctrine de l'Église. Mais qu'ai-je besoin d'apporter la parole d'un seul prince, quand l'univers tout entier défend ici la cause des jésuites ? Est-ce que dans l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et les Flandres, les rois et les princes ne confient pas aux jésuites l'éducation de leurs enfants ? Ne s'adressent-ils pas à eux pour la direction de leur conscience ? Et pouvez-vous croire que ces monarques et ces princes agiraient ainsi, s'ils étaient persuadés que les jésuites professent les détestables principes que vous leur supposez et pour lesquels vous les poursuivez aujourd'hui en Angleterre ? » Le martyr ajoute encore quelques mots pour protester de son innocence et demander à Dieu le pardon de tous ceux qui ont contribué à sa mort. Surtout il conjure le Seigneur de donner à Titus Oates et à Dugdale la grâce du repentir en ce monde, afin que dans l'autre ils puissent jouir de l'éternelle félicité.

Le père Fenwick, le dernier, fait, en peu de mots, une protestation énergique contre les crimes qu'on lui impute et finit en demandant à Dieu le pardon de ses accusateurs, de ses juges et de ses bourreaux.

Les confesseurs de la foi avaient cessé de parler et

déjà les exécuteurs leur avaient passé la corde autour du cou, quand on voit accourir à toute bride un cavalier criant de loin d'une voix étouffée : « Grâce, grâce.» Le messager arrive, fend la foule, pénètre jusqu'auprès de la potence et s'arrête en face du shérif, à qui il communique les volontés de son maître. Charles II accorde aux cinq jésuites la vie qu'ils ont mérité de perdre pour leur trahison, à la seule condition qu'ils reconnaîtront la conspiration et révéleront tout ce qu'ils peuvent en savoir. Les martyrs remercient tous ensemble Sa Majesté pour les intentions de clémence qu'elle leur témoigne. Quant à la conspiration, ils déclarent n'en rien connaître : encore moins en sont-ils coupables. Ils ne peuvent, par conséquent, recevoir aucun pardon à ces conditions. Quelques minutes après, leurs corps détachés de la potence tombaient en quartiers sous la hache du bourreau, pendant que des catholiques recueillaient sur leurs mouchoirs des gouttes de ce sang innocent qui coulait à flots sous leurs yeux.

Quelques jours plus tard, une autre victime arrivait à la place de Tyburn : c'était Richard Langhorne, noble et vertueux catholique, accusé d'avoir pris part à la fameuse conspiration. Comme les jésuites mis à mort avant lui, il a vu ses témoins insultés, repoussés, maltraités, et ses paroles taxées d'imposture parce qu'elles sont contraires aux dépositions d'Oates et de Bedloë. Comme eux il a entendu le juge prononcer une condamnation qu'un seul mot de sa bouche eût prévenue ou révoquée, si sa conscience lui avait permis de racheter sa vie par une dissimulation. Arrivé au lieu du supplice (14 juillet), Langhorne prononce un discours qui arrache à un personnage éminent de l'église anglicane, présent à l'exécution, ce cri de la vérité : « Ou

cet homme est innocent, ou c'est le plus grand scélérat que la terre ait jamais porté. » — « Mais, continue le protestant Échard qui rapporte ce détail, tout ce qu'il put dire, lui et les autres, devait être inutile à une époque où c'était une croyance générale que les papistes regardaient comme chose légitime d'avancer les faussetés et les mensonges les plus hardis en faveur de leur cause. » Croyance étrange en vérité et qui, si elle avait été fondée, aurait dû mettre sur les lèvres de ces condamnés l'équivoque ou le parjure nécessaire pour échapper au supplice le plus cruel et le plus ignominieux.

On dirait que cette réflexion, trop naturelle pour ne point frapper quelques esprits, commença dès lors à gagner peu à peu dans les masses. Ce premier, mais faible réveil du bon sens et de l'humanité, se produisit le lendemain de l'exécution de Langhorne, dans le jugement de trois autres accusés, Corker, Marshall et Rumley, religieux bénédictins. Mais avant d'exposer en détail ce nouveau procès qui étalera au grand jour l'injustice de ceux qui l'ont précédé, il importe de rappeler, en peu de mots, les actes nouveaux du parlement et du gouvernement contre les catholiques.

« Le roi, dit Échard, avait été blessé de la rigueur des jugements prononcés par les tribunaux. Une partie considérable de son nouveau conseil, qui cherchait à préparer une session plus calme et plus modérée au prochain parlement, partageait ses sentiments. Toutefois, en ce qui concerne le complot, lord Halifax déclara expressément à ses trois collègues, qu'il fallait l'appuyer comme s'il était vrai, *qu'il le fût ou non*, sur les points surtout généralement crus dans la capitale et le royaume ainsi qu'au parlement (1). » Mais même avant la

1. Echard's *Hist. of England*, p. 558.

fin de la courte prorogation annoncée peu de jours auparavant, Charles avait pu reconnaître que les chambres se réuniraient sous l'impulsion des mêmes passions. Il résolut donc, malgré l'opposition de la majorité de ses ministres, de prononcer leur dissolution. Cette détermination inattendue excita un violent orage dans le conseil. Shaftesbury surtout, Russel et leurs principaux partisans, étaient furieux en voyant toujours échouer leur entreprise au moment où ils attendaient son entier succès. La faction tout entière reçut le mot d'ordre et, pendant plusieurs mois, on n'entendit de toutes parts que des déclamations furibondes contre le *papisme*, les *pensionnaires de la France* et le *gouvernement arbitraire.*

Charles II avait espéré que les derniers événements ouvriraient les yeux à ses sujets, et que la crainte de retomber dans les anciennes divisions et peut-être dans la guerre civile, rappellerait les esprits à la modération. Il comptait sur le bon sens naturel de la nation ; mais cette confiance, qui ne trompe jamais quand un peuple ne suit d'autres inspirations que celles de la droite raison, faillira toujours, quand l'ambition, l'intrigue ou le fanatisme ont égaré ses pensées. Les seuls vrais conspirateurs de cette époque étaient sous la main du monarque ; mais trop élevés ou trop nombreux pour qu'il osât les frapper. D'ailleurs, c'était toujours dans l'intérêt de sa vie et de sa couronne qu'ils prétendaient agir ; c'était le maintien du gouvernement, de l'église établie par la loi et de la vieille constitution anglaise qu'ils se vantaient de défendre. Honte ou malheur, criait-on hautement, à qui ne les suivra pas dans ce champ clos où ils provoquent leurs adversaires ! Sur sa tête sont appelées toutes les malédictions de la na-

tion et toutes les injures de la plus vile populace. C'est au milieu de cette effervescence des passions que commença le procès de Wakeman et de ses compagnons.

Sans entrer dans tous les détails de ce jugement, qui, contre l'attente générale des sectaires et des politiques, finira par un acquittement, démenti solennel des condamnations antérieures ; sans signaler toutes les intrigues mises en jeu pour surexciter les haines populaires, rappelons brièvement divers incidents qui révèlent d'une manière plus frappante et plus sensible tout ce qu'il y avait de hideux et de violent dans le caractère persécuteur de cette époque.

Entre autres charges accablantes portées contre Georges Wakeman par Titus Oates, le faussaire a parlé « d'une somme de 100,000 livres, présentée au médecin de la reine pour l'engager à empoisonner le roi. Cette somme, Wakeman l'a refusée comme insuffisante pour une action d'une telle gravité. Peu après cependant il a accepté 150,000 livres du père Harcourt par l'entremise de Coleman. » Georges Wakeman, obligé de répondre à son accusateur, témoigne d'abord son étonnement de ce que Titus Oates, aujourd'hui si explicite dans les détails de sa dénonciation, en ait omis une grande partie lors de sa comparution devant le roi et le conseil privé. Interrogé alors s'il avait dit tout ce qu'il savait sur Wakeman, Oates avait levé les mains vers le ciel et prononcé ces paroles : « A Dieu ne plaise que je dise encore quelque chose contre sir Georges Wakeman, car je ne connais rien de plus contre lui. » Cette exclamation est rapportée par l'accusé au dénonciateur qui ne peut la nier ; mais Oates lui donne une de ces explications qui lui ont déjà si bien réussi : « Il était dans ce moment-là, dit-il, si faible et si fatigué,

ayant veillé la nuit précédente et circulé de tous côtés, qu'il n'était pas en état de donner une réponse. » C'est le second parjure que le calomniateur couvre avec cette excuse banale.

Bedloë a aussi tout entendu et tout vu. Wakeman l'écoute en silence, puis, avec un sentiment de mépris que fait naître dans son âme une aussi effrontée scélératesse, il demande aux jurés comment il serait possible qu'il eût confié un pareil secret à un étranger, qu'il jure solennellement et pour la seconde fois n'avoir jamais vu de sa vie. Rappelant ensuite l'examen qu'il a subi déjà par-devant le roi et son conseil privé, il ajoute, en s'adressant au président du tribunal : « Milord, je descends d'une loyale famille : mon père a perdu plus de 18,000 livres pour le service de la maison d'Écosse ; mon frère a levé un corps de cavalerie pour le roi, et lui-même l'a servi depuis le commencement jusqu'à la fin de la guerre. Major du marquis de Worcester à la bataille livrée devant cette ville, il mourut des blessures qu'il reçut en combattant pour son prince. Pour moi, j'ai voyagé très jeune encore et je revins en Angleterre à l'époque où Ireton était lord-maire. Ma religion et mon nom me firent suspecter de favoriser la cause du roi et je fus mis au cachot, d'où je ne sortis qu'après avoir donné une caution considérable. Une seconde fois je fus emprisonné, lorsque, avec le capitaine Lucy et quelques autres, j'entrai dans un complot (le seul dont je suis coupable) pour tenter de rétablir sur le trône la famille royale, à une époque où peu d'hommes osaient se prononcer en sa faveur..... Nous aurions péri infailliblement si l'heureuse restauration du roi n'avait prévenu notre mort. » L'accusé rappelle, en finissant, ses liens de parenté et ses relations avec le

colonel Giffard, le colonel Carloes et l'héroïque famille des Pinderell... Wakeman ayant cessé de parler, le bénédictin Corker, sur l'ordre du président du tribunal, commence sa défense : « Milord, dit-il, la cour n'exigera pas de moi, j'en ai la confiance, une réfutation directe de ce que l'on m'impute ; car, avant que je vinsse ici à la barre, je n'ai eu connaissance d'aucune accusation dirigée contre moi. Aussi je n'ai pu ni me préparer à répondre, ni disposer ma défense, ni appeler des témoins pour prouver mon innocence. D'ailleurs, milord, c'est une maxime généralement reconnue, qu'il est aussi facile de faire une assertion positive, que souvent il est difficile, pour ne pas dire impossible, de prouver la négative. Les hommes peuvent aisément imaginer des crimes et forger des accusations contre des innocents, de telle sorte qu'on ne puisse démontrer le contraire. Nul homme n'est en état de dire ni où il était, ni ce qu'il a fait, ni ce qu'il a dit, à tel jour ou à telle heure de sa vie. Aussi je pense que le serment prêté par l'accusateur ne porte point sur une chose certaine, mais seulement sur une probabilité ; ce qui rend celui qui le prête criminel devant Dieu. S'il n'en était pas ainsi, milord, il serait donc au pouvoir d'Oates et de ses compagnons de faire pendre, sur un simple serment, tous ses compatriotes, quand même ils seraient les plus innocents des hommes, et cela pour des crimes aussi ridicules qu'absurdes. J'ajoute, de plus, que celui qui fait serment contre un autre, doit être lui-même avant tout un homme digne de foi, qu'il doit appuyer son témoignage sur des faits admissibles et qui aient eux mêmes, indépendamment de sa personne, une évidente probabilité. Dans le cas contraire, il me semble que la partie accusée, quand même elle n'aurait aucune preuve

de son côté, reste en possession de son innocence. Or, je pense, milord, que jamais on ne trouvera aucune de ces conditions nécessaires pour établir une évidence contre moi. D'abord les hommes qui déposent contre moi sont des hommes qui mènent, ou du moins ont mené autrefois une vie scandaleuse. » — « Avant de le dire il faut le prouver. » — « Je ne dis que ce qui a été publié et qui a été reconnu par eux-mêmes. » — « Si les jurés le savent personnellement je le leur accorderai ; mais vous, vous n'avez rien prouvé. » Corker ajoute quelques mots pour déclarer que ce n'est pas lui qui est le président des bénédictins, ainsi que le prétend Oates, mais le père Stapleton, et qu'il n'a jamais distribué d'argent si ce n'est aux pauvres pour les secourir.

Le père Marshall, prenant ensuite la parole, appuie principalement la défense sur les protestations et la conduite de ceux qui ont été mis à mort peu de temps auparavant. « Ou il faut prétendre, dit-il, que ces hommes ont conspiré pour damner leurs âmes, ou qu'ils n'ont point conspiré contre le roi et ne sont point coupables de ce dont on les a accusés. Le bonheur présent, quand on doit continuer d'en jouir, exerce une grande influence sur l'homme et l'enchaîne étroitement à la vie ; mais quand approche la mort, milord, le cri de la conscience se fait entendre. L'on voit encore souvent ceux qui ont mené une vie mauvaise faire une bonne mort, mais c'est chose presque inouïe et inconnue, que ceux qui ont toujours bien vécu, finissent leur vie dans le crime... Si on ne croit pas aux dernières protestations d'hommes qui vont mourir, après une vie constamment réglée et vertueuse, quelle confiance peut-on avoir dans le témoignage d'hommes qui vivent sans connaître ni

Dieu ni vertu ? Et si l'on peut soupçonner la bonne foi d'un homme réputé juste et sage, alors qu'il a la mort devant les yeux et le gouffre de l'enfer sous les pieds, comment supposer, milord, qu'ils ne peuvent pas tromper dans leur témoignage, ceux qui ont affiché eux-mêmes leur caractère d'infamie, alors que l'espoir d'un avancement les stimule, qu'une récompense leur est offerte et que l'ambition les pousse, quand même Dieu et la conscience leur diraient que leur conduite est injuste ?... » Le lord président croit reconnaître dans ces paroles de l'accusé une censure indirecte de la sentence capitale portée contre les derniers condamnés ; il s'en irrite et avec un accent de colère : « Si vous avez, s'écrie-t-il, une religion qui mérite le nom de religion ; si vous n'êtes pas, pour ainsi dire, pétris d'équivoques et de mensonges ; si tuer les rois n'est pas chose méritoire à vos yeux ; si cela n'a pas été imprimé, publié ; si vos papes et tous vos grands hommes ne l'ont pas soutenu, ce que vous avez dit est quelque chose. Mais si vous pouvez avoir des absolutions pour de l'argent ou pour avoir avancé la cause catholique ; si (pour me servir de vos expressions) vous pouvez faire des saints, tels qu'on suppose que Coleman l'est aujourd'hui, c'en est assez de tous vous arguments... Je regarde comme possible qu'un athée soit papiste ; mais il est presque impossible qu'un chrétien instruit soit chrétien et papiste tout à la fois... Votre doctrine est une doctrine de sang et de meurtre... Vous êtes remplis d'orgueil... Ne vantez jamais votre religion, car elle est insensée et si contraire au Christ qu'il serait plus aisé de croire tout ce qu'il est possible d'imaginer, plutôt que de penser qu'un homme intelligent peut être papiste. » Le courroux du magistrat n'était pas épuisé, et

l'on aurait dit qu'il n'avait laissé le religieux développer tranquillement sa pensée si honnête et si naturelle, que pour lui faire subir plus durement le poids de sa vengeance. Scroggs ne terminera pas sa harangue sans un de ces traits acérés, qui lui ont déjà mérité si souvent les applaudissements de son auditoire. « Quant à votre religion, continue-t-il, nous la connaissons, et nous savons aussi quels hommes miséricordieux vous êtes. En examinant attentivement le fond de vos cœurs, nous voyons bien ce que vous n'avez pas cessé d'être depuis les jours de Marie. Que si nous considérons la trahison du complot des poudres, nous voyons combien vous êtes honnêtes dans vos serments et sincères dans vos paroles. Faire sauter en l'air le roi et les membres des communes, c'est à vos yeux un acte de charité et le témoignage d'une religion douce et bénigne ; mais tout cela n'est qu'un conte pour vous. Il vous est plus facile de croire qu'un saint, qui a eu la tête coupée, a marché l'espace de trois milles portant cette tête dans les mains jusqu'au lieu où il sera enseveli, que de croire qu'il y a eu une conspiration des poudres. » La récompense qu'attendait l'indigne magistrat ne lui fit pas défaut : le peuple accueillit ses dernières paroles par les éclats d'un rire frénétique.

Cette misérable satisfaction de la haine ne fut pas complète néanmoins. Scroggs, en dépit de ses sarcasmes, eut la mortification de voir le jury résister à l'entraînement populaire et aux animosités qu'on voulait en quelque sorte lui imposer. Après une consultation qui dura une heure entière, un verdict de non culpabilité fut prononcé. Sir Georges Wakeman, et Rumley, qui n'était que frère-lai de l'ordre de Saint-Benoît, furent aussitôt mis en liberté. Quant aux pères Corker et

Marshall, maintenant purgés de l'accusation, on les fit reconduire à la prison pour être revenus en Angleterre après avoir reçu les ordres du siège de Rome. « Ce jugement et cet acquittement, dit l'historien Échard, portèrent un grand coup à tout l'édifice du complot, et il aurait encore été plus ruineux si ce complot n'avait été si bien soutenu par le parlement qui allait suivre. » (17 octobre 1679.)

Ce parlement avait à son service un nouveau dénonciateur, Robert Jennison, fils d'un catholique assez riche. C'est le seul, ainsi qu'on a pu l'observer, qui appartienne à des parents honnêtes et d'une condition aisée ; mais le malheureux jeune homme, livré au vice de bonne heure, épuisa dans le libertinage ses faibles ressources, et devint en peu de temps un fardeau et une honte pour sa famille. Pressé par la misère et témoin des faveurs accordées à Oates, Bedloë et leurs compagnons, il se fit, comme eux, dénonciateur et témoin pour la cause du roi.

Au jugement du père Ireland, qui avait fait tant de bruit en Angleterre, Robert Jennison n'avait point paru : aujourd'hui, c'est-à-dire plus de six mois après son exécution, il vient formuler contre le jésuite une longue accusation. La victime absente, il peut tout oser : pas une voix ne s'élèvera pour protester contre la calomnie. Jennison prouve donc que ce jésuite conspirateur a poussé l'audace jusqu'à ses dernières limites, comme lui, de son côté, a opposé à cette audace une résistance des plus énergiques. Écoutons : « Au mois d'août de l'année 1678, dit-il, je me rendis à la chambre du sieur Ireland, le jour même de mon arrivée de Windsor... Il me demanda d'où je venais, et je lui dis : De Windsor ; sur quoi il m'interrogea sur ce que faisait la cour. Je

lui répondis qu'on disait que le roi prenait plaisir à la chasse à l'oiseau, mais surtout à la pêche où il allait de grand matin, accompagné de deux ou trois personnes seulement. Le sieur Ireland s'écria alors : « Il serait facile de s'en défaire. » — « A Dieu ne plaise ! » répliquai-je aussitôt ; et comme il eut remarqué mon étonnement, il se reprit et ajouta : « Je ne dis pas que ce soit chose légitime. » Jennison continue de faire parler son personnage. A l'en croire, le père Ireland, autrefois provincial dans son ordre, déclarait illégitime un attentat contre la vie du roi ; mais il n'en continua pas moins, ajoute l'absurde dénonciateur, à me presser d'aller à Windsor pour le tuer, me promettant même vingt livres sterling, si je voulais me joindre aux autres meurtriers. Il en vint jusqu'à lui demander s'il ne trouverait pas quelques Irlandais braves et entreprenants pour s'associer à l'entreprise. Jennison, comme les autres accusateurs, connaissait le thème obligé de la dénonciation ; il ne manqua pas d'ajouter dans son mémoire que « les plus grands papistes et les catholiques les plus influents d'Angleterre, la reine, le duc d'York et plusieurs seigneurs, étaient engagés dans ce complot. » Tout le résultat de cette vague imposture de Jennison fut de faire poursuivre quatre Irlandais, qu'il avait désignés comme les assassins envoyés à Windsor pour tuer le roi : c'étaient Levallyn, Brahall, Kaney et le prêtre Wilson. « Le roi, qui ne croyait rien de toute cette affaire, publia néanmoins une proclamation, promettant une récompense de cent livres à quiconque arrêterait quelqu'un de ces hommes dangereux. » Les grands meneurs du parti n'en furent que peu satisfaits. Car que pouvait le sang de quelques prêtres et l'incarcération de trois ou quatre Irlandais pour écarter du trône

cet héritier catholique qu'on voulait en exclure ? Les animosités donc s'affaiblissant de nouveau, il fallut songer à recueillir et préparer de nouveaux éléments pour entretenir l'irritation populaire indispensable au succès. Mais, avant d'aborder cette dernière phase de la grande tragédie, rappelons à la hâte les noms à jamais vénérés de quelques autres martyrs que l'hérésie poursuivait toujours et frappait au nom des lois portées par Élisabeth et ses successeurs. A un siècle de distance, la fille de Henri VIII atteignait encore les victimes de sa haine. Les missionnaires arrêtés par les poursuivants, et qu'on ne condamne pas comme complices du prétendu complot papiste, sont condamnés par le statut de la vingt-septième année du règne d'Élisabeth, comme ayant reparu sur le sol anglais après avoir reçu les ordres dans l'Église romaine. Plessington est exécuté à Chester, le 19 juillet 1669 ; trois jours plus tard, à Cardiff, dans le comté de Glamorgan, le père Evans, jésuite, et le prêtre Lloyd, subissent pareillement le supplice des traîtres. Le 7 août suivant, est traîné sur la claie, à travers les rues d'York, un vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui depuis un demi-siècle consacrait ses jours et ses nuits au salut de ses compatriotes. La pitié se réveilla dans les cœurs à la vue de ce prêtre octogénaire, dont les cheveux blancs étaient tout souillés par la poussière du chemin. Un autre octogénaire est conduit à la mort, peu de temps après, dans la ville d'Hereford. « Brave Antoine, dit le vieillard en prenant la main du bourreau qui va l'exécuter, mon ami Antoine, ne soyez point effrayé. Remplissez votre office, je vous pardonne de tout mon cœur : vous me ferez plus de bien que de mal. » Deux enfants de Saint-François versent aussi leur sang pour Jésus-Christ : Mahony à Ruthin,

le 12 août 1679, et Wall, dix jours après à Worcester. Puis vient le jésuite Baker, exécuté à Usk, au comté de Monmouth, le 27 août, et Thwing, peu de temps après, dans la ville d'York.

Et pendant que toutes ces victimes expirent sous le fer des bourreaux, d'autres plus nombreuses et non moins innocentes languissent et se consument lentement dans de sombres et fétides cachots. Adelham, Birket, Lacey, Turner, Allison, Bennet, Constable et Atkins, ce dernier, vieillard de quatre-vingts ans, tous prêtres, se succèdent dans la tombe après avoir enduré les tortures d'une longue agonie. Bénédictins, franciscains, jésuites, prêtres séculiers, marchent d'un pas égal dans cette voie douloureuse où Dieu les appelle, et chacun des séminaires du continent, où se sont formés ces champions du catholicisme, s'enrichit avec bonheur de nouvelles reliques, arrachées aux bourreaux ou aux geôliers des prisons d'état. Placées sous l'autel où s'immole chaque jour l'Agneau sans tache, ces dépouilles des saints et des martyrs crient vers le ciel pour appeler non la vengeance, mais la miséricorde sur la malheureuse Angleterre.

Chapitre XIII.

Un nouveau dénonciateur. — Grande démonstration anti-catholique. — Pamphlets contre les catholiques. — Le bill d'*exclusion* est présenté de nouveau au parlement. — Premiers bruits d'un prétendu complot papiste en Irlande. — Jugement du vicomte Stafford. — Ses réponses aux trois dénonciateurs Dugdale, Oates et Tuberville. — Condamnation du noble lord et son exécution.

IL nous reste à présenter les derniers incidents de ce lugubre drame du complot papiste, où reparaissent successivement et les illusions du roi, et les délires de la populace, et les agitations du parlement, et les horribles exécutions de Tyburn. Histoire lamentable, que domine partout la sinistre figure de Shaftesbury, qu'on peut appeler le mauvais génie de l'Angleterre à cette époque. « Cet homme, d'une habileté extraordinaire et consommée, comme s'exprime Hume, surmontait tout sentiment de honte, et ne se laissait point arrêter par les entreprises les plus hasardeuses et les plus criminelles. » Les circonstances lui étaient devenues plus favorables : à force d'intrigues il avait enfin saisi le pouvoir. Le roi l'avait nommé président du conseil formé par ses soins, en même temps qu'il priait le duc d'York, revenu dans la capitale, de se retirer à Édimbourg, pour ne point irriter par sa présence des hommes qui lui sont ouvertement hostiles. Une apparence de calme semblait renaître, quand tout à coup on entend parler d'un nouveau dénonciateur, assez heureux pour pouvoir enfin dévoiler complètement l'affreuse conspiration des papistes.

Dangerfield, (c'était son nom,) doué de grands talents naturels, était d'une perversité qui l'emportait encore sur ses talents. Quelques années lui avaient suffi pour passer par tous les degrés de l'infamie. Seize condamnations déjà avaient frappé ce scélérat imberbe, consommé dans le crime lorsqu'à peine il était sorti de l'adolescence. Amendes, prison, fouet, pilori, la justice avait épuisé sur lui toutes ses rigueurs, et l'on pouvait même reconnaître sur sa main la trace du fer brûlant qui constatait sa dégradation. Tel est l'homme qui, par des ruses et des parjures multipliés, parvint à tromper quelques catholiques trop confiants, afin de mériter, en les dénonçant bientôt lui-même, les récompenses et les faveurs du pouvoir. Créature d'Oates et de Shaftesbury, Dangerfield semblait avoir dressé ses plans d'après les instructions de ces deux maîtres dans l'art des complots. Il feint d'avoir été un instant séduit par les caresses des papistes et trompé par leurs promesses. Même il est entré dans leurs desseins ; mais aujourd'hui que des liaisons si criminelles l'ont fait renfermer à Newgate, les remords bouleversent son âme. Le conspirateur repentant veut faire un aveu complet. Des magistrats sont promptement convoqués pour recueillir ses dépositions et poursuivre les grands malfaiteurs qui ont abusé de la simplicité de cet innocent jeune homme. Le voilà donc qui commence ses dénonciations : les premières portent sur des papiers, que l'on découvre en effet, mais portant des caractères d'imposture qui les font attribuer à Dangerfield lui-même. Le conseil les repousse. Sans se déconcerter, le faussaire continue ses aveux. « Il a été, dit-il, en rapports intimes avec le comte de Castlemain, catholique, avec la comtesse Powis, épouse de l'un des cinq lords

catholiques renfermés à la Tour. L'un et l'autre l'ont excité à de noirs projets, dont l'exécution lui mériterait les plus magnifiques récompenses. Ces projets, Dangerfield ose à peine les formuler, tant ils lui inspirent maintenant d'horreur à lui-même. Il s'est engagé (que Dieu lui pardonne), à la sollicitation des papistes, à surborner des témoins, qui accusent Oates de parjures et de crimes abominables. Il s'est engagé de plus à assassiner le comte de Shaftesbury, à dénoncer les ducs de Monmouth et de Buckingham, les comtes d'Essex et d'Halifax, comme ayant pris part à une conspiration contre le roi et le duc d'York. »

Pendant que Dangerfield poursuit sa déposition, des hommes d'armes vont arrêter la comtesse Powis et lord Castlemain, que l'on renferme aussitôt dans une prison. Cette captivité ne fut pas longue. L'infamie du dénonciateur soulève bientôt le dégoût et l'indignation de tous les jurés, et la cour, refusant d'ajouter foi au serment de cet affreux scélérat, qui souillait par sa présence le sanctuaire de la justice, ne tarda pas à mettre en liberté ces deux illustres victimes.

Pour réparer cet échec subi devant les tribunaux, il fallait à Shaftesbury une manifestation anticatholique. Le mensonge et l'intrigue avaient commencé son œuvre ténébreuse ; c'était à l'intrigue et au mensonge à la soutenir au moment où sa fausseté menaçait d'éclater au grand jour. Un souvenir cher au peuple est donc choisi pour réveiller toutes les haines religieuses : c'est l'anniversaire de l'avènement au trône de la reine, dont le nom se confond avec l'origine de l'église établie par la loi. Le 17 novembre, si connu dans la Grande-Bretagne sous le nom de *Jour de la reine Élisabeth*, ne se passait jamais sans qu'on vît brûler sur quelque point

de la capitale l'effigie du pape. La cérémonie cette fois aura un caractère tout particulier et conforme aux besoins des circonstances.

Ce jour donc, au moment où la nuit approchait, un cortège éclairé par des milliers de flambeaux sort de Bishop-Gate et s'avance à travers les rues de Londres au milieu d'une multitude immense de spectateurs. Le club connu sous le nom du *Ruban vert*, en avait tracé lui-même l'ordonnance. En tête de la procession paraît un héraut, la sonnette à la main et criant par intervalles : « Souvenez-vous du juge milord Godfrey. » Un homme déguisé en jésuite vient après lui, menant par la bride un cheval sur lequel est étendu un simulacre de cadavre. Des prêtres en chape avec des croix en argent, des religieux, carmes et augustins, et six jésuites paraissent ensuite. Puis viennent des évêques, les uns portant des vêtements de lin, d'autres la chape et la mître. Ils sont suivis par six cardinaux qui précèdent le pape. Ce dernier marche seul sous un dais et reçoit l'encens de la main de jeunes enfants. Par derrière paraît un mannequin hideux qui ferme la marche ; c'est une figure de démon. Sur toute la voie retentissent des malédictions, des imprécations, des cris de rage et de vengeance contre les papistes. Arrivé devant la taverne qui porte pour emblème les *Armes du roi*, le cortège s'arrête. Là, sous les yeux des clubistes qui paraissent au balcon, des feux d'artifice sont lancés de toutes parts ; puis, à un signal donné, tous ces simulacres de pape, de cardinaux, d'évêques, de religieux et de religieuses, sont précipités dans les flammes au milieu des applaudissements frénétiques de l'immense multitude Aux yeux de Shaftesbury et de ses partisans, cet événement (car c'est ainsi qu'on l'appela) passa pour un acte

de haute politique. La France et Rome même, au dire des historiographes officiels de la journée, furent dans la stupeur, quand l'écho leur apporta ces clameurs et ces blasphèmes. C'etait comme un nouveau défi jeté à la face du saint-siège, un témoignage solennel de répulsion contre ce qu'on se plaisait à appeler la domination étrangère.

A peine la grande cité est-elle remise de ses émotions que, dans la nuit du 24 au 25 novembre, on entend retentir les cloches de toutes les tours. Des feux de joie sont allumés, comme par enchantement, sur tous les points, et des voix retentissantes invitent les bons citoyens à une ovation. Le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, rentrait dans la capitale contre la volonté de son père, qui lui avait commandé de séjourner quelque temps sur le continent. Le jeune ambitieux, qui ne cachait plus ses prétentions à la couronne, malgré le vice de sa naissance et contre le droit de son oncle, le duc d'York, venait défendre, disait-il, la vie du roi, son père, contre les poignards des papistes, ou venger sa mort, s'il tombait victime de leurs trahisons. Du fond de son palais de Whitehall, Charles II entendit ces acclamations séditieuses excitées par son infidèle ministre. Ce n'était pas encore assez pour Shaftesbury, qui s'irritait de voir son audace si généralement applaudie et ses triomphes néanmoins toujours si stériles. « Pendant tout l'hiver de cette année (1679-1680), écrit le protestant Échard, l'esprit du peuple fut incessamment agité par des pamphlets que faisaient circuler les chefs du parti populaire. L'un de ces écrits, intitulé : *Appel du pays à la cité pour la conservation de la personne de Sa Majesté, de la liberté, des propriétés et de la religion*, produisit comme un effet magique. »

L'auteur y transporte en imagination ses lecteurs sur le sommet d'un des édifices les plus élevés de la capitale, puis il continue en ces termes : « Représentez-vous que vous voyez toute la ville en flammes, et que, pour la seconde fois, le feu y a été allumé par la malice des papistes. Imaginez-vous qu'au milieu de la foule éperdue, vous voyez une multitude de ces papistes enlever vos femmes et vos filles, briser contre les murailles la tête de vos pétits enfants, piller vos maisons et vous égorger vous-mêmes en vous traitant de chiens d'hérétiques. Figurez-vous la Tour faisant gronder ses canons et renversant autour de vous vos demeures. Jetez aussi vos regards vers Smithfield et imaginez-vous voir votre père et votre mère ou quelques-uns de vos plus proches parents, enchaînés à un poteau et environnés de flammes, tandis que, les yeux et les mains levés au ciel, ils poussent des cris vers ce Dieu pour lequel ils expirent : spectacle trop ordinaire quand pour la dernière fois le papisme régna parmi nous. Représentez-vous aussi que ces églises magnifiques, élevées pour rendre à Dieu la véritable adoration, sont profanées et changées en autant de temples d'idolâtrie pour la honte du Christ et le scandale de la religion. Voyez les ministres de la sainte parole mis en pièces, sous vos yeux, sans que leurs meilleurs amis osent prononcer un mot en leur faveur. Bientôt il ne reste plus que des femmes qui courent çà et là, les cheveux épars, des hommes tout couverts de sang, des enfants étendus sous les pieds des chevaux, et des murailles de maison restées debout. Alors ceux qui auront survécu à ce jour fatal pourront s'écrier en gémissant : Ici était ma demeure ; là mes parents, mes amis. Mais hélas ! ô mon époux ! ô mes enfants ! Enfin, ce que le démon ferait

sur la terre s'il y était, il le fera infailliblement par les papistes qui sont ses suppôts. Ceux qui ont assez d'ingratitude et de méchanceté pour attenter aux jours d'un prince si indulgent envers eux, ne seront pas moins cruels envers chacun de ses sujets protestants. » Après cet émouvant tableau de la plus épouvantable catastrophe, l'auteur du pamphlet rappelle que l'avènement au trône d'un roi papiste sera le signal de toutes ces horreurs. La vie du roi les a seule arrêtés jusqu'à ce jour, et peut-être que bientôt ce monarque qui, dans sa bonté, ne peut ajouter foi aux complots des papistes, sera lui-même la première victime de ces implacables régicides. Donc que l'on se prépare pour la crise inévitable et prochaine, et que la nation choisisse un chef capable de résister et aux soldats de la France et aux rebelles papistes. « Or, pour cette œuvre, nul n'est plus propre que Sa Grâce le duc de Monmouth, tant par sa qualité, son courage et sa conduite, que parce que sa vie et sa fortune sont attachées à la même cause que la vôtre. Il s'appuiera sur vous, c'est pourquoi vous devez vous soutenir par lui. Et souvenez-vous de l'ancien adage : Celui qui a le pire titre fait le meilleur roi. »

Shaftesbury était inépuisable : ses machinations se succédaient avec une célérité qui étonnait jusqu'à ses plus intimes confidents. En ce moment il établit un conseil central de pétitions pour imposer à Charles II les mesures qu'il lui plaît. Dans tous les comtés circulent aussitôt des listes qui sont couvertes comme par enchantement. Cette première étincelle qui menaçait de devenir un grand incendie s'éteignit encore, grâce à quelques mesures prudentes que le roi sut prendre à temps. Mais le parti politique était trop avancé; il

avait formulé trop nettement sa pensée secrète pour ne point tenter un dernier et suprême effort. Il fallait vaincre ou succomber. Il fallait exclure du trône Jacques, duc d'York, ou bien sacrifier tous les rêves de l'ambition et toutes les espérances de l'avenir. Le bill d'exclusion, déjà repoussé une première fois, sera donc reporté au parlement, où l'on espère que le succès couronnera une attaque générale et décisive. Shaftesbury va en personne à Westminster-Hall, accompagné du comte Huntingdon, des lords Russell, Cavendish, Gray et Brandon, des sirs Henri Caverly, Gilbert Gerrard, Guillaume Cooper et de plusieurs autres personnages de distinction. Tous ensemble soumettent au jury de Middlesex les motifs qui doivent déterminer à porter un acte d'accusation contre le duc d'York, comme papiste récusant. Les témoins abondent et leurs dépositions sont accablantes. Le premier qui se présente est Dangerfield lui-même, qu'on a réhabilité à la hâte, après que trois jurys ont successivement rejeté son témoignage. Cette fois c'est l'héritier présomptif de la couronne lui-même qu'il vient accuser à la barre. Le duc d'York, dit-il, fait partie du complot que les papistes ont tramé, mais dont ils cherchent à rejeter l'odieux sur les presbytériens; c'est le duc d'York qui a déposé dans ses mains, à lui Dangerfield, une somme de vingt guinées pour assassiner le roi. Encouragements, excitations, récompenses, Jacques n'a rien épargné pour obtenir la mort de son frère et de son souverain.

A ce repris de justice, libertin éhonté, à bout d'expédients pour satisfaire ses passions, succède le noble lord Russell, l'un des ennemis les plus acharnés du duc d'York, dont il aura bientôt le triste courage de

réclamer le secours, pour arracher sa tête au bourreau après le complot trop réel de Rye-House. Lord Russell, le porte-étendard des Whigs à la chambre des communes, n'est préoccupé que d'une pensée : celle de détruire radicalement le papisme et d'empêcher à tout prix l'avènement au trône d'un roi catholique. D'autres se présentent après lui à la tribune, et y font entendre les motions les plus violentes et les plus sanguinaires. Pas un n'oublie d'apporter comme préambule à sa demande le souvenir obligé des crimes prétendus des papistes, et l'incendie de la capitale, et la destruction de la flotte à Wapping, et l'assassinat de sir Edmundbury Godfrey, et l'horrible et infernal complot dénoncé par Oates. Jamais la colère n'avait inspiré de menaces plus atroces contre les catholiques, ni d'injures plus amères contre le duc d'York. On eût dit les plus mauvais jours du long parlement.

Le bill d'exclusion avait l'appui de tous les intrigants politiques et des fanatiques partisans de la réforme. Il s'étayait des calomnies et des mensonges des plus vils parjures, qui, jusqu'à ce jour, avaient rempli le rôle odieux de témoins du roi devant les chambres et les tribunaux. La duchesse de Monmouth, mère du jeune duc de ce nom, y vint ajouter le poids de sa parole séduisante. Cette ancienne maîtresse de Charles II voyait dans le succès de Shaftesbury l'avènement au trône de son fils, dont il irritait sans cesse les espérances ambitieuses. Tout annonçait un accueil bienveillant dans le parlement à ce bill déjà si chaleureusement soutenu dans de précédentes sessions. Il ne différait du premier que par des clauses accessoires, mais bien significatives : savoir, que le bill serait lu deux fois chaque année dans toutes les églises du royaume, et que

quiconque maintiendrait à l'avenir le titre du duc d'York, encourrait une peine que le parlement seul, par un acte exprès, aurait pouvoir de lui remettre.

Après des débats vifs et animés dans la chambre des communes, l'acte passa à une grande majorité. Cette première victoire enflamma le courage des exclusionistes, ainsi qu'on appelait les partisans du bill. Comme précédemment, ils mettent tout en œuvre pour travailler l'opinion publique et influencer les esprits qui, à la chambre des lords, pourraient encore hésiter. C'était l'heure aussi d'imaginer un nouveau complot, qui décidera peut-être la grande et suprême victoire. Il ne fit point défaut. Tout à coup on apprend avec horreur qu'une nouvelle conspiration papiste a été découverte et comprimée : cette fois, c'est dans l'Irlande qu'elle a été préparée, et elle a pour chef principal l'archevêque catholique d'Armagh lui-même, primat de tout le royaume.

Saluons par avance le vénérable Olivier Plunkett, cette noble victime, dont le sang innocent sera le dernier que l'hérésie versera pour la cause de la religion en Angleterre ; mais afin de donner satisfaction à la conscience indignée et soulevée par tant d'infamies, hâtons-nous d'ajouter que Shaftesbury ne recueillera pas le fruit de ce nouveau crime. En dépit de ses intrigues et de ses roueries, il ne put arracher à la chambre des pairs l'adoption du bill d'exclusion. Après des assauts multipliés d'éloquence et d'audace entre Shaftesbury, Essex, Sunderland d'une part, et l'intrépide comte d'Halifax de l'autre, la victoire resta au champion du droit héréditaire et le bill fut repoussé à une majorité de 33 voix (1).

1. Les quatorze évêques anglicans de la chambre haute furent du nombre de ces honorables opposants au vote d'exclusion.

La fureur fut à son comble dans le parti vaincu : elle poussa jusqu'à l'injustice la plus révoltante envers le roi lui-même. A une demande de subsides, on répondit par « une adresse qui était en réalité, dit l'historien Hume, une remontrance différant peu pour la violence de celle qui avait donné le signal des guerres civiles. » A ces hommes aveuglés par la passion tout devenait une arme pour la résistance ou pour l'attaque. Guerre avec l'Allemagne, alliance avec la France, prorogations ou dissolutions du parlement, *toutes ces mesures*, aussi bien que le *damnable* et *diabolique* complot, sont attribuées aux machinations des *papistes*. Charles II lui-même, on l'insinue clairement, vit sous l'influence des papistes et n'est dans la réalité que le conspirateur en chef contre la religion et les libertés de l'État. Hume cherche des raisons pour excuser la turbulence des communes, leurs provocations à l'opposition et presque à la guerre civile ; toutefois, en ce qui concerne la poursuite du prétendu complot papiste, il est obligé d'avouer qu'il n'y découvre qu'un esprit de *crédulité ou d'injustice qui n'admet point d'apologie*.

Et pourtant ce complot imaginaire n'était pas encore à sa dernière phase, et deux têtes, blanchies par les travaux et les années, devaient encore tomber sous la hache, avant que les illusions populaires fussent assez dissipées pour abandonner cette ignoble imposture à la sévérité de l'histoire.

La première de ces deux victimes était le vénérable Thomas Howard, vicomte de Stafford, renfermé depuis plusieurs années à la Tour avec quatre autres pairs catholiques. Ce fut le 30 novembre 1680 qu'on le conduisit devant une haute cour, que présidait le chancelier Finch avec le titre de grand-sénéchal, charge

supprimée, mais qu'on rétablissait temporairement dans ces sortes de circonstances. Le tribunal était composé de quatre-vingt-six seigneurs de la chambre des pairs et de quatre à cinq cents membres des communes. Douze membres environ, tirés d'entre ces derniers, devaient plaider comme accusateurs ou comme défenseurs du prisonnier. La cour de justice formée, on amena l'accusé, beau et noble vieillard de soixante-huit ans, dont la vie sans tache et les longs services rendus à la royauté inspiraient à tous le respect. Sur un ordre qui lui est donné, Stafford met un genou en terre et se relève ; puis le grand-sénéchal lui adresse la parole en ces termes : « Milord vicomte de Stafford, les communes d'Angleterre assemblées en parlement vous ont accusé de haute trahison, et vous avez été amené ici pour être jugé sur cette accusation..... Le corps entier de la chambre des pairs doit être votre juge dans cette affaire si grave et de si haute importance. Cette cour de justice est la plus considérable et la plus noble de cette partie du monde et peut-être de toute la chrétienté. Vous êtes assuré qu'il ne sera trouvé ici ni faux poids ni fausses mesures ; que la balance sera tenue droite, et que tout ce que vous pourrez justement et raisonnablement demander pour votre défense vous sera accordé (1). »

Ces paroles pouvaient être sincères dans la bouche du grand-sénéchal et elles exprimaient certainement la pensée de la plupart des pairs ; mais les membres des communes témoignaient déjà une animosité qui ne se démentira pas jusqu'au dernier moment. A leur instigation, et malgré la demande expresse du prisonnier,

1. *Narrative of Titus Oates's plot*, p. 243 — Challoner, *Memoirs of miss. priests*, t. II, p. 248. — Dr Lingard, *Histoire d'Angleterre*, Charles II.

on lui refuse un jour pour se reposer et préparer sa défense. Il semblait qu'on eût hâte d'en finir avec ce noble seigneur, dont la fidélité à la vieille foi catholique faisait tout le crime aux yeux de ses ennemis. L'acte d'accusation ayant donc été lu, on ajouta la réponse du prisonnier. Stafford déclare « n'être coupable d'aucun des délits qui y sont contenus et se remettre volontiers et avec soumission, pour son jugement, entre les mains des pairs du royaume, ses égaux. »

Dans ce procès surtout, il fallait s'attendre à voir reparaître les unes après les autres toutes les calomnies lancées contre les catholiques depuis la fatale défection de Henri VIII. La faconde intarissable de ces partisans haineux de l'hérésie ne trouvait pas, pour ainsi dire, d'expressions assez virulentes pour qualifier la malice, la cruauté, la scélératesse de l'*épouvantable*, *sanguinaire* et *diabolique* complot papiste, et toute l'horreur qu'il leur inspire. Les lettres de Coleman, le meurtre de Godfrey, l'incendie de la cité et de la flotte, l'appel des troupes de France, des pèlerins armés d'Espagne et d'Irlande, l'exécution des jésuites Ireland et Whitebread, et de l'avocat catholique Langhorne, les déclarations des deux chambres, qui reconnaissent l'existence de la conspiration, tout est rappelé, détaillé et commenté avec une véhémence de paroles et de mouvements qui effraie jusqu'aux juges eux-mêmes et réveille dans l'esprit des assistants toutes les anciennes terreurs. Remontant même à une époque plus reculée, les avocats de la couronne étalent avec une complaisance affectée les cruautés inouïes exercées par la sanglante Marie, les massacres de France et d'Irlande, le complot des poudres et tous les forfaits épouvantables des catholiques. Surtout on s'étend longuement sur les

principes abominables de l'Église de Rome, qui permet le meurtre et absout le régicide, qui autorise les mensonges, les équivoques, les parjures et les faux serments, et en fait autant d'actes légitimes et méritoires, quand ils doivent servir à ce qu'on appelle la cause catholique. Ces amplifications de rhéteur, devenues pour ainsi dire un lieu commun de convention pour toutes les causes de cette nature, eurent une large place dans un procès où il s'agissait d'abattre un des plus illustres champions de la foi catholique. A elles seules elles remplirent la première séance. Il importait sans doute, pour entretenir l'exaltation publique, que pas une parole calme et sensée du noble vieillard accusé ne vînt détruire l'effet de ces harangues passionnées.

L'attaque directe et personnelle que les commissaires de la chambre des communes tenaient en réserve fut pour les jours suivants : après eux parurent les principaux accusateurs de l'illustre prisonnier. Dugdale, le premier, prend la parole. Il jure que dans une réunion tenue à Tixall, au comté de Stafford, vers le fin d'août ou au commencement de septembre 1678, lord Stafford, lord Aston et d'autres seigneurs catholiques se donnèrent en sa présence leur consentement mutuel pour le meurtre du roi et l'introduction dans le royaume de la religion papiste ; que le 20 ou 21 septembre, lord Stafford le fit appeler lui-même dans sa chambre et lui offrit 500 livres s'il voulait assassiner le roi, l'assurant que, s'il le faisait, tous ses péchés lui seraient pardonnés et qu'il serait canonisé, parce que le roi, frappé d'excommunication, était comme tel traître, rebelle et ennemi de Jésus-Christ. Titus Oates, à son tour, jure que, dans l'année 1677, en Espagne comme à Saint-

Omer, il a lu plusieurs lettres de milord Stafford, dans lesquelles Sa Seigneurie assurait les Jésuites de sa fidélité et de son zèle pour la propagation de la cause catholique ; qu'étant à Londres en 1678, il avait vu le noble vicomte recevoir, dans la chambre du P. Fenwick et de la main de ce jésuite, une commission qui le créait trésorier-général de l'armée.

Le troisième et dernier témoin qu'on écoute s'appelle Tuberville. Fils cadet d'une famille catholique du comté de Glamorgan, on devine par quels degrés cet homme est descendu au rôle abject d'espion et de faussaire. Comme presque tous les autres accusateurs qui l'ont précédé, il a passé du vice à la misère, de la misère à l'apostasie et à l'infâme métier de dénonciateur. Le misérable ambitionne le titre de témoin du roi et tous les avantages qui y sont maintenant attachés. Sa déposition accablante ne peut manquer de les lui mériter. Écoutons-le : « En 1657, étant à Paris avec lord Stafford, il fut appelé chez le vicomte avec son frère le P. Antoine Tuberville et deux autres religieux appelés Skerbone et Velson. Là on lui parla de différentes choses relatives aux catholiques. Un jour, en particulier, lord Stafford lui dit : « Qu'il avait à lui proposer un petit service qui non seulement le remettrait en bons rapports avec sa famille, mais même obligerait ses parents ainsi que les autres catholiques de le rendre heureux toute sa vie. Ce service consistait à ôter la vie au roi d'Angleterre, hérétique et rebelle à Dieu. » Tuberville ajoute qu'il demanda du temps pour réfléchir. Comme Dangerfield précédemment, cet innocent jeune homme avait été victime de la séduction des papistes. Il n'en devenait que plus intéressant aux yeux des hérétiques et plus croyable dans ses impostures.

Les dépositions achevées, lord Stafford prend la parole. Il commence par déclarer solennellement que les doctrines de l'Église romaine sont calomniées quand on prétend qu'elle autorise le meurtre, le mensonge et les autres crimes énumérés avec tant de complaisance dans les discours des commissaires. Puis, avant de discuter en détail le témoignage de chacun de ses accusateurs, il examine et juge rapidement leur moralité et la confiance qu'elle doit inspirer.

Dugdale, le premier, a passé quinze à seize ans dans la maison de milord Aston, seigneur catholique, dont il percevait les rentes. Dugdale, si on veut l'en croire, est informé du complot tramé par les papistes depuis autant de temps que le père Evers lui-même, son confesseur. De plus, « il a vendu tout son bien pour contribuer au succès de l'entreprise et faire prier Dieu pour son âme. » Or, c'est ce même homme que milord Stafford, qui le vit quelquefois chez lord Aston, regardait comme un serviteur lâche, un cœur bas et rampant... « Et j'aurais, continue le vieillard, offert cinq cents livres à un tel homme que je tenais pour un misérable coquin, que je connaissais pour un fripon, un joueur, un parjure ?... Demandez, je vous prie, quelle réputation avait Dugdale dans sa province ? » A cette question du noble accusé, un gentilhomme protestant, Sambridge, se lève : « Dugdale, dit-il, passe pour le plus méchant homme qui soit au monde. J'en sais beaucoup de choses moi-même, et il y a cent et deux cents personnes qui en diront autant que moi. » Puis le témoin continue par une déposition qui montre toute la fourberie de ce scélérat consommé.

Mais laissons Dugdale lui-même révéler les turpitudes de sa conduite dans une première affaire qui lui

valut la prison et où il apprit son nouveau métier de faussaire. Arrêté d'abord comme escroc et traduit devant les juges de paix Bagott et Wittgrave, ce prétendu catholique, qui a fait, disait-il il n'y a qu'un moment, de si grands sacrifices d'argent dans l'intérêt de sa religion, a prêté sur-le-champ le serment de suprématie et « déclaré qu'il est né protestant et de parents protestants ; qu'à la vérité, il a eu le malheur de se trouver dans des maisons papistes, mais sans jamais approuver leur religion. » Il a demeuré plus de quinze ans dans la maison d'un seigneur catholique, il a eu un jésuite pour confesseur, il a souvent communié de sa main, il a rempli une multitude d'actes religieux, comme les autres catholiques au milieu desquels il vivait, et cependant il était protestant, il a toujours été protestant, et jamais il n'a approuvé la religion des papistes. Dugdale ajoute « qu'étant encouragé par de belles promesses qu'on lui faisait, il voulut contribuer à l'avancement du projet et qu'il vendit pour cela une propriété de quatre cents livres qu'il possédait, afin de faire prier Dieu pour son âme ; qu'outre cela, il promit encore de donner cent livres sterling, voyant bien qu'on aurait besoin d'argent. » Et voilà ce qu'affirme encore sous serment ce même homme qui a juré, peu de jours auparavant, qu'il a toujours été protestant dans le cœur et n'a jamais adopté la religion superstitieuse et diabolique des papistes. Mais comment ce protestant, fils de protestant et qui n'a jamais approuvé la religion catholique romaine, a-t-il pu accepter la proposition de tuer le roi Charles II, pour le plus prompt rétablissement de cette religion qu'il n'approuve pas et au détriment de la religion protestante dans laquelle il est né et à laquelle il a toujours été attaché de cœur? Cette question

se présente si naturellement à l'esprit que l'un des commissaires, lord Foley, l'adresse en plein tribunal à l'accusateur. Dugdale sans s'émouvoir : « On m'assura, dit-il, que je n'avais rien à craindre, et milord Stafford en particulier me dit qu'on me pardonnerait volontiers, parce que le roi avait été excommunié, que c'était un traître, un rebelle, un ennemi de JÉSUS-CHRIST. » — *(Le grand-sénéchal.)* « Mais comment pouviez-vous avoir ce pardon ? Qui est-ce qui devait vous le donner ? » — *(Dugdale.)* « Le pape devait me le donner. » — *(Le grand-sénéch.)* « Oui, sans doute, pour vos péchés. » — *(Dugdale.)* « Je n'en attendais point d'autre si j'avais continué. » — *(Milord Treby.)* « Ne vous promettait-on rien autre chose de la part du pape qu'un pardon ? » — *(Dugdale.)* « Si, on promettait que je serais canonisé. »

On a peine aujourd'hui à concevoir une pareille impudence, et ces inqualifiables procédures seraient traitées de rêveries et de chimères, si l'histoire n'en conservait les titres authentiques pour l'instruction de la postérité.

Afin de donner une connaissance plus détaillée encore du misérable, dont les parjures contribueront le plus à envoyer à l'échafaud le représentant d'une des plus illustres familles d'Angleterre, il importe d'examiner comment il fut amené à faire ses dépositions mensongères.

Dugdale était en prison pour dettes quand il se décida à se présenter comme témoin du roi. Cette seule circonstance, rapprochée du caractère de l'intrigant, aurait dû rendre son témoignage au moins suspect. Mais que penser surtout quand le grand-sénéchal lui-même rappelle que, devant les juges Bagott et Wittgrave, Dugdale a nié avoir connaissance de quelque conspiration,

et qu'à Wittgrave en particulier, ainsi que l'affirme ce magistrat, il a protesté « sur sa damnation, qu'il n'en savait absolument rien » ? Outre ces deux personnages investis de la confiance publique, un autre, le juge Kinnersley, obtint la même réponse. Deux autres témoins déclarèrent avoir entendu Dugdale jurer qu'il voulait que Dieu le damnât s'il connaissait quelque chose de la conspiration. A toutes ces charges accablantes qui attestent le caractère abominable et les impostures de l'accusateur du vicomte de Stafford, les commissaires des communes n'opposent qu'une seule réponse, péremptoire à leurs yeux. Si le dénonciateur a nié qu'il connût la conspiration, c'est qu'il ne s'était point encore décidé à la découvrir. Et cette excuse de la fourberie suffit pour justifier les plus exécrables parjures !

Cependant tout concourait à démontrer l'infamie de ce premier accusateur. On a vu que milord Aston le chassa de sa maison pour ses vices et ses friponneries bien avérées, et cela à l'époque où Titus Oates avait déjà fait publiquement ses révélations. Or, concevrait-on l'imprudente folie de ce seigneur, expulsant un homme à qui eussent été confiés des secrets qu'il avait alors le plus grand intérêt de révéler ? Le long silence de Dugdale sur ce complot qu'on suppose qu'il a connu chez milord Aston, ses protestations et ses serments réitérés qu'il ignore complètement ce fait dont l'aveu lui procurera richesses, honneurs, et plus que tout cela peut-être, le plaisir de se venger d'un maître et d'un papiste qui le repousse comme un voleur et un fripon, toutes ces circonstances ne deviennent-elles pas inexplicables si Dugdale a seulement le moindre soupçon de la conspiration ? Et d'ailleurs ses aveux, s'il en fait, ne vont-ils pas rendre le plus signalé comme le plus

indispensable service à cette religion protestante dans laquelle il est né et à laquelle il proteste qu'il a toujours été attaché de cœur ? Dugdale cependant, arrêté par la police, songe si peu à se déclarer dénonciateur dans le complot de Titus Oates, qu'il prie un ministre protestant, Philips, d'aller de sa part demander à milord Aston s'il ne veut point l'avouer pour son serviteur, afin de le délivrer de la prison. C'est lord Stafford lui-même qui l'affirme aux jurés (1). *(Le grand-sénéchal.)* « Que dites-vous à cela, M. Philips ? » — *(Philips.)* « Je dis que cela est vrai et que Dugdale le sait bien, puisque ce fut à sa prière que j'allai trouver milord Aston. J'eus de la peine à m'y résoudre parce que je n'avais aucun accès auprès de milord ni aucun crédit ; mais il insista et me pressa si fort qu'enfin je me laissai persuader. J'allai donc prier milord Aston, de la part de Dugdale, de vouloir bien l'avouer pour son serviteur ; de cette manière il ne serait point mené en prison, ni obligé de prêter les serments, et éviterait les embarras auxquels il allait se voir exposé. Milord me répliqua que c'était par sa faute que Dugdale était réduit à cette fâcheuse situation ; qu'il n'y avait rien à faire avec lui et que la justice pouvait agir à son égard comme elle voudrait. Les juges étaient le chevalier Gauthier Bagott et lord Kinnersley. » — *(Milord Stafford.)* « Je désire qu'on demande à Bagott s'il n'alla pas trouver milord Aston, pour lui demander s'il voulait avouer Dugdale pour son domestique. » — *(Le chev. Bagott.)* « Oui je le lui demandai ; car la maison de Milord Aston étant sur la voie pour aller à Stafford, j'entrai chez lui pour m'informer si Dugdale était à son service. Il me répondit que non et qu'il ne voulait point le recevoir. Sur quoi

1. Arnauld, *Apologie pour les catholiques*, t. I, p. 321-328.

le juge de paix qui m'accompagnait et moi nous le conduisîmes à Stafford. »

De cette déposition du ministre Philips et du chevalier Bagott, lord Stafford conclut que certainement milord Aston ignorait alors que Dugdale eût connaissance d'un complot. Comment, en effet, n'eût-il pas redouté les révélations d'un homme qu'il rejetait de son service, qu'il laissait entre les mains de la justice et qu'il provoquait par cette conduite au ressentiment et à la vengeance ? N'est-il pas manifeste que si cette conspiration eût été véritable, Oates ayant déjà paru devant le parlement, tous ceux qui y avaient pris part auraient été dans les plus mortelles alarmes et dans de continuelles inquiétudes ? Tel eût été surtout l'état de milord Aston, si on accepte la déposition du témoin Dugdale, qui déclare aujourd'hui que deux mois auparavant il s'était tenu chez ce seigneur des assemblées secrètes et criminelles, où lui, Dugdale, affirme qu'il se trouvait, *qu'il y avait ouï les personnes présentes prendre une détermination sur toutes les délibérations agitées par delà la mer et à Londres, et qu'il leur avait entendu dire que le meilleur parti à prendre était de faire mourir le roi.* « Supposé cela, continue Arnauld, dans quelle crainte n'aurait pas dû être milord Aston, qu'il ne prît envie à Dugdale d'imiter Oates, en découvrant tout ce qu'il savait, pour s'en faire un grand mérite auprès du roi, qui était bien capable de le récompenser d'un service si considérable ? Quelles précautions ne prend-on point, quand on se voit dans un tel péril, et que la vie, l'honneur, la religion sont également menacés des plus grands maux ? Car il y allait (supposé toujours que Dugdale eût dit vrai) de souffrir le dernier supplice avec la dernière ignominie et de

voir fondre sur la religion catholique une très violente persécution. Que ne fait-on point dans ces rencontres pour ménager ceux qui nous peuvent perdre par une parole ? Que ne donne-t-on point pour acheter leur silence ? Quelles caresses ne leur fait-on point pour les engager à ne pas trahir et à ne pas révéler des choses qui, étant sues, nous perdraient sans ressources ? Il est donc certain qu'il faudrait que milord Aston eût été plus stupide que la stupidité même et plus fou que la folie même, s'il n'avait plus accepté ce qu'on lui proposait, *d'avouer Dugdale pour son domestique*, afin d'empêcher qu'il ne fût mis en prison, et qu'étant là il ne fût pressé de dire ce qu'il savait de la conspiration ; et on ne voit pas moins clairement que ç'aurait été non seulement une extrême imprudence, mais la dernière des brutalités de l'avoir traité comme il fit, en répondant à ceux qui lui parlaient de sa part, *qu'il n'avait rien à faire avec lui, et que la justice pouvait faire de lui ce qu'elle voulait.* N'aurait-ce pas été le mettre au pis et l'exciter par ce mauvais traitement à découvrir tout ce qu'il savait, s'il avait su quelque chose ? Or, je ne vois point que ni les accusateurs, ni leurs témoins, qui ont souvent parlé de milord Aston, nous l'aient représenté comme un homme qui fût stupide, étourdi, insensé, dépourvu de sens commun et de toute prévoyance. Puis donc qu'il aurait fallu qu'il eût été tel pour avoir manqué de rendre un grand service à Dugdale, qui ne lui eût coûté qu'une parole, si cet homme, qui l'avait longtemps servi, eût été dépositaire de secrets importants qui, étant découverts, l'auraient vendu sans ressources, lui et ses amis, il faut nécessairement conclure que ces prétendus secrets ne sont que des mensonges et des calomnies que ce fripon n'avait pas

encore forgés, lorsqu'il disait à tous ceux qui lui parlaient de la conspiration, qu'il voulait que Dieu le damnât s'il en avait aucune connaissance (1). »

A ces démonstrations indirectes qui, devant toute autre assemblée, auraient fait condamner Dugdale au silence et à l'infamie, le vicomte de Stafford ajoute que ce fut seulement au procès de sir Georges Wakeman, c'est-à-dire sept mois après la déposition écrite et livrée sous serment en décembre 1678, que Dugdale parla pour la première fois du prétendu conciliabule de Tixall; qu'il en avait d'abord fixé l'époque au mois d'août, comme le prouvaient les actes mêmes de ce procès et les dépositions de témoins compétents, qu'ensuite il avait ajouté : « Ou au commencement de septembre. » Or, le vicomte de Stafford peut prouver d'une manière incontestable qu'il a été à Bath tout le mois d'août et qu'il n'est arrivé à Tixall que le 12 septembre. Dugdale, poussé à bout sur ce point, fait entendre que des témoins pourraient affirmer que l'époque fixée par lui est la fin d'août ou le commencement de septembre ; mais les commissaires des communes feignent de ne point remarquer son embarras et son parjure, et il reste établi comme chose indubitable que lord Stafford a assisté à un conciliabule à Tixall.

Dugdale, dans sa déposition écrite du 24 décembre 1678, ne parle point de l'offre de cinq cents livres sterling que lui aurait adressée le vicomte pour tuer le roi. Ce n'est que deux ans plus tard, dans sa déposition verbale, qu'il en fait mention : comme si une circonstance aussi grave et aussi frappante avait pu, après

1. Arnauld, *Apologie pour les Catholiques*, p. 332.

quelques mois, échapper de sa mémoire (1) ! Dans cette première déposition, le faussaire parle d'un dessein qui lui aurait été communiqué et dont il ne comprenait pas le sens caché; dans la seconde, au contraire, il n'ignore absolument rien de ce dessein. Il sait parfaitement qu'il s'agit de tuer le roi; mais il ne comprend pas comment le vicomte de Stafford pourrait lui payer les 500 livres qu'il lui promet s'il veut concourir à l'exécution du crime. Cette double déposition, conservée par l'histoire, donnait un témoignage manifeste du plus audacieux parjure : il ne parut faire aucune impression sur l'esprit prévenu des membres de la chambre des communes.

Lord Stafford, après cette réfutation des mensonges de Dugdale, avait à se défendre contre les calomnies de Titus Oates, le second témoin, qu'il contraint également à révéler l'infamie de sa conduite et de son apostasie. « Oates, dit-il, a déclaré qu'étant ministre de l'église d'Angleterre, il a fait semblant de passer dans l'église romaine, ou bien quelque chose de semblable : je demande qu'il réponde à cela. »

Le Dr Oates. « Oui, je l'ai dit et je dis encore que je fis semblant d'être papiste. »

Milord Stafford. « Je voudrais savoir s'il était véritablement papiste ou s'il feignait seulement de l'être. »

Le Dr Oates. « Je feignais seulement de l'être : je ne l'étais pas; je le déclare. »

On aura peine à le croire, mais de tous ces hommes, assis pour juger un vieillard, un défenseur de la cause royaliste, un pair d'Angleterre et le représentant d'une

1. Il suffit d'examiner en regard l'une de l'autre les deux dépositions de Dugdale, celle du 24 décembre 1673 et celle du 1er décembre 1680, pour voir les oppositions et les contradictions qui s'y rencontrent. Voir Arnauld, *Apologie pour les catholiques*, t. 1, p. 383.

des plus anciennes familles du royaume, c'est à peine si quelques-uns témoignèrent une légère surprise à ce discours. Aveuglés par la haine et les préjugés, l'impudence inouïe de cette déclaration d'Oates ne parut même pas les étonner. Le grand sénéchal lui-même, Finch, ne comprend point dans quel but l'accusé provoque cette déclaration déjà donnée à plusieurs reprises par le dénonciateur. « A quoi cela peut-il vous servir ? » demande-t-il à lord Stafford. « Milords, reprend le vieillard avec une noble indignation, Oates vous a dit qu'il n'avait jamais été papiste dans le cœur ; mais qu'il a feint de l'être. Je ne saurais passer légèrement sur cette parole, et je ne crois pas qu'un homme, qui feint d'appartenir à la religion papiste, religion regardée comme si mauvaise par les protestants, mérite d'être cru, à moins qu'il ne se repente sincèrement et ne confesse devant Dieu et les hommes qu'à ses yeux une semblable dissimulation est un crime énorme. Mais bien au contraire, il avoue d'un air moqueur, et comme en se jouant, que c'est par dissimulation qu'il a observé les pratiques de cette église, dans laquelle, d'après les protestants, règne l'idolâtrie. Assurément il y a là une grande offense de Dieu.

« Milords, un pareil homme peut-il être témoin dans une affaire aussi grave que celle-ci?... Je proteste devant Dieu que si j'étais juge, je ne voudrais pas faire pendre un chien sur son témoignage. Non, cet homme là, je le répète, ne doit pas être estimé un témoin acceptable. Je le demande à vous-mêmes, milords, je le demande à la chambre des communes et à tout le monde, un homme qui s'engage dans une religion que sa conscience lui dit être idolâtrique, n'est-il pas un parjure et un témoin incompétent? Un tel homme n'est

pas un chrétien, mais un démon et un témoin de Satan : j'en appelle à toute la chrétienté. »

Des juges ordinaires, que la passion n'aurait pas égarés, eussent compris ce langage. Les commissaires chargés d'appuyer l'accusation y répondirent par ces insignifiantes paroles : « Supposez que le docteur ait agi ainsi par légèreté ou faute d'être bien fondé dans la religion, est-il le premier qui ait commis une semblable faute ? Il y a eu des gens de beaucoup de mérite et de grande réputation dans l'église protestante qui ont changé plusieurs fois de religion. » Ainsi furent justifiés, devant le premier tribunal d'Angleterre et par l'un de ses plus habiles légistes, la dissimulation, le parjure, le sacrilège et l'apostasie.

Après avoir exposé la moralité de ce second témoin qui l'accuse, le vicomte de Stafford discute la valeur de la déposition elle-même. Oates, qui n'a jamais été catholique que par dissimulation, a su cependant gagner la confiance des jésuites. Cette confiance a même été si grande qu'on n'a pas hésité à laisser entre ses mains les papiers les plus importants pour les inventorier et les mettre en ordre. C'est dans ce travail qu'il a découvert un nombre considérable de lettres très compromettantes, dont plusieurs signées de la main de lord Stafford. L'accusé lui demande pourquoi il n'en produit aucune, et le faussaire répond avec sangfroid « qu'il ne pouvait garder aucune des lettres qu'on écrivait aux jésuites. » Comme si un homme qui feint d'être catholique dans le but unique de les trahir, ne devait pas chercher par tous les moyens en son pouvoir, à soustraire quelques-unes de ces pièces, ou du moins à en tirer des copies ! Non, Oates, qui s'est parjuré pour être reçu novice dans la Compagnie de Jésus, et qui a toujours été pro-

testant de cœur et de volonté, n'a pas su conserver une ligne de cette criminelle correspondance, qu'il prétend avoir dépouillée, inventoriée et collationnée. Il faut en croire sur parole ce faussaire dont la bouche a menti à Dieu, aux hommes et à lui-même. Milord Stafford répond néanmoins à cette nouvelle accusation : « Tout ce que je dirai pour le présent, c'est que depuis vingt-cinq ans je n'ai écrit de lettre à un jésuite, ni entretenu de correspondance avec eux. » On n'essaya pas de démentir cette affirmation si nette et si positive ; mais l'accusation n'en fut pas moins admise comme incontestable. La loyauté aux prises avec la calomnie n'avait pour se défendre qu'un énergique désaveu : « Et que puis-je contre cela ? répond le vieillard au grand-sénéchal qui le presse de répondre aux dénonciations d'Oates. Je vous proteste devant Dieu que je n'ai de ma vie vu cet homme-là, que je n'ai jamais ouï parler de Fenwick (c'était le nom du jésuite de qui lord Stafford avait reçu, disait-on, une des prétendues commissions écrites par le père Paul Oliva, général de la compagnie). Vous pouvez le croire ou ne pas le croire, mais cela est aussi vrai qu'il est vrai que je suis en vie. » Ces paroles entendues, Tuberville, le troisième accusateur, se présente. Un anglican, nommé Poiter, l'a entendu, dans trois circonstances différentes, protester, sur le salut de son âme, qu'il ne sait rien de la conspiration. Tuberville a fait le même aveu à un autre protestant, l'avocat Yalden, qui le déclare expressément. Le ministre protestant Matthewes, qui a reçu l'abjuration de Tuberville, quand déjà le prétendu complot était révélé, ajoute que son nouveau néophyte ne lui a jamais dit un mot qui fît croire qu'il en sût quelque chose. Un prélat de l'église anglicane, le Dr Lloyd,

évêque de Saint-Asaph, qui l'a eu à sa table pendant les trois premiers mois qui suivirent son abjuration, aurait pu donner le même témoignage, mais la crainte ferma la bouche à ce prélat. Dans son égoïste lâcheté, il préféra laisser un innocent aux prises avec la calomnie plutôt que d'attirer sur lui-même, par une déclaration courageuse, la vengeance des communes. Et malgré tous ces témoignages, c'est néanmoins Tuberville qui formule contre milord Stafford les accusations les plus détaillées. Le vicomte répond à toutes ces imputations: Jamais il n'a vu ni Tuberville ni les trois religieux avec lesquels celui-ci prétend s'être rendu chez lui. Trois de ses domestiques se présentent et déclarent qu'eux non plus n'ont jamais rencontré cet homme-là. Stafford presse Tuberville et le contraint d'avouer qu'il ne connaît aucun des individus attachés à son service, ni la disposition de la chambre dans laquelle il dit avoir été reçu. Mais les commissaires des communes ont encore une justification pour ces mensonges. Ce Tuberville, choisi par lord Stafford, si on veut les en croire, pour l'exécution de son criminel projet, « parce que c'était un homme de cœur, » ce Tuberville n'a point fait ses révélations pour une très grave raison qu'il apporte lui-même dans sa déposition écrite. « J'avais peur, y dit-il, qu'on me cassât la tête si je découvrais ce que je savais. » Que si les serviteurs du vicomte ne l'ont point reconnu, c'est qu'étant familiers avec les trois religieux qui l'ont introduit, ils ne firent pas attention à lui ; et enfin si lui, Tuberville, ne les a pas reconnus, c'est que les trois religieux, ayant les entrées libres dans la maison, pénétraient auprès du vicomte sans que les domestiques se missent en peine de les annoncer et de le présenter. Ces réponses, où l'effronterie le dispute à la niaiserie, sont déci-

sives : les juges les acceptent, les approuvent et se disposent à clore les débats.

La cause paraissait, en effet, suffisamment examinée aux commissaires. Les dépositions des témoins, les déclarations des deux chambres, les lettres de Coleman, la condamnation des traîtres exécutés précédemment, tout démontrait, à n'en pouvoir douter, qu'il y avait parmi les papistes un dessein général d'introduire leur religion, de lever des armées, de tuer le roi et de renverser le gouvernement. Quant au vicomte Stafford en particulier, trois témoins ont surabondamment prouvé qu'il est coupable. Jones, le plus ardent des adversaires du noble pair, après avoir déployé contre lui toutes les arguties d'un légiste retors, veut avoir l'honneur de lui porter un dernier coup : « Je pense, s'écrie-t-il, qu'il n'y a plus maintenant que deux sortes de gens qui ne croient pas à la culpabilité de l'accusé : ceux qui ont conspiré avec lui, et ceux qui ont désiré qu'il réussît et le désirent encore... L'évidence est telle que je ne crois pas qu'elle laisse le moindre doute. Les crimes imputés à milord Stafford et à son parti, n'ont pas besoin d'être exagérés ; ils s'attaquent au roi, à sa personne sacrée, à la religion protestante, voire même à tous les protestants (1). »

Après quelques nouveaux incidents dans lesquels se reproduit invariablement le même esprit de haine et d'injustice, les lords s'assemblent pour porter leur jugement (7 décembre). Sur les 86 votants qui répondirent à l'appel du grand sénéchal, 55 prononcèrent sur le prisonnier le fatal *guilty* (coupable), 31 seulement le déclarèrent innocent. « Que le saint nom de Dieu soit loué ! » s'écrie le vénérable vieillard ; puis s'adressant au grand-sénéchal, qui lui demande s'il a quelque chose

1. *Narrative of Titus Oates's plot*, p. 246.

à ajouter pour détourner la condamnation : « Milord, dit le vicomte, je n'ai que peu de chose à dire. Je confesse que je suis surpris de ce verdict : je ne m'y attendais pas. Mais que la volonté de Dieu soit faite! et que Dieu pardonne à ceux qui ont juré faussement contre moi ! » Et le lord grand-chancelier reprenant la parole : « Ce qu'il reste à faire, dit-il, est un acte bien pénible. Je n'ai jamais porté de sentence sur personne, et je suis bien triste d'être obligé de commencer par votre seigneurie, par une personne de votre qualité et de votre condition, descendue de nobles ancêtres ; par vous qui deviez tant au gouvernement pour la modération qu'il témoigne envers votre religion et qui aviez tant d'obligations au père de Sa Majesté et au roi lui-même... Et cependant vous avez entrepris non seulement de le tuer, mais encore de causer la ruine des trois royaumes, d'y faire périr les âmes et les corps autant qu'il était en vous... Vous avez creusé un précipice, et vous y êtes tombé vous-même. » Ces paroles achevées, Finch prononce la condamnation. Elle porte que le vicomte subira le supplice des traîtres, c'est-à-dire qu'il sera pendu, puis, encore vivant, mis en quartiers. Malgré l'opposition de quelques pairs et des commissaires des communes, cette sentence fut, quelques jours plus tard, commuée en celle de la décapitation.

Un mot de lord Stafford à l'évêque de Londres et au docteur Burnet, qui s'efforçaient de le gagner à l'hérésie, avait été rapporté à la chambre des lords ; il détermina une dernière comparution. Dieu avait, ce semble, ménagé cette circonstance pour donner à la nation anglaise et au monde entier un dernier témoignage des intrigues honteuses où pousse l'ambition du pouvoir. Shaftesbury, le chef principal de toute cette

sanglante tragédie, devait voir sa duplicité étalée au grand jour par une simple réponse du condamné. Stafford déclare, en effet, qu'il ne croit pas qu'on puisse imputer à crime à un homme de chercher, par des moyens qu'approuvent les lois de Dieu et celles du royaume, à répandre une religion dans laquelle il espère d'être sauvé ; qu'en différentes occasions, des ouvertures avaient été faites pour obtenir une abrogation ou du moins un adoucissement des lois pénales portées contre les catholiques, mais qu'on ne devait tendre à cette fin que par des voies légales et parlementaires : que lui-même à Breda, où il s'était rendu près de Charles II, avait offert une somme annuelle de 100,000 livres pour l'abolition de ces lois sanguinaires ; que d'autres propositions, toujours dans les termes de la légalité, avaient été faites, et que *lord Shaftesbury lui-même avait donné son approbation à un projet dans lequel le parti politique trouverait un avantage en même temps que les catholiques y obtiendraient la tolérance de leur culte.* » L'incident ne fut pas relevé. On craignait Shaftesbury et on s'en servait pour satisfaire des haines religieuses, comme lui-même se servait des haines religieuses pour satisfaire son ambition effrénée. Cette révélation inattendue ne pouvait que compromettre le succès de l'entreprise. Ce n'était pas là ce que demandait le tribunal. On fit donc entendre au condamné qu'on ne voulait que des détails sur le complot ; et milord Stafford ayant déclaré une dernière fois que jamais il n'en avait entendu parler, les gardes reçurent l'ordre de le reconduire à la prison.

Le 29 décembre (8 janvier dans le style nouveau), le noble vieillard, le visage souriant, s'avançait d'un pas assuré vers l'échafaud élevé sur une colline dans la

prison de la Tour. Une douce joie brillait dans ses yeux qui se portaient sans cesse vers le ciel avec l'expression de l'espérance. Des milliers de spectateurs étaient accourus pour recueillir ses dernières paroles. Après quelques minutes d'un silence solennel, le vicomte de Stafford se tourne vers eux et d'une voix forte et animée : « Le Dieu tout-puissant le permettant, dit-il, voilà que je suis amené en ce lieu pour souffrir la mort comme si j'étais coupable du crime de haute trahison. Je proteste néanmoins, avec toute la sincérité dont je suis capable, sur mon salut et en présence du Dieu éternel et tout-puissant, qui connaît toutes choses, que je suis aussi innocent qu'il est possible de l'être, n'ayant jamais eu même la pensée des crimes dont on m'a accusé. » Remerciant ensuite le Seigneur de lui avoir accordé la grâce de se préparer tranquillement à la mort, il désavoue avec énergie les fausses doctrines attribuées aux catholiques sur la résistance au pouvoir et le meurtre des rois. « On a dit beaucoup de choses, continue-t-il, sur des indulgences, des dispenses et des pardons qui seraient accordés dans l'Église pour des assassinats, des rébellions, des mensonges ou des parjures, et pour commettre impunément d'autres crimes semblables. Or, je proteste devant Dieu que jamais je n'ai appris, cru ou pratiqué aucune de ces choses ; mais bien le contraire. Et je le dis sans équivoque ou réserve quelconque. Que si j'étais coupable ou si je connaissais quelqu'un qui fût coupable des crimes dont je suis accusé, je serais le plus insensé des hommes et aussi méchant qu'aucun de ceux qui m'ont si faussement accusé, si je ne découvrais pas ici tous ces mauvais desseins, de quelque nature qu'ils fussent, pour sauver ma vie par ce moyen. Les plus belles occasions de le faire se

sont offertes si souvent à moi!... Mais quand j'aurais mille vies, je les perdrais volontiers plutôt que de m'accuser faussement ou qui que ce soit ; et si j'avais connu la trahison et que je l'eusse niée, comme je le fais encore en ce moment, je n'aurais pas l'espérance du salut éternel, comme je l'ai maintenant par les mérites de Jésus-Christ. De plus, à cette heure dernière, je proteste, sur ma mort et sur mon salut, que je n'ai jamais dit une seule parole à Oates ni à Tuberville, et que je ne les ai jamais vus avant mon procès, autant qu'il m'en souvient. Quant à Dugdale, je ne lui ai jamais parlé d'aucune chose, si ce n'est d'un laquais, d'un valet de pied, ou d'une course à pied, et alors je ne fus jamais seul avec lui. Toute la punition que je leur souhaite, c'est qu'ils se repentent et reconnaissent le mal qu'ils m'ont fait ; on verra alors combien j'étais innocent. Que Dieu leur pardonne ! J'ai une grande confiance qu'il plaira au Dieu tout-puissant, et avant peu de temps, de mettre la vérité au jour, et alors, vous et tout le monde, vous verrez et reconnaîtrez quelle injure ces hommes m'ont faite. » La noble victime fait alors une prière pour ses juges et leur pardonne la part qu'ils ont à sa mort. Il prie pour le roi et le royaume, et termine son discours par ces simples et mémorables paroles : « Sur le point de mourir, je prie Dieu de ne jamais tirer vengeance de mon sang innocent sur la nation ou sur ceux qui sont cause de ma mort. Avec mon dernier soupir je donne une dernière assurance de mon innocence, et j'espère que le Dieu tout-puissant, qui voit tout et qui est juste, agira envers moi selon mon innocence. »

Ces paroles achevées, un grand nombre de spectateurs ôtent leur chapeau par un sentiment involontaire de respect, et de toutes parts retentit cette exclamation :

« Milord, nous vous croyons. Que Dieu vous donne sa bénédiction ! » Le patient embrasse alors ses amis, qui l'ont accompagné jusque sur l'échafaud, et leur dit un dernier adieu ; puis se mettant à genoux, il fait le signe de la croix et se recommande pieusement à Dieu : « Doux Jésus, recevez mon âme ; Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Baisant ensuite le billot, il y pose la tête et attend sans trembler le coup de la mort. Cependant le bourreau ne frappait pas. Le vieillard, relevant la tête, le fixe d'un regard bienveillant et interrogateur : « Milord, dit l'homme des hautes œuvres, quel signal donnerez-vous ? » — « Je n'en donnerai point, répond-il, prenez votre moment : que la volonté de Dieu soit faite ; je suis prêt. » — « J'ai confiance que vous me pardonnez, milord. » — « Oui, je vous pardonne, » répond lord Stafford, et il pose de nouveau sa tête sur le billot. Elle tombe presque aussitôt sous le premier coup de hache.

« Ce fut là, dit Hume, le dernier sang répandu à cause du complot papiste. C'est un fait que, pour l'honneur de la nation, il serait mieux d'ensevelir dans un éternel oubli, mais dont il est nécessaire de perpétuer le souvenir, autant pour maintenir la vérité de l'histoire que pour avertir la postérité et tout le genre humain de ne jamais tomber dans une illusion si honteuse et si barbare. » Langage énergique, s'écriait en 1822 lord Canning au milieu du parlement anglais, mais langage aussi vrai qu'il est énergique.

Au reste la réparation de cette monstrueuse iniquité ne se fit pas longtemps attendre. Cinq ans s'étaient à peine écoulés que lord Kenyon appelait cette mort de Stafford un meurtre légal. Le parlement lui-même déclarait *qu'il était maintenant manifeste que le vicomte de*

Stafford était innocent des trahisons dont on l'avait accusé et que le témoignage rendu contre lui était convaincu de fausseté. La mémoire de cette illustre victime était vengée devant la postérité, mais ce n'est qu'un siècle et demi plus tard que sa réhabilitation fut complète, quand un bill, longtemps attendu, rendit aux pairs catholiques du royaume le privilège de siéger au parlement qu'Oates, Bedloë et leur bande méprisable leur avaient honteusement arraché. « Je confesse, s'écria lord Canning, dans l'immortel discours qu'il prononça alors, je confesse que, de concert avec tous ceux qui l'entendirent au moment de sa mort, je crois aux dernières protestations de lord Stafford, et je dois croire, selon tous les principes des lois et de la justice, à l'innocence de tous les autres pairs qui furent accusés, comme lord Stafford, mais ne furent point jugés (1). »

1. Discours de lord Canning au parlement le 30 avril 1822.

M. Guizot dit aussi : « En 1680, dans l'odieux débat qui aboutit à la condamnation de lord Stafford, il (Hollis) fut de ceux qui n'hésitèrent pas à acquitter cette victime de la frénésie du peuple et de la lâcheté des lords. » *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 48.

Chapitre XIV.

Nouveaux bills proposés contre les catholiques. — Intrigues honteuses des chefs de parti. — Parlement à Oxford. — Prétendue conspiration des catholiques d'Irlande. — Réflexions de Hume sur cette nouvelle calomnie. — Arrestation, jugement et condamnation d'Olivier Plunkett, archevêque d'Armagh. — Ses dernières paroles à Tyburn et son exécution. — Fin de la *période sanglante* de la persécution religieuse en Angleterre. — Jugement des anglicans eux-mêmes sur l'état religieux et moral de ce pays au XVIIe siècle. — Belles paroles de Bossuet. — Justice et miséricorde de Dieu sur la nation anglaise.

L'EXÉCUTION de lord Stafford porta le coup mortel au complot papiste. L'infamie des accusateurs, la partialité des juges, les contradictions des témoins, les protestations de la victime au tribunal et sur l'échafaud, avaient enfin ébranlé la crédulité publique. On commençait à faire justice de ces condamnations extorquées par la ruse ou l'intimidation, et tout annonçait que les grands criminels qui les avaient arrachées, tomberaient bientôt eux-mêmes sous les coups de la justice populaire. Mais si le peuple est susceptible de ces sortes de retours à des sentiments d'équité, il n'en est pas de même des hommes et surtout des assemblées qui ont provoqué ses aveugles colères. Même quand l'instrument refuse de se prêter aux caprices du maître qui l'a employé, il reste toujours à ce maître une volonté assez opiniâtrement injuste pour nier le crime. Une assemblée politique qui avouerait son erreur présenterait un spectacle encore inconnu dans l'histoire. Aussi les chambres, simulant toujours les mêmes terreurs pour

se donner le droit de continuer les mêmes rigueurs, ne prirent qu'une détermination, celle de porter de nouvelles lois contre les catholiques.

Un bill fut donc présenté pour demander le bannissement des papistes les plus considérables. Car, est-il dit dans l'acte, « aussi longtemps que les catholiques conserveront quelque espérance de voir le duc d'York monter sur le trône, la personne du roi, la religion protestante, la vie et la liberté du peuple seront dans un danger imminent. » Un deuxième bill sollicite la création d'une association chargée de défendre, contre l'invasion étrangère, le roi, la religion protestante et toutes les personnes qui partagent cette croyance, et pour empêcher le duc d'York ou tout autre prince catholique de monter sur le trône d'Angleterre. Un autre bill paraît encore pour restreindre la prérogative royale. Enfin, une adresse des communes supplie humblement Sa Majesté d'accorder son assentiment à un acte ayant pour but d'exclure son frère de la succession royale. C'était pour la troisième fois que ce bill reparaissait au parlement. On voulait à force d'importunités arracher à Charles II une adhésion que son caractère, inconstant et ennemi de la contrainte, permettait d'espérer.

Le refus persévérant du roi irrita la chambre des communes au point de lui faire soupçonner jusqu'au dévouement de ses plus serviles créatures. Scroggs lui-même devint suspect et l'on sollicita contre cet ennemi acharné des catholiques des poursuites judiciaires, à cause de sa prétendue mollesse dans l'affaire du complot. En même temps s'élève une clameur nouvelle dans tout le royaume : une conspiration semblable à celle qui a menacé l'Angleterre, vient de se produire

en Irlande, où les papistes sont disposés à égorger les protestants et à renverser le gouvernement établi. Comme tous les complots précédents, celui-ci a pour cause unique et bien connue l'espoir entretenu par les papistes de voir le duc d'York monter sur le trône. Malheur national, qu'un acte d'exclusion seul pourra prévenir en même temps qu'il préviendra le meurtre du roi, la ruine de la religion et du gouvernement. Aussi la chambre dénonce-t-elle comme mauvais conseillers tous ceux qui ont engagé le roi à repousser l'acte d'*exclusion*, et se déclare-t-elle disposée à refuser tout subside jusqu'à ce qu'on ait fait droit à sa demande.

« Contre l'attente des politiques et des fanatiques qui, par ces procédés violents, dit Smollett, semblaient vouloir rejeter le royaume dans toutes les horreurs de la guerre civile ou arracher au roi, par l'intimidation, la déchéance de son frère, Charles II tint ferme, et l'insolence de la chambre basse ne servit qu'à exciter son mécontentement et à affermir sa volonté. Vainement on a eu recours, pour le gagner, à toutes les séductions et à tous les artifices, aux adresses les plus flatteuses ou les plus irritantes : rien ne put l'ébranler dans sa détermination. De nouveaux excès de la part des communes déterminèrent le monarque à dissoudre le parlement pour en convoquer un autre à Oxford, loin des influences et des agitations de la bruyante capitale. »

Cependant des libelles et des pamphlets, lancés de tous côtés par les différents partis, révélaient peu à peu tous les honteux intérêts cachés derrière la grande imposture du complot papiste. Des ambitions éveillées ou déçues s'y étalaient tour à tour par les révélations

les plus étranges et les plus imprévues. Shaftesbury, couvert du sang de tant de victimes immolées à sa haine contre le duc d'York, offre à ce prince son concours et ses services, s'il consent à le faire rentrer dans les fonctions de chancelier. Le comte d'Essex, devenu l'ennemi acharné des catholiques et même du gouvernement, parce qu'il n'a pu obtenir la charge de trésorier ou de gouverneur d'Irlande, formule les mêmes protestations. Le comte de Bedford lui-même, moyennant un duché et la décoration de la Jarretière, consentirait à passer dans le parti du roi avec son fils, lord Russell, le porte-étendard du parti ennemi. Ambitieux ou mécontents, presque tous les ennemis de la cour et du papisme se laisseraient gagner par des faveurs. La royauté eût été impuissante à payer toutes ces fidélités vénales. Charles II, malgré l'apathie de son caractère, avait bien saisi cette disposition de ses principaux adversaires, et par une tactique qui fait presque autant d'honneur à la pénétration de son esprit qu'à la bonté de son cœur, il sut réduire ces fiers et méprisables tribuns qui, pour l'intimider, se faisaient accompagner à Oxford par des hommes armés, portant au chapeau la devise : « *No popery! No slavery!* Point de papisme ! point d'esclavage ! »

Le roi suivit quelque temps les débats passionnés de ce nouveau parlement où reparut tout d'abord la question de l'hérédité et du bill d'exclusion. Lui-même proposa divers expédients. Ne laisser à son frère que le simple titre de roi, le forcer de rester hors du royaume pendant tout son règne ainsi que les principaux catholiques, confier forcément l'éducation des enfants catholiques à des maîtres protestants, le monarque descendit jusqu'à ces concessions aussi humiliantes

qu'injustes et tyranniques pour satisfaire tous ces *incorruptibles* qu'un titre de duc, une faveur, une simple promesse eût mis aux pieds de la royauté. Une fois encore le bill d'exclusion fut présenté par les communes ; mais le roi abattit l'audace des politiques et des fanatiques : il prononça la dissolution du parlement. Cet acte de vigueur fut généralement approuvé du peuple, qui, « à mesure que la première irritation s'apaisait, commençait à s'étonner de sa crédulité devant cette masse d'invraisemblances et de fictions » de la conspiration papiste. Le parti qui l'avait inventée était à bout d'expédients. La prétendue conspiration de l'Irlande permit de ressusciter une dernière fois le sanglant fantôme, et de tenter un suprême effort pour frapper la crédulité populaire. A vrai dire, il est étonnant qu'on ne l'ait point imaginée plus tôt, et c'est ce que n'a pas manqué d'observer l'historien Hume, qui trouve dans cet expédient suranné un nouveau témoignage de l'absurdité du complot papiste. « Dans ce royaume d'Angleterre, dit-il, où les catholiques étaient à peine dans la proportion de un contre cent, on avait trouvé moyen d'exciter une terreur panique par le bruit d'insurrections et de massacres projetés par ces religionnaires ; et il ne pouvait manquer de paraître étrange que dans l'Irlande, où l'on comptait dix catholiques pour un protestant, on ne découvrît aucun symptôme de complot ou de conspiration. » Cette fidélité des catholiques dans un royaume où il leur eût été si facile d'écraser leurs oppresseurs, était une réponse péremptoire en faveur des catholiques anglais. Aussi résolut-on de calomnier cette fidélité des Irlandais et d'employer contre eux les moyens iniques qui avaient été si favorablement accueillis en Angleterre. Des récompenses sont donc

promises à qui fera des révélations ou se constituera témoin du roi. Puis l'on envoie dans l'île quelques misérables, avec mission de recueillir des témoignages contre les papistes. Sous prétexte de rechercher des armes et des papiers, ces hommes forcent la demeure des plus paisibles habitants et les dépouillent. Des Irlandais en grand nombre sont jetés en prison ; d'autres sont contraints de céder une partie de leurs biens ou de faire des concessions onéreuses. Après des intrigues, des vexations et des violences de toute nature, les envoyés anglais trouvent enfin quelques faussaires qui acceptent le rôle de dénonciateur : sur-le-champ on les expédie à Londres. « Et bien que ces hommes, continue Hume, n'eussent ni un caractère propre à inspirer la confiance en leurs paroles, ni assez d'intelligence pour inventer une fausseté vraisemblable, ils furent caressés, récompensés, soutenus et recommandés par le comte de Shaftesbury. » Au parlement on les crut sur parole, et des ordres furent aussitôt expédiés pour arrêter l'archevêque catholique d'Armach, Olivier Plunkett, primat du royaume. L'innocence du prélat était éclatante comme le jour. Ses contemporains rendaient à sa vertu et à sa prudence le témoignage que l'histoire a transmis à la postérité et que confirmait même la parole des quatre vice-rois anglais qui avaient successivement gouverné l'Irlande à cette époque.

A la nouvelle de cette arrestation, toute l'Irlande frémit d'indignation et ne se calma un peu qu'à la voix de ses prêtres. « Un jugement pour un semblable prisonnier, disaient-ils, ne pouvait être que l'occasion d'un éclatant triomphe. » L'archevêque triomphera, en effet, mais sur l'échafaud, en répandant le dernier un sang innocent, qui criera miséricorde vers le ciel et fera

tomber des mains de l'hérésie le fer qui a déjà immolé tant de victimes.

Ce sang, comme celui des nombreux martyrs qui ont passé successivement sous nos yeux, sera encore versé sur le sol anglais. Le jour même où les accusateurs devaient se présenter au tribunal, on apprend avec une sorte de stupeur qu'ils se sont embarqués pour l'Angleterre. C'est là qu'ils veulent traîner leur victime pour la faire condamner plus sûrement. Cet espoir ne fut point trompé. Vainement le vénérable captif proteste contre l'illégalité de la mesure qui le force à comparaître devant un tribunal de Londres quand sa cause a été soumise à la cour de Dublin, où aucun de ses accusateurs n'a comparu au jour assigné. Où sa culpabilité sera-t-elle mieux prouvée que sur les lieux qui auraient été témoins de sa prétendue trahison ? Toutes les réclamations furent inutiles : il fallut céder à la force et se soumettre à un jury et à des juges dont la sentence était connue d'avance. Et comme pour donner à ce dernier jugement tous les caractères de la plus odieuse injustice, on enleva à l'accusé tout moyen de défense. Obligé d'appeler d'Irlande ses témoins, le vénérable prisonnier apprend qu'après des retards occasionnés par le mauvais état de la mer, on leur refuse encore des passeports pour se rendre à Londres. Même refus à Dublin de la part des officiers de la couronne à qui sont demandés des documents indispensables. Enfin, après une captivité de dix-huit mois, les procédures commencent sans que l'archevêque ait sous la main une seule des pièces réclamées, ni auprès de lui un seul des témoins appelés pour sa défense.

Les accusateurs prennent la parole. Le Dr Olivier Plunkett a été créé primat d'Irlande par le pape, sur

la recommandation du roi de France et aux conditions suivantes : il lèvera une armée de soixante à soixante-dix mille Irlandais, disposés à se joindre au roi Louis XIV pour anéantir la religion protestante ; il s'engagera à livrer Dublin, Londonderry et tous les ports, pour faciliter l'invasion et assurer le succès de la guerre. Afin de soutenir cette guerre et de maintenir cette nombreuse armée, l'archevêque a imposé des taxes pécuniaires aux prêtres irlandais. Il demande annuellement aux uns dix, à d'autres vingt, à quelques-uns jusqu'à quarante shillings. Lui-même a désigné le port de Carlingford pour le lieu du débarquement des troupes françaises. Cette invasion, ajoutent les accusateurs, devait avoir lieu en 1679, un an après la découverte du complot papiste. Outre cette armée française, un corps de troupes espagnoles était aussi attendu en Irlande pour se joindre aux révoltés et assurer le triomphe de la rébellion.

Le vénérable prisonnier ne pouvait que protester contre une semblable déposition. Seul, et sans témoins, pour démentir les faits calomnieux mis à sa charge par des hommes d'une immoralité notoire, il se borne à signaler quelques-unes des absurdités dont est rempli l'acte d'accusation. N'ayant de juridiction que dans la province d'Ulster, comment aurait-il levé une armée de 70,000 hommes, lorsque tous les catholiques qui lui sont soumis, en comprenant les femmes et les enfants, n'atteignent pas ce chiffre ? Pauvre au milieu d'un clergé pauvre, il n'a jamais reçu pour son entretien plus de soixante livres chaque année, si ce n'est lorsque quelque gentilhomme lui faisait un don particulier. Dans sa maison couverte en chaume, il n'a qu'une seule chambre pour sa bibliothèque et un seul domestique à

son service... Au reste, on peut consulter le comte d'Essex, milord Berkley et le duc d'Ormond, lords-lieutenants d'Irlande à l'époque où l'on prétend qu'aurait eu lieu la conspiration : il en appelle à leur témoignage... « Quoique l'accusation, dit le protestant Échard, parût tout à fait romanesque, pour ne pas dire malicieuse, les témoins furent si résolus et si positifs dans leurs serments que le jury trouva le prisonnier coupable. » — « Grâces soient rendues à Dieu ! » s'écria l'archevêque en entendant formuler ce verdict. Quelques jours après, le prisonnier reparaît au tribunal pour recevoir sa sentence. Il venait d'apprendre que ses témoins, après des retards de toute nature occasionnés par la malveillance, venaient enfin d'aborder en Angleterre. « Sous peu de jours, dit-il, ils pourront démentir les accusations portées contre moi par des hommes indignes. Parmi eux, en effet, quelques-uns ont déjà subi des condamnations infamantes, d'autres mènent une vie licencieuse et déréglée. S'ils m'avaient accusé d'exercer les fonctions de mon ministère épiscopal, ils auraient dit quelque chose qu'on eût pu croire ; mais je vous le déclare, milord, sur la parole d'un homme qui va mourir, je ne suis pas plus coupable de la trahison que l'on m'impute avec serment que ne l'est l'enfant qui vient de naître. » Scroggs prend la parole à son tour. A ses yeux, le prisonnier a tout fait pour déshonorer Dieu en cherchant par la trahison à rétablir sa fausse religion. « Religion dix fois pire que toutes les superstitions païennes ! religion la plus opposée à la gloire de Dieu, puisqu'elle entreprend de dispenser des lois divines et d'en pardonner la violation ! Aussi, continue le magistrat, il est certain qu'un homme ne peut commettre de plus grand crime que de s'efforcer de propager cette religion. » Puis, après cette

insultante sortie contre l'Église catholique romaine, Scroggs déclare au vénérable archevêque que l'arrivée de ses témoins ne peut lui être d'aucune utilité. « Ni le temps ni la facilité ne leur a manqué pour venir. » Le magistrat prit bien garde d'ajouter que des obstacles insurmontables avaient abrégé ce temps, et créé une impossibilité matérielle de comparaître au jour fixé. A son avis, le prisonnier devait prévoir des difficultés que ses ennemis créaient comme de propos délibéré. « Et qui donc, s'écrie l'archevêque, à moins qu'il ne soit le Tout-Puissant, peut prévoir ce qui nous sera arbitrairement refusé ? Si j'étais un homme peu soucieux de ma conscience, ajoute-t-il ensuite, j'aurais pu sauver ma vie. On me l'a offerte ici plus d'une fois, à la condition de m'avouer coupable et de dénoncer d'autres personnes ; mais, Milord, plutôt mourir dix mille fois que de porter une accusation injuste contre qui que ce soit. Le jour viendra où votre seigneurie appréciera ces témoins qui ont déposé contre moi... » Quelques instants après, le président du tribunal portait la sentence de mort. Lord Essex, ancien gouverneur d'Irlande, vint presque aussitôt solliciter auprès du roi la grâce du condamné. « Les témoins, disait-il, sont nécessairement des parjures ; car il n'est pas possible que les choses qu'ils ont affirmées sous serment soient vraies. » — « Et pourquoi donc ne l'avez-vous pas dit au tribunal ? reprend Charles avec colère. Cette parole alors lui eût été avantageuse : maintenant je n'ose pardonner à personne. Que son sang retombe sur votre tête et non sur la mienne ! »

Le 1er juillet 1681, le vénérable archevêque était traîné sur la claie comme un vil criminel au lieu des exécutions. Jamais victime plus pure n'avait été sacrifiée ; jamais innocence plus éclatante n'avait été plus

indignement méconnue. Écoutons les dernières paroles de ce dernier martyr immolé par l'hérésie en Angleterre : elles calmeront dans nos âmes une indignation toujours prête à éclater devant une iniquité si monstrueuse, comme elles servirent à calmer la terrible colère des Irlandais exaspérés. « Il n'y a que peu de jours, j'ai comparu au tribunal du banc du roi ; dans quelques instants je comparaîtrai au tribunal d'un autre juge qui ne peut être trompé ni par de faux témoins, ni par des allégations mensongères : il connaît les secrets des cœurs.... Juge infaillible, il donnera, on ne peut en douter, une éternelle récompense pour le bien et un châtiment mérité pour le mal. Or, ces choses étant indubitables, ce serait un acte criminel et contraire à mon éternel bonheur de venir ici, par une déclaration contraire à la vérité, commettre un crime pour lequel, dans quelques moments, je devrais encourir une sentence de damnation sans sursis ni espoir de pardon. Je confesserai donc la vérité sans la moindre équivoque, et ferai usage des mots selon leur signification accoutumée. Je vous donne de plus l'assurance de ma conviction intime qu'il n'y a nul pouvoir, au ciel ni sur la terre, qui puisse me permettre de faire une fausse protestation. Je déclare donc, sur la parole d'un homme qui va mourir, et pour mon salut, comme je l'espère, que je veux révéler la pure vérité en toute simplicité et sincérité. » Ce préambule paraîtrait étrange si l'on ne savait que l'hérésie, depuis son origine, s'était toujours appliquée, avec une perfide mauvaise foi, à mettre en suspicion les discours de ceux à qui elle s'attaquait. Le martyr rappelle ensuite qu'il a été accusé et arrêté en Irlande ; mais que ses dénonciateurs, hommes infâmes et de mauvaise vie, ne parurent point au tribunal

le jour fixé et se rendirent à Londres pour l'y faire conduire lui-même et juger. Ils savaient qu'à Dublin il aurait eu des documents et des témoins pour les convaincre de mensonge. Mais là, dans la capitale de l'Angleterre, il s'est trouvé en présence d'un jury qui ne le connaît pas, d'un jury éloigné des lieux où aurait été commise la prétendue trahison, d'un jury qui n'a aucune information sur les circonstances de ce procès. « Il faudrait reculer de cinq cents ans dans l'histoire de notre pays, continue le vénérable archevêque, pour rencontrer un fait semblable. » Puis, après avoir montré que des contre-temps imprévus et d'opiniâtres résistances l'ont empêché de faire venir les témoins et les pièces à l'appui de sa cause, il atteste qu'il a été livré, les mains liées, à la merci de quelques parjures sans pitié. Ils l'ont accusé d'avoir envoyé des lettres à Baldeschi, secrétaire du pape, à l'archevêque d'Aix, au prince Colonna et au cardinal de Bouillon, par l'entremise d'un certain Niel O'Neil, son serviteur, pour solliciter les princes étrangers à envahir l'Irlande ; or, jamais il n'a écrit à Baldeschi, jamais à l'archevêque d'Aix, jamais au prince Colonna, jamais au cardinal de Bouillon, ni à aucun des ministres du roi de la France ; et jamais il n'a eu à son service de domestique du nom de Niel O'Neil.... Jamais il n'a envoyé d'agents à Rome ou dans quelque autre cour pour traiter d'affaires civiles ou temporelles.

D'ailleurs il est bien connu (car l'ordre a été publiquement imprimé), que les ecclésiastiques vivant dans des contrées dont le gouvernement n'est pas catholique romain, ne doivent jamais envoyer à Rome de lettres traitant des affaires civiles ou temporelles.... Le confesseur de la foi, afin de ne laisser aucune accusation sans réponse, ajoute encore quelques mots. « Jamais il

n'a reçu des prêtres irlandais d'autre argent que celui qui est offert, d'après une coutume ancienne, pour l'entretien de l'archevêque. Jamais il n'a été à Cork, ni dans les cinq autres villes où l'on prétend qu'il s'est rendu organiser la trahison. A Limerick, il y a trente-six ans qu'il n'y a pas mis les pieds. A Carlingford, qu'il a, dit-on, désigné pour lieu du débarquement de l'armée française, il y est allé une seule fois en se rendant dans un autre lieu, et n'y est resté qu'une demi-heure.... Un jury irlandais, n'eût-il été composé que de protestants, l'aurait certainement déclaré innocent, tant les dépositions portées contre lui étaient invraisemblables, fausses et impossibles... » Tous les préparatifs de l'exécution étant achevés, le vénérable archevêque adresse au ciel une prière pour le roi, la reine et la famille royale, pour ses ennemis et tous ceux qui ont une part dans sa condamnation, puis il remet son âme à Dieu et livre sa tête au bourreau. Quelques moments après, la place de Tyburn, engraissée du sang des confesseurs de la foi depuis plus de cent cinquante ans, se couvrait pour la dernière fois de membres mutilés et palpitants.

Hélas ! après avoir arraché les larmes et répandu le sang de tant de victimes ; après avoir exercé un siècle et demi d'impitoyables rigueurs devant lesquelles pâlissent toutes les violences païennes ; après avoir fait subir à plus de deux cents prêtres catholiques ce supplice des traîtres dont l'horreur, disait Condorcet lui-même, aurait effrayé l'imagination d'un cannibale, où l'hérésie a-t-elle conduit cette nation chrétienne ? Qu'a-t-elle fait de ce peuple anglais, signalé durant tant de siècles entre tous les autres peuples pour son attachement à la chaire de saint Pierre ?

Demandons-le une fois encore à des témoins non

suspect. Laissons les anglicans eux-mêmes ouvrir sous nos yeux les pages accusatrices qui révèlent au grand jour l'état moral de cette Ile des Saints, où l'Évangile (la réforme) a été si longtemps et si librement annoncé. C'est Burnet lui-même, évêque anglican de Salisbury, qui le reconnaît (1683) : *After so long and so free a course as it (Gospel) has had in this Island.* « Or, il est manifeste, continue-t-il, que la colère de Dieu pèse sur nos têtes et qu'elle est prête à éclater sur nous... Le clergé accuse les laïques ; les laïques condamnent le clergé. Les habitants des villes se plaignent des habitants des campagnes ; les habitants des campagnes condamnent ceux des villes... On ne peut le nier, puisque la chose est visible : toute la nation est corrompue. *It cannot be denied, since it is visible, that universally the whole nation is corrupted...* » A ces premiers désordres le prélat épouvanté ajoute « ceux qui frappent ses yeux partout, la grossière sensualité et l'impureté, devenues pour ainsi dire de bon ton au lieu d'être un sujet de reproche, l'oppression, l'injustice, l'intempérance, les immoralités de toute nature... Et comme si ce n'était point encore assez, voilà que, pour combler la mesure de nos crimes, plusieurs arrivent à un nouveau degré d'impiété, en défiant le ciel lui-même par leurs blasphèmes audacieux et leur athéisme... Ils rejettent le christianisme et les Écritures avec un mépris hautain et impudent, et se montrent insensibles à toute loi morale de la conscience, quelle qu'elle soit (1). »

Ce long cri de détresse poussé par l'un des aveugles pilotes qui dirigent ce vaisseau depuis longtemps balloté par tous les vents de doctrines contraires, ce cri n'est que l'écho de ceux qui retentissent depuis les

1. Dr Burnet, *Hist. of Reform.*, vol II. Préface,

jours de Henri VIII et qui frappent tristement les oreilles. C'est toujours la *Lamentation de l'Angleterre*, commencée par Ridley un siècle et demi auparavant, et se poursuivant à travers les générations empoisonnées par l'erreur. L'esprit chrétien disparaît peu à peu de cette terre qui, dans les siècles passés, a donné au ciel les légions de saints. On l'avoue, on le voit, on le sent pour ainsi dire : et un docteur de l'établissement prend même la plume pour retracer l'histoire du *Christianisme primitif* (1675). Car il est temps de rappeler ces lointains souvenirs. « Je vois la religion généralement abandonnée, s'écrie-t-il, et le christianisme prêt à rendre son dernier soupir, étouffé qu'il est et opprimé par les vices et les impiétés d'une époque de débauche et de dissolution : *I beheld religion generally laid waste, and christianity ready to draw its last breath, stifled and oppressed with the vices and impieties of a debauched and profligate age*(1). »

Et cependant les châtiments du ciel n'ont pas manqué pour rappeler au bien ce peuple que l'hérésie a jeté dans tous les excès. Ces sinistres fléaux, un archevêque de Cantorbéry, successeur, hélas! de Parker et de Granmer, plutôt que de saint Thomas et de saint Augustin, les énumère avec un sentiment de profonde douleur (1666). Mais, continue le Dr Tillotson, rien n'y fait : « La malice prévaut toujours dans la nation : comme un effroyable déluge, elle la couvre de ses flots, tellement que les hommes de tout rang et de toute condition paraissent submergés... Vivre dans d'impures et abominables concupiscences, souiller le nom de Dieu par d'horribles serments et des imprécations, professer l'athéisme et l'impiété, et par une audace inouïe tourner

1. Dr Gave, *Dedic. Epist. to his Primitive Christian.*

en dérision la parole de Dieu elle-même, et les choses les plus graves et les plus sérieuses de la religion... Et ces désordres, qui crient vengeance au ciel, sont presque devenus de mode et de ton dans la nation ; ils sont regardés comme un témoignage d'esprit et de savoir-vivre à notre époque (1). »

Et quel moyen de faire sortir la nation de cet état antichrétien ? « Au lieu de nous repentir des anciens péchés, nous en commettons de nouveaux. Oui, j'entends dire que de nouveaux serments sont inventés, serments tels qu'on ne peut les citer nulle part, encore moins ici. Ivrognerie, adultère, oppression, injustice, subornation, violation du jour du Seigneur, serment criminel et parjure, la nation est coupable de tous ces crimes : c'est une chose certaine: *Certainly the drunkenness and adultery... this nation is guilty of...* Nul moyen d'éviter une désolation nationale, si ce n'est par une réforme nationale : *There is no way to avoid a national desolation but by a national reformation* (2). »

Et cette réforme nationale réclamée avec des accents si déchirants, par les successeurs de ceux qui ont successivement défendu la réforme imposée par Henri VIII, Somerset et Élisabeth, on la demande toujours, par un inexplicable aveuglement, à ce livre sacré, *la Bible*, source pure de la vérité quand l'Église de Jésus-Christ distribue ses eaux vivifiantes, source empoisonnée de l'erreur quand l'hérésie la présente à ses adeptes malheureux. On a vu deux fois déjà dans cet ouvrage les reproches adressés par les docteurs catholiques aux corrupteurs et aux faussaires qui en donnèrent les premières traductions. Un écrivain protestant,

1. Dr Tillotson, *Serm. I of* vol. II.
2. Dr Calamy, *Serm*, 17 *aug.* 1652.

anglais lui-même, achèvera cet examen pour l'époque même où se termine ce travail sur la persécution religieuse en Angleterre. « Nos bibles anglaises, jusqu'à l'année 1660, ont été si corrompues, que jamais livres ne fourmillèrent d'erreurs en nombre aussi considérable. Ces erreurs étaient incontestablement en grande partie des erreurs volontaires, des passages interpolés et des sens forgés d'après des intentions bien arrêtées. Quelquefois c'était pour sanctionner le symbole de quelque secte à demi éclose, quelquefois dans l'intention d'enlever toute autorité aux Écritures par une confusion ou omission de textes. Le tout fut abandonné au choix ou à la malignité des éditeurs, lesquels probablement, comme certains marchands de vin ingénieux, imaginent d'accommoder les eaux-de-vie au goût particulier de leurs clients (1). » Milord d'Israeli paraît intarissable de détails sur ce sujet. Cette bible, joyau précieux, comme l'appelait Henri VIII, a été tellement maltraitée par des intrigants de toute espèce, qu'elle est devenue méconnaissable. La *Bible-perle*, ainsi nommée pour sa correction et sa pureté, la bible-perle, sortie des presses tant vantées de Field, présentait parmi ses 6000 *errata* les versions les plus scandaleuses. On y lit : « Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps pour servir d'instruments de *justice*, au lieu *d'injustice* (2). » Et encore : « Ne savez-vous pas que les injustes *seront* les héritiers du royaume de Dieu, au lieu de *ne seront pas* les héritiers (3). »

Les libertins de toute condition, qui cherchaient par mille artifices à insinuer leurs erreurs dans la nation,

1. D'Israeli. *Curiosit. of liter. Art. Pearl-bibles and 6000 errata.*
2. Rom. VI, 13.
3. I Corinth. VI, 9.

ne manquèrent pas de soutenir ces mutilations honteuses de la parole de Dieu et de les défendre publiquement. Il fallut qu'un *acte* du gouvernement vînt révéler à la postérité ces débauches inouïes de l'esprit d'erreur. « Des hommes et des femmes, est-il dit dans le préambule, ont récemment manifesté des opinions tellement monstrueuses, qu'elles tendent à la dissolution de la société humaine et qu'elles abusent de la liberté donnée dans les matières de religion, pour la changer en licence... » L'acte porte châtiment « contre toute personne n'ayant pas perdu la raison, qui maintiendrait qu'une pure créature quelconque est Dieu, ou que tous les actes d'injustice ne sont pas défendus dans les Écritures, ou que Dieu les approuve, ou encore qu'il n'y a pas de différence entre Dieu et le mal moral (1). » Niveleurs religieux, politiques et sociaux, paraissaient presque en même temps sur cette terre ravagée par l'hérésie. Le désordre était à son comble, et toutes les vérités chrétiennes, bannies de la malheureuse Angleterre, semblaient descendre les unes après les autres dans le gouffre creusé par les réformateurs des règnes passés.

Ce gouffre de l'erreur, Bossuet surtout en sondait la profondeur, alors que déroulant la longue chaîne des opinions enfantées par la réforme au XVIe siècle, il écrivait son immortelle *Histoire des Variations*. Lui encore, du haut de la chaire catholique, signalait un autre abîme non moins profond, creusé comme le premier par l'hérésie au cœur de l'homme, l'abîme de la haine. Expliquant un jour cette parole du divin Maître, en faveur des persécutés d'Angleterre qui l'avaient si chrétiennement pratiquée : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent ; priez

1. D'Israeli, *Curiosit. of literat. Art. Royal Proclam.*

pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient (1) ; » il ajoutait : « Demandez à Dieu pour ces ennemis une vengeance qui leur est si salutaire. Seigneur, vengez-moi de mon ennemi ; vengez-moi du péché qui me persécute, de cette dureté de cœur qui s'oppose à la charité fraternelle. Renversez ce superbe, mais que ce soit par la pénitence ; rompez le cœur de cet endurci, mais que ce soit par la contrition ; abaissez la tête de ce rebelle, mais que ce soit par l'humilité. O noble et glorieuse vengeance ! Plût à Dieu que nous fussions tous vengés de la sorte ! Saul avait persécuté saint Étienne ; il l'avait lapidé, dit saint Augustin, par les mains de tous ses bourreaux : le sang du martyr n'avait fait que l'exciter au carnage : il allait rugissant et frémissant contre l'innocent troupeau du Fils de Dieu. Vive Dieu ! dit le Seigneur, je vengerai mes serviteurs, et une telle violence ne demeurera pas impunie. Il arrête Saul dans son voyage ; il le met à ses pieds tremblant et confus. Ne vous semble-t-il pas, chrétiens, que saint Étienne est bien vengé de cet ennemi ? Il est vengé comme il le voulait : *Domine, ne statuas illis hoc peccatum :* Seigneur, ne leur imputez point ce péché. C'est contre le péché qu'il veut se venger, et voilà le péché détruit et son règne renversé par terre... Chrétiens, prions persévéramment pour obtenir de Dieu cette vengeance, qui sera le salut de nos ennemis... Si le péché n'eût régné en eux, ils ne se seraient point séparés de notre unité. L'ambition, l'amour de soi-même et de ses propres opinions, c'est ce qui a causé ce schisme (l'anglicanisme), c'est ce qui a fait naître cette division scandaleuse. Seigneur, vengez-vous de ces ennemis et vengez votre Église à qui ils ont arraché tant de ses

1. Matth. v, 44.

enfants. Dieu l'a déjà fait, chrétiens : ils se sont divisés, et il les divise : « Ils ont pris le glaive de la division, » et ils ont déchiré l'Église de Dieu. « Mais parce que le Fils de Dieu a dit véritablement que celui qui frapperait par le glaive mourrait par le glaive, voyez ceux qui se sont retranchés de l'unité, en combien de morceaux ils sont partagés (1). » Luthériens, calvinistes, anabaptistes, sociniens, arminiens et tant d'autres ; autant d'opinions que de têtes en Angleterre. Dieu a vengé son Église : ils n'ont point voulu l'unité, ils seront divisés même parmi eux. Seigneur, ce n'est pas là toute la vengeance : détruisez le règne du péché en eux ; ramenez-les au règne de la charité : c'est ce que l'Église demande, c'est pourquoi elle gémit et elle soupire (2). »

1. S. Aug. *De Agon. Christ. n.* 15.
2. Bossuet, *Sermon sur la charité fraternelle*, t. III, p. 229.

Note de la page 211 (1).

DÈS que M, Olier eut appris que Charles II, roi de la Grande-Bretagne, venait de se réfugier à Paris, pendant la tyrannie de Cromwell, il chercha l'occasion d'entamer avec lui des conférences sur la religion. Charles, à ce qu'il paraît, les refusa d'abord. Il ne laissa pas pourtant d'accorder son estime à M. Olier, sans doute pour les bons offices qu'en reçurent plusieurs de ses courtisans, tous réduits à un état d'indigence si extrême, que les plus aisés ne savaient comment se procurer la nourriture et les vêtements. Se voyant sans argent et sans crédit, il prit enfin le parti, en 1652, d'écrire de sa propre main au pape, pour lui demander des secours afin de conquérir son royaume. Mais comme il ne témoignait point le désir de rentrer dans l'unité catholique, et que, d'ailleurs, il avait refusé de faire son abjuration, même en secret, ce dont le pape voulait bien se contenter pour le présent, Charles n'en reçut point de réponse. Ce silence l'arrêta étrangement et contribua peut-être à lui inspirer plus d'éloignement pour la religion catholique.

Malgré ce fâcheux contre-temps, M. Olier ne désespéra pas d'adoucir l'esprit de ce prince naturellement affable, familier et communicatif, quoique d'un extérieur singulièrement dur et austère. Il parvint en effet à lier avec lui des conférences et commença à l'instruire sur les matières de la religion. Mais, sachant que Dieu seul peut changer les dispositions des cœurs, il fit beaucoup prier durant ce temps. « Je demande avec instance à tous nos frères, écrivait-il aux ecclésiastiques du Puy, de recommander à Notre-Seigneur en notre divine Mère, l'affaire du roi d'Angleterre, dont la Providence m'a encore chargé, lequel présentement se laisse éclaircir des difficultés de la religion. J'eus encore le bien de lui parler hier. Autant que je puis vous recommander une chose à tous en général et à chacun en particulier, je le fais de celle-ci. Quelques prières, quelques vœux et intentions aux divins sacrifices tous les jours sont absolument nécessaires pour un bien de cette importance. Je laisse le tout à l'amour

1. Extrait de la *Vie de M. Olier, fondateur de la Congrégation de Saint-Sulpice*, t. II, p. 427.

que vous avez pour JÉSUS et pour Marie, qui autrefois avait ce royaume pour douaire. Je ne vous dis plus rien après cela. »

Le succès qui accompagna ses premiers efforts, fit juger que M. Olier était l'instrument suscité par la Providence pour opérer cette grande réunion. Car Dieu lui donna entrée dans l'esprit d'un des plus grands seigneurs de ce royaume, auquel il parla plusieurs fois de la beauté et de la vérité de la religion catholique, et avec tant de grâce, de force et d'énergie, que celui-ci fut contraint d'avouer ensuite à l'un de ses amis, que bien que de grands personnages lui eussent parlé sur ces matières, il n'y en avait aucun qui l'eût éclairé comme M. Olier ; que dans ses paroles il avait reconnu et ressenti une vertu extraordinaire, qu'enfin il l'avait satisfait pleinement. Les mémoires du temps ne nomment point ce seigneur. C'était probablement Édouard de Sommerset, marquis de Worcester, avec qui M.Olier eut de fréquents rapports durant ces conférences, ou peut-être le comte de Bristol, autre seigneur anglais, savant et doué de beaucoup de dons naturels, qui, ayant suivi le roi en France, se convertit dans son exil.

Mais la conversion que M. Olier avait surtout à cœur, était celle du roi lui-même à cause de l'influence qu'elle pouvait avoir sur tous ses états. On ne saurait s'imaginer tout ce que sa foi lui inspira pour le succès d'une si belle entreprise, jusque là qu'il promit au roi d'Angleterre de mettre à sa disposition dix mille hommes de troupes réglées pour rentrer en possession de son royaume, s'il voulait s'engager à y établir la foi catholique. Une proposition si extraordinaire pourrait être taxée de témérité et devrait être regardée comme une pieuse extravagance de zèle, si l'on n'avait vu déjà à l'occasion des duels, l'ascendant que l'esprit de Dieu donnait à M. Olier sur les plus braves militaires de son temps. Lui qui avait su leur faire fouler aux pieds le préjugé de l'opinion la plus tyrannique, lorsqu'une pareille action était encore regardée comme une lâcheté indigne d'un homme d'honneur, quel courage n'eût-il pas allumé dans ces cœurs généreux, en leur proposant cette fois l'expédition la plus glorieuse, puisqu'elle aurait eu pour fin de soumettre l'Angleterre à Dieu et à son souverain légitime? Le trait que nous avons rapporté du marquis de Fénelon, conduisant au siège de Candie, contre les Turcs, quatre cents gentilshommes en qualité de volontaires, suffit pour montrer que cette proposition n'était pas impossible à réaliser.

Mais Dieu, dont les conseils sont impénétrables, n'accorda pas à son serviteur une conversion qui l'aurait tant consolé. Charles, au milieu des amusements de Paris, se livrait à ses passions avec une ardeur qui devait le rendre sourd aux invitations de la grâce, et même avec une publicité qui désespérait ses courtisans. Il était dans ce triste état, lorsque les catholiques et les presbytériens de son royaume, le pressant tour à tour, par leurs lettres et leurs messages, d'embrasser leur culte respectif, ses conseillers l'engagèrent à repousser ces tentatives et il suivit ponctuellement leur avis, déclarant qu'il était déterminé à vivre et à mourir dans l'église anglicane, pour laquelle son père avait souffert. La politique seule lui fit tenir ce langage : et il y a lieu de penser qu'après ses entretiens avec M. Olier, ce prince était déjà catholique de cœur, et qu'il conserva de ces discours des impressions ineffaçables. Aussi, répandit-on le bruit qu'avant de quitter la France il avait envoyé secrètement au pape son abjuration ; et le docteur Burnet assure qu'il était déjà catholique. Cependant, après avoir été rétabli sur son trône, sacrifiant toujours sa conscience à sa politique et à ses plaisirs, il se donna, durant vingt-cinq ans, à ses sujets, pour un protestant orthodoxe, jusqu'à ce qu'il vit que les plaisirs l'abandonnaient, et que la mort allait le mettre à l'abri de tous les revers de fortune. Ayant appris de ses médecins qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre, il eut recours au ministère d'un prêtre catholique, déclarant qu'il désirait mourir dans la communion de l'Église romaine, et qu'il se repentait sincèrement d'avoir renvoyé jusqu'alors sa réconciliation.

Table des Matières.

CHAPITRE PREMIER. — Dernier martyr du règne de Jacques Ier. — Projet de mariage entre Charles, prince de Galles, et l'infante d'Espagne. — Hostilités du parlement contre les catholiques. — Adresse au roi contre eux. — Réponse de Jacques Ier. — Conduite du clergé catholique et de la cour romaine dans la question du traité de mariage. — Conduite du roi, de ses ministres et des différents sectaires. — Lettre de Jacques Ier au pape Grégoire XV. — Voyage du prince de Galles en Espagne. — Lettre que lui adresse le Souverain-Pontife. — Réponse de Charles. — Agitation et mécontentement en Angleterre à la nouvelle du voyage du prince de Galles. — Acceptation du traité. — Conduite peu sincère de Jacques Ier. — Lettre d'Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, à Jacques Ier et à son fils Charles. — Manque de loyauté de la part de Jacques Ier. — Rupture du traité. — Deux pétitions des chambres adressées au roi. — Réponse du roi. — Nouveau projet de mariage avec Henriette de France. — Mort de Jacques Ier. — Réflexions de saint François de Sales sur ce prince et sur l'Angleterre..... page 1

CHAPITRE II. — Avènement de Charles Ier. — État des partis religieux et politiques.— Lettre d'Urbain VIII à Henriette de France. — Mariage de Charles avec cette princesse. — Plaintes au parlement contre les progrès du papisme. — Faiblesse de Charles Ier.— Nouvelles mesures contre les catholiques. — Plaintes du pape et du roi de France. — Intolérance du parlement. — Nouveaux martyrs..... page 61

CHAPITRE III. — Charles Ier gouverne sans parlement. — État des esprits en Angleterre, en Écosse et en Irlande. — Projets des presbytériens, des puritains et des patriotes. — Le *Covenant* écossais. — Commencement du *Long parlement*. — Débats entre le roi et le parlement touchant les prêtres catholiques condamnés à mort. — Affaire du condamné Jean Goodman. — Martyre de Guillaume Ward, prêtre octogé-

naire, et d'Édouard Barlow, religieux bénédictin. — Affaire de sept prêtres condamnés et non exécutés. — Nouveaux martyrs. — Exécution horrible d'un vieux missionnaire de 96 ans. — Commencement de la guerre civile..... page 85

CHAPITRE IV. Commencement de la guerre civile. — Désordres et profanations sacrilèges à Londres et dans tout le royaume. — Le séquestre mis sur les biens des catholiques et des royalistes. — Ordonnances contre les catholiques. — Proclamation de Charles Ier. — Factions révolutionnaires. — Martyre de plusieurs missionnaires. — Violences générales contre les catholiques. — Leur fidélité inébranlable à la cause du roi. — Conversion de l'évêque anglican de Glocester. — Confusion générale dans le royaume. — Cromwell et les indépendants. — Meurtre légal de Charles Ier. — Ce crime des presbytériens et des indépendants est rejeté sur les catholiques... ... ... page 121

CHAPITRE V. — Cromwell au pouvoir. — Sectes multipliées. — Les Niveleurs. — Réformes religieuses imposées par Cromwell. — Règlement touchant l'observation du dimanche. — Expéditions en Irlande, en Écosse. — Cromwell Protecteur. — Nouveaux actes contre les catholiques. — Martyre de Pierre Wright, jésuite. — Conduite de Cromwell à l'égard des évêques anglicans. — Nouvelles applications du séquestre sur les biens des catholiques. — Martyre de Jean Southworth, prêtre septuagénaire. — Conduite du Protecteur à l'égard de Rome. — Singulière démarche des juifs en Angleterre ... ... page 167

CHAPITRE VI. — Charles II. — Restauration de la monarchie. — Espérances des différents partis. — Déclaration de Bréda. — Confiance légitime des catholiques. — Leur dévouement à la cause royale et en particulier à la personne de Charles II. — Injustice de la plupart des historiens à leur égard. — Dispositions du roi contrariées par le parlement. — Nouvelles violences contre les catholiques... ... page 189

CHAPITRE VII. — Incendie de Londres. — Calomnies contre les catholiques. — Aveugle fanatisme des sectaires. — Sentiments religieux de Charles II et de Jacques, duc d'York, son frère. — Délibérations sur les mesures à

adopter avant de notifier la conversion du roi. — La notification est ajournée. — La polygamie proposée et adoptée au parlement en faveur du roi. — Adresse des chambres au roi. — Conversion de la duchesse d'York. — Elle-même fait connaître les motifs qui ont déterminé sa conversion. — Intolérance anglicane. — Opposition du parlement aux intentions du roi. — Le bill du *Test*. — Nouvelles fondations religieuses sur le continent ... ... page 205

CHAPITRE VIII. — Réflexions sur les événements qui remplissent la deuxième partie du règne de Charles II. — Jugement de lord Canning au parlement de 1822. — Commencements du prétendu *complot papiste*. — Son but, ses moyens, ses fauteurs. — Titus Oates et le docteur Ezraël Tonge. — Intrigues sacrilèges à Valladolid, puis à Saint-Omer. — Le complot dénoncé au roi. — Conduite opposée de Charles II et du lord trésorier Danby. — Lettres supposées dirigées contre les jésuites. — Première comparution de Titus Oates. — Saisie de la correspondance des catholiques dénoncés. — Imprudence de Coleman ... ... page 236

CHAPITRE IX. — Échec de Titus Oates et de Tonge. — Meurtre d'Edmundbury Godfrey. — Nouvelle calomnie contre les catholiques. — Réflexions de l'historien Hume sur cet incident du prétendu complot papiste. — Audace et fourberie de Shaftesbury. — Ouverture du parlement. — Adresses des chambres et proclamations du roi. — Alarmes et terreurs jetées dans la capitale. — Mesures de sûreté prises contre les catholiques. — Oates comparaît devant le parlement ; sa déposition ; arrestations multipliées. — Le bill du *Test* présenté de nouveau au parlement. — Guillaume Bedloë, nouvel accusateur. — Sa déposition. — Réflexions de quelques historiens protestants. — Les pairs catholiques sont exclus du parlement. — Serment qui leur est imposé ... ... page 265

CHAPITRE X. — Jugement du célèbre Fox sur le complot papiste. — Arrestation de Stayley, orfèvre catholique. — Son jugement et son exécution. — Jugement de Coleman. — Procédure inique. — Paroles de Scroggs, président du tribunal. — Exécution de Coleman. — Conduite du parlement. — Accusation de haute trahison contre la reine. — Jugement

de cinq prisonniers catholiques. — Nouvelles iniquités du tribunal. — Calomnies de Scroggs contre l'Église romaine. — Exécution du père Ireland, de Pickering, religieux bénédictin, et de Grove, laïque..... ... ... page 293

CHAPITRE XI. — Nouvelles violences de Shaftesbury. — Courage admirable de quelques catholiques devant le comité des lords. — Conduite infâme tenue à l'égard de Prance, orfèvre catholique. — Jugement de Hume sur cet incident du complot papiste. — Procédés iniques du juge Scroggs. — Trois exécutions. — Nouveau parlement. — Agitation générale. — Démarche de quelques prélats auprès de Jacques d'York pour l'engager à renoncer au catholicisme. — Discours de Charles II au parlement. — Moyens employés pour faire passer le bill d'exclusion. — Nouvelle intrigue contre les catholiques et contre Jacques, duc d'York ... page 324

CHAPITRE XII. — Jugement des cinq jésuites incarcérés. — Pressentiments du provincial Whitebread. — Calomnies des dénonciateurs. — Insultes nouvelles de Scroggs. — Réponses des accusés. — Parjures d'Oates dévoilés au tribunal. — Condamnation des cinq jésuites. — Leur exécution. — Leurs paroles avant de mourir. — Exécution de Langhorne, noble catholique. — Procès de Wakeman et de quelques religieux. — Langage violent de Scroggs. — Les accusés sont acquittés. — Un nouveau dénonciateur, ses parjures. — Nouveaux martyrs... ... ... page 351

CHAPITRE XIII. — Un nouveau dénonciateur. — Grande démonstration anti-catholique. — Pamphlets contre les catholiques. — Le bill d'*exclusion* est présenté de nouveau au parlement. — Premiers bruits d'un prétendu complot papiste en Irlande. — Jugement du vicomte Stafford. — Ses réponses aux trois dénonciateurs Dugdale, Oates et Tuberville. — Condamnation du noble lord et son exécution ... page 385

CHAPITRE XIV. — Nouveaux bills proposés contre les catholiques. — Intrigues honteuses des chefs de parti. — Parlement à Oxford. — Conspiration des catholiques d'Irlande. — Réflexions de Hume sur cette nouvelle calomnie. — Arrestation, jugement et condamnation d'Olivier Plunkett, archevêque d'Armagh. — Ses dernières paroles à Tyburn et

son exécution. — Fin de la *période sanglante* de la persécution religieuse en Angleterre. — Jugement des anglicans eux-mêmes sur l'état religieux et moral de ce pays au XVIIe siècle. – Belles paroles de Bossuet. — Justice et miséricorde de Dieu sur la nation anglaise ... ... page 420
Note extraite de la *Vie de M. Olier*... ... ... page 440

Société de Saint-Augustin. — Imprimerie Classique et d'Éducation. — Lille, rue Royale, 26.

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES, volumes gr. in-8°, de 4 à 500 pages, caractères elzéviriens, lettrines et têtes de pages, encadrements rouges.

Collection des Grands Classiques.

Les Satiriques.
Les grands Tragiques Français . . . . 1 vol. (sous presse.)
Les Moralistes Français . . . . . 2 vol.
Les Lyriques Français . . . . . 1 vol. (sous presse.)
Les grands Orateurs. — Plusieurs volumes : Chaire, Tribune, Barreau, Académie, etc.
Bossuet. — Discours sur l'Histoire universelle . 1 vol. (paru.)
— — Oraisons funèbres . . . . . 1 vol. (sous presse.)
La Bruyère. — Les Caractères . . . . . 1 vol. (sous presse.)
Mme De Sévigné. — Lettres choisies . . . . 1 vol.
Fénelon. — Traité de l'existence de Dieu . . 1 vol.
Bourdaloue. — Choix de sermons . . . . . 1 vol.
Corneille. — L'Imitation de J.-C. traduite en vers français . . . . . 1 vol. (sous presse.)

Apologistes.

Joseph de Maistre. — Du Pape . . . . . 1 vol. (paru.)

Collection des Chroniques et Mémoires.

Le Loyal Serviteur. — La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart. 1 vol. (paru.)
Boucicaut . . . . . (sous presse.)

Collection des Vies des Saints.

Joinville. — Histoire de saint Louis . . . . 1 vol. (sous presse.)
Bouhours. - Vie de saint François-Xavier . . 2 vol. (parus.)

Biographies.

S. Rolland. — Vie de Pie IX . . . . . 3 vol. (sous presse.)

Conditions des abonnements à la Bibliothèque des Familles.
Abonnement à 12 volumes par an . . . . . 36 francs.
» » 6 » » . . . . . 20 »

Soit 3 francs le volume par abonnement. Les volumes pris séparément, sans abonnement, coûtent 4 francs chacun.

Le paiement peut se faire, soit en une fois en souscrivant, soit à la réception de chaque volume.

Dans ce dernier cas, les frais de recouvrement sont à la charge de l'abonné.